



Diplôme de conservateur des bibliothèques

Mémoire d'étude / janvier 2017

## **Combattre l'illettrisme en lecture publique**

**Philippe MUNSCH**

Sous la direction de Fabien PLAZANNET  
Directeur du département Philosophie, histoire, sciences de l'homme,  
Bibliothèque nationale de France (BnF)



## ***Remerciements***

En premier lieu, je tiens à remercier chaleureusement mon directeur de mémoire, Fabien Plazannet, ancien chef du département des bibliothèques au Service du livre et de la lecture (ministère de la Culture et de la Communication) et actuel directeur du département Philosophie, histoire, sciences de l'homme de la Bibliothèque nationale de France (BnF). Son extrême disponibilité, son oreille attentive et sa constante bienveillance ont fait de lui un appui essentiel et irréfutable dans la conduite de mes recherches. En m'aiguillant vers des pistes de réflexion et en me suggérant des contacts aussi nombreux qu'intéressants, il s'est révélé une aide sans pareille dans la réalisation de ce travail.

Il me faut aussi remercier vivement Thierry Claerr, le chef du bureau de la lecture publique au Service du livre, qui m'a tout à la fois orienté vers des professionnels susceptibles d'enrichir mon approche et avisé de quelques journées d'étude touchant à mon sujet grâce à une veille informationnelle des plus fines.

Mes remerciements vont également à toutes les personnes qui ont répondu favorablement à mes sollicitations, par courriel, par téléphone ou lors d'une rencontre en face-à-face. Qu'ils ou elles m'aient consacré une demi-heure de leur temps ou une demi-journée complète, je leur suis à chacun et à chacune reconnaissant pour les témoignages qu'ils m'ont apportés, qui viennent véritablement donner corps à cette étude :

Hervé Fernandez, directeur de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) ;

Éric Nédélec, coordinateur de l'action nationale et territoriale au sein de l'ANLCI ;

Claire Extramiana, chargée de mission pour la maîtrise du français et de l'action éducative à la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, MCC ;

Cécile Queffélec, chargée de mission Ressources numériques en bibliothèques publiques au Service du livre et de la lecture, MCC ;

Alice Gradel, conseillère livre et lecture à la DRAC des Hauts-de-France ;

Christine Loquet, chargée de mission Promotion de la lecture en direction des publics empêchés et éloignés du livre (prisons, hôpitaux, handicap, illettrisme) au sein de Livre et Lecture en Bretagne ;

Sébastien Lagarde, responsable de la Commission Ressources humaines et formation de l'ABF, travaillant au sein du réseau des médiathèques de l'agglomération de Val Maubuée ;

Philippe Bilecki-Gauchet, directeur de la BDP du Pas-de-Calais ;

Laëtitia Bontan, directrice de la BDP de l'Aisne ;

Michèle Fitamant, directrice de la BDP du Finistère ;

Anne-Marie Bock, directrice de la BDP du Bas-Rhin ;

Christophe Torresan, directeur de la BDP du Puy-de-Dôme ;

Jean-Arthur Creff, directeur du département des Publics et directeur par intérim du département Comprendre de la Bibliothèque publique d'information ;

Nelly Guillaume, directrice du département Vivre de la Bibliothèque publique d'information ;

Fabrice Chambon, directeur des bibliothèques de Montreuil ;

Agathe Bischoff-Morales, responsable du fonds patrimonial de la médiathèque André Malraux de Strasbourg ;

Marie Fresson, responsable du service Lectorat et Statistiques de la médiathèque André Malraux de Strasbourg ;

Nicole Laurent, responsable du département Langues et Littérature de la médiathèque André Malraux de Strasbourg ;

Olivier Fournier, du département Langues et Littérature de la médiathèque André Malraux de Strasbourg ;

Catherine Perissel, directrice de la médiathèque de Thiers ;

Michèle Henninger, responsable du réseau Lever l'encre à la médiathèque d'Albertville ;

Mathieu Paté, bénévole d'ATD Quart Monde, travaillant depuis 2009 à la bibliothèque de rue du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Je veux enfin exprimer ma gratitude à ceux qui occupent une place fondamentale dans ma vie : mes amis les plus fidèles, mes proches, mes parents. Ils savent ce que je leur dois, ce qu'ils représentent pour moi, mais je ne manque jamais une occasion de le leur rappeler.

**Résumé :**

*Cela fait près de quarante ans que la notion d'illettrisme a émergé en tant que problème de notre société, et pourtant nombre de bibliothèques publiques ont encore du mal à se positionner face à ce phénomène et à s'y confronter. Les raisons sont multiples : obstacles intrinsèques, difficulté à repérer les personnes en situation d'illettrisme, différenciation territoriale, réflexion obligatoire sur les moyens à mettre en œuvre, défaut de formation... Le présent travail se veut une réponse à l'ensemble de ces questions. Il allie à la fois la théorie et la pratique pour offrir une somme conséquente sur le thème de l'illettrisme en bibliothèque, mais il vise aussi et surtout à fournir un vade-mecum, un document de référence aux bibliothécaires, pour qu'ils puissent s'emparer de ces problématiques de manière plus naturelle, plus immédiate, plus systématique. Sans cela, la lutte contre l'illettrisme ne saurait devenir un volet fondamental de l'action de tout équipement de lecture publique.*

*Descripteurs : Illettrisme ; Prévention de l'illettrisme ; Lutte contre l'illettrisme ; Bibliothèques publiques – France ; Bibliothèques publiques – Aspect social ; Vade-mecum*

**Abstract :**

*For almost forty years, the notion of illiteracy has been an issue of our society, and yet a large number of public libraries are still met with some difficulties when having to position themselves against that phenomenon and to deal with it. There are numerous reasons for that : the inner obstacles, the trouble with spotting the people affected by illiteracy, the differentiation between territories, the necessary reflection on the procedures to implement, the inadequate staff training... The purpose of this work is to provide answers to all of these questions. This research marries both theory and practice in order to present an important synthesis on the theme of illiteracy in libraries, but most of all it aims to present librarians with a handbook, a reference document, so that they may tackle these issues with greater ease. Without that, fighting illiteracy shall not become an essential part of the activity of each and every public library.*

*Keywords : Illiteracy ; Preventing Illiteracy ; Fighting Illiteracy ; Public Libraries – France ; Public Libraries – Social Aspect ; Handbook*

## *Droits d'auteurs*



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

**Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France**

disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

# Sommaire

<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>11</b>
<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>15</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>17</b>
<b>MÉTHODOLOGIE DES ENTRETIENS.....</b>	<b>19</b>
<b>I. PENSER L'ILLETTRISME EN BIBLIOTHÈQUE : LES BASES.....</b>	<b>21</b>
<b>A. L'illettrisme : de quoi parle-t-on, où en est-on, quel constat ?.....</b>	<b>21</b>
1. <i>Aux origines de l'illettrisme.....</i>	<i>21</i>
2. <i>Cinquante nuances d'illettrisme.....</i>	<i>35</i>
3. <i>Illettrisme et handicap.....</i>	<i>36</i>
4. <i>Les chiffres de l'illettrisme.....</i>	<i>38</i>
5. <i>Une nécessaire déconstruction des idées reçues.....</i>	<i>41</i>
<b>B. Cadre d'action et contexte institutionnel de la lutte contre l'illettrisme :     présentation des partenaires et des textes.....</b>	<b>43</b>
1. <i>L'ANLCI, le fer de lance de la lutte contre l'illettrisme.....</i>	<i>44</i>
2. <i>Le réseau des centres (de) ressources illettrisme (CRI).....</i>	<i>51</i>
3. <i>Les acteurs complémentaires.....</i>	<i>53</i>
<b>C. La place des bibliothèques publiques dans le combat contre l'illettrisme     .....</b>	<b>54</b>
1. <i>Quel rôle social pour les bibliothèques publiques ?.....</i>	<i>54</i>
2. <i>Les bibliothèques publiques ont-elles réellement une légitimité dans la lutte         contre l'illettrisme ?.....</i>	<i>57</i>
3. <i>Les difficultés pratiques de tout engagement contre l'illettrisme en         bibliothèque publique.....</i>	<i>66</i>
4. <i>Un rôle spécifique des bibliothèques face à l'illettrisme.....</i>	<i>72</i>
5. <i>Le séminaire de La Charité-sur-Loire : vers une plus grande implication         des bibliothèques publiques dans le champ de l'illettrisme ?.....</i>	<i>73</i>
<b>II. L'ILLETTRISME À BRAS-LE-CORPS : UNE RÉALITÉ PLURIDIMENSIONNELLE EN BIBLIOTHÈQUE.....</b>	<b>75</b>
<b>A. La variation territoriale du combat contre l'illettrisme.....</b>	<b>75</b>
1. <i>Les contrats territoire-lecture (CTL), un outil transversal pour combattre         l'illettrisme ?.....</i>	<i>75</i>
2. <i>Lecture publique et illettrisme en territoires urbains.....</i>	<i>78</i>
3. <i>Lecture publique et illettrisme en territoires péri-urbains et ruraux.....</i>	<i>87</i>
4. <i>Lecture publique et illettrisme dans les territoires d'Outre-mer.....</i>	<i>94</i>
5. <i>Lecture publique et illettrisme en milieu carcéral.....</i>	<i>95</i>
<b>B. Prévention et lutte : deux axes, un même but ?.....</b>	<b>98</b>
1. <i>Ce qui ne va pas de soi.....</i>	<i>98</i>
2. <i>Le chemin de la facilité ?.....</i>	<i>100</i>
3. <i>La formation tout au long de la vie.....</i>	<i>103</i>
<b>C. Petite typologie et exemples de dispositifs envisageables.....</b>	<b>104</b>
1. <i>Le volet traditionnel.....</i>	<i>105</i>
2. <i>Le volet numérique et innovation.....</i>	<i>106</i>
3. <i>Trois exemples de réalisations destinées à contrer l'illettrisme en lecture         publique.....</i>	<i>109</i>

<b>III. VADE-MECUM DU BIBLIOTHÉCAIRE RELATIF À L'ILLETTRISME ET AUX MOYENS DE LE COMBATTRE.....</b>	<b>133</b>
<b>A. Propos introductifs.....</b>	<b>133</b>
1. <i>Objectifs du vade-mecum.....</i>	<i>133</i>
2. <i>Quels destinataires ?.....</i>	<i>133</i>
3. <i>Forme adoptée.....</i>	<i>134</i>
<b>Fiche pratique n°1 : Qu'est-ce que l'illettrisme ?.....</b>	<b>135</b>
<b>Fiche pratique n°2 : Combien y a-t-il de personnes en situation d'illettrisme en France à l'heure actuelle ?.....</b>	<b>137</b>
<b>Fiche pratique n°3 : S'insérer dans son territoire.....</b>	<b>139</b>
<b>Fiche pratique n°4 : Repérer les acteurs qui œuvrent contre l'illettrisme.....</b>	<b>141</b>
<b>Fiche pratique n°5 : Repérer les dispositifs de formation, les référents et les ressources mobilisables.....</b>	<b>143</b>
<b>Fiche pratique n°6 : Quelle place donner à la lutte contre l'illettrisme au sein d'un équipement de lecture publique ?.....</b>	<b>147</b>
<b>Fiche pratique n°7 : Rendre le lieu bibliothèque accessible aux personnes en situation d'illettrisme.....</b>	<b>149</b>
<b>Fiche pratique n°8 : Aller à la rencontre des personnes en situation d'illettrisme.....</b>	<b>151</b>
<b>Fiche pratique n°9 : Quelles actions mener contre l'illettrisme ?.....</b>	<b>153</b>
<b>Fiche pratique n°10 : Contacts, textes et sites de référence.....</b>	<b>155</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>157</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>159</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>169</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>171</b>

## *Sigles et abréviations*

ABF : Association des bibliothécaires de France  
ACCES : Actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations  
ADBDP : Association des directeurs des bibliothèques départementales de prêt  
ADREC : Agence de développement régionale des emplois et compétences  
Afev : Association de la fondation étudiante pour la ville  
AFL : Association française pour la lecture  
AFPA : Association pour la formation professionnelle des adultes  
Agefos-PME : Association de gestion des fonds de formation des salariés des petites et moyennes entreprises  
AGIRabcd : Association générale des intervenants retraités  
AIPF : Association internationale de la presse francophone  
ALCIA : Association de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme  
AMF : Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité  
ANDRH : Association nationale des directeurs des ressources humaines  
ANLCI : Agence nationale de lutte contre l'illettrisme  
ANPE : Agence nationale pour l'emploi  
APA : Allocation personnalisée d'autonomie  
APapp : Association pour la promotion du label APP  
Apel : Association des parents d'élèves de l'enseignement libre  
Apfée : Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école  
APL : Aide personnalisée au logement  
ARF : Association des régions de France  
ARFTLV Poitou-Charentes : Association régionale de la formation tout au long de la vie Poitou-Charentes  
B2i : Brevet informatique et Internet  
BBF : *Bulletin des bibliothèques de France*  
BCP : Bibliothèque centrale de prêt  
BD : Bande dessinée  
BDP : Bibliothèque départementale de prêt  
BM : Bibliothèque municipale  
BmL : Bibliothèque municipale de Lyon  
Bpi : Bibliothèque publique d'information  
BSF : Bibliothèques sans frontières  
CA : Conseil d'administration  
CAFOC : Centre académique de formation continue  
CAJ : Centre animation jeunesse  
CAMS : Centre d'action médico-sociale  
CAP : Certificat d'aptitude professionnelle  
CARIF : Centre d'animation, de recherche et d'information sur la formation  
CCAS : Centre communal d'action sociale  
CCI : Chambre de commerce et d'industrie  
CCR : Centre culturel de rencontre  
CD : *Compact Disc* (disque compact)  
CD-ROM : *Compact Disc – Read Only Memory*  
CEE : Comité d'expansion économique  
Ceméa : Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active  
CFDT : Confédération française démocratique du travail  
CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens  
CGT : Confédération générale du travail



CHRS : Centre d'hébergement et de réadaptation sociale  
 CLAS : Contrat local d'accompagnement scolaire  
 CLL : Centre du livre et de la lecture ou conseiller/conseillère livre et lecture  
 CM1 : Cours moyen 1<sup>ère</sup> année  
 CM2 : Cours moyen 2<sup>e</sup> année  
 CMA : Chambres des métiers et de l'artisanat  
 Cnaf : Caisse nationale des allocations familiales  
 Cnam : Conservatoire national des arts et métiers  
 CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale  
 CNL : Centre national du livre  
 CNML : Conseil national des missions locales  
 COM : Collectivité d'Outre-mer  
 CP : Cours préparatoire  
 CRFCB : Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques  
 CRI : Centre (de) ressources illettrisme  
 CTL : Contrat territoire-lecture  
 CVL : Contrat ville-lecture  
 DDASS : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales  
 DDCS : Direction départementale de la cohésion sociale  
 DDJS : Direction départementale de la jeunesse et des sports  
 DGLFLF : Délégation générale à la langue française et aux langues de France  
 DRAC : Direction régionale des affaires culturelles  
 DROM : Département et région d'Outre-mer  
 DRTEFP : Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation  
 professionnelle  
 DTEFP : Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle  
 EAC (projet national) : Éducation artistique et culturelle  
 EGPE : École des grands-parents européens  
 Ensib : École nationale supérieure des sciences de l'information et des  
 bibliothèques  
 EPCC : Établissement public de coopération culturelle  
 EPCI : Établissement public de coopération intercommunale  
 EPI : Espace de proximité et d'initiatives  
 EPT : Établissement public territorial  
 ETP : Équivalent temps plein  
 FAF Propreté : Fonds d'assurance formation Propreté  
 FCPE : Fédération des conseils de parents d'élèves  
 FLE : Français langue étrangère  
 FLS : Français langue seconde  
 FNPS : Fédération nationale de la presse d'information spécialisée  
 FFP : Fédération de la formation professionnelle  
 FNO : Fédération nationale des orthophonistes  
 FO : Force ouvrière  
 FPSPP : Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels  
 FSE : Fonds social européen  
 FSU : Fédération syndicale unitaire  
 GARF : Groupement des acteurs et responsables de la formation  
 GPI : Groupement d'intérêt public  
 GPLI : Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme  
 Greta (formation continue) : Groupement d'établissements

IFLA : *International Federation of Library Associations and Institutions*  
(Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques)

INJEP : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

INRP : Institut national de recherche pédagogique

Insee : Institut national de la statistique et des études économiques

IREPS : Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé

IRILL : Insertion, réinsertion et lutte contre l'illettrisme

IVQ : Information et Vie quotidienne (enquête)

JAPD : Journée d'appel de préparation à la défense

JDC : Journée défense et citoyenneté

LEFOP : Lieu d'étude et de formation personnalisée

LSF : Langue des signes française

MAPTAM (loi) : Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

MCC : Ministère de la Culture et de la Communication

MEDEF : Mouvement des entreprises de France

MJC : Maison de la jeunesse et de la culture

MPT : Maison pour tous

NOTRe (loi) : Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République

ONG : Organisation non gouvernementale

OPCA : Organisme paritaire collecteur agréé

OPCALIM : Organisme paritaire collecteur agréé des industries alimentaires de la coopération agricole et de l'alimentation en détail

OREF : Observatoire régional de l'emploi et de la formation

PAIO : Permanence d'accueil, d'information et d'orientation

PC : *Personal Computer* (ordinateur personnel)

PDI : Plan départemental d'insertion

PDLP : Plan de développement de la lecture publique

PEEP : Parents d'élèves de l'enseignement public

PEP : Plan d'épargne populaire

PETR : Pôle d'équilibre territorial et rural

PME : Petite et moyenne entreprise

PMI : Protection maternelle et infantile

PsyEF : Psychologie de l'éducation et de la formation (laboratoire de l'université Lumière-Lyon-II).

RAM : Réunion des assureurs maladie

Ram : Relais assistantes maternelles

RFID : *Radio Frequency Identification* (radio-identification)

RGPP : Révision générale des politiques publiques

RH : Ressources humaines

RMI : Revenu minimum d'insertion

RNPCRIA : Réseau national des professionnels des centres ressources illettrisme et analphabétisme

RSA : Revenu de solidarité active

SGAR : Secrétariat général pour les affaires régionales

SGEC : Secrétariat général de l'enseignement catholique

SGEN-CFDT : Syndicat général de l'Éducation nationale affilié à la CFDT

SLL : Service du livre et de la lecture

SMA : Service militaire adapté

SNCF : Société nationale des chemins de fer français

SNUipp-FSU : Syndicat national unitaire des instituteurs professeurs des écoles et  
Pegc affilié à la FSU  
SPIP : Service pénitentiaire d'insertion et de probation  
SPQR : Syndicat de la presse quotidienne régionale  
SPS : Syndicat de la presse sociale  
UFCV : Union française des centres de vacances et de loisirs  
UNAF : Union nationale des associations familiales  
UNESCO : *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*  
(Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture).  
UNIOPSS : Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés  
sanitaires et sociaux  
UNSA : Union nationale des syndicats autonomes  
UNSA Éducation : Fédération des métiers de l'éducation, de la recherche et de la  
culture  
UPA : Union professionnelle artisanale  
UROF : Union régionale des organismes de formation  
ZEP : Zone d'éducation prioritaire  
ZRR : Zone de revitalisation rurale  
ZUS : Zone urbaine sensible

# PRÉAMBULE

---

## De l'importance de la terminologie dans le champ de l'illettrisme

Lorsqu'on parle d'illettrisme, le vocabulaire se révèle évidemment crucial. Avant tout état des lieux, avant tout développement pratique, avant toute réflexion sur la profession de bibliothécaire, il convient de rappeler que ce phénomène recoupe des logiques de honte, d'estime de soi, de reconnaissance de l'autre, de stigmatisation voire d'humiliation ou de moquerie. Il faut en permanence garder à l'esprit que l'illettrisme peut être source de gêne, de malaise, de mal-être, de souffrance profonde et intime pour ceux qui le subissent au quotidien. Il n'est donc nul besoin de signaler que la précision des termes employés est cruciale.

Concrètement, il faut prêter attention aux effets normatifs du vocabulaire. Le qualificatif « illettré », employé en tant que substantif, est à proscrire absolument pour parler de quelqu'un souffrant d'illettrisme, parce que cela renvoie violemment cette personne au sens étymologique du terme, à l'ignorance et au fait d'être dénué de toute culture ; cela reviendrait à désigner un homme ou une femme par le problème qui lui empoisonne la vie, ce qui serait une négation totale de l'être. Il ne faut pas non plus considérer ces personnes comme des « handicapés », parce que cela traduirait une méconnaissance complète des problématiques de l'illettrisme<sup>1</sup>. De plus, il est conseillé d'avoir recours le moins possible à l'expression, pourtant répandue et utilisée, de « non publics » qui, aussi proche puisse-t-elle être de la réalité vécue, donne l'impression qu'on retire à ces personnes la qualité de public de manière inéluctable, sans le moindre espoir d'amélioration de leur situation. Les formules « publics éloignés de la lecture » et « publics distants » sont aussi à contourner autant que possible, pour des raisons différentes dans les deux cas. La première de ces formules est bien trop englobante : elle peut, bien entendu, concerner les publics touchés par l'illettrisme, mais elle manque de spécificité et pourrait aussi bien servir pour des personnes détenues ou présentant un handicap. La seconde formule n'entre pas dans le champ du problème dont il est ici question, puisqu'elle renvoie aux personnes qui ne fréquentent tout simplement pas les bibliothèques : elle en devient si générale qu'elle en perd de son sens. Enfin, il est déconseillé d'utiliser l'expression « publics empêchés » parce qu'elle insiste davantage sur l'obstacle qu'est l'illettrisme que sur le fait de surmonter cet obstacle, et ce, même si elle abandonne la violence des précédentes tournures pour s'approcher d'une plus grande neutralité. Il est évident que certaines des expressions précédemment citées sont souvent fermement ancrées dans les intitulés de postes ou de missions et qu'elles ne vont pas disparaître ou cesser d'être utilisées du jour au lendemain, mais cela ne désengage pas pour autant d'un certain effort lexical.

Il s'agit de ne pas pointer les gens du doigt ou plutôt de ne pas pointer le doigt sur ce qui complexifie leur quotidien. C'est en montrant l'illettrisme sous des jours plus critiques qu'encourageants que les individus concernés par ce fait social en viennent à se voir comme des êtres bancals, imparfaits, inférieurs. Il est préférable d'avoir recours, autant que faire se peut, à des expressions neutres, comme « personnes en situation d'illettrisme » et « homme/femme en situation d'illettrisme », qui sont certes longues mais qui ont le mérite d'insister sur un état ponctuel donc susceptible d'être résorbé, ou à des expressions mélioratives qui présentent une issue favorable pour ces personnes. Ainsi faut-il tendre au maximum vers une neutralité de ton qui serait un quasi automatisme.

---

<sup>1</sup> Ce point sera d'ailleurs développé plus avant dans cette étude.

À force de parler d'illettrisme en général, on finit effectivement par ne plus voir que les seuls problèmes qui y sont liés, au point d'occulter, d'oublier que derrière la théorie et les idées, il y a des hommes et des femmes qui vivent à chaque instant dans une société où l'écrit est si omniprésent et vital qu'il peut en devenir étouffant et mortel, pour eux.

Insister sur ces considérations pourrait sembler secondaire, et peut-être est-ce le cas, mais il ne faut pas oublier que le simple fait de pouvoir lire ces quelques lignes et les comprendre est déjà une chance que des millions de personnes en France aimeraient avoir à l'heure actuelle. Chaque mot est précieux, et sans doute bien plus encore dans le champ de l'illettrisme. Un engagement dans ce domaine peut débiter à une échelle aussi modeste que celle-ci, et cette démarche ne requiert aucun budget, aucun groupe de travail, aucun projet ancré dans la durée ; juste un brin de décence.

# INTRODUCTION

---

« Ah bon, c'est encore un thème d'actualité, l'illettrisme ? »

Ce sont ces mots très exacts et infiniment révélateurs que je me suis vu rétorquer lorsque j'ai évoqué le sujet de mon mémoire d'étude durant une conversation somme toute anodine que j'ai eue avec un collègue conservateur des bibliothèques dans les premiers mois de notre formation à l'Enssib.

Car oui, en dépit des apparences et de l'aspect sans doute peu reluisant du concept, l'illettrisme est encore et toujours un thème d'actualité. Il n'est certes pas aussi prégnant que d'autres thèmes plus attractifs, mais comme toute personne souffrant d'un malaise prononcé face à l'écrit et qui, saisie de honte, se réfugie dans l'anonymat le plus complet, le phénomène se révèle souterrain dans notre société, sans pour autant avoir disparu. D'ailleurs, un roman de Cécile Ladjali, intitulé *Illettré*, comptait parmi les nouveautés de la rentrée littéraire de janvier 2016<sup>2</sup> ; la relative discrétion dans laquelle ce roman a été publié et la couverture médiatique assez timide dont il a bénéficié n'ont d'égale que l'invisibilité des principaux concernés.

On parle d'illettrisme pour des personnes qui, tout en ayant été scolarisées en France pendant au minimum les dix années de formation obligatoires, ne maîtrisent pas suffisamment les compétences de base – la lecture, l'écriture, le calcul – pour être pleinement autonomes dans leur vie quotidienne. Il faut donc avoir 16 ans révolus pour être considéré(e) en situation d'illettrisme. Parfois d'une finesse absolue, les subtilités liées à cette définition sont à l'origine de beaucoup d'erreurs, de confusions et de rapprochements plus ou moins légitimes avec d'autres états et situations<sup>3</sup>. L'une des difficultés majeures concernant les personnes touchées par ce problème est qu'il s'agit d'un groupe transversal : on peut très bien souffrir d'illettrisme et habiter à la ville ou à la campagne, être jeune ou vieux, une femme ou un homme, travailler ou ne pas avoir d'emploi...

Les recherches présentées dans ce mémoire traitent à la fois des dimensions de prévention de l'illettrisme et de lutte contre l'illettrisme dans la sphère des bibliothèques. La prévention de l'illettrisme désigne, au sens large, l'ensemble des dispositions prises et des moyens engagés afin d'empêcher une fragilité avec l'écrit de se déclarer une fois sorti(e) du parcours scolaire initial. Par lutte contre l'illettrisme, « il faut entendre l'ensemble des procédures, pratiques et formations mises en œuvre pour permettre aux personnes en situation de difficulté par rapport à l'écrit, de parvenir à se familiariser de façon concrète et durable avec la lecture et l'écriture, dans une perspective d'épanouissement personnel, social et professionnel »<sup>4</sup>.

Ce sont avant tout les bibliothèques publiques qui serviront de terrain d'analyse, mais on ne s'interdira pas d'élargir le périmètre et le propos à d'autres types de structures quand un changement de perspective semblera approprié, par exemple en évoquant les bibliothèques de rue de l'association ATD Quart Monde ou encore les bibliothèques pénitentiaires. En lecture publique, des actions contre l'illettrisme existent depuis un certain temps, ce n'est pas un fait récent. Il faut malgré tout signaler le positionnement toujours peu clair de nombre d'établissements sur ce sujet difficile. Leur rôle dans la lutte contre l'illettrisme constituait justement la ligne directrice d'un précédent mémoire d'étude, soutenu par Sylvie Tomic en janvier 2009<sup>5</sup>. Ce travail se veut une nécessaire

---

<sup>2</sup> Cécile LADJALI, *Illettré*, Arles, Actes Sud, 2016, 224 p.

<sup>3</sup> Ces subtilités feront l'objet d'un traitement approfondi dans la suite de cette étude.

<sup>4</sup> Georges PERRIN (dir.), *Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi...*, p. 47.

<sup>5</sup> Sylvie TOMIC, *Le rôle des bibliothèques publiques dans la lutte contre l'illettrisme*, Villeurbanne, mémoire d'étude et de recherche (sous la direction d'Alain Duperrier), 2009, 75 p.

actualisation du sien, un complément à celui-ci, ainsi qu'une étape supplémentaire dans le cheminement débuté à l'époque.

Le dernier point à clarifier concerne les publics traditionnellement dits « empêchés » (publics sous main de justice, certains publics présentant un handicap...) qui sont tout autant concernés par les difficultés de l'illettrisme mais qui seront généralement mis hors du champ immédiat de l'étude. Ils ne seront évoqués que très marginalement, lorsqu'un parallèle pourra être tracé entre l'illettrisme et leurs propres situations.

Du reste, le sujet qu'il s'agit ici d'explorer interroge principalement l'inscription des actions menées contre l'illettrisme, qu'il s'agisse de prévention ou de lutte, dans les missions des bibliothèques et, partant, la légitimité et l'efficacité des dispositifs mis en branle. Il interroge aussi les diverses approches de l'objet illettrisme en fonction des spécificités des établissements, des territoires, des équipes, des formations ou encore des moyens mobilisables. Il questionne également le relatif effacement des bibliothèques publiques en la matière, ce qui constitue un paradoxe évident quand on le place en regard de « l'invention » du phénomène, il y a déjà près de quarante ans<sup>6</sup>. Dans les faits, quelles entreprises emblématiques peut-on extraire du paysage très vaste – mais aussi parfois nébuleux – des actions engagées dans ce domaine ? Ces bibliothèques sont-elles assez bien armées pour faire face à un problème aussi complexe à saisir ? Plus largement, ce sujet renvoie à la problématique stratégique des publics : quelles sont les priorités à définir, comment conjuguer accueil général et politique de publics spécifiques ?

Toutes ces questions trouveront des réponses dans un développement subdivisé en trois parties qui allieront au maximum aspects théoriques et pratiques, afin de fournir un solide document de référence pouvant servir de base au travail des professionnels des bibliothèques, s'ils aspirent à participer au combat contre l'illettrisme.

La première de ces parties abordera les incontournables éléments de cadrage, depuis la genèse de la notion d'illettrisme en passant par les aspects de définition les plus sommaires et la présentation des structures partenaires des bibliothèques dans ce combat, jusqu'aux questionnements inhérents à toute implication concrète d'un équipement, qu'il s'agisse de la place justifiée ou non de son action dans ce domaine, des freins inéluctables à sa participation ou des difficultés importantes auxquelles il doit faire face, tant en termes de formation et de motivation des personnels que de choix à effectuer pour le lancement d'actions formelles ; tout cela pour apporter le bagage qui préside à tout engagement effectif.

La deuxième partie se focalisera encore davantage sur les réalités de l'action des bibliothèques lorsqu'elles prennent la question de l'illettrisme à bras-le-corps, et l'on verra que ces réalités sont extrêmement nuancées, d'un type de territoire à l'autre, souvent d'une action à l'autre, puisque prévenir l'illettrisme n'équivaut pas à lutter contre l'illettrisme. On tentera, en outre, d'offrir un petit éventail d'actions menées, certaines plus traditionnelles, certaines plus innovantes.

Cela conduira à une troisième et dernière partie qui poussera plus loin le rôle utilitaire de ce mémoire en adoptant la forme d'un vade-mecum organisé en fiches pratiques, qui doivent servir de points d'appui à quiconque serait à la recherche d'informations et de conseils sur la résorption de l'illettrisme en bibliothèque.

---

<sup>6</sup> Pour plus de précisions, voir Bernard LAHIRE, *L'invention de « l'illettrisme » : rhétorique publique, éthique et stigmates*, Paris, La découverte, 2005, 370 p.

## MÉTHODOLOGIE DES ENTRETIENS

---

La méthodologie employée dans ce travail pour la collecte de témoignages s'est construite en miroir de celle qu'avait suivie Sylvie Tomic pour son propre mémoire d'étude, en 2008-2009. Mme Tomic avait procédé de deux manières bien distinctes : d'une part, elle avait directement contacté des acteurs de la lutte contre l'illettrisme, ainsi que quelques bibliothécaires également impliqué(e)s dans des actions de lutte, le tout avec un fort ancrage rhodanien ; d'autre part, elle avait eu recours à l'ancienne liste de diffusion Biblio-fr afin de soumettre un questionnaire à l'ensemble des abonnés, ce qui avait produit une dizaine de réponses, exploitées par la suite<sup>7</sup>.

Dès le départ, la décision a été prise de se cantonner à la réalisation d'entretiens individuels, donc à la production de données qualitatives, plutôt qu'à la collecte de renseignements sur le mode quantitatif, qui n'auraient vraisemblablement pas apporté d'éléments très tangibles pour le traitement de ce sujet.

Au lieu de reposer sur des retours hypothétiques voire hasardeux, la procédure choisie consistait en une sélection en amont des acteurs et autres contacts susceptibles d'être concernés par les problématiques du champ très particulier de l'illettrisme, afin de solliciter un échange avec eux sur la base de questionnaires dont le contenu variait bien évidemment selon les interlocuteurs. Dans la pratique, ces échanges ont pris la forme d'entretiens individuels en face-à-face, d'entretiens téléphoniques ou, plus ponctuellement, de questionnaires envoyés par courriel et complétés par d'éventuels entretiens téléphoniques. Certaines personnes ont pu demander à voir le questionnaire en préparation de l'entretien, ce qui a été concédé, mais seules la trame très générale et les grandes lignes ont alors été communiquées.

Si ce fonctionnement global s'est imposé, c'est pour obtenir des réponses plus efficaces et plus individualisées par rapport à un questionnaire normalisé laissant assez peu de place aux avis et aux opinions. C'est aussi pour donner plus de chair à la production finale, pour permettre aux différentes professions de s'incarner et, surtout, pour cerner de manière détaillée le degré d'implication de toutes ces personnes engagées contre l'illettrisme.

Cette démarche n'est pas sans limite. Il n'y a pas d'exhaustivité possible, puisque ces témoignages ne sont qu'un échantillon de ce qui existe actuellement pour contrer l'illettrisme. Par ailleurs, certaines contributions ne se sont pas avérées aussi exploitables qu'elles pouvaient le sembler à priori, tandis que d'autres, après analyse, ne renseignaient pas spécifiquement le sujet traité ici. Enfin, une très large majorité des entretiens présentés dans ce document ont été effectués par téléphone, du fait de l'impossible mariage entre les obligations inhérentes à la formation de l'Enssib, les rigidités du calendrier et des contacts impliquant de voyager d'un bout à l'autre de la France, parfois du jour au lendemain, parfois dans la même journée.

Néanmoins, il en ressort un échantillon représentatif très riche, permettant d'apporter une pluralité de points de vue, d'horizons très différents, de milieux professionnels et associatifs hétérogènes et de secteurs géographiques multiples (Bretagne, Auvergne, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Île-de-France, Alsace...). Au total, ce sont un peu plus d'une vingtaine de témoignages qui viennent alimenter cette réflexion.

Une fois encore, il faut souligner l'aide considérable que m'a apportée Fabien Plazannet dans cette collecte d'informations, en me fournissant de nombreux contacts et autant de chemins d'accès vers ces personnes.

---

<sup>7</sup> Voir les remerciements et l'annexe 1 (« Méthodologie de recueil des témoignages de bibliothécaires ») dans *op. cit.*, respectivement p. 3 et p. 74-75.



En complément des propos recueillis pour ce mémoire, les ressources en ligne de l'ANLCI ont été mobilisées, plus précisément les vidéos chargées sur la chaîne YouTube de l'Agence, qui présentent des interviews et des reportages notables<sup>8</sup>. Certaines de ces vidéos datent de quelques années, mais elles ont le mérite de rassembler en un seul film des acteurs issus d'un large éventail de secteurs qui sont tous concernés par la thématique de l'illettrisme.

---

<sup>8</sup> Disponibles en suivant ce lien : <https://www.youtube.com/user/anlci/videos> (consulté le 3 septembre 2016).

# I. PENSER L'ILLETTRISME EN BIBLIOTHÈQUE : LES BASES

---

Il faut d'abord revenir aux fondamentaux de l'illettrisme, aux multiples origines de ce phénomène, à ses déclinaisons, à ses fréquentes comparaisons avec d'autres situations plus ou moins similaires, à ses statistiques et à ses idées reçues souvent répétées. Comme on le verra, les certitudes les plus apparentes peuvent générer les erreurs les plus évidentes. C'est pourquoi une présentation théorique, explicitant ces axes de manière concise mais claire, constitue le point de départ idéal de cette réflexion. Une fois ces bases fermement posées, nous nous intéresserons au contexte institutionnel du combat contre l'illettrisme, aux textes qui encadrent les actions, ainsi qu'aux partenaires potentiels des bibliothèques. À terme, cela nous amènera à évaluer le rôle qui peut être attribué aux bibliothèques dans ce domaine à l'aune des difficultés auxquelles elles se trouvent confrontées et des freins qui jalonnent leur cheminement vers une implication poussée.

## A. L'ILLETTRISME : DE QUOI PARLE-T-ON, OÙ EN EST-ON, QUEL CONSTAT ?

La complexité intrinsèque de la notion d'illettrisme impose que l'on présente l'émergence du concept, que l'on suive les évolutions des trois dernières décennies et que l'on précise des contours qui sont suffisamment éthérés pour causer des malentendus dans les esprits. Pour pouvoir agir, il faut savoir de quoi on parle.

### 1. Aux origines de l'illettrisme

Il s'agit, dans cette partie, d'évoquer les origines historiques, les aspects de définition et les causes du phénomène.

#### *a. Historique de l'illettrisme*

La fin des années 1970 marque le début de la reconnaissance de l'illettrisme, jusqu'alors simple fait social, comme enjeu d'ordre public.

C'est par la sphère associative qu'émerge ce problème. En 1978, le père Joseph Wresinski, fondateur d'ATD Quart Monde quelque vingt années plus tôt, rédige le rapport moral de son mouvement. Ce document contient la première occurrence de ce qui n'est alors logiquement qu'un néologisme, le terme « illettrisme ». Le père Wresinski affiche nettement sa préférence pour ce mot, par rapport à « analphabétisme » qui, tout en étant trop péjoratif, renvoie à une situation impropre, selon lui, à illustrer la condition des personnes touchées par le phénomène dont il a pu constater l'existence dans les cités, bidonvilles et autres campements de fortune visités. Ces personnes-ci ont suivi une scolarité en France et malgré cela, elles ont des difficultés avec leur langue maternelle. Dans le prolongement de cette idée, le processus désigné sous le terme « alphabétisation » est écarté, puisqu'il concerne l'enseignement de la langue d'un pays d'accueil à des populations immigrés. Particularité lexicale et conceptuelle ayant vu le jour grâce à une mobilisation associative et caritative, l'illettrisme tend donc à s'autonomiser à l'échelle française.

Il faut attendre trois ans pour qu'ait lieu une normalisation du vocable et pour que se poursuive cette reconnaissance publique. Le mois de mars 1981 voit en effet la remise d'un rapport officiel commandé par le gouvernement Raymond Barre III et intitulé *Contre la précarité et la pauvreté : 60 propositions du groupe de travail interministériel présidé par G. Oheix*. L'auteur de ces pages, le conseiller d'État mentionné, Gabriel Oheix, est le premier à reprendre le terme « illettrisme » et à l'employer sous sa plume. Ce réemploi fait en quelque sorte office d'intronisation du néologisme en tant que substantif riche de sens dans la langue française. Habité par les thématiques qui sont au cœur du combat d'ATD Quart Monde, le discours délivré dans le rapport Oheix contient un appel au lancement d'une campagne de lutte contre l'illettrisme ainsi qu'à la constitution d'un groupe de travail spécifiquement dédié à cette cause, mais cet appel demeure sans suite.

Trois nouvelles années s'écoulent avant que la récupération du phénomène par le politique ne s'accroisse : en 1984, le Premier ministre Pierre Mauroy demande un rapport détaillé sur l'ampleur prise par l'illettrisme dans le pays. Véronique Esperandieu, Antoine Lion et Jean-Pierre Bénichou sont chargés de la réalisation de ce travail. Le rapport, qui porte le titre sentencieux *Des illettrés en France*, a l'effet d'une bombe. Dans une société où domine le mythe républicain d'une population éclairée car passée par le système d'instruction obligatoire pour tous, l'annonce qu'une part pour le moins significative des Français (entre 8 et 15 %) se trouve, au quotidien, en situation de fragilité vis-à-vis de l'écrit se pose en révélation soudaine d'une vérité longtemps enfouie. Alors que l'on pense que les difficultés langagières ne concernent que les personnes issues de l'immigration ou une infime partie des milieux sociaux les plus défavorisés, on comprend vite que le problème n'est pas limité à ces seules catégories. Cette fois, les conséquences ne restent pas au niveau de la théorie. La principale mesure prise pour contrer la montée du phénomène est la constitution, en octobre 1984, d'un groupe interministériel dit Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme (GPLI), dont l'objectif initial est de « recenser tout ce qui [est] fait, tant dans le milieu associatif que dans les différentes administrations, en relation plus ou moins directe avec sa mission : mesures pour l'insertion des jeunes, formation de ruraux, de chômeurs, etc. »<sup>9</sup>. L'année 1984 représente véritablement une « prise d'indépendance discursive et institutionnelle » pour l'illettrisme<sup>10</sup>.

Dans la foulée de cette prise de conscience se mettent progressivement en place des structures, des moyens et des dispositifs d'action. Ainsi la décennie 1990 est-elle ponctuée par tout une série de créations de lieux de référence sur l'illettrisme, à savoir les centres (de) ressources illettrisme (CRI), qui sont instaurés par les préfetures des différentes régions françaises et qui ont vocation à rayonner à cet échelon territorial.

Au surplus, le combat contre l'illettrisme connaît un regain de vigueur au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup> et ce, par de multiples impulsions données au secteur par le politique. Cela commence par un repositionnement. L'article 149 de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions stipule que :

*La lutte contre l'illettrisme constitue une priorité nationale. Cette priorité est prise en compte par le service public de l'éducation ainsi que par les*

<sup>9</sup> Marie-France HAU-ROUCHARD, « Le groupe permanent de lutte contre l'illettrisme »..., p. 128.

<sup>10</sup> Bernard LAHIRE, *L'invention de « l'illettrisme »*..., p. 67.

<sup>11</sup> Sylvie TOMIC, *Le rôle des bibliothèques publiques dans la lutte contre l'illettrisme*..., p. 13.

*personnes publiques et privées qui assurent une mission de formation ou d'action sociale. Tous les services publics contribuent de manière coordonnée à la lutte contre l'illettrisme dans leurs domaines d'action respectifs.*

C'est la première fois que la lutte contre l'illettrisme est érigée au rang de priorité nationale, et ce ne sera pas non plus la dernière, puisque cette affirmation deviendra peu à peu un truisme du discours politique des gouvernements successifs, de droite comme de gauche. Au demeurant, au-delà de cette décision de façade, rien n'est fait pour fournir davantage de marge de manœuvre au secteur concerné.

L'année suivante, le repositionnement est complété par une réorientation. En mars 1999, Marie-Thérèse Geffroy remet son rapport *Lutter contre l'illettrisme* à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Martine Aubry, et à la secrétaire d'État aux droits des femmes et à la formation professionnelle, Nicole Péry, toutes deux membres du gouvernement Lionel Jospin. Suivant les préconisations avancées dans ce compte-rendu, le GPLI est refondu pour devenir l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), c'est-à-dire une structure qui a pour ambition d'apporter de la cohérence et une ligne de force au paysage composite des actions et dispositifs engagés. Son rôle est confirmé et amplifié.

Des hésitations du politique viennent toutefois nuancer fortement ces mutations. Tout d'abord, le même gouvernement qui avait porté la lutte contre l'illettrisme comme une priorité nationale prend une ordonnance, en date du 22 juin 2000, qui revient sur cette décision en abrogeant l'article 149 de la loi de 1998. Mais deux ans plus tard, une fois l'alternance politique opérée, un nouveau retournement intervient lorsque Jean-Pierre Raffarin désigne la maîtrise de la langue française et la lutte contre l'illettrisme comme deux objectifs prioritaires de l'action de son gouvernement. Poussant toujours plus avant sur la ligne de son Premier ministre, le président de la République Jacques Chirac réaffirme cette priorité avec force en 2003. Les priorités sont faites ou défaits au gré des fluctuations du moment.

Il apparaît que le combat contre l'illettrisme trouve un nouvel élan vers le milieu de la première décennie des années 2000, avec notamment la participation accrue du monde professionnel et du monde de l'entreprise. À partir de cette période, les maîtres-mots sont sensibilisation et mobilisation<sup>12</sup>.

En 2004-2005, une enquête Information et Vie Quotidienne (IVQ) est lancée pour la première fois par l'Insee en partenariat avec l'ANLCI, qui fournit des modules de tests, afin de connaître plus finement le taux d'illettrisme chez les Français âgés de 18 à 65 ans. Parmi les données ressorties de cet examen, on note, à rebours de l'opinion communément admise, qu'un peu plus de la moitié des adultes en situation d'illettrisme (57 %) sont des salariés. Jusque-là, en l'absence de chiffres officiels, l'implication des entreprises relevait davantage de l'expérimentation, avec une poignée d'exemples marquants et des effectifs plutôt modestes de travailleurs. L'enquête IVQ de 2004-2005 est un électrochoc, qui permet dès lors de mobiliser tout l'environnement de l'entreprise, les partenaires sociaux, les OPCA – qui sont en charge de la collecte des fonds de la formation professionnelle – sur la base d'une idée très simple : ces 57 % de Français gênés par l'illettrisme dans leur métier au jour le jour sont des salariés qui, comme tout salarié, ont droit à la formation, que ce soit dans le cadre du plan de formation de l'entreprise ou dans le cadre du droit individuel à la formation. De surcroît, la question de l'illettrisme se pose de façon plus aiguë dans un contexte de dégradation du marché de l'emploi et de mutations technologiques, qui, pour ces dernières, contraignent les salariés peu qualifiés à s'adapter à l'ère numérique et à l'informatisation de tâches

<sup>12</sup> La plupart de ces données sont tirées des échanges avec M. Éric Nédélec de l'ANLCI et Mme Claire Extramiana de la DGLFLF, qui se sont tous les deux déroulés le 6 juin 2016.

d'exécution qui requièrent désormais la maîtrise de l'écrit là où avant, ces opérations pouvaient être réalisées en passant à travers les mailles du filet.

La sensibilisation et la mobilisation continuent dans la décennie suivante, car en 2011-2012, 66 organisations<sup>13</sup> se rassemblent au sein d'un vaste collectif baptisé Agir ensemble contre l'illettrisme et fédéré par l'ANLCI pour demander le label « Cause nationale » au Premier ministre. Le 7 septembre 2012, au cours d'une conférence de presse donnée à l'Assemblée nationale, le collectif annonce sa candidature. Le 1<sup>er</sup> mars suivant, le Premier ministre Jean-Marc Ayrault lui attribue le label « Grande Cause nationale 2013 », ce qui est perçu par l'ANLCI comme « une nouvelle étape pour susciter une prise de conscience, adresser à tous un message positif, amplifier la mobilisation » :



*Illustration 1 : Logo du collectif Agir ensemble contre l'illettrisme pour l'année de la Grande Cause (2013)<sup>14</sup>*

Tout au long de l'année 2013, le collectif porte son message pour démultiplier la diffusion de ses idées et renforcer la cohésion autour d'une même cause. Les médias nationaux sont mis à contribution comme relais d'information sur l'illettrisme. Plus d'une cinquantaine de manifestations labellisées « Grande Cause nationale » sont organisées. De nouvelles statistiques font état d'une baisse avérée du nombre de personnes en situation d'illettrisme en France<sup>15</sup>. De mai à octobre se tiennent les 22 assises régionales de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, qui réunissent plus de 4 300 participants, et du 13 au 15 novembre, les assises nationales et européennes de l'illettrisme, tenues à Lyon, deviennent le point d'orgue de cette mobilisation annuelle.

La « Grande Cause » est portée par tous les acteurs par-delà 2013 jusqu'en 2014 mais, cette année-là, à la mi-septembre, l'illettrisme est étonnamment propulsé sur le devant de la scène publique via une polémique générée par

<sup>13</sup> Ce collectif rassemble notamment l'AMF, l'Apfée, l'Afev, la Fondation Société Générale pour la Solidarité, l'Apel, l'ANDRH, l'APapp, CCI France, les CMA, la ville d'Aubervilliers, Apprentis d'Auteuil, l'AGIRabcd, J'aime lire-Bayard, les Ceméa, la CFDT, la CFTC, le CNML, ATD Quart Monde, la FCPE, le Cnam, l'AIPE, l'EGPE, la CGT, le CNEPT, Culture Papier, la FSU, Emmaüs, la FNPS, la FFP, Générations mutualistes, la Croix-Rouge française, la Fondation SNCF, la Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture, la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, la Fondation BTP PLUS, la FNO, la Fondation Carla-Bruni-Sarkozy, la Ligue de l'enseignement, la FPSPP, les Francas, Lilavie, le GARF, les PEP, le MEDEF, les Restos du cœur, les PEEP, Savoir-Lire, le SNUipp-FSU, Peuple et culture, le SGEN-CFDT, le SGEC, Lire et faire lire, l'UNIOPSS, l'UFCV, Solidarité Laïque, UNSA Éducation, le SMA, l'UNAF, le SPS, le SPQR, FO, l'UNSA, l'UPA et la Fédération nationale des UROF.

<sup>14</sup> Logo du collectif trouvé en ligne, sur le site de l'ANLCI, et téléchargé le 1<sup>er</sup> mai 2016.

<sup>15</sup> On reviendra plus en détail sur cette enquête quelques pages plus loin.

Emmanuel Macron, alors fraîchement nommé ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, qui parle des réformes à venir, sur les ondes d'Europe 1 :

*Sur les dossiers que j'ai, il y a la société Gad ; vous savez, cet abattoir. Il y a, dans cette société, une majorité de femmes. Il y en a qui sont, pour beaucoup, illettrées. Pour beaucoup, on leur explique : "Vous n'avez plus d'avenir à Gad ou aux alentours. Allez travailler à 50 ou 60 kilomètres." Ces gens-là n'ont pas le permis de conduire. On va leur dire quoi ? "Il faut payer 1 500 euros, attendre un an" ? Voilà, ce sont des réformes du quotidien, et ce sont des réformes qui créent de la mobilité, de l'activité.*

Sitôt faite, cette déclaration soulève un tollé, provoque une violente levée de boucliers. Le discours est condamné, qualifié de maladresse, de dérapage voire de faute. Pour éteindre l'incendie, l'après-midi même, lors des questions au gouvernement, à l'Assemblée nationale, Emmanuel Macron doit revenir sur ses paroles :

*Mon premier regret... mes excuses les plus plates, elles vont à l'égard des salariés que j'ai pu blesser... que j'ai blessés à travers ces propos, et je ne m'en excuserai jamais assez. Mon action, elle sera pour eux, et c'est ce que je disais ce matin<sup>16</sup>.*

Dans le champ de la lutte contre l'illettrisme, ce qui choque, c'est que des propos d'une telle teneur, presque caricaturaux, puissent être prononcés par un représentant officiel du gouvernement moins d'une année après une mobilisation nationale qui avait pour but très précis de sensibiliser aux problématiques de l'illettrisme et aux risques de culpabilisation à outrance, en particulier avec un slogan comme : « Une volonté commune : stigmatiser l'illettrisme, sans jamais stigmatiser les personnes ».

Le nouvel élan donné au combat contre l'illettrisme n'est donc pas sans zone d'ombre, et l'on est ainsi en droit de s'interroger sur les projets qui se posent en réponses concrètes aux attentats ayant secoué la France, d'abord en janvier, puis en novembre 2015. En conséquence à ces événements, l'action gouvernementale se veut effectivement assez vaste pour toucher toutes les franges de la société et contrer tout sentiment d'exclusion. Au ministère de la Culture émerge une volonté spécifique – mais déjà ancienne – de travailler à davantage de cohésion sociale en résorbant les fractures plus ou moins visibles au sein de la population. Ce sont les thématiques du « vivre ensemble » qui sont soulignées avec énergie. À l'échelle du livre et de la lecture, en déclinant le propos, on arrive assez vite à l'éducation artistique et culturelle, aux connaissances linguistiques. Or, la lutte contre l'illettrisme est présentée comme l'un des axes de travail dans cette action, ou du moins l'est-elle dans un ensemble plus large qualifié de maîtrise de la langue française. La demande politique se fait plus forte, mais les moyens se font plus limités. Dans ce contexte, un appel à projets consacré à « L'action culturelle au service de la maîtrise du français » cherche à englober l'illettrisme, quitte à l'inclure dans des propositions qui n'ont que peu de choses à voir avec le phénomène. Dans les faits, sur les plusieurs centaines de projets déposés, beaucoup sont destinés à des populations migrantes et s'appuient sur un processus d'alphabétisation, outre les éventuelles limites posées par des actions trop circonscrites géographiquement et dont on peine à cerner l'utilité sur le long terme. Le bricolage est encore monnaie courante et il n'est pas rare de constater que sous couvert du « vivre ensemble », élevé au rang de tendance, on essaye de déguiser quelques activités en utilisant le vocabulaire adéquat afin donner l'impression que l'on va favoriser ce « vivre

<sup>16</sup> Ces excuses officielles seront d'ailleurs suivies d'excuses directes lors d'une rencontre en personne avec d'anciens salariés de l'abattoir de porcs Gad, à Lampaul-Guimiliau, dans le Finistère, en janvier 2015.

ensemble », alors que l'on ne fait que diluer un problème dans d'autres. Grand est le risque d'amalgame, de confusion et de mélange de notions lorsqu'on veut apporter une solution englobante à tous les défis posés par la société.

Finalement, durant l'année 2016, la question de l'illettrisme a été posée à deux reprises, sur le plan législatif et sur le plan institutionnel.

Cette question a premièrement été soulevée au titre du projet de loi « Égalité et Citoyenneté », dont le texte est la transposition des mesures issues des Comités interministériels qui se sont déroulés les 6 mars et 26 octobre 2015. Toujours dans l'optique d'un renforcement des liens de la communauté nationale, ce projet met l'accent sur trois volets distincts : l'engagement citoyen et l'émancipation des jeunes, la mixité sociale et l'égalité des chances dans l'accès au logement et, enfin, le renforcement de l'égalité réelle, qui inclut la thématique de l'illettrisme en conjonction avec des dispositions relatives à la langue française. Présenté au nom du Premier ministre Manuel Valls par Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et Éricka Bareigts, secrétaire d'État chargée de l'Égalité réelle, le projet a entamé son examen à l'Assemblée nationale le 27 juin 2016, puis il a été adopté en première lecture par les députés le 6 juillet suivant.

La question a ensuite été soulevée dans les discussions entourant une hypothétique refonte de l'ANLCI. Au cours du premier semestre de l'année 2016, de nombreuses rumeurs circulent sur un remaniement de la structure ou une possible fusion avec d'autres acteurs au sein d'un plus grand ensemble tournant autour de la notion de maîtrise du français. Le 14 avril, *Le Canard enchaîné* révèle que Thierry Lepaon, ex-secrétaire général de la CGT, doit être nommé président de l'ANLCI par Manuel Valls. Cependant, rien n'est officialisé et les responsables de l'ANLCI sont eux-mêmes dans le flou quant à leur sort. Le 28 juillet, une dépêche AFP annonce que Thierry Lepaon est chargé par Matignon de la préfiguration d'une Agence de la langue française pour la cohésion sociale, ce qui est interprété par la presse comme l'aveu d'un remplacement de l'ANLCI par cette nouvelle agence au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Dès le lendemain, l'ANLCI diffuse un communiqué sur son site pour indiquer que son existence n'est pas remise en cause par ce projet, reprenant les termes employés par la présidence de la République dans un courrier du 12 mai précédent<sup>17</sup>. Et l'ANLCI de rappeler, dans ce document, « comme l'a souligné la Cour des comptes, “le risque de dilution de la question très spécifique de l'illettrisme au sein d'un organisme aux compétences élargies, la communication autour du sujet, et donc sa dédramatisation, étant considérées par tous les acteurs comme un facteur-clé de succès de la politique publique”. Toutes les personnes en situation d'illettrisme ont été scolarisées en France et si elles ne maîtrisent plus la lecture, l'écriture et le calcul dans les situations simples de leur vie quotidienne, elles parlent toutes le français. Le problème qu'elles rencontrent n'est pas celui de l'apprentissage d'une langue étrangère. Il s'agit de réacquérir les savoirs fondamentaux ».

Nonobstant ce rappel, le 23 septembre, dans les colonnes de *Débat Formation*, Thierry Lepaon fait une déclaration allant à contre-courant total des garanties reçues jusque-là par l'ANLCI<sup>18</sup>. Il ne préconise pas un maintien de cette structure, indiquant que les missions de la lutte doivent être transférées à la nouvelle entité prévue. Il affirme plus précisément que « l'Agence de la langue

<sup>17</sup> Ce communiqué (consulté le 23 septembre 2016) est accessible à cette adresse :

<http://www.anlci.gouv.fr/Actualites/Agir-ensemble-contre-lillettrisme/29-juillet-2016-Communique-de-l-ANLCI>.

<sup>18</sup> Ces propos font suite à la remise d'un rapport d'étape au Premier ministre Manuel Valls, le 15 septembre 2016.

française devra impulser une politique d'État contre l'illettrisme »<sup>19</sup> afin de palier un manque latent. À terme, cette Agence « devrait comporter un service dédié à la lutte contre l'illettrisme, avec des crédits fléchés et “sanctuarisés” pour éviter tout risque de dilution », ce qui « permettrait d'assurer un meilleur pilotage stratégique à la lutte contre l'illettrisme dans notre pays ». Le 26 septembre, les salariés de l'ANLCI rédigent un communiqué faisant suite à cette déclaration<sup>20</sup>, dans lequel ils condamnent la « violence du procédé », s'interrogent sur « la valeur à donner à la parole du président de la République », en référence au courrier du mois de mai, et dressent un constat implacable, qui établit que les propos tenus par Thierry Lepaon, depuis sa nomination, ne portent que sur la question de l'illettrisme et l'existence de l'ANLCI, poussant l'équipe à s'interroger sur la nature des motivations de l'ancien secrétaire général de la CGT : « Obsession ou règlement de comptes ? » D'une part, on repère la volonté d'aller vers davantage de simplicité, d'efficacité et de résultats grâce à une alliance des dispositifs autour de la thématique de la maîtrise de la langue française ; d'autre part, on note les craintes face à une perte d'identité et de visibilité du courant de la lutte contre l'illettrisme, ainsi que le danger connexe d'une association aisée mais discutable de ce phénomène avec les autres formes de fragilité linguistique.

C'est finalement le 29 novembre 2016 que Thierry Lepaon remet à Manuel Valls son rapport définitif intitulé *L'Agence de la langue française pour la cohésion sociale*<sup>21</sup>. Le Premier ministre décide alors la création d'une délégation interministérielle chargée de la mise en œuvre opérationnelle de cette nouvelle structure. Placée sous l'autorité du Chef du gouvernement, la délégation a pour mission de « porter une politique publique en fédérant les moyens existants mais également en déployant un programme d'actions. Elle animera l'action de l'ensemble des ministères impliqués dans cette politique et garantira la cohérence des actions conduites, dans ce domaine, par le Centre international d'études pédagogiques, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme et la Délégation générale à la langue française et aux langues de France ». À première vue, l'existence de l'ANLCI n'est donc pas remise en question par l'instauration de l'Agence de la langue française pour la cohésion sociale.

Le paysage de la lutte contre l'illettrisme, déjà mouvant à l'heure actuelle, ne peut que subir des changements dans les mois à venir. On ne peut qu'espérer que la nouvelle structure, si elle est appelée à remplacer l'ancienne, récupérera l'essentiel des missions de l'ANLCI avec le moins d'altérations possibles.

Au bout du compte, on voit, en particulier à travers les évolutions des dernières années, combien la tension entre la compréhension de l'illettrisme et la dilution de ce phénomène dans un ensemble plus large rend difficile tout positionnement<sup>22</sup>. C'est pourquoi un retour aux éléments de définition les plus basiques ne peut qu'être bénéfique.

## ***b. Définition(s) de l'illettrisme***

Cette partie aborde un flou sémantique qui existe depuis l'invention du terme « illettrisme » et qui se perpétue depuis lors en une superposition de définitions très spécifiques touchant à des notions à la fois différentes et trop proches. De nos jours,

---

<sup>19</sup> Voir la déclaration complète à cette adresse (consultée le 26 septembre 2016) : <http://www.debatformation.fr/expression-formation/lagence-de-langue-francaise-devra-impulser-politique-detat-contre-lillettrisme>.

<sup>20</sup> Le communiqué en question (consulté le 26 septembre 2016) est disponible à cette adresse : <http://www.anlci.gouv.fr/Actualites/Agir-ensemble-contre-l-illettrisme/23-septembre-2016-communique-des-personnels-de-l-ANLCI-faisant-suite-aux-propos-de-M.-Lepaon-dans-Debat-Formation>.

<sup>21</sup> Voir le communiqué de presse disponible sur le site du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports à l'adresse suivante (consultée le 4 décembre 2016) : <http://www.ville.gouv.fr/?creation-de-l-agence-de-la-langue>.

<sup>22</sup> Cette logique est aussi applicable au monde des bibliothèques, comme on le verra par la suite.



même après la communication active liée à la mobilisation pour la Grande Cause de 2013, un Français interrogé dans la rue a des difficultés réelles à énoncer clairement les traits caractéristiques d'une personne en situation d'illettrisme. La société MediaLearn, spécialisée dans la conception de multimédia de formation, a réalisé un micro-trottoir, en 2015, pour poser diverses questions sur le phénomène à des passants, mais la plus intéressante est sans doute la question liminaire, posée comme suit : «L'illettrisme, c'est ?... »<sup>23</sup> Les mauvaises habitudes ont la vie dure, comme le montrent les réponses données, soit trop vagues (« ... des gens qui n'arrivent ni à lire ni à écrire », « ... pas ou ne plus savoir lire et écrire », « ... des gens qui ne savent pas forcément lire ou comprendre un texte », « ... des gens qui ne savent pas forcément lire et écrire correctement »), soit biaisées (« ... un handicap »), soit erronées (« ... savoir lire et ne pas comprendre »). Le fait est que si l'on ne s'est pas un minimum intéressé au problème, la définition de l'illettrisme s'avère trop complexe pour pouvoir être appréhendée. Le sujet renvoie d'ailleurs à de multiples querelles d'experts et de spécialistes. Les lignes qui suivent sont une tentative d'explicitation des étapes successives de définition de l'illettrisme et un essai de clarification du terme.

En France, la naissance de l'illettrisme s'est faite par sa distinction avec la notion d'analphabétisme, telle qu'elle avait été définie par l'UNESCO en 1958. Selon cette définition, est en situation d'analphabétisme « une personne incapable de lire et d'écrire, en le comprenant, un exposé bref et simple de faits en rapport avec la vie quotidienne ». En comparant cet énoncé avec la définition épurée de l'illettrisme – la situation d'une personne adulte qui, tout en ayant suivi une scolarité en France, ne maîtrise pas ou trop peu la lecture et l'écriture – on saisit la proximité originelle qui existait entre les deux cas de figure. Rappelons que dans l'esprit du père Wresinski, la nuance se situait, dès l'invention du néologisme, au niveau de l'instruction de la personne concernée : dans le cas de l'illettrisme, cette personne a été scolarisée en France alors que dans le cas de l'analphabétisme, cette personne n'est jamais passée par un quelconque système scolaire. En fait, du tournant des années 1980 au milieu des années 1990, « illettrisme » et « analphabétisme » sont des quasi synonymes l'un de l'autre.

Ce n'est qu'à l'instauration du GPLI, en 1995 que les deux notions tendent à se séparer. L'une des missions prioritaires du Groupe, à sa création, est effectivement de fournir la première définition institutionnelle de l'illettrisme :

*Le GPLI considère comme relevant de situations d'illettrisme, des personnes de plus de seize ans, ayant été scolarisées, et ne maîtrisant pas suffisamment l'écrit pour faire face aux exigences minimales requises dans leur vie professionnelle, sociale, culturelle et personnelle. Ces personnes, qui ont été alphabétisées dans le cadre de l'école, sont sorties du système scolaire en ayant peu ou mal acquis les savoirs premiers pour des raisons sociales, familiales ou fonctionnelles, et n'ont pu user de ces savoirs et/ou n'ont jamais acquis le goût de cet usage. Il s'agit d'hommes et de femmes pour lesquels le recours à l'écrit n'est ni immédiat ni spontané, ni facile, et qui évitent et/ou appréhendent ce moyen d'expression et de communication<sup>24</sup>.*

<sup>23</sup> Ce micro-trottoir est consultable sur la chaîne YouTube de MediaLearn à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=76JLeXeN0ic> (consulté le 1<sup>er</sup> mai 2016).

<sup>24</sup> GPLI, *De l'illettrisme...*, p. 55.

Cette définition marque un tournant indubitable dans la chronologie de l'illettrisme. Elle est très précieuse, à plus d'un titre. Elle pose clairement le critère de l'âge : il faut avoir plus de 16 ans pour être considéré(e) en situation d'illettrisme. On ne peut être touché(e) avant la fin de sa scolarité ; une scolarité obligatoire dont il est fait mention. Est aussi mentionnée la fragilité de ces personnes avec l'écrit dans toutes les strates de leur vie : le travail, la société, l'épanouissement culturel, le développement personnel. Les causes de l'illettrisme sont également mises en exergue, puisqu'il est fait état de l'environnement dans lequel ont pu baigner ces personnes, qu'il s'agisse du milieu familial ou du milieu social<sup>25</sup>. La porte est fermée d'office à tout illettrisme qui serait pensé comme une déficience mentale ou une faiblesse intellectuelle. La peur liée à la confrontation à l'écrit est introduite, ainsi que les stratégies d'évitement et de contournement qui en découlent. Bref, avec ces précisions, la notion d'illettrisme gagne son indépendance sémantique alors que l'analphabétisme conserve son sens propre. Le problème, c'est que la définition de l'illettrisme est très spécifique, très pointue et qu'à ce stade, elle a beau avoir été posée par le GPLI, elle n'est pas partagée par tout le monde. De fait, la distinction avec l'analphabétisme, les subtilités intrinsèques du terme et le côté relativement neuf de la définition ouvrent une nouvelle dimension, celle des confusions, qui deviennent donc possibles voire pire, faciles.

Et les confusions sont d'autant plus aisées à faire qu'en parallèle, un concept alternatif émerge à l'échelle internationale, le concept d'« *information literacy* », littéralement traduit en « littératie »<sup>26</sup> et défini comme tel :

*L'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités.*

Les buts, les objectifs de la maîtrise d'une langue sont désormais inclus dans le champ des définitions, ce qui vient encore davantage brouiller le paysage sémantique lorsqu'on parle de personnes ayant des difficultés avec l'écrit. Il y a une extension graduelle des frontières conceptuelles. De fait, ce qui se limitait, au départ, à une fragilité avec la lecture et l'écriture se transforme, par annexions progressives, en un état plus ou moins incertain, intégrant la capacité à communiquer activement à l'oral, le raisonnement par le calcul, le fait de pouvoir s'orienter ou les interactions en société. « Cependant, le risque est grand que ces définitions, à force de vouloir être exhaustives, finissent par devenir trop vagues et bien peu opératoires »<sup>27</sup>.

Le GPLI puis l'ANLCI ont conscience de ces limites. En 2003, pour tenter de résoudre les problèmes de mésentente dans le combat contre l'illettrisme, l'Agence œuvre à l'élaboration d'une nouvelle définition dans le cadre d'un travail partenarial qui implique plus de 150 acteurs, ce qui aboutit à une définition dite « partagée » et « stabilisée » :

*L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et à comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples. Pour certaines personnes, ces difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la*

---

<sup>25</sup> Voir le développement qui succède à celui-ci pour plus de précisions sur les causes de l'illettrisme.

<sup>26</sup> Sylvie TOMIC, *op. cit.*, p. 13.

<sup>27</sup> *Ibid.*

*communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et dans le temps, etc. Malgré ces déficits, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et un capital de compétences en ne s'appuyant pas ou peu sur la capacité à lire et à écrire. Certaines ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile, et le risque de marginalisation permanent. D'autres se trouvent dans des situations d'exclusion où l'illettrisme se conjugue avec d'autres facteurs*<sup>28</sup>.

L'idée que ces personnes, quoiqu'en situation d'illettrisme, ont accumulé des connaissances est injectée dans les aspects de définition, de même que l'éventualité permanente d'une exclusion. Ce qui est plus surprenant, c'est la direction prise par le groupe de travail, qui s'engage sur le chemin des « compétences de base », ou des « savoirs fondamentaux », autre expression souvent employée et au sens parfois un peu passe-partout. L'illettrisme ne concernerait pas uniquement une absence de maîtrise de l'écrit, mais aussi la nécessaire acquisition de ces compétences. Ce choix participe de l'entretien du flou sémantique qui enserre le phénomène. Une fois encore, le risque est prononcé de métamorphoser l'illettrisme en « auberge espagnole du savoir »<sup>29</sup>, d'autant que le concept est flottant, qu'il évolue beaucoup selon le contexte dans lequel on l'inscrit, les réalités pratiques qu'il recouvre ou les caractéristiques qu'on lui assigne.

Actuellement, l'ANLCI considère encore que la définition de l'illettrisme est arrêtée, fixée. Sur ce point, au nom de l'Agence, Éric Nédélec déclare :

*On commence, nous, souvent par ce problème, qui est celui des définitions, en expliquant que, pendant longtemps, on n'a pas réussi à mettre en œuvre des politiques efficaces en matière de lutte contre l'illettrisme parce que cette question-là – moi, j'ai l'habitude de dire – était prise en otage par ce que j'appellerais des querelles sémantiques universitaires [...] Donc, si on considère, nous, que cette définition [...] fait consensus, c'est pas uniquement, je dirais, dans un objectif incantatoire et en disant que c'est comme ça et on en discute pas ; c'est parce qu'on s'est donné les moyens et c'est parce que c'était notre méthode de travail de dire : “Si on veut travailler ensemble sur un sujet aussi important que celui-ci, il faut d'abord se mettre d'accord sur les mots”, et pour se mettre d'accord sur les mots, il faut que chacun, qui est de près ou de loin concerné par ce problème, accepte une définition. Alors, bien évidemment, c'est une définition sur laquelle on pourrait gloser, considérer qu'elle est pas encore complètement parfaite, mais sa qualité, c'est qu'elle a fait l'objet d'un consensus parce qu'elle a été construite collectivement*<sup>30</sup>.

Il est vrai que, par le passé, le combat contre l'illettrisme a pu être miné par des oppositions internes, entre certains acteurs qui se plaçaient sur une approche plus sociologique, ou d'autres sur une approche plus psychologique. Pour l'Agence, ces débats pouvaient certes se révéler intéressants sur le plan intellectuel, mais ils

<sup>28</sup> Marie-Thérèse GEFFROY et Patricia GAUTIER-MOULIN, *L'illettrisme : mieux comprendre pour mieux agir...*, 2013, p. 12.

<sup>29</sup> Marie-Thérèse GEFFROY et Valérie GRASSET-MOREL, *L'illettrisme : mieux comprendre pour mieux agir...*, 2004, p. 8.

<sup>30</sup> Propos recueillis le 6 juin 2016.

empêchaient également la mise en place d'actions efficaces. C'est pourquoi l'ANLCI a réuni tous les acteurs impliqués autour de la table pour se mettre d'accord sur une définition unique, depuis les ministères concernés par le sujet – Travail, Culture, Éducation nationale... – jusqu'aux membres des communautés économique et scientifique. Ont notamment contribué à cette réunion le linguiste Alain Bentolila et le professeur de psychologie cognitive Jean-Marie Besse, dont les approches diffèrent sur la question de l'illettrisme. La définition de 2003 passe pour communément admise par la centaine de partenaires avec lesquels elle a été construite. Tous se sont entendus pour favoriser une action plus cohérente.

De ce point de vue, en effet, on peut respecter l'effort fourni pour proposer une définition qui, en plus d'être institutionnelle, puisse être partagée par un cercle moins restreint de partenaires qu'auparavant, mais cela n'équivaut pas à la faire connaître au plus grand nombre. La nuance n'est pas anodine. La définition est acceptée par les experts ou les acteurs directement concernés par les problématiques de l'illettrisme, ce qui n'en fait en aucun cas une évidence pour des acteurs et des structures pour qui la lutte contre l'illettrisme constitue un volet d'action parmi tant d'autres, par exemple pour une bibliothèque qui peut mêler lutte contre l'illettrisme et alphabétisation sans faire de distinction entre les deux, ou pour une personne interrogée au hasard dans la rue, comme le révèle le micro-trottoir de MediaLearn évoqué plus haut. La définition n'est pas maîtrisée par tout un chacun, l'imprécision demeure :

*Entre l'intention et l'action, il y a un gros décalage, note Éric Nédélec, et c'est pour ça, pour cette raison-là que nous, on continue de dire que c'est pas parce que cette définition, elle est écrite, c'est pas parce qu'un certain nombre, aujourd'hui, considère qu'elle fait consensus que, voilà, on est arrivé au bout de nos peines [...] Alors, évidemment, on a avancé, on a progressé. Aujourd'hui, on a beaucoup moins de personnes, notamment de professionnels, qui vont faire les confusions, mais je vous cache pas, moi comme Hervé Fernandez, le directeur... on fait, je sais pas, une quarantaine ou une cinquantaine d'interventions par an... À chaque fois, on se pose cette question. On se dit : “Bon, maintenant, on peut tourner la page, on peut considérer que cette question-là, elle est connue, elle est admise, elle est maîtrisée”. Moi, si j'interviens, par exemple, devant des enseignants, devant des cadres de l'éducation... eh bien, à chaque fois, au bout du compte, je me dis : “Non, on va commencer par, au début, rappeler qu'il y a trois situations : les situation d'illettrisme, d'alphabétisme et de français langue étrangère”, et à chaque fois, on s'aperçoit que la majorité des personnes sont dans ces confusions-là, et c'est justement tout l'enjeu de... je dirais... tout le cœur de notre action, c'est celui-ci, c'est la sensibilisation. On n'arrivera pas à avancer sur ce problème-là tant qu'on aura encore et régulièrement, de façon récurrente, ces confusions qui reviennent au goût du jour.*

Sur le portail Internet de l'ANLCI, dans la partie « Illettrisme », la section « De quoi parle-t-on ? » puis l'onglet « Définition »<sup>31</sup>, on retrouve cette différenciation entre les trois cas de figure mentionnés par Éric Nédélec ci-dessus, qu'il faut rappeler tant elle est essentielle.

---

<sup>31</sup> Page disponible à cette adresse : <http://www.anlci.gouv.fr/Illettrisme/De-quoi-parle-t-on/Les-definitions> (consultée le 24 septembre 2016).

L'illettrisme y est ainsi défini :

*On parle d'illettrisme pour des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base, dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme.*

Quant à l'analphabétisme, il est décrit en ces termes :

*On parle d'analphabétisme pour désigner des personnes qui n'ont jamais été scolarisées. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier niveau d'apprentissage.*

Enfin, l'apprentissage du français langue étrangère est présenté de cette façon :

*Pour les nouveaux arrivants dans notre pays, dont ils ne parlent pas la langue, on parle de FLE. Il s'agit pour eux d'apprendre la langue du pays où ils résident.*

Au final, il faut être un tant soit peu en mesure de savoir de quoi on parle, parce que les amalgames ne touchent pas uniquement la manière dont on perçoit les hommes et les femmes en situation d'illettrisme, mais aussi et surtout les représentations que l'on peut se faire des causes de leur condition.

### ***c. Causes de l'illettrisme***

S'appuyant sur l'expérience des acteurs de terrain, l'ANLCI relève, sur son portail, quelques exemples notables de causes de l'illettrisme : un passé scolaire douloureux, des problèmes de santé, des situations de rupture, des difficultés familiales, professionnelles ou sociales, des situations de travail où le recours à l'écrit n'est pas nécessaire<sup>32</sup>... Quand on est adulte, l'entrée dans l'illettrisme peut se faire à tout âge. Cette situation peut s'être déclarée très tôt, dès la sortie de l'école, comme elle peut intervenir à un âge plus avancé. L'effritement devient graduel, imperceptible, insidieux. On glisse alors, sans le savoir, dans un état dont il est difficile de s'extirper. Le fait est qu'il n'y a pas une explication unique à l'illettrisme ; il s'agit bien plus d'un assemblage compliqué de tout une série de causes très diverses qui s'alimentent mutuellement, se superposent ou se combinent.

Il serait malvenu de vouloir restreindre les facteurs de l'illettrisme à un seul domaine. Certains n'y voient que des troubles cognitifs, d'autres n'y voient que des implications sociales, et d'autres n'y voient, enfin, que la culpabilité du système d'instruction français. En réalité, il est presque impossible de faire la part des choses au milieu de tout cela, mais on peut esquisser quelques pistes.

---

<sup>32</sup> Page disponible à cette adresse : <http://www.anlci.gouv.fr/Illettrisme/De-quoi-parle-t-on/Les-causes-de-l-illettrisme> (consultée le 24 septembre 2016).

Pour commencer, il faut parler des jeunes années, car l'enfant est « en devenir »<sup>33</sup>. Il est au croisement de nombreuses influences, dont celles du milieu familial et de l'école. La responsabilité est partagée quant à la garantie d'un avenir dénué de toute difficulté avec l'écrit : il y a co-éducation. Ce rapport à l'écrit trouve sa source en amont de l'entrée dans le système scolaire. L'immersion dans cet univers est préfigurée par la vie familiale. Il arrive, en certaines occasions, que des parents, qui – imaginons-le – ne seraient pas familiers de la lecture, sachant très bien que leur enfant va apprendre à lire une fois qu'il sera scolarisé, accordent leur pleine confiance à l'école et, par conséquent, abdiquent en déléguant cette responsabilité pourtant commune à l'institution scolaire.

Pendant naturel de l'environnement familial, le facteur social joue pour beaucoup dans le déclenchement d'une fragilité avec l'écrit. Il convient, bien entendu, de se garder de toute généralisation et de toute stigmatisation. Cela dit, on ne peut nier que le phénomène de l'illettrisme se rencontre dans les milieux populaires, les milieux précaires, où la culture de l'écrit est absente ou trop faiblement présente, et non dans les milieux les plus aisés, où les parents ont plus facilement une fréquentation des divers médias et où ils sont plus volontiers à l'aise avec le livre et globalement la lecture.

D'autres facteurs pourraient être explorés en profondeur mais, à titre d'illustration, il semble plus intéressant de développer le cas du jeune Léo Cramps, le personnage principal du roman susmentionné de Cécile Ladjali, *Illettré*<sup>34</sup>. On pourrait presque arracher son existence fictive au texte pour la transposer dans notre monde, tant son parcours semble être – au moins dans l'esprit – un reflet symptomatique de celui d'une personne frappée d'illettrisme.

Léo grandit, en effet, dans un environnement familial incertain. Ses parents, Lucile et Marius, sont vendeurs de surplus militaires. Sa grand-mère maternelle, Adélaïde, est une ancienne dentellière ne sachant, elle-même, ni lire ni écrire. Ensemble, ils vivent dans un mobil-home et passent de village en village pour vendre leur matériel sur les marchés, ce qui génère de faibles revenus. Lucile et Marius n'ont que peu de temps à consacrer à leur fils, ils le laissent donc aux bons soins de « mémé Adélaïde ». Il n'y a pas de culture de l'écrit dans ce petit noyau familial. Lucile préfère cuisiner des gâteaux aux meringues pour son fils. Ce qui se rapproche le plus d'un éveil culturel prend la forme d'histoires assez farfelues racontées par Marius, mais le lundi soir uniquement puisque le lundi, il n'y a pas de marché.

Les difficultés de Léo se cristallisent l'année de ses 6 ans : ses parents disparaissent sans prévenir, le matin de Noël. Pour arrondir ses fins de mois, Marius prenait part à des trafics interlopes, ce qui a attiré l'attention du fisc, du fait de l'irrégularité de ses comptes. Avec la police sur leurs traces, Lucile et lui emportent tout ce qu'il y a dans le mobil-home sans dire à Adélaïde où ils vont, la laissant toute seule pour s'occuper de Léo. Ne sachant que dire à son petit-fils, la grand-mère puise dans les vieilles histoires que Marius racontait pour justifier ce départ impromptu par la recherche d'un trésor caché. Une fois le trésor trouvé, les fuyards reviendront : « le mensonge apais[e] l'enfant ». Avec sa maigre retraite, mémé Adélaïde loue un modeste appartement à Paris, porte de Saint-Ouen, à proximité du cimetière. Elle inscrit également Léo au CP, quelques temps après la disparition de ses parents. Le petit garçon abandonne une vie nomade, faite d'incertitudes pour une vie stabilisée dont le rythme est dicté par les impératifs et où la régularité et les habitudes dominent. Par rapport à ses camarades de classe, il ne parvient pas à s'adapter à ce fonctionnement réglé, pas plus qu'il ne parvient à se concentrer en cours. Dès le premier jour est posée la question fatidique : « Que font vos parents dans la vie ? » Léo se contente de répondre qu'ils ne font rien, ce qui provoque l'hilarité générale. Léo révèle alors qu'il sont partis en voyage,

---

<sup>33</sup> Voir surtout la deuxième partie, « La prévention de l'illettrisme à l'école et autour de l'école », dans Christine BARRÉ de MINIAC et Bernard LÉTÉ, *L'illettrisme : de la prévention chez l'enfant aux stratégies de formation chez l'adulte*.

<sup>34</sup> Cécile LADJALI, *op. cit.*, « Chronique d'un drame », p. 50-59.

ce qui pousse une fillette rousse à « scande[r] les douze syllabes d'un alexandrin monstrueux : “Tu sais, quand on dit ça, c'est que les gens sont morts”. » À partir de ce jour, dans la tête du garçonnet, l'apprentissage sera irrémédiablement lié à l'idée du décès de Marius et Lucile.

Ces problèmes poussent bien vite l'institutrice à s'interroger sur l'enfant ; elle convoque Adélaïde en conséquence :

*Avant que la vieille dame ne lui parle, elle craignait que sa pédagogie ne soit défaillante face aux besoins spécifiques d'un enfant comme Léo. Mais à présent, il lui semblait évident que tout le problème venait de l'absence d'éducation de son élève, de la marginalité des parents qui l'avaient élevé comme un sauvage dans une roulotte et sans doute abandonné avant de le confier à une grand-mère analphabète.*

La faute est ainsi rejetée. Lorsque l'enseignante parle enfin du « profil atypique » de Léo, Adélaïde s'offusque :

*Ni elle ni Léo n'appartenaient à cette engeance de pédants. Ils étaient simples mais vrais. La maîtresse d'école mentait. Sans doute ne l'aiderait-elle pas plus que cela. Elle avait déjà prévu son parcours et projeté son avenir funeste à des années-lumières du territoire où grandiraient les enfants que la société avait choisi de sauver. La vieille dame restait persuadée qu'un déterminisme implacable engageait Léo dans une voie à sens unique. Un conciliabule de gens renseignés avait prononcé la sentence à l'origine, ratiboisant l'espérance à laquelle les petites gens aussi ont droit. Puisque c'était ainsi, elle protégerait l'enfant des méchants, lui apprendrait à sentir et à voir autrement, l'excluant à son tour, l'enfermant dans son monde souterrain, là où la lumière ne s'aventure pas, là où le silence et la nuit règnent en maîtres.*

En classe, Léo s'accroche et parvient, bon gré mal gré, à acquérir des bases qui restent pourtant instables. Il réussit à comprendre des phrases à la syntaxe simple, à fixer son attention sur quelques pages à la fois et à déchiffrer des albums pour les tout-petits en fin de primaire. L'indulgence des instituteurs successifs et la relative assurance de Léo à l'oral lui ouvrent les portes du collège.

Dès l'entrée dans le secondaire, l'adolescent est repéré par ses professeurs : « Et comme d'habitude ils accabl[ent] leurs collègues du primaire, qui en leur temps avaient renvoyé les parents démissionnaires à leur responsabilité. Ce n'était donc la faute de personne ». Dès lors, les faiblesses de Léo deviennent, pour lui, synonymes de cauchemars et de souffrance. À 12 ans, il réussit à coucher sur le papier quelques phrases formant un texte basique non dénué de fautes d'orthographe. Il réussit également à se confronter à des narrations plus complexes, quoiqu'il ressorte de cette épreuve totalement épuisé. Or, entre-temps, du primaire au collège, Léo a oublié la raison exacte de ses troubles ; il a relégué dans son subconscient l'association du départ de ses parents avec son incapacité à s'approprier l'écrit. Étant lui-même incapable de trouver la source de ses problèmes, il ne peut en expliquer l'origine à ses professeurs qui, perplexes et impuissants, l'encouragent à quitter le collège, à 13 ans, pour s'orienter vers un CAP de sérigraphie industrielle.

Durant son apprentissage puis plus tard, à 16 ans, quand il commence à travailler à l'usine – paradoxalement, dans une imprimerie, où il est en charge de l'impression des caractères – Léo délaisse rapidement les rudiments acquis avec difficulté à l'école. Ne lisant pas les lettres qu'il voit défiler devant ses yeux et se contentant de reconnaître les caractères à leur forme ou au toucher, il se détourne en quelques mois de ce qu'il aura mis des années à appréhender sans jamais parvenir à la maîtrise. L'absence de défis écrits le libère du poids de l'apprentissage, ainsi que de ses fragiles connaissances. Un jour, Léo remarque qu'il n'arrive plus à lire les indications et autres panneaux en ville, ce qui l'amuse d'abord, avant de l'inquiéter, avant de le paniquer. Le temps a fait son œuvre. « Il est donc inexact de dire que Léo ne sait pas. En fait Léo a oublié. Dans la tête de Léo, derrière l'os du crâne, il y a les souvenirs farouches, les mots de Lucile et ceux de Marius, serrés dans l'écrin de la mémoire. Et Léo ose à peine remuer ces pierres (précieuses ?) enfermées dans une boîte, dont il a volontairement égaré la clef. La folle attente, l'espoir toujours déçu, le pressentiment de la mort ont fini par sceller son langage ».

L'histoire de Léo Cramps a beau être assez emblématique de l'installation graduelle d'une situation d'illettrisme, elle n'en demeure pas moins une traduction parmi tant d'autres dans la multitude de scénarios possibles.

## 2. Cinquante nuances d'illettrisme

Cette accroche se veut hyperbolique à dessein mais au fond, y a-t-il un illettrisme ou des illettrismes de natures bien distinctes ? L'ANLCI liste quelques exemples de ce qu'elle nomme des « formes de l'illettrisme », comme ne pas pouvoir faire ses courses, ne pas savoir comment prendre un médicament ou ne pas être en mesure de lire des consignes de travail ou de sécurité<sup>35</sup>. Cependant, à bien y regarder, il s'agit moins de formes de l'illettrisme que de déclinaisons d'un illettrisme que l'on pourrait qualifier de traditionnel, avec toutes les précautions d'usage. En réalité, il existe d'autres variations de ce phénomène, qui se placent à des degrés bien différents et qui peuvent, quant à elles, être considérées comme des formes spécifiques de l'illettrisme. Le développement qui suit n'est en rien exhaustif ; il sert en priorité à expliquer que l'illettrisme se conjugue de bien des manières, ce qui pose, en retour, des problèmes dans l'approche des besoins précis de chacun et chacune.

Quand on prend les critères stricts permettant à l'ANLCI de déterminer si une personne se trouve en situation d'illettrisme ou non, on s'aperçoit de la relative rigidité de la procédure et de la décision forcément arbitraire qui a conduit à l'établissement d'un seuil réglementaire à partir duquel on échappe à tout classement dans la catégories des individus concernés par le phénomène. Si l'on ne figure pas en-dessous de ce seuil de compétences requises, on est techniquement apte à évoluer dans la société ou dans le monde du travail et ce, même si l'on est à l'extrême limite d'un basculement dans une situation d'illettrisme. Nombre de Français sont, dans les faits, trop peu à l'aise avec l'écrit, sans pour autant être inclus dans les statistiques de l'ANLCI. Ils sont constamment en équilibre au bord d'un précipice, et il suffirait d'un rien pour qu'ils chutent. Ces personnes sont frappées à leur insu par une forme d'illettrisme minoré qui a de grandes chances de s'aggraver au fil du temps.

Si l'on évoque maintenant brièvement les personnes qui souffrent d'un handicap, il se peut qu'une forme d'illettrisme entre en ligne de compte sur le mode cumulatif, en plus de leur désavantage initial. Dans le cas des hommes et des femmes atteints de surdit , la question de l'illettrisme se pose effectivement avec d'autant plus d'acuit .

<sup>35</sup> Ces « formes » sont list es sur la page suivante (consult e le 16 juin 2016) :

<http://www.anlci.gouv.fr/Illettrisme/De-quoi-parle-t-on/Les-causes-de-l-illettrisme>.



Beaucoup se révèlent incapables d'accéder à la lecture de l'écrit<sup>36</sup>. C'est d'abord lié à l'apprentissage, dès le CP, de la lecture par l'oralisation des sons et des syllabes, et non par une pratique de la lecture « dans sa tête ». Ensuite, il faut citer l'obstacle que constitue l'émulation des sons de la langue parlée par la langue écrite, puisqu'on « sait parler avant de savoir lire, et [qu']on ne comprend l'écrit que parce qu'il correspond à ce que nous disons ». De fait, « pour les sourds, ce qui est écrit ne “correspond” à rien ». En France, un nouveau né sur mille est touché par la surdité congénitale, et près de 80 % des sourds sont en situation d'illettrisme. 800 000 de ces personnes frappées de surdité maîtrisent la LSF, mais toutes sont victimes de l'illettrisme. Pour elles, l'accumulation des barrières rend toute insertion sociale absolument éprouvante. Sur cette même ligne d'idée, on pourrait parler des personnes qui présentent une déficience visuelle ou qui sont aveugles tout en n'ayant jamais fait l'apprentissage du braille. En 2009, sur 100 000 aveugles, seuls 10 à 15 % sont capables de lire le braille. L'apprentissage est beaucoup plus rare chez les malvoyants profonds (environ 3 %) et encore plus chez les malvoyants moyens (environ 1 %). Tout cela oblige à se tourner vers des moyens alternatifs d'accès à l'écrit, comme les livres audio. L'illettrisme se pose, ici, en facteur d'accroissement d'un risque d'exclusion sociale déjà fortement présent dès le départ.

On doit enfin mentionner quelques formes apparentées à l'illettrisme, qui touchent aux frontières du phénomène. L'innumérisme peut être rangé dans cet ensemble : selon l'Éducation nationale, il est « à la maîtrise des nombres, du raisonnement et du calcul, ce qu'est l'illettrisme à la maîtrise de la langue ». En guise de notion jumelle, on peut également mettre en exergue l'illectronisme, qui est une transposition de l'illettrisme dans le domaine de l'information numérique et des outils informatiques. Si, actuellement, une écrasante majorité des Français sont équipés ou connectés, on oublie bien souvent qu'une petite minorité est laissée pour compte. On oublie aussi qu'une très large proportion du contenu web est du contenu écrit. L'illectronisme redouble donc la situation d'une personne qui connaît déjà des difficultés dans sa pratique de la lecture, mais il peut tout à fait concerner les personnes qui sont à l'aise avec l'écrit, comme variante de l'illettrisme. Les personnes âgées sont directement affectées par cette problématique, qui les place à l'écart dans une société toujours plus axée sur le numérique.

Comme on le constate, l'illettrisme est voisin d'énormément de notions, qui brouillent la perception que l'on peut avoir originellement d'un paysage plutôt unifié. L'une de ces notions mérite un éclairage supplémentaire, de l'ordre du comparatif.

### 3. Illettrisme et handicap

La thématique du handicap vient d'être abordée du point de vue cumulatif, lorsque le handicap est, en quelque sorte, complété par l'illettrisme, ce qui mène à une complexification considérable de la vie d'un homme ou d'une femme. Or, d'aucuns n'hésitent souvent pas à pousser la réflexion au-delà de la seule conjonction des obstacles, en faisant le rapprochement entre l'illettrisme et le handicap, en mariant les deux aspects, en disant allégrement que l'illettrisme est un handicap invisible dans notre société. Peut-on, en toute décence, comparer la situation de quelqu'un qui ne maîtrise pas suffisamment l'écrit pour s'en sortir dans

<sup>36</sup> Brigitte PARRAUD et Carole ROUDEIX, « Bibliothèque, lecture et surdité » dans *BBF*, n°2, 2004, p. 120-121.

son quotidien à celle d'une personne ayant perdu l'usage de ses deux jambes, ou à celle d'une personne venue au monde sans disposer de la faculté de voir les choses qui l'entourent ? Peut-on fusionner les deux notions ? Cela soulève, en creux, la question controversée de la valeur des handicaps, ainsi que celle – tout aussi sujette à caution – de la comparaison entre les handicaps.

En premier lieu, de la notion de handicap émergent l'état d'emprisonnement de la personne touchée et sa faculté à s'adapter ou non à son état, à le contourner, à le surmonter. En raison de leur ampleur, beaucoup de handicaps – pour ne pas dire la majorité – obligent à recourir à des aides, des supports, des béquilles. On va notamment adapter l'environnement pour que les sourds et les malentendants puissent accéder au sens du monde dans lequel ils évoluent, pour que les aveugles puissent s'y repérer et s'orienter, pour que les personnes à mobilité réduite puissent s'y déplacer plus facilement, et ainsi de suite. Si l'on cherche à dépeindre l'illettrisme à l'aune du handicap, si l'on envisage l'illettrisme comme un handicap à part entière, il est clair que c'est un état dont on peut s'extraire, non sans efforts, bien évidemment, mais qui requiert également des adaptations définies de l'environnement, en particulier dans les bibliothèques, environnements lettrés par excellence.

Le point de rapprochement ou de fusion le plus aigu est sans nul doute l'autonomie en société. Une personne en situation d'illettrisme est aussi en situation de handicap social. Ce qui caractérise une personne handicapée dans sa vie de tous les jours, c'est qu'elle va avoir, à un moment précis, un problème d'autonomie, et une situation d'illettrisme pose, à un moment précis, ou posera, à un moment précis, un problème d'autonomie. On ne saurait nier la grande dépendance aux autres dans laquelle vivent ces hommes et ces femmes, et cette dépendance grandit de plus en plus, étant donné qu'il y a un de nombreux droits auxquels ils/elles n'ont plus accès ou ne peuvent plus avoir accès, de nos jours, sans avoir développé une familiarité avec l'écrit : on ne peut plus faire de demande d'APL, on ne peut plus faire de demande de bourse scolaire pour ses enfants, on ne peut plus s'inscrire à Pôle emploi... En prenant le contre-pied de cette approche, on parviendra toujours à trouver ce que Ferdinand Buisson appelait, au début du XX<sup>e</sup> siècle, des « exceptions consolantes ». On réussira toujours à trouver le cas extrême de la personne en situation d'illettrisme qui est le patron de telle entreprise ou qui dirige tel effectif de salariés en dépit de ses difficultés. Mais, quoi qu'il en soit, il arrivera toujours ce moment précis où un grain de sable vient bloquer le fonctionnement quotidien, ce grain de sable qui va forcer le recours à une béquille, qui prend la forme, pour ces personnes, d'un proche, de quelqu'un issu de leur entourage immédiat.

Il y a certes des similitudes entre l'illettrisme et le handicap, mais il y a malgré tout un risque à fusionner totalement les deux notions en considérant que l'un est un synonyme de l'autre et qu'ils sont pleinement interchangeables. En faisant passer la logique de l'extrême à l'absurde, certaines personnes ayant identifié l'illettrisme comme un handicap vont jusqu'à le prendre pour une maladie, surtout avec les confusions qui peuvent naître autour des troubles spécifiques du langage, comme la dyslexie. Ainsi Éric Nédélec, de l'ANLCI, a-t-il reçu, à plus d'une occasion, des appels ou des sollicitations de la part de charlatans qui lui ont indiqué que des médicaments existent, que des remèdes sont à portée de main. Au cours d'un de ces échanges, un chercheur belge s'est d'ailleurs montré très optimiste quant à la découverte prochaine de l'antidote à l'illettrisme, faisant des miracles une réalité désormais prouvée scientifiquement.

Une association des deux notions est donc dangereuse, parce qu'elle ouvre la porte aux confusions, aux erreurs et aux mariages de concepts qui ne relèvent pourtant pas de l'automatisme quand on les analyse dans le détail. Comme cela a été souligné précédemment, une personne qui souffre d'un handicap peut aussi souffrir d'illettrisme ; ceci dit, rien n'empêche qu'elle puisse être parfaitement à l'aise avec l'écrit. Inversement,

une personne en situation d'illettrisme peut déployer une énergie considérable au développement de techniques lui permettant de se débrouiller tant bien que mal dans son environnement et sa vie ; elle peut ne pas du tout se considérer comme handicapée, ce qui peut générer malentendus et vexations si l'on en vient à lui dire qu'elle est freinée dans son quotidien par un handicap. On touche ici à la conscience de l'état dans lequel on se trouve, à l'acceptation ou au rejet de cet état. C'est toute la limite du rapprochement qui est le cœur de ce propos.

Par conséquent, sur le terrain de la comparaison, la prudence est de mise. Tout au plus l'illettrisme peut-il être considéré comme handicapant en société pour les individus concernés, ce qui ne signifie pas que l'on puisse dire que l'illettrisme est un handicap comme un autre.

#### 4. Les chiffres de l'illettrisme

Il faut désormais en venir aux statistiques de l'illettrisme, afin de donner des contours plus précis et plus nuancés à une partie significative de la population française qui n'aura été qu'évoquée dans sa globalité jusqu'à présent. Même si les données fournies par l'ANLCI sont parfaitement recevables en tant que telles, rappelons les précautions liminaires qui forcent à prendre un peu de recul par rapport à ces chiffres. La définition de l'illettrisme est complexe. L'illettrisme en lui-même revêt diverses formes, différentes traductions et connaît une infinité de degrés d'intensité, qui vont de l'incapacité totale à pouvoir lire et écrire à la simple maladresse avec les mots. En corollaire à cette diversité, beaucoup de personnes en situation d'illettrisme sont difficiles à repérer et/ou échappent aux études statistiques.

Avant de détailler les données les plus récentes, intéressons-nous un instant à l'enquête IVQ conduite par l'Insee et l'ANLCI en 2004-2005, que Sylvie Tomic avait aussi présentée dans son mémoire<sup>37</sup>. Revenir sur ces résultats<sup>38</sup> permet d'un côté de disposer d'un point de départ confortable, d'un autre côté de mettre en perspective les évolutions de la dernière décennie. Cette enquête, menée en France métropolitaine, a porté sur toute la population âgée de 18 à 65 ans ayant une adresse personnelle. Ont été exclues du champ d'étude les personnes incarcérées, sans domicile fixe, vivant au sein de congrégations et de résidences universitaires ou se trouvant à l'hôpital et en établissement spécialisé au moment de l'enquête. À l'époque, la population entre 18 et 65 ans représentait environ 37 millions de Français. 90 % de ces personnes ont été scolarisées, ce qui ramène l'étendue à 34 millions. Au total, l'enquête a été conduite sur un échantillon représentatif de 10 000 personnes. Des modules de tests spécifiques ont été élaborés, dont les modules ANLCI, commandés en 2001 au laboratoire PsyEF dirigé par Jean-Marie Besse à l'université Lumière-Lyon-II. Ces modules proposaient différents types d'épreuves que les enquêtés ont directement passées à leur domicile. Composés d'exercices tirés de situations de la vie de tous les jours (lire un programme de télévision, comprendre un bulletin météo ou encore écrire une liste de course), ils ont permis de mesurer les compétences de ces personnes en lecture, écriture, calcul et raisonnement.

<sup>37</sup> Sylvie TOMIC, *op. cit.*, p. 14-15.

<sup>38</sup> Voir *Illettrisme : les chiffres – exploitation par l'ANLCI de l'enquête Information et vie quotidienne conduite en 2004-2005 par l'Insee*.

Les résultats produits par l'enquête de 2004-2005 étaient les suivants :

- 3 100 000 personnes étaient en situation d'illettrisme, soit 9 % de la population âgée de 18 à 65 ans vivant en France métropolitaine et ayant suivi une scolarité dans ce pays<sup>39</sup>.
- Un peu plus de la moitié de ces 3,1 millions de personnes avaient plus de 45 ans (53%). 4,5 % des 18-25 ans, 6 % des 26-35 ans, 9 % des 36-45 ans, 13 % des 46-55 ans et 14 % des 56-65 ans étaient concernés.
- Les hommes étaient majoritairement en situation d'illettrisme par rapport aux femmes : 59 % contre 41 %.
- Sur ces 3 100 000 personnes, 49 % étaient des ruraux, soit 1 500 000 personnes. Elles se répartissaient comme suit : 28 % dans les zones rurales, 21 % dans des villes de moins de 20 000 habitants. Cela laissait donc 51 % de personnes en situation d'illettrisme vivant dans les zones urbaines : 17 % dans les villes de plus de 20 000 habitants, 24 % dans les villes de plus de 100 000 habitants et 10 % en région parisienne.
- Seuls 10 % des personnes concernées par le phénomène vivaient en ZUS, mais l'illettrisme affectait 18 % des habitants de ces zones, soit le double de la proportion nationale par rapport à la population totale étudiée (9 %).
- Pour les situations socio-professionnelles, 57 % avaient un emploi (soit 1,7 million de personnes), 14 % étaient à la retraite, 11 % étaient au chômage, 10 % étaient en formation ou en inactivité et 8 % étaient au foyer.
- Il y avait une plus grande probabilité de rencontrer des personnes en situation d'illettrisme parmi celles au chômage que parmi celles qui avaient un emploi. Les proportions rapportées à chaque catégorie socio-professionnelle étaient de 8 % des employés, 15 % des chômeurs, 14 % des personnes au foyer, 31 % des inactifs.
- 5 % des personnes concernées par l'illettrisme étaient allocataires du RMI, ce qui faisait 26 % des allocataires.
- 74 % parlaient exclusivement le français à la maison, pendant leur enfance.
- 29 % de celles qui parlaient uniquement une langue régionale pendant leur enfance étaient en situation d'illettrisme.
- Enfin, 18 % de celles qui parlaient uniquement une langue étrangère pendant leur enfance étaient touchées.

Quelques années plus tard, en 2011-2012, l'enquête IVQ a été reconduite par l'Insee en partenariat avec l'ANLCI, afin de fournir des données actualisées. La mise en parallèle des deux listes est rendue possible par l'utilisation stricte des mêmes outils de mesure que ceux qui ont été employés en 2004-2005. Cette fois-ci, ce sont quelque 13 750 personnes qui forment l'échantillon représentatif. Voici les statistiques ressorties de l'enquête<sup>40</sup> :

- 2 500 000 personnes sont en situation d'illettrisme, soit 7 % de la population âgée de 18 à 65 ans vivant en France métropolitaine et ayant suivi une scolarité dans ce pays.
- Environ 53 % de ces 2 500 000 personnes ont plus de 45 ans. 4 % des 18-25 ans, 5,5 % des 26-35 ans, 7,5 % des 36-45 ans, 8 % des 46-55 ans et 12 % des 56-65 ans sont concernés.

<sup>39</sup> Selon les chiffres de la JAPD 2008, 4,9 % des jeunes de 17 ans étaient en situation d'illettrisme.

<sup>40</sup> Voir *L'évolution de l'illettrisme en France*, disponible à l'adresse suivante (consultée le 1<sup>er</sup> mai 2016) : <http://www.anlci.gouv.fr/Illettrisme/Les-chiffres/Niveau-national>.

- Les hommes sont majoritairement en situation d'illettrisme par rapport aux femmes : 60,5 % contre 39,5 %.
- Sur ces 2 500 000 personnes, 48,5 % sont des ruraux, soit 1 210 000 personnes. Elles se répartissent comme suit : 26 % dans les zones rurales, 22,5 % dans des villes de moins de 20 000 habitants. Cela laisse donc 51,5 % de personnes en situation d'illettrisme vivant dans les zones urbaines : 14 % dans les villes de plus de 20 000 habitants, 27,5 % dans les villes de plus de 100 000 habitants et 10 % en région parisienne.
- Seuls 10 % des personnes concernées par le phénomène vivent en ZUS, mais l'illettrisme affecte 14 % des habitants de ces zones, soit le double de la proportion nationale par rapport à la population totale étudiée (7 %).
- Pour les situations socio-professionnelles, 51 % ont un emploi (soit 1,3 million de personnes), 17,5 % sont à la retraite, 10 % sont au chômage, 13,5 % sont en formation ou en inactivité et 8 % sont au foyer.
- Il y a une plus grande probabilité de rencontrer des personnes en situation d'illettrisme parmi celles au chômage que parmi celles qui ont un emploi. Les proportions rapportées sont de 6 % des employés et 10 % des chômeurs.
- 20 % des allocataires du RSA sont concernés par l'illettrisme.
- 71 % des personnes en situation d'illettrisme parlaient exclusivement le français à la maison, pendant leur enfance.
- Enfin, 16 % de celles qui utilisaient une langue étrangère ou régionale pendant leur enfance sont affectées.

Les grandes tendances restent inchangées (les personnes âgées sont plus facilement touchées par l'illettrisme que les jeunes, les hommes le sont majoritairement par rapport aux femmes...) et les pourcentages par catégories ne permettent pas d'avoir une vision particulièrement révélatrice, mais ce bel et bien les baisses respectives du taux d'illettrisme (de 9 % à 7 %) et du nombre de personnes en situation d'illettrisme (de 3 100 000 à 2 500 000) qui retiennent l'attention. Ces dernières données ont justement été mises à profit pendant l'année de la Grande Cause nationale (2013), comme le symbole d'un ralliement nécessaire de tous les acteurs derrière la bannière de la lutte pour faire reculer encore davantage l'illettrisme en France.

Quelques nuances doivent cependant être apportées à ces chiffres. Pour sa part, l'Insee explique ces baisses par un « effet génération »<sup>41</sup>. Dans le cadre de l'enquête de 2011-2012, il y a effectivement eu une exclusion de la génération née avant l'année 1946 « présentant un taux élevé de personnes en difficulté (un tiers) », et il y a eu une inclusion de jeunes nés après 1986, « pour lesquels ce taux est relativement plus faible (soit 10%) », du fait du « développement de l'accès à l'enseignement secondaire » qui était « très faible pour les générations nées avant-guerre ». L'ANLCI a, quant à elle, le « triomphe modeste », pour reprendre l'expression souvent employée par ses membres. Malgré la reconnaissance d'un effet générationnel, ces améliorations sont aussi jugées significatives et elles sont raccrochées aux nombreuses actions de sensibilisation et d'encadrement qui ont vu le jour, tout spécialement dans le monde du travail, en lien avec la formation des

<sup>41</sup> Ces explications sont à consulter sur cette page : [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=ip1426](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1426).

salariés. La principale réussite, selon l'ANLCl, est d'avoir réussi à rendre le problème de l'illettrisme plus « visible, lisible et compréhensible ».

Deux cas particuliers doivent être pris indépendamment du reste des statistiques listées dans cette partie.

Le premier cas est celui des prisons françaises, où les taux d'illettrisme sont très élevés mais pour lesquelles on manque de données chiffrées précises. On dispose d'une estimation partielle pour l'année 2012, puisque le ministère de la Justice évaluait à « environ 11 % le taux de la population entrée en détention ayant besoin d'une formation relevant de la lutte contre l'illettrisme »<sup>42</sup>. Dans le monde carcéral, les taux diffèrent d'un endroit à l'autre. Pour les prisons de Bretagne, ils se situent vraisemblablement autour de 15-20 %, mais il y a des établissements, dans le nord de la France, où les taux grimpent facilement jusqu'à 25 à 30 % de la population incarcéré<sup>43</sup>. Tout cela rend la question déjà complexe de l'illettrisme des plus insolubles en prison.

Le second cas particulier est celui de la France d'outre-mer, dont les territoires doivent être envisagés les uns après les autres. C'est une vision fragmentée de l'illettrisme ultramarin que nous offrent les statistiques. À partir de 2006, l'enquête IVQ a dépassé les limites de la seule métropole. Cette année-là, le taux d'illettrisme de la Martinique atteignait 14 %. En 2007, La Réunion a conduit une enquête régionale ayant révélé que 21 % des personnes âgées de 18 à 65 ans scolarisées dans l'île étaient en situation d'illettrisme, ce qui équivaut à 100 000 adultes. L'année suivante, l'enquête a été menée en Guadeloupe, où le taux d'illettrisme montait à 25 % de ces mêmes personnes. Si l'on regarde le taux d'illettrisme des jeunes âgés d'environ 17 ans, mesuré lors des JDC 2011 de chaque territoire, on note qu'il est de 20 % en Guadeloupe, de 29 % en Guyane, de 17 % en Martinique, de 15,5 % à La Réunion et de plus de 44 % à Mayotte<sup>44</sup>. Pour l'Outre-mer, parler d'explosion des taux d'illettrisme relève donc de l'euphémisme.

Le paradoxe de ces deux cas particuliers tient au fait qu'ils comptent parmi les zones ayant le plus besoin d'actions de lutte contre l'illettrisme alors que l'on a des difficultés à prendre pleine connaissance du mal qui les ronge.

Au regard de l'ampleur que prend le phénomène de l'illettrisme dans notre société, on ne peut que s'étonner de la discrétion dans laquelle parviennent à vivre ces quelques millions de personnes autour de nous. Cette discrétion, qu'elles pensent bénéfique pour elles, n'empêche pas des préjugés néfastes d'apparaître. Ce que permettent les statistiques de l'ANLCl, c'est aussi et surtout un démontage des représentations toutes faites que l'on peut avoir de l'illettrisme.

## 5. Une nécessaire déconstruction des idées reçues

*Souvent, moi, je fais une intervention, et je commence par dire aux personnes qui sont dans la salle : “Si je vous dis illettré, vous pensez à quoi ?” et alors, généralement, ils disent : “Ouais, bah c'est des jeunes qui vivent dans les quartiers, qui parlent pas bien le français et, en plus, qui sont au chômage et qui sont délinquants, quoi, en fait”. Voilà. Et là, on pense avoir tout dit.*

<sup>42</sup> Marie-Thérèse GEFFROY et Patricia GAUTIER-MOULIN, *L'illettrisme : mieux comprendre pour mieux agir...*, 2013, p. 32.

<sup>43</sup> Ces estimations sont tirées de l'entretien du 17 août 2016 avec Mme Christine Loquet, chargée de mission Promotion de la lecture en direction des publics empêchés et éloignés du livre au sein de Livre et Lecture en Bretagne.

<sup>44</sup> Marie-Thérèse GEFFROY et Patricia GAUTIER-MOULIN, *L'illettrisme : mieux comprendre pour mieux agir...*, 2013, p. 37.

Ces quelques phrases d'Éric Nédélec résument bien les visions sociales et médiatiques qui ont pu, par le passé, et qui peuvent encore, actuellement, tomber dans des travers misérabilistes en mettant l'accent sur des représentations erronées, parfois proches du contre-sens le plus complet. Dans le *BBF* du mois de septembre 1998, Sabine Chakroun reprenait très finement la réflexion de Catherine Frier, bâtie sur l'étude d'un corpus d'articles de presse abordant la question de l'illettrisme : « Cette étude révèle à quel point le discours médiatique, reflet de l'opinion, repose sur de “prétendues évidences”, des connotations négatives et des “projections fantasmatiques” ; [un individu en situation d'illettrisme] est souvent présenté comme un malade, un marginal, voire un délinquant accablé de toutes les tares et de tous les échecs, socioculturels comme affectifs »<sup>45</sup>. Une vingtaine d'années plus tard, les clichés n'ont pas disparu. Sans doute la violence des mots a-t-elle été atténuée, mais le fond de la pensée demeure le même. Si l'on demandait à une personne, prise au hasard, de donner des exemples d'endroits fortement touchés par l'illettrisme, grandes seraient les chances qu'elle réponde que ce phénomène est circonscrit aux banlieues parisiennes, marseillaises ou lyonnaises, mais elle oublierait de citer le Nord-Pas-de-Calais, le Limousin, les plaines d'Alsace ou la Picardie, autant de régions marquées par des taux d'illettrisme importants.

L'ANLCI réserve tout une section de son portail à ces évidences apparentes. La section porte le titre : « Pour en finir avec les idées reçues »<sup>46</sup>. Sept constructions mentales, parmi les plus répandues, y sont répertoriées et, l'une après l'autre, déconstruites ou nuancées :

- L'illettrisme, souvent perçu comme un phénomène limité aux classes d'âge les plus jeunes, peut en fait toucher des adultes de tous âges. Plus de la moitié des personnes concernées ont plus de 45 ans. Les plus âgés sont plus susceptibles d'être touchés que les jeunes.
- L'illettrisme n'est pas dû au seul environnement dans lequel on a été élevé ; il est la résultante de plusieurs facteurs qui se combinent entre eux.
- L'illettrisme est certes un mal imperceptible de notre société, mais ce n'est pas un problème marginal. Il affecte près de 2 500 000 hommes et femmes.
- L'illettrisme ne concerne pas exclusivement les zones urbaines de France. Un peu moins de la moitié des personnes touchées vivent dans des zones rurales
- L'illettrisme n'est pas un phénomène propre aux exclus. La moitié des personnes en situation de fragilité face à l'écrit ont un emploi. Gérard Louviot est l'un des exemples les plus saisissants de ces dernières années : travaillant au quotidien dans une entreprise de Morlaix, il a réussi à cacher son illettrisme jusqu'au début de la trentaine, avant que son employeur ne lui propose une formation qui lui a permis de sortir peu à peu la tête de l'eau. Depuis, il a apporté son témoignage dans un livre très riche d'enseignements<sup>47</sup>.
- L'illettrisme n'est pas le fait de personnes incompetentes ou dépourvues de toute intelligence. En dépit de leurs difficultés

<sup>45</sup> Voir le lien suivant (consulté le 30 septembre 2016) : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-05-0117-001>.

<sup>46</sup> Suivre ce lien (consulté le 22 mai 2016) :

<http://www.anlci.gouv.fr/Illettrisme/Pour-en-finir-avec-les-idees-recues2/Pour-en-finir-avec-les-idees-recues>.

<sup>47</sup> Gérard LOUVIOT, *Orphelin des mots*, Paris, XO Éditions, 2014, 236 p.

conséquentes, ces personnes réussissent à se forger un capital de connaissances et de compétences.

- L'illettrisme n'a absolument rien à voir avec l'immigration. Nées et scolarisées en France, ces personnes ne sont pas dans les logiques de l'alphabétisation et du FLE.

Aussi communes ces idées puissent-elles sembler, elles ne sont pas encore ancrées dans l'esprit du plus grand nombre. Citons, une fois de plus, les amalgames présentés dans la vidéo de MediaLearn, qui montrent bien tout le chemin qu'il reste à parcourir d'ici à une sensibilisation générale de la société française. En gardant cela en tête, les répétitions ne peuvent qu'être productives, car comme le dit Éric Nédélec :

*Il faut rappeler que la moitié d'entre elles [les personnes en situation d'illettrisme] ont plus de 45 ans, plus de la moitié d'entre elles travaillent, plus de la moitié d'entre elles vivent dans les zones rurales faiblement peuplées. Donc, ces trois points-là, c'est complètement à l'encontre du portrait-robot que se font beaucoup de gens ; on ne voit que des jeunes au bas des immeubles dans les banlieues... Bah non. C'est plutôt le papa ou la maman de 45 ans qui vit dans une petite ville de 5 ou 10 000 habitants, qui travaille, qui a une vie mais qui est en difficulté avec tous ses savoirs.*

Au terme de cette partie, on saisit combien la notion d'« illettrisme » est perfectible. En adoptant une vision lahirienne de la chose, on pourrait avancer que cette imperfection est une condition *sine qua non* de « rentabilité » et d'« utilité sociale » de l'illettrisme<sup>48</sup>. Il existe, d'ailleurs, de nombreux questionnements sur l'hypothétique changement de vocable ou la recherche d'un meilleur vocable. Pour le moment, faute de mieux, on doit recourir à ce mot. Il faut nommer les choses pour les comprendre puis les combattre, et l'illettrisme est ici le cœur du combat. On ne peut rester bloqué à des considérations sémantiques. Dans la société française, l'illettrisme est un problème que l'on tait trop souvent mais dont on doit pouvoir parler pour espérer agir.

Les pages précédentes participent d'une sorte d'éveil à la notion d'illettrisme pour les professionnels des bibliothèques qui ne disposeraient que de peu de connaissances sur le sujet, ou d'un approfondissement pour ceux qui seraient d'ores et déjà familiers de la notion.

La première étape consiste irrémédiablement à sensibiliser ou à se sensibiliser. On ne peut s'y soustraire.

## **B. CADRE D'ACTION ET CONTEXTE INSTITUTIONNEL DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME : PRÉSENTATION DES PARTENAIRES ET DES TEXTES**

Le bagage théorique maintenant posé, portons notre attention sur les protagonistes du combat contre l'illettrisme, ceux qui ont directement maille à partir avec le phénomène, comme ceux qui interviennent à un degré moindre, aussi infime soit-il. Ce balayage doit permettre un tour d'horizon de la galerie des acteurs mobilisés et des dispositifs en vigueur, et par conséquent, une mise en perspective des éventuels partenaires et soutiens des bibliothèques publiques dans le combat.

---

<sup>48</sup> Bernard LAHIRE, *L'invention de « l'illettrisme »...*, p. 75.



## 1. L'ANLCI, le fer de lance de la lutte contre l'illettrisme

Principal partenaire parce qu'acteur de référence, l'ANLCI est l'acronyme qui doit immédiatement surgir lorsqu'on pense à la lutte. Son existence est liée à l'intervention contre l'illettrisme. Grâce aux ressources mises en ligne dans sa « médiathèque »<sup>49</sup>, aux efforts de coordination nationale et au déploiement d'un support régional, l'Agence souhaite se positionner comme la figure de proue de la mobilisation, quoique son existence soit présentement remise en cause.

### *a. Présentation de l'Agence*

Comme cela a été dit précédemment, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme voit le jour en l'an 2000, suite au rapport de Marie-Thérèse Geffroy. Elle remplace le Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme (GPLI), un groupe interministériel qui avait été constitué en octobre 1984.

L'ANLCI est un groupement d'intérêt public (GPI), c'est-à-dire une personne morale de droit public dont la légèreté de la structure de fonctionnement et la souplesse des règles de gestion permettent à des partenaires des deux secteurs, public et privé, de mutualiser des moyens d'action en vue de la mise en œuvre d'une mission d'intérêt général – dans ce cas précis, la lutte contre l'illettrisme.

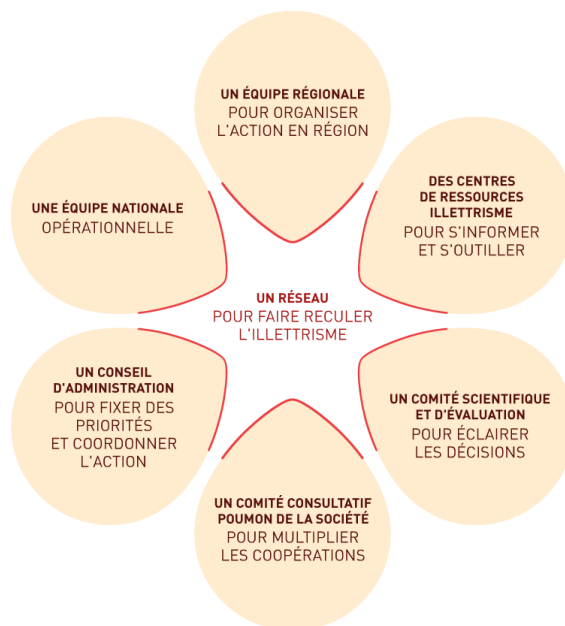
C'est une structure à vocation transversale, dans le sens où son rôle correspond à son mot d'ordre : « Réunir pour mieux agir ». Elle est chargée, entre autres, de la centralisation à l'échelle nationale des informations sur l'illettrisme, de la sensibilisation à ce phénomène, de l'organisation de formations, de la fédération/coordination des opérations et initiatives menées dans le cadre de la lutte, de la conduite et de la publication de recherches, ou encore de la production de statistiques.

Pour remplir ces missions, l'Agence est active à différents niveaux. Elle mesure les taux d'illettrisme français à diverses échéances : pour le moment, en 2003-2004 pour disposer de données peu après sa création, puis en 2011-2012 pour actualiser les chiffres un peu moins d'une décennie plus tard. Elle s'appuie sur les grandes orientations définies par le gouvernement afin de sélectionner les actions à initier prioritairement dans la lutte. Elle s'occupe aussi de la concertation de l'ensemble des acteurs engagés et de l'organisation de partenariats. Elle veille également au bon outillage de ces acteurs et à une prise en compte très fine des problématiques spécifiques de l'illettrisme au sein des programmes d'action et de recherche. Enfin, elle fait évaluer l'impact des politiques et actions amorcées.

L'ANLCI est basée à Lyon, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Depuis son siège, elle anime un vaste réseau qui a pour but de « faire reculer l'illettrisme » en France.

---

<sup>49</sup> La « médiathèque » est accessible via ce lien (consulté le 30 septembre 2016) : <http://www.anlci.gouv.fr/Mediatheque>.



*Illustration 2 : Diagramme du réseau coordonné par l'ANLCI<sup>50</sup>*

L'Agence a un conseil d'administration, présidé par Marie-Thérèse Geffroy. Sont membres de ce conseil des représentants des ministères et secrétariats d'État en charge du Travail, de la Formation professionnelle, des Relations sociales, de la Lutte contre les exclusions, de l'Économie, de l'Industrie, de la Justice, de la Défense, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Santé, de la Jeunesse, de la Vie associative, de l'Agriculture, de la Culture, de l'Intérieur. Ensemble, ils forment un collège au sein du CA, dit « collège État ». Ce sont les départements ministériels chargés du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle qui sont les chefs de file du collège au titre de la lutte contre l'illettrisme, étant donnée la place importante dévolue à la formation des salariés depuis le début des années 2000, mais ces positions sont complétées par l'Éducation nationale, qui occupe aussi une place considérable au titre de la prévention de l'illettrisme. La Culture a une place plus modeste dans ce collège ; la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) est le représentant du ministère au sein du CA<sup>51</sup>. L'État contribue aux budgets d'intervention et de fonctionnement de l'ANLCI à hauteur de 70 %. Le budget annuel est d'environ 1,2 million d'euros. Des subventions du Fonds social européen (FSE) et des subventions plus extraordinaires, comme celle de la fondation SNCF, s'ajoutent en compléments budgétaires. Dans le CA siègent aussi des représentants de l'ARF, de Pôle emploi, de l'AFPA, de l'INRP, de l'INJEP, de l'OPCALIM, de l'Agefos-PME et du FAF Propreté.

Hervé Fernandez est à la tête de l'ANLCI en tant que directeur. Les moyens humains de l'Agence à l'échelle du pays sont limités à 13 personnes. Éric Nédélec est responsable de la coordination nationale et territoriale. Dans les différentes régions françaises<sup>52</sup>, une trentaine de salariés travaillent à la résorption de l'illettrisme.

Deux comités viennent parachever l'armature : d'abord, un comité scientifique et d'évaluation, composé d'experts, de formateurs et de chercheurs, qui doit « éclairer les décisions » en fournissant les données, en élaborant la base théorique sur laquelle reposent les initiatives et en jugeant de l'efficacité des actions ; puis un comité

<sup>50</sup> Diagramme du réseau trouvé en ligne, sur le site de l'ANLCI, et téléchargé le 30 septembre 2016 : <http://www.anlci.gouv.fr/L-ANLCI/Les-partenaires-federes-par-l-ANLCI/Un-vaste-reseau>.

<sup>51</sup> Précisions tirées de l'entretien avec Mme Claire Extramiana de la DGLFLF, qui s'est déroulé le 6 juin 2016.

<sup>52</sup> Il s'agit ici notamment des 22 anciennes régions de France métropolitaine, avant les fusions opérées et la refonte de la carte des régions au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Comme on le verra, cette réforme territoriale n'est que très graduellement prise en compte par les relais régionaux de l'ANLCI.

consultatif pour « multiplier les coopérations », qui réunit, dans la pratique, les centres (de) ressources illettrisme (CRI), des acteurs du monde associatif, comme ATD Quart Monde, des organisations du monde syndical et des fédérations d'éducation populaire.

Depuis 2004, l'ANLCI bénéficie du soutien du FSE pour conduire un programme d'ampleur nationale appelé « Forum permanent des pratiques », dont le but est d'améliorer la logique de mutualisation qui est le fondement même de la structure. Cela part d'une idée simple : des intervenants développent des modes d'action partout en France en s'adaptant à la fois aux réalités générales et locales de l'illettrisme, donc « les trouver c'est possible, les faire partager, c'est indispensable et plus productif que d'imaginer sans cesse de nouveaux dispositifs coûteux et complexes ». Le Forum permet de porter à la connaissance du plus grand nombre, de valoriser ce qui existe et de mettre en commun les bonnes pratiques. Il permet aussi une meilleure articulation des échelles de la lutte contre l'illettrisme, puisqu'il rapproche les décideurs de ceux qui agissent sur le terrain. Ces échanges organisés sont déployés localement avant d'être portés nationalement.

Car, quand bien même l'Agence se voudrait efficace dans son travail, elle ne saurait fonctionner sans cadres d'action et sans relais régionaux à la lutte.

### ***b. Le cadre national de référence de l'ANLCI et les plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme***

Pour comprendre le déroulement local de la lutte, il est impératif, en amont, de présenter le cadre national de référence de l'ANLCI, dont les plans régionaux sont des émanations directes.

Après avoir œuvré pendant quelques années à l'établissement de définitions partagées, l'ANLCI se dote, en septembre 2003, d'un cadre qui détaille son rôle, explicite les modalités de son intervention et énonce les visées de son action<sup>53</sup>. Dans la « médiathèque » en ligne de l'Agence, ce document est ainsi défini : « Outil structurant conçu pour donner aux décideurs et praticiens une vision complète des composantes essentielles de la lutte contre l'illettrisme. Il présente les principes directeurs et les champs d'intervention, il énonce les recommandations pour faciliter l'action des pouvoirs publics, des entreprises ainsi que de la société civile ». Qualifié par certains, au sein de l'Agence, de « petit livre rouille », le cadre national de référence inclut les définitions requises pour cerner clairement les enjeux du combat et, surtout, les repères obligatoires pour agir. Même si quelques personnes estiment qu'il faudrait le rénover, ce cadre est un outil qui est toujours d'actualité. Concrètement, il s'agit de la matrice à partir de laquelle peuvent se construire et se décliner des plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme. L'ANLCI incite d'ailleurs fortement les acteurs locaux à indiquer, en préambule, que le cadre national de principes et d'actions est l'une des références sur lesquelles ils s'appuient pour élaborer leurs propres plans.

Concernant les plans régionaux, la réalité est beaucoup plus complexe à retranscrire. En principe, chaque région de France métropolitaine et chaque DROM et COM concerné(e) par l'illettrisme (Guadeloupe, Guyane, Martinique,

<sup>53</sup> ANLCI, *Lutter ensemble contre l'illettrisme : cadre national de référence*, Lyon, 2003. 90 p.

Le cadre national peut être téléchargé, en version numérique, en suivant ce lien menant à la « médiathèque » : <http://www.anlci.gouv.fr/Mediathèque/Cadre-national-de-reference-sept-2003>.

La Réunion, Mayotte et la Nouvelle-Calédonie) doit disposer d'un tel document. L'ANLCI délègue un(e) chargé(e) de mission par territoire. Ce sont le directeur de l'Agence et le préfet de région qui nomment cette personne, en concertation avec le conseil régional. Le/la chargé(e) de mission est traditionnellement rattaché(e) au SGAR ou à la DRTEFP, où il/elle a notamment pour mission de fédérer et d'impulser les différents acteurs afin d'obtenir la rédaction et l'instauration d'un plan régional pour une période de trois à quatre ans, en règle générale. Un plan repose sur un partenariat entre l'État, une région, l'Éducation nationale et le rectorat. Précisions, enfin, qu'un plan doit pouvoir s'articuler avec d'autres dispositifs, comme la politique de la ville, les CTL ou le programme IRILL<sup>54</sup>, qui est en direction des personnes placées sous main de justice, avec une attention particulière portée aux personnes détenues.

C'est dans l'application de ces principes que le bât blesse, et les limites de cette implantation régionale se situent à plusieurs niveaux.

Ce qui frappe d'office, c'est l'obsolescence d'une majorité absolument écrasante de ces plans. Une étude même sommaire de ces documents révèle, en effet, que sur les vingt plans régionaux de France métropolitaine<sup>55</sup>, pas moins de dix-huit d'entre eux sont périmés et techniquement caducs. Les deux seuls à être encore valables sont celui de Rhône-Alpes, qui s'est terminé à la fin de l'année 2016, et celui de Bretagne, qui court jusqu'en 2018. Le record est détenu conjointement par la Haute-Normandie et les Pays de la Loire dont les plans sont arrivés, dans l'un et l'autre cas, à expiration en 2007, sans la moindre révision depuis lors. Pour le reste, les dates limites respectives s'étalent de 2009 à 2015, avec des expirations qui sont tout de même en majorité déjà anciennes. Pour l'Outre-mer, la situation est bien plus positive. Sur les six territoires concernés par l'illettrisme, la Nouvelle-Calédonie est la seule à ne pas avoir de plan, et pour les cinq territoires restants, la Martinique a un plan valable jusqu'en 2018 et la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion et Mayotte ont des plans qui ne sont certes plus applicables mais qui ne sont périmés que depuis la fin de l'année 2015 ; sans doute cette réactivité plus poussée est-elle due aux taux d'illettrisme hypertrophiés qui obligent les DROM-COM à se doter d'un outil pour ainsi dire vital de formalisation de la lutte.

Justement, cette galaxie de l'obsolescence produit une très grande disparité, entre des régions très actives, très dynamiques et d'autres, où les plans suscitent des interrogations réelles. Ainsi, dans les régions où ils sont développés, conséquents, relativement actualisés, ces plans constituent de véritables outils de pilotage et d'évaluation, signés par de nombreux acteurs issus de secteurs différents. À l'inverse, dans certaines régions, les plans sont proches de coquilles vides, qui se présentent davantage comme des relevés d'intentions et des listes de généralités que comme des outils structurant les actions, et l'on peine à voir la mise en cohérence d'un dispositif de combat contre l'illettrisme.

En outre, se superposent à ces difficultés initiales des disparités très fortes, d'une région à l'autre, entre les situations des chargé(e)s de mission. Loin d'une implantation locale idéalisée et uniformisée, l'ANLCI n'a pas de délégué(e) dans toutes les régions. Il y a des territoires où soit personne n'a été nommé, soit le/la responsable a quitté son poste et personne n'a pris sa suite. L'hétérogénéité complète les problèmes déjà énoncés, car l'Agence doit pouvoir composer avec des chargé(e)s de mission à temps plein, des représentants dans les SGAR, d'autres dans les CARIF et OREF...

L'entrée en vigueur de la réforme territoriale au 1<sup>er</sup> janvier 2016 a, par ailleurs, transformé un problème déjà difficile à résoudre en un vrai casse-tête, pour l'ANLCI. La fusion des régions implique logiquement une révision de l'implantation locale de

<sup>54</sup> Sylvie TOMIC, *op. cit.*, p. 16.

<sup>55</sup> Les deux régions Poitou-Charentes et Franche-Comté ne disposent pas de plans pour des raisons qui leur sont propres. Par exemple, dans le cas de Poitou-Charentes, la création d'un GIP, l'ARFTLV, justifie l'absence d'un plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme, même si un « schéma régional » est en préparation depuis quelques années.

l'Agence, qui présage d'un travail de longue haleine. Par exemple, dans le cas de la Nouvelle-Aquitaine, l'ANLCI doit faire évoluer trois dispositifs spécifiques, un GIP et deux plans régionaux. Elle a également deux chargées de mission en poste, en Poitou-Charentes et Limousin, tandis qu'elle collabore avec une personne au SGAR de l'ancienne Aquitaine, qui est appelée à devenir référente pour l'ensemble de la nouvelle région. Pour prendre un autre exemple, dans les Hauts-de-France, composés des anciennes régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, les élections de décembre 2015 et la refonte de la carte ont ralenti le processus de mise à jour des plans. Du côté du conseil régional, l'élu, Xavier Bertrand, prévoit de faire de la lutte contre l'illettrisme un axe de sa politique, mais cette décision n'est pas encore perceptible sur le terrain<sup>56</sup>. D'un territoire à l'autre, les subtilités paraissent sans fin. Et pour finir, avec l'instauration de l'Agence de la langue française pour la cohésion sociale, « dix-huit délégués régionaux, placés auprès des préfets de région, auront en charge l'élaboration, en lien avec les acteurs concernés, de plans d'actions régionaux pour la maîtrise de la langue française »<sup>57</sup>, ce qui pose la question de la survie des plans élaborés pour l'illettrisme.

Bref, la question régionale représente bel et bien le point de fragilité, voire le talon d'Achille des dispositifs de la lutte tels qu'ils ont été élaborés par l'ANLCI.

Puisqu'il est ici question des plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme, arrêtons-nous quelques instants pour étudier la place qui est réservée (ou non) aux établissements de lecture publique dans ces documents. Dans son mémoire, Sylvie Tomic s'était livrée à un exercice similaire quoique limité, car en 2008, elle n'avait pu consulter que neuf<sup>58</sup> des dix-huit plans qui avaient alors été signés<sup>59</sup>. Une actualisation s'impose, sur la base des vingt plans de métropole et des cinq plans ultramarins disponibles<sup>60</sup>.

Ces vingt-cinq plans peuvent être arrangés en quatre ensembles : ceux qui ne mentionnent pas du tout les bibliothèques, ceux qui les évoquent de façon plus qu'anecdotique, ceux qui en font une présentation générale, pour ne pas dire vague, et ceux qui font une inclusion raisonnée de ces établissements dans les dispositifs envisagés pour contrer l'illettrisme.

Quatre plans sont caractérisés par l'absence totale de toute mention de la lecture publique. Le document de Basse-Normandie fait un total succinct de 7 pages et ne mentionne, à dire vrai, pas le moindre acteur. Celui de Bourgogne double ce total pour arriver à une quinzaine de pages, mais il n'y est pas davantage fait référence aux bibliothèques. Les deux autres plans – ceux de Corse et de Rhône-Alpes – font une quarantaine de pages chacun, sans pour autant qu'une place y soit dévolue aux bibliothèques, ce dont on peut surtout s'étonner pour la région rhodanienne, qui sert d'ancrage territorial à l'ANLCI et qui se contente de maigres renvois au secteur culturel dans son document.

Dix plans font une évocation très secondaire de la lecture publique. Pour Nord-Pas-de-Calais, il est simplement signalé, dans les statistiques des pratiques de lecture de la population régionale, que 8 % des personnes en difficultés graves

---

<sup>56</sup> Ces détails sont tirés de l'entretien avec Mme Alice Gradel, conseillère livre et lecture dans les Hauts-de-France, qui s'est déroulé le 1<sup>er</sup> août 2016.

<sup>57</sup> Voir le communiqué de presse disponible sur le site du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports à l'adresse suivante (consultée le 4 décembre 2016) : <http://www.ville.gouv.fr/?creation-de-l-agence-de-la-langue>.

<sup>58</sup> Les plans consultés (et consultables, à l'époque) étaient ceux des Pays de la Loire, du Centre, de l'Île-de-France, de la Bourgogne, de l'Alsace, de Languedoc-Roussillon, de PACA, du Limousin et de Poitou-Charentes.

<sup>59</sup> Sylvie TOMIC, *op. cit.*, p. 23-25.

<sup>60</sup> Dans cette étude, le critère de l'expiration ou de la validité de ces plans n'a généralement pas été employé, à l'exception d'un cas particulier qui mérite, comme on le verra, d'être relevé.

ou importantes avec l'écrit fréquentent une bibliothèque toutes les semaines. Pour la Lorraine, les bibliothèques apparaissent brièvement dans la présentation des axes de travail de la DRAC : l'état des lieux et les projets d'aménagement du territoire en termes de lecture publique sont esquissés en trois lignes, la sensibilisation des bibliothécaires au phénomène de l'illettrisme en lien avec le CNFPT est introduite très ponctuellement, et il y a une petite reconnaissance de l'impact des bibliothèques de rue d'ATD Quart Monde. Le plan de l'Alsace reprend, en une mention expéditive figurant dans un tableau, la logique de formation et de sensibilisation pour les acteurs et les bénévoles intervenant au sein de la BDP du Bas-Rhin, en vue de la prise en charge des jeunes en difficulté de lecture. L'obligation de former les personnels au repérage et à l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme revient également dans le plan de la région Centre. Le document de Limousin n'offre que des mentions globales du nécessaire renforcement des partenariats avec les bibliothèques et les bibliothécaires, ainsi qu'une liste de quelques bibliothèques pouvant servir de points de formation aux problématiques de l'illettrisme. Pour l'Auvergne, les bibliothèques sont uniquement présentées comme des acteurs potentiellement mobilisables dans des actions plus vastes. En Outre-mer, le plan de Guadeloupe mentionne parfois la lecture publique, celui de La Réunion fait de même en citant malgré tout une initiative concernant le milieu carcéral et dans laquelle une bibliothèque a été intégrée, et celui de Mayotte ne va pas au-delà du rappel de l'action englobante de la BDP ou de l'indication de la vente de documents de seconde main dans certains établissements. L'Île-de-France est clairement la région la plus surprenante puisqu'elle se contente, dans un plan très touffu de 144 pages, de faire apparaître les bibliothèques, au sens large, dans des énumérations d'exemples, perdues parmi d'autres acteurs, ressources et moyens mobilisables, souvent entre parenthèses, comme si la lecture publique se devait d'être citée, par obligation, à défaut de procéder à un mariage crédible avec des partenaires. Tout cela semble extrêmement déconnecté du reste des actions engagées à l'échelle des différentes régions. Il n'y a pas de vision inclusive qui ressorte de ces documents.

Sept plans présentent les bibliothèques dans des propos très généraux, manquant plus ou moins de spécificités ou d'ancrage local. Cela prend souvent la forme de catalogues de promesses ou de vœux pieux, d'intentions, de choses qu'il conviendrait de faire. En Aquitaine, il est ainsi fait état de l'obligation de développer des actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme dans le champ culturel via la DRAC ou les bibliothèques, de même que l'évidente formation des personnels qui en découle. Les régions méridionales de la France – Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, PACA – répètent vaguement ces impératifs qui sont la sensibilisation et la formation des personnels de la lecture publique. Il en va de même pour les Pays de la Loire. En Picardie, le plan répertorie les bibliothèques dans les éléments de diagnostic et souligne la participation des acteurs du livre à l'élargissement de l'accès à la lecture. Champagne-Ardenne possède certainement le plan le précis, encore que cet adjectif soit trop fort pour qualifier la situation de cette région, où les bibliothèques sont prise en compte, en particulier dans la Marne, mais où il n'y pas vraiment de stratégie durable ou d'implication profonde.

Cela laisse donc quatre plans qui traduisent une volonté réelle d'enracinement des établissements de lecture publique dans les politiques régionale de lutte contre l'illettrisme. Deux d'entre eux sont rattachés à l'Outre-mer : la Guyane valorise quelques initiatives bien précises incluant des bibliothèques ; la Martinique propose, quant à elle, 160 pages fouillées qui présentent notamment de nombreuses actions conduites par des bibliothèques et ces dernières sont fréquemment introduites comme des partenaires mobilisables dans divers projets. Paradoxalement, le plan de Haute-Normandie compte parmi les plus anciens de ce corpus (2005-2007) et pourtant, il tranche avec la quasi

totalité des documents des autres régions par la forte stratégie d'inclusion des bibliothèques qui y est explicitée : ces dernières sont mentionnées parmi les acteurs de la lutte, dans la partie dédiée au développement des services, dans celle dédiée aux stratégies culturelles pour tous les publics, dans celle dédiée à l'aménagement culturel du territoire dont le maillage des bibliothèques et le soutien aux initiatives de développement de la lecture sont des axes forts et enfin, dans la partie dédiée au renforcement des ressources à disposition et surtout des partenariats possibles entre le CRI et les autres lieux ressources. Mais la région qui sort du lot est sans conteste la Bretagne, qui impressionne par l'étoffement de son travail d'insertion du réseau de lecture publique dans le tissu des acteurs locaux engagés contre l'illettrisme. Les références à l'action des différents types de bibliothèques – départementales, municipales ou de prison – sont bien trop pléthoriques pour être toutes relevées, que ce soit dans le volume principal du plan ou dans celui des annexes, mais il est indéniable que cette région fait office de meilleure élève dans le domaine, tant il paraît flagrant qu'une réflexion a été menée pour faire des bibliothèques bien plus que de simples figurantes dans la lutte.

Il s'avère rare de trouver un plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme qui cherche à inclure les bibliothèques dans son champ d'action dans une démarche réflexive et productive, ou qui s'interroge sur les possibilités du réseau de lecture publique en regard du contexte local, des spécificités régionales, du maillage territorial. Cependant, est-ce parce qu'on ne les inclut pas dans les dispositifs qui doivent compter que les bibliothèques ne sont pas visibles et identifiables en tant qu'acteurs de la lutte, ou est-ce parce que les bibliothèques en elles-mêmes ne développent pas des actions tangibles et repérables qu'elles sont un peu négligées par des régions qui se posent la question du degré d'implication à leur accorder dans la résorption de l'illettrisme ? Après tout, l'inclusion des établissements de lecture publique dans un plan ne passe pas toujours pour quelque chose d'essentiel et de nécessaire aux yeux des professionnels du métier : une personne travaillant en bibliothèque dont on taira ici le nom a notamment avoué, au cours d'un échange, qu'il/elle n'avait plus entendu parler du plan de sa région depuis plus de deux ans, et qu'il/elle était tout bonnement incapable de retrouver le nom de la personne s'occupant de ce plan en raison des réorganisations continues de l'administration.

La question est donc très complexe et la réponse est tout sauf évidente, comme le démontrera la suite du propos, mais malgré tout, on ne peut qu'encourager les responsables à travailler à une inclusion plus réfléchie et systématique des bibliothèques dans ce dispositif, si tant est qu'il soit maintenu ou reconduit.

### *c. Vers une restructuration prochaine ?*

Avec la mise en place de l'Agence de la langue française pour la cohésion sociale, ce n'est pas uniquement le dispositif des plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme qui risque d'être repensé mais, comme on l'a déjà annoncé, toute l'organisation du secteur de la lutte telle qu'elle avait jusqu'ici été élaborée par l'ANLCI.

Cette organisation n'est pas sans défaut, sans écueil voire sans dysfonctionnements, comme cela a pu émerger dans notre propos, et nombreux

sont ceux qui la remettent en cause ou cherchent une voie alternative, qui pourrait se concrétiser dans la naissance d'une nouvelle structure ayant pour vocation la maîtrise de la langue française, transcendant ainsi les problématiques de l'illettrisme tout en les englobant, quitte à les perdre de vue.

Les questionnements sont multiples quant au devenir de l'Agence. Il s'agit ici simplement de rappeler que tous les dispositifs présentés dans les pages précédentes peuvent très bien disparaître partiellement ou intégralement dans les mois qui suivent. À l'heure actuelle, il est difficile de prédire les contours d'un secteur qui évolue au jour le jour et dont l'avenir est plus qu'incertain.

Mais l'ANLCI n'est, bien sûr, pas le seul acteur à combattre l'illettrisme ou à offrir son soutien dans ce combat.

## 2. Le réseau des centres (de) ressources illettrisme (CRI)

Les centres de ressources illettrisme ou centres ressources illettrisme<sup>61</sup>, abrégés en CRI, sont des organismes qui, comme on l'a vu, ont émergé à l'échelon régional dans les dernières années du XX<sup>e</sup> siècle, suite à l'instauration du GPLI, en 1984. Un réseau s'est peu à peu constitué sur tout le territoire, si bien que trente ans plus tard, on dénombre environ une cinquantaine de centres de ce type, offrant des services et un appui de proximité aux acteurs de la lutte contre l'illettrisme, même si l'une des limites de ce dispositif est sa desserte encore trop modeste de certaines zones de France, notamment rurales<sup>62</sup>. Ces centres sont directement en relation avec les chargé(e)s de mission de l'ANLCI.

En métropole et en Outre-mer, les CRI se répartissent de cette manière :

- Alsace : un centre situé à Strasbourg ;
- Aquitaine : un centre à Bordeaux ;
- Auvergne : un centre à Clermont-Ferrand ;
- Basse-Normandie : un centre à Caen ;
- Bourgogne : deux centres, l'un à Dijon et l'autre à Nevers ;
- Bretagne : un centre à Rennes ;
- Centre : six centres, le premier à Tours, le deuxième à Saint-Doulchard, le troisième à Mainvilliers, le quatrième à Châteauroux, le cinquième à Blois et le dernier à Orléans ;
- Champagne-Ardenne : un centre à Châlons-en-Champagne ;
- Corse : un centre à Ajaccio ;
- Guadeloupe : un centre à Pointe-à-Pitre ;
- Guyane : un centre à Cayenne ;
- Haute-Normandie : un centre à Rouen ;
- Île-de-France : un centre à Saint-Ouen-l'Aumône ;
- La Réunion : un centre à Sainte-Clotilde ;
- Languedoc-Roussillon : six centres, les deux premiers à Montpellier, le troisième à Nîmes, le quatrième à Mende, le cinquième à Carcassonne et le dernier à Perpignan ;
- Limousin : un centre à Limoges ;
- Lorraine : trois centres, le premier à Metz, le deuxième à Bar-le-Duc et le dernier à Nancy ;
- Martinique : un centre à Fort-de-France ;
- Midi-Pyrénées : un centre à Toulouse ;

<sup>61</sup> Les deux formules existent et se rencontrent sans qu'aucune des deux ne paraisse s'imposer véritablement.

<sup>62</sup> Marie-Thérèse GEFROY et Valérie GRASSET-MOREL, *L'illettrisme : mieux comprendre pour mieux agir...*, 2004, p.



- Nord-Pas-de-Calais : un centre à Lille ;
- Nouvelle-Calédonie : un centre à Nouméa ;
- Pays de la Loire : un centre à Nantes ;
- Picardie : un centre à Amiens ;
- Poitou-Charentes : un centre à Poitiers ;
- PACA : un centre à Marseille ;
- Rhône-Alpes : sept centres, le premier à Valence, le deuxième à La Roche-sur-Foron, le troisième à Chambéry, le quatrième à Péronnas, le cinquième à Villeurbanne, le sixième à Saint-Étienne et le dernier à Grenoble<sup>63</sup>.

De grandes disparités se font jour, entre des régions de tailles et de densités différentes, certaines disposant de nombreux sites, d'autres d'un seul, voire d'aucun, puisque la Franche-Comté et les îles de Mayotte sont absentes de cette liste. Pour les territoires qui comptent plus d'un CRI, la distribution se fait volontiers à l'échelon départemental, et il est vrai que les acteurs de la lutte perçoivent souvent ces centres comme des soutiens départementaux, ce qui tend à les rapprocher encore davantage du terrain des réalisations.

Des liens concrets avec l'ANLCI existent, tant nationaux que régionaux. Les CRI sont, on le rappelle, membres à part entière du comité consultatif de l'Agence, qui a pour but le rapprochement des organismes directement engagés dans le combat contre l'illettrisme. Ils participent également aux divers groupes de travail de l'ANLCI. À l'échelle des régions, chaque centre est en contact avec le/la chargé(e) de mission respectif/respective, afin de garantir une cohérence territoriale des actions et projets mis en œuvre.

En ce qui concerne leurs champs d'intervention, les CRI sont actifs dans plusieurs domaines : l'information, la formation, l'animation et l'appui technique. Ils doivent centraliser les connaissances et les ressources à disposition pour les mutualiser, les diffuser et donc documenter et renseigner plus efficacement la lutte. Ils ont aussi pour mission d'organiser des journées de sensibilisation et de repérage des personnes en situation d'illettrisme, afin de permettre une professionnalisation, une spécialisation des acteurs. Il leur incombe, par ailleurs, de favoriser le travail en réseau, d'informer sur les actions en œuvre, de lister les acteurs et les dispositifs de lutte à l'échelle de la région ou du département, et d'adapter l'offre de soutien aux besoins de ces acteurs. En bref, ils sont chargés de l'accompagnement et de l'outillage local.

Toutes ces interventions sont à destination de l'ensemble des partenaires impliqués, qu'ils soient des formateurs, des travailleurs sociaux ou bien des acteurs institutionnels, culturels, économiques. Le fil rouge commun à tous est l'engagement contre l'illettrisme et pour l'acquisition des savoirs de base.

À terme, au-delà de la sphère bien délimitée des intervenants immédiats, certains organismes et certaines structures sont moins spécifiquement orientés vers la lutte contre l'illettrisme à proprement parler, mais leur participation n'en est pas moins importante dans le repérage et la résorption du phénomène.

<sup>63</sup> Pour plus d'informations sur l'un de ces CRI, voir la page de l'ANLCI servant d'annuaire (consultée le 5 septembre 2016) : [http://www.anlci.gouv.fr/L-ANLCI/Les-partenaires-federes-par-l-ANLCI/Un-vaste-reseau/Des-Centres-de-Ressources-Illettrisme/\(page\)/0](http://www.anlci.gouv.fr/L-ANLCI/Les-partenaires-federes-par-l-ANLCI/Un-vaste-reseau/Des-Centres-de-Ressources-Illettrisme/(page)/0).

### 3. Les acteurs complémentaires

Il est, en effet, nécessaire de mentionner les partenaires qui ne se revendiquent pas exclusivement de la lutte contre l'illettrisme mais dont la lutte constitue toutefois un pan plus ou moins développé de leur activité. De par leurs rôles, leurs positions ou leurs domaines de compétence, ils sont au contact d'hommes et de femmes susceptibles d'être touché(e)s par ces difficultés, et cela les engage donc dans la dynamique générale.

Or, cette catégorie est obligatoirement plus ample, plus bigarrée, puisqu'elle regroupe tous les acteurs qui interviennent et contribuent au combat par ricochet et de diverses manières, depuis le repérage en passant par la réorientation, jusqu'à la formation et la réinsertion sociale. Ne sont pas inclus les participants issus de l'environnement familial, quoique leur implication ne puisse être minorée, comme on aura pu le comprendre. Le propos est restreint, ici, à ceux qui agissent contre l'illettrisme en société, dans l'acception la plus étendue de ce terme. De fait, il est impossible d'envelopper la totalité des intervenants, ce qui n'empêche pas de fournir quelques illustrations.

Le système éducatif du pays est au premier rang de cette chaîne. Il est en charge de l'instruction des Français, vise à prévenir des situations de fragilité linguistique, dont l'illettrisme est une déclinaison, et, idéalement, à détecter les difficultés de certain(e)s élèves afin de les aider à affronter ce problème, à le surmonter. La place de l'Éducation nationale comme l'un des deux chefs de fil du « collège État » dans le CA de l'ANLCI n'est pas anodine : elle est la traduction de cette implication précoce dans le cheminement et l'apprentissage de chaque enfant, tout comme la place conséquente des départements ministériels du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle se révèle l'indication d'une participation majeure du monde de l'entreprise au combat contre l'illettrisme.

Certains acteurs ou établissements publics et certaines administrations déconcentrées peuvent aussi avoir affaire à des personnes présentant des troubles face à la lecture et l'écriture. Jusqu'en 2010 et l'entrée en vigueur de la RGPP, ce pouvait être le cas des DDASS. C'est encore une réalité pour les PMI, les PAIO ou Pôle emploi, entre autres exemples.

Les associations reconnues d'utilité publique, qui œuvrent partout en France, peuvent, elles aussi, compter parmi ces acteurs : Les Restos du Cœur, la fondation ATD Quart Monde, Emmaüs, le Secours populaire, le Secours catholique...

Les travailleurs et les métiers de l'action sociale (centre sociaux, MJC, missions locales...) sont également confrontés aux questionnements très particuliers de l'illettrisme, de même que le sont les associations de quartier ou les associations actives dans des territoires plus isolés et ruraux.

Tous ces secteurs sont concernés, de près ou de loin, par les problématiques de l'illettrisme, mais n'étant pas non plus directement concernés, ils présentent certains traits caractéristiques qui se retrouvent, de l'un à l'autre, à un degré relatif. S'agissant de l'illettrisme, ils connaissent une professionnalisation variable, puisque les travailleurs de ces différents secteurs n'ont pas nécessairement été formés à ces problématiques et qu'ils en ont, par conséquent, des maîtrises très inégales. Il y a une possible dispersion au sein de leur activité globale, puisque les personnes touchées par ce phénomène ne sont pas expressément au cœur de leur action, contrairement à l'ANLCI ou aux CRI. Dans le cas où une formation est dispensée, principalement dans le milieu associatif, la tentation de l'hétérogénéité est inévitable, étant le reflet de l'hétérogénéité des publics : les situations d'illettrisme côtoient donc celles d'analphabetisme et de FLE sans distinction ou regard particulier dans une sorte d'apprentissage normalisé de la langue française, susceptible d'aider tout un chacun, autant que faire se peut. Il y a presque une injonction à la

polyvalence qui est dictée par la composition des groupes. Tous ces paramètres se conjuguent entre eux et peuvent rendre le combat contre l'illettrisme très complexe pour nombre de ces acteurs, qui ne sont peut-être pas à même de répondre de façon optimale au défi qui leur est posé.

En tant que telles, et n'ayant pas intrinsèquement vocation à lutter contre l'illettrisme, les bibliothèques auraient tendance à se situer dans cette catégorie. Ce sont précisément l'implication, l'intervention et l'impact des établissements de lecture publique dans ce domaine qui doivent être interrogés à présent.

## **C. LA PLACE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DANS LE COMBAT CONTRE L'ILLETTRISME**

Par essence, les bibliothèques publiques ne sont pas des lieux privilégiés pour la conduite d'actions contre l'illettrisme. C'est un paradoxe déjà daté qui s'approche véritablement du postulat. Plusieurs années après le mémoire de Sylvie Tomic, les choses ont peu progressé ou trop sporadiquement pour que ces équipements puissent se démarquer. Agir en direction d'hommes et de femmes entretenant des rapports complexes avec l'écrit les met encore trop souvent en porte-à-faux.

Mais les bibliothèques publiques ont assurément du potentiel en la matière, et on ne saurait nier ce dynamisme latent. Toute la question est de savoir comment ces compétences pourront se déployer. Dans le cadre d'initiatives exogènes, les formateurs et les organismes de formation qui encadrent les parcours des personnes en situation d'illettrisme peuvent s'appuyer sur ce que les établissements ont à offrir, tant en termes d'espace et d'accueil que de ressources mises à disposition. Dans le cadre d'initiatives endogènes, ils peuvent aussi compter sur des projets portés avec énergie par des établissements volontaires qui ont inscrit ces derniers dans leurs lignes directrices. En général, une bibliothèque fait surtout office de point d'appui pour des partenaires extérieurs. Il est rare de voir des actions émerger au sein d'un équipement ou être enclenchées en interne par cet équipement.

Car les bibliothèques publiques ont aussi énormément d'obstacles à surmonter dans cette course contre l'illettrisme, mais il leur faut réussir à surmonter ces obstacles, il leur faut fournir un effort auquel on elles ne peuvent se soustraire, si elles entendent se positionner comme des partenaires légitimes dans le champ de la lutte contre l'illettrisme. Et cela conditionne le passage de la bibliothèque comme simple support à la bibliothèque comme acteur du combat.

### **1. Quel rôle social pour les bibliothèques publiques ?**

Le principal risque lié à une situation d'illettrisme est le basculement dans l'exclusion sociale, à tous égards. C'est donc le champ social qui est investi par les acteurs impliqués dans le combat, et leur participation se décline, pour chacun, à des sous-niveaux qui viennent alimenter un volet particulier de la lutte et endiguer cet enfoncement dans la marginalité : les entreprises travaillent, par exemple, à une meilleure insertion professionnelle de ces personnes, les diverses associations favorisent leur inclusion au sein de la communauté nationale (échanges avec autrui, orientation dans la ville...), et les institutions culturelles solidifient leur rapport aux différents champs de la création et de la connaissance humaines. Dans

la pratique, rien n'est jamais aussi nettement tranché et il y a des contaminations entre les rôles : une association participe aussi bien à l'épanouissement culturel d'un homme ou d'une femme dans cette situation qu'une institution culturelle prend part à leur insertion dans la cité. Si elle est appelée à contribuer au combat, la lecture publique doit ainsi assumer une mission d'ordre social.

Se pose d'emblée le problème presque éculé des fameuses « missions » des bibliothèques publiques, fixées nulle part mais pourtant présentes dans tous les discours de la profession et sous toutes ses plumes. Ne disposant pas de statuts ou de textes faisant explicitement état de ses missions, une telle bibliothèque est effectivement dépendante de la politique initiée par la collectivité dans laquelle elle s'insère, qui lui attribue les lignes directrices de son action sur un territoire et dans un contexte local précis. Les élus pèsent de tout leur poids sur cette décision, même s'il existe des textes – dont la portée ne dépasse certes pas le stade incitatif – qui permettent d'orienter la teneur des missions assignées, comme le « manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique », de novembre 1994, ou la « charte des bibliothèques », de novembre 1991, pour la France.

Si l'on se réfère à ces textes, le rôle social des bibliothèques publiques est à mettre inmanquablement en lien avec leurs missions. C'est un acquis. Le « manifeste de l'UNESCO » précise que :

*La bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux [...] Il faut tenir compte des missions-clés de la bibliothèque publique relatives à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture, qui sont [notamment de] soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire<sup>64</sup>.*

Transposée au contexte français, la notion d'alphabétisation doit, bien entendu, être élargie à l'apprentissage de la langue sous toutes ses formes, dont celui qui s'opère dans des situations d'illettrisme. Cette conception n'est pas soulignée formellement dans la « charte », mais on peut en deviner les contours dans les articles 1, 3 et 4 :

*Pour exercer les droits à la formation permanente, à l'information et à la culture reconnus par la Constitution, tout citoyen doit pouvoir, tout au long de sa vie, accéder librement aux livres et aux autres sources documentaires [...] La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société [...] Les bibliothèques qui dépendent des collectivités publiques sont ouvertes à tous. Aucun citoyen ne doit en être exclu du fait de sa situation personnelle. En conséquence, elles doivent rendre leurs collections accessibles par tous les moyens appropriés<sup>65</sup> [...]*

Les personnes « empêchées ou éloignées » sont référencées dans ce développement, en l'occurrence celles qui sont malades ou hospitalisées, les militaires,

---

<sup>64</sup> Le « manifeste » est disponible à cette adresse (consultée le 8 octobre 2016) : [http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman\\_fr.html](http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html).

<sup>65</sup> La « charte » est disponible à cette adresse (consultée le 8 octobre 2016) : <https://www.abf.asso.fr/6/46/190/ABF/chartes-des-bibliotheques>.

les personnes détenues, celles qui habitent les petites communes rurales ou à l'étranger, celles qui présentent, enfin, un handicap. En extrapolant un peu, on arrive aux personnes qui sont littéralement en difficulté avec l'écrit.

En suivant ces textes, on peut donc affirmer sans détour le rôle social des bibliothèques publiques. C'est en termes d'application que les questions émergent. À l'aune de l'illettrisme, ce rôle social est-il mis en pratique ? S'il est perçu, les actions mises en œuvre sont-elles suffisantes ? Quels sont les obstacles en place, depuis les résistances des tutelles jusqu'à l'absence d'implication concrète, qu'elle soit voulue ou forcée ?

Toujours est-il que la perception de l'implication des bibliothèques publiques dans la lutte contre l'illettrisme est sujette à débat dans le métier, que les points de vue y sont très relatifs et qu'une participation n'est pas uniformément admise en son sein. Les réponses sont souvent laissées à l'interprétation de chacun(e), en fonction du passé des professionnels, du contexte dans lequel ils évoluent ou de leurs certitudes personnelles.

Parfois, le militantisme et l'ancrage associatif peuvent trouver un prolongement dans les justifications de l'action des équipements. Michèle Fitamant, qui est à la tête de la BDP du Finistère, a longtemps fait partie de l'AFL et perçoit l'aide aux personnes les plus touchées face à l'écrit comme un impératif pour les années à venir :

*Donc, peut-être que ceci explique cela aussi, mais il me semble que les bibliothèques... si elles ne veulent pas disparaître, il faut vraiment qu'elles s'orientent prioritairement vers les publics qui ne viennent pas dans les médiathèques et que, donc, elles aillent sur leurs lieux de vie, là où ils sont, etc. Il est temps que nous, on se réveille par rapport à ça, parce que, quand même, les 16-17 % de population<sup>66</sup>, on ne peut pas s'en contenter. Donc, il faut absolument travailler en direction des publics en difficulté de lecture<sup>67</sup>.*

Une logique similaire se retrouve dans l'itinéraire de Christophe Torresan, le directeur de la BDP du Puy-de-Dôme, qui a travaillé dans le secteur social, ce qui tend à nourrir ses convictions et sa vision au quotidien<sup>68</sup>. À l'échelle de cette collectivité, l'aide aux personnes en fragilité avec la lecture et l'écriture constitue justement l'une des lignes de force de l'action du président du conseil départemental et des élus. Historiquement, un axe sur le livre et la petite enfance est inscrit dans le paysage politique et les modes de fonctionnement locaux.

Dans certains cas, le rapport de dépendance au politique implique un discours à tenir aux tutelles, aux collectivités qui met en relief la survie des bibliothèques par l'accentuation de l'implication sociale. Laëticia Bontan dirige la BDP de l'Aisne, qui est le département métropolitain le plus touché par le phénomène de l'illettrisme. Selon elle, il en va de l'existence même des équipements :

*Je pense que c'est vital. Enfin, quand je vois la baisse des ressources dans les collectivités... si on veut maintenir l'intérêt des élus pour nos services, il faut qu'on se place sur des actions qui ont un vrai intérêt en matière de*

---

<sup>66</sup> Cette statistique correspond à la part de la population française qui fréquente les établissements de lecture publique.

<sup>67</sup> Ces propos sont tirés d'un entretien avec Mme Michèle Fitamant, qui s'est déroulé le 28 juin 2016.

<sup>68</sup> Ce témoignage est extrait de l'entretien avec M. Christophe Torresan, en date du 29 juin 2016.

*politique publique, et la lutte contre l'illettrisme, c'est évident [...] Il me semble que ça fait partie des missions des bibliothèques, d'accompagner le citoyen dans la lecture et, du coup, la maîtrise de la lecture, lui donner les outils pour et, du coup, ça s'intègre aussi dans des questions politiques, soit de droite ou de gauche, et si on veut faire reconnaître nos services, il faut absolument qu'on y soit*<sup>69</sup>.

L'*advocacy* est peut-être une obligation, mais cette obligation n'est pas encore effective partout. À proximité de l'Aisne, dans le département du Pas-de-Calais, aussi fortement touché par l'illettrisme, Philippe Bilecki-Gauchet, le directeur de la BDP, note qu'il y a une réelle volonté de changer les mentalités et d'entamer une réflexion sur une implication accrue des équipements dans le combat, sans pour autant chercher à dissimuler une action insuffisante en regard des populations concernées et une formalisation et une revendication trop timides de la lutte comme étendard des projets<sup>70</sup>.

À l'inverse des discours présentant l'engagement des bibliothèques publiques dans le champ social – et *a fortiori* la lutte contre l'illettrisme – comme une nécessité, presque un devoir, un regard plus hésitant, plus prudent mais non moins valable est porté par d'autres acteurs sur l'investissement de ce secteur. Sébastien Lagarde compte parmi eux. Au début de l'année 2016, il a été choisi parmi les membres de la commission RH de l'ABF pour amorcer la création d'une autre commission spécialement consacrée à la question de l'illettrisme. D'après lui, « lorsque les personnes n'entendent pas ou ne veulent pas évoquer la lutte contre l'illettrisme, c'est parce qu'elles ne se reconnaissent pas comme un acteur social. Et à ce titre, elles ont raison : les médiathèques ne sont pas des acteurs sociaux. On est des acteurs du lien, mais pas du lien social »<sup>71</sup>. Plutôt qu'un intervenant pleinement impliqué dans les questions d'ordre social, la bibliothèque publique serait un partenaire des acteurs qui s'impliquent eux-mêmes directement dans le secteur social. Elle doit tisser ou créer des liens, mettre en relation mais ne pas chercher à s'approprier et à arborer la lutte contre l'illettrisme comme une cause propre.

On le voit bien, le rôle social des équipements de lecture publique et surtout l'inscription de la lutte dans leur projet d'établissement ne sont pas des automatismes suscitant l'unanimité. Les degrés de concrétisation sont soumis à l'appréciation de l'ensemble des professionnels et ce, d'autant plus que la légitimité d'une telle implication peut être remise en cause.

## **2. Les bibliothèques publiques ont-elles réellement une légitimité dans la lutte contre l'illettrisme ?**

Au vu des obstacles extrinsèques et intrinsèques auxquels elles sont confrontées, de l'image qu'elles peuvent transmettre et de la nature même de la responsabilité des bibliothèques publiques dans la lutte contre l'illettrisme, on est en droit de soulever la question de leur légitimité dans ce domaine.

### ***a. Les bibliothèques handicapées ?***

Contrairement aux impressions, il ne s'agit pas, dans cette partie, de pointer du doigt les faiblesses des équipements de lecture publique mais de mettre en exergue les inconvénients auxquels ils doivent inévitablement se heurter ; tout en sachant qu'il existe

<sup>69</sup> L'entretien avec Mme Laëtitia Bontan a eu lieu le 21 juin 2016.

<sup>70</sup> Ces détails sont tirés du questionnaire rempli par M. Philippe Bilecki-Gauchet et rendu le 21 juillet 2016.

<sup>71</sup> Cette position a été développée par M. Sébastien Lagarde lors d'un entretien daté du 4 juin 2016.

des handicaps qui sont partagés avec d'autres acteurs du combat et des handicaps qui sont l'apanage exclusif des bibliothèques.

### Atteindre les personnes en situation d'illettrisme : stratégies de contournement et autres parties de cache-cache

C'est une évidence qui doit être rappelée : les personnes en situation d'illettrisme sont difficiles à déloger de leur zone de confort. Elles sont passées maîtresses dans l'art de demeurer inaperçues et dans celui qui consiste à contourner ou à éviter les difficultés. Il faut savoir que seuls 3 à 5 % des hommes et des femmes touchés par l'illettrisme font un pas en avant pour sortir de leur état en s'engageant volontairement dans une formation ou un atelier<sup>72</sup>. Le reste de celles et ceux qui s'en sortent sont orientés vers des organismes grâce à une intervention extérieure et au repérage effectué par des acteurs en contact avec eux/elles.

Le constat est intraitable : là où il déjà complexe de toucher ces personnes quand on est pleinement engagé dans la lutte contre l'illettrisme, la tâche s'avère beaucoup plus ardue pour des bibliothécaires ou des bénévoles travaillant en bibliothèque qui n'ont, pour la plupart et la plupart du temps, pas suivi de formation et qui ne possèdent que de maigres connaissances sur ce sujet.

Il est naturellement possible que le repérage soit le fruit du hasard le plus pur. C'est ce dont a fait l'expérience Marie Fresson, l'actuelle responsable du service Lectorat et Statistiques de la médiathèque André Malraux de Strasbourg, lorsqu'elle était en poste à l'ancienne tête de réseau, située au centre-ville, dans la rue Kuhn, et depuis rebaptisée Olympe de Gouges. Un jour, en service public, elle a aperçu un homme qui semblait perdu au milieu des rayonnages de la section Adulte. Voulant l'aider, elle s'est approchée et a commencé à lui parler. Bredouillant, l'homme a avoué à demi-mot qu'il ne savait pas lire. Il lui a aussi dit qu'il souhaiterait apprendre mais qu'il ne savait pas comment se lancer. Marie l'a donc conduit au secteur Jeunesse, qui était alors fermé, et a cherché avec lui un livre qui lui permettrait de débiter en douceur un apprentissage de la lecture. Ensemble, ils ont trouvé un abécédaire très basique, que l'homme a fini par emprunter après avoir été convaincu de s'inscrire à la bibliothèque<sup>73</sup>.

En d'autres occasions, presque extraordinaires, c'est une personne en situation d'illettrisme qui peut venir d'elle-même solliciter le personnel. Lors de son stage découverte à la bibliothèque municipale de Lyon, un collègue de promotion à l'Enssib a effectué des plages de service public au département Musique du site de la Part-Dieu. Durant l'une de ces plages, un usager s'est présenté à la banque de salle en balbutiant des paroles difficilement compréhensibles avant d'admettre son illettrisme. Étant à la recherche de musique qui le passionne, de CD qui pourraient l'intéresser, et ne pouvant lire par lui-même ce qui est inscrit sur les pochettes et les boîtiers, il a été contraint de prendre son courage à deux mains pour demander de l'aide<sup>74</sup>.

Repérer quelqu'un qui en situation d'illettrisme, déceler les signes quasiment imperceptibles et les petits indices qui trahissent cette situation, tout cela requiert un engagement, une formation, un apprentissage de la part des bibliothécaires. Une très faible proportion des professionnels et bénévoles des

<sup>72</sup> Sylvie TOMIC, *op. cit.*, p. 17.

<sup>73</sup> Cette anecdote a été narrée par Mme Marie Fresson au cours d'un stage de trois semaines à la médiathèque André Malraux, en mars 2016.

<sup>74</sup> Cette autre anecdote a été narrée par M. Valère Étienne à la suite de son stage de trois semaines à la BmL, en mars 2016.

bibliothèques doivent être à même d'effectuer ce repérage à l'heure actuelle. Sur la vingtaine d'interlocuteurs interrogés pour cette étude, Michèle Fitamant, de la BDP du Finistère, est la seule à avoir vraiment souligné sa capacité, développée au fil du temps, à repérer ces personnes, à les cerner, à les percer à jour dans leurs difficultés. Et cette compétence est d'autant plus précieuse.

Comme cela peut être le cas pour des acteurs issus d'autres secteurs, les équipements de lecture publique sont handicapés dans leur repérage de ces publics potentiels. Encore faut-il que ces personnes daignent franchir le seuil de l'établissement.

### L'image de la bibliothèque

L'image d'un équipement peut grandement entraver son action, tant l'image renvoyée que celle qui est générée par une implication revendiquée dans le combat contre l'illettrisme.

Ce n'est pas un mystère : dans le champ de l'illettrisme, les bibliothèques publiques souffrent des impressions et des a priori qu'elles génèrent dans les esprits. Pour certain(e)s, elles apparaissent encore trop comme des temples de la connaissance et de l'écrit, des bâtiments et espaces solennels destinés à la seule fréquentation des *happy few*. Cela se traduit dans l'architecture, les choix esthétiques initiés, les signalétiques employées et ainsi de suite. Tous ces éléments recourent les logiques d'accessibilité du lieu bibliothèque.

Si, en plus des informations et autres indications pratiques requises, une bibliothèque est recouverte sur toute la longueur de ses façades, du sol au plafond de mots et de citations à la typographie complexe, si ces mêmes lettres affichent des ruptures dans le tracé, des vides à combler par la réflexion, si la reconstitution de ces textes oblige déjà les usagers ayant une familiarité avec la lecture à fournir un effort, quelle doit être l'ampleur de l'effort à fournir pour une personne ayant du mal à lire un lettrage des plus basiques ?

Qui plus est, l'aspect extérieur d'un bâtiment importe plus que tout pour des personnes qui ne peuvent se repérer et appréhender des lieux que par le visuel et le ressenti qu'il suscite en eux. Éric Nédélec, de l'ANLICI, est bien conscient de ces problématiques, ne serait-ce que par les visites de structures qu'il a pu faire lors de ses passages dans différents territoires :

*On entend dire qu'il y a des bibliothèques, des médiathèques qui ne sont pas du tout accessibles. Oui, c'est vrai, évidemment. Moi, j'en ai visité quelques-unes, en Guyane notamment. En Guyane, ils ont un développement de la lecture publique. Voilà, le conseil général... ils ont construit des super bâtiments partout. Mais à Kourou, par exemple, il y a un bâtiment... on y va... honnêtement, entre rentrer dans cette médiathèque, à Kourou, ou entrer dans un centre pénitentiaire, il n'y a pas de différence. On voit des grilles partout, quelqu'un qui est à l'entrée, les bras croisés, comme ça... Ça donne envie de tout, sauf de lire, en fait.*

Éric Nédélec reconnaît, dans la foulée, que cette description est excessive, qu'elle n'est pas la norme, allant jusqu'à citer des exemples de bibliothèques « exceptionnelles » où l'on se sent accueilli(e), comme le site de Marguerite Duras dans le XX<sup>e</sup> arrondissement parisien, mais il trouve néanmoins que cette réalité, ce sentiment de ne pas être à l'aise, reste encore valable pour beaucoup d'équipements.

Pour ses recherches, Sylvie Tomic reprenait un parallèle pertinent entre bibliothèques et musées, qui avait originellement été introduit dans les travaux conjoints



de Marie-Christine Bordeaux, Martine Burgos et Christian Guinchart<sup>75</sup>. La thèse défendue est qu'à l'inverse des représentations que l'on pourrait s'en faire, les bibliothèques publiques ne sont pas les institutions culturelles les plus privilégiées comme partenaires de la lutte contre l'illettrisme. Elles ont beau être aisément identifiées comme acteur essentiel de l'accès au livre, leur rapprochement spontané avec la lutte est tout sauf une évidence. Les musées sont les institutions les plus volontiers visitées par les personnes encadrées par des organismes de formation, surtout en raison de la fréquentation plus facile d'un lieu qui est associé à l'éveil des sens, à l'expérience sensible, ce qui permet de pallier le renvoi soudain à un passé scolaire douloureux et la « confrontation avec le livre, qui peut être vue comme une source d'angoisse pour des personnes en situation d'illettrisme »<sup>76</sup>. L'assimilation à l'écrit ne joue absolument pas en la faveur des bibliothèques publiques, qui peinent véritablement à composer avec cette ancienne image de temple du livre.

En retournant les questionnements relatifs à l'aspect général d'un équipement, il est apparent que l'image fabriquée et prise par une bibliothèque qui cherche, au contraire, à s'orienter vers la lutte contre l'illettrisme peut rebuter d'autres acteurs, à savoir les élus. Cette orientation peut parfaitement être le fait d'un élu lui-même, qui souhaite venir en aide aux populations les plus fragilisées avec la lecture et l'écriture dans une optique d'insertion professionnelle ou d'épanouissement culturel. Une décision de ce type reste associée à un marquage social évident, qui peut ne pas remporter les suffrages de tout un chacun à l'échelle d'une collectivité. Afficher clairement les grandes tendances qui alimentent des décisions, des projets et des actions engagées contre l'illettrisme n'est pas forcément du goût de tous les acteurs. En ce sens, étant soumises à l'influence de la sphère politique, les bibliothèques publiques sont obligées de prêter une attention toute particulière à l'image que peut transmettre l'équipement ou son personnel lorsqu'une telle cause est prise en compte dans un projet d'établissement.

L'image des bibliothèques est une barrière difficile à faire bouger, à moins de revoir totalement l'architecture et les dispositifs d'accueil ou de bénéficier d'un contexte favorable à ce genre d'actions. Cela place les bibliothèques dans une position déjà délicate que d'autres paramètres de la profession peuvent mettre à mal.

### La posture du professionnel

*Les bibliothécaires se définissent comme des agents culturels et non comme des acteurs culturels, ce qui impliquerait, selon eux, un lien avec la création et la créativité qu'ils ne revendiquent pas. Spécialistes du livre, et non du texte, ils estiment que ce n'est pas leur rôle d'animer des ateliers d'écriture ou de lecture ou d'élaborer la dimension créative et expressive des programmes conjoints de formation de base, et ils recherchent des professionnels pour assurer ce rôle : écrivains, illustrateurs, calligraphes, conteurs<sup>77</sup>.*

---

<sup>75</sup> Marie-Christine BORDEAUX, Martine BURGOS et Christian GUINCHARD, *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2006, 207 p.

<sup>76</sup> Sylvie TOMIC, *op. cit.*, p. 22-23.

<sup>77</sup> Marie-Christine BORDEAUX, « Du service éducatif au service culturel dans les musées : éducation et médiation » dans *BBF*, n°3, 2013, p. 18-22.

Après avoir posé la question du rôle d'un établissement de lecture publique dans la lutte contre l'illettrisme, il y a quelques pages, abordons la perception que peut avoir un(e) bibliothécaire de son rôle dans ce domaine. Marie-Christine Bordeaux énonce un avis qui peut être fortement remis en cause<sup>78</sup>, mais le fond de sa pensée reste néanmoins révélateur de l'indécision, de la réticence voire du retrait dans lesquels peuvent se réfugier les professionnels du secteur en déléguant toute implication à d'autres acteurs, jugés plus légitimes pour intervenir. Il peut effectivement y avoir contradiction entre leur volonté d'agir contre l'illettrisme et celle de ne pas outrepasser leurs obligations afin de ne pas sortir du cadre strict des missions qu'ils estiment être les leurs. Sans doute est-il bien plus facile de recourir à des intervenants extérieurs, qui peuvent mettre à l'aise des personnes en situation d'illettrisme, que de renvoyer celles-ci à un souvenir lié à leur scolarité à travers la figure du/de la bibliothécaire, qui peut endosser un rôle d'autorité ou de référence sans doute intimidant pour ces hommes et ces femmes. La posture adoptée, celle qui émane du/de la bibliothécaire, peut agir comme un obstacle insurmontable.

Or, la posture telle qu'elle est perçue par une personne en situation d'illettrisme, bien au-delà des limites d'un simple atelier, peut être tout aussi bloquante. En supposant qu'un individu en fragilité avec l'écrit franchisse le seuil d'une bibliothèque, des barrières internes se dressent rapidement autour de lui, entre les murs garnis de livres et l'attitude du personnel. Le premier pas est important, mais il faut suivre cette marche en avant, du premier pas au second puis aux suivants, parce que cette personne peut très bien oser franchir la porte, mais elle peut ressortir avec la même rapidité en raison d'une vive bouffée d'angoisse ou d'une rencontre inopportune, et dès lors, cette personne peut être perdue de vue pour très longtemps ; d'où l'importance fondamentale de la notion d'accompagnement.

Déplaçons quelques instants le cœur du propos vers le monde associatif, tout en gardant en tête la visée finale, qui est de guider quelqu'un en difficulté avec l'écrit vers le lieu bibliothèque. Des bénévoles de certaines associations font tout un travail allant dans ce sens, en accompagnant physiquement une personne, en la rassurant, en la mettant en confiance petit à petit. C'est notamment le cas de l'Afev, une association qui a mis en place une opération appelée « Accompagnement vers la lecture », qui consiste à faire intervenir des étudiant(e)s à domicile pour lutter contre les inégalités dans des quartiers populaires. Ces visites prennent la forme de moments de lectures partagées avec les enfants d'une famille. Souvent, les livres utilisés pour ces lectures sont empruntés dans une bibliothèque de quartier. Selon les études annuelles de l'Afev, le déroulement des visites suit généralement une sorte de cycle : au gré de ces moments de lectures partagées, le père ou la mère de l'enfant ou des enfants concernés voit les livres amenés par l'étudiant(e) et finit par lui demander comment il est possible de s'en procurer d'autres, parce qu'il n'y a pas nécessairement de culture de l'écrit dans ces foyers. Et l'étudiant(e) de lui répondre que l'on peut en emprunter à la bibliothèque du quartier. Il peut alors arriver qu'il/elle propose au parent de l'accompagner jusqu'à la médiathèque pour favoriser son insertion dans cet environnement inhabituel, pour faciliter son inscription. L'étudiant(e), qui n'est pas dans une posture professionnelle, va se lancer dans cette forme d'accompagnement, peut-être même initier un échange avec le/la bibliothécaire, qui va ensuite entrer dans le cercle de connaissances de ce parent. Le déclic peut donc se produire. Parmi les évaluations les plus récentes réalisées par l'Afev, on trouve une statistique qui établit qu'une très large majorité des parents qui bénéficient de cette opération vont s'inscrire dans une bibliothèque par après, même si cela ne veut pas dire qu'ils y retournent obligatoirement dans les mois qui suivent.

---

<sup>78</sup> Il est inexact de dire que les bibliothécaires font exclusivement appel à des professionnels extérieurs pour élaborer des formations. Bien au contraire, ils participent souvent à la conception des ateliers, voire à leur animation.

Malgré tout, cela représente un premier pas dans l'instauration d'un tout autre dialogue que purement professionnel.

Sans entrer dans une généralisation à l'échelle du métier, on peut dire que certain(e)s bibliothécaires entretiennent des rapports parfois schizophréniques avec la question de l'illettrisme, entre, d'une part, une envie d'attaquer le problème avec une maîtrise des problématiques, une volonté de se placer dans une professionnalisation accrue et, d'autre part, les difficultés qu'ils ont à cerner pleinement le comportement à privilégier et à dépasser cette professionnalisation pour entrer dans des échanges moins formels avec les personnes concernées par l'illettrisme.

Quitter cette posture professionnelle et mettre les logiques de l'accompagnement en œuvre n'est pas simple, comme on le verra, mais les inspirations du monde associatif, cette simplicité dans les rapports, cette immédiateté des échanges humains peuvent offrir des pistes de réflexion.

Quelque peu déstabilisés par les handicaps que l'on vient de détailler, les équipements de lecture publique sont-ils pour autant réduits à la portion congrue ?

### ***b. Les bibliothèques comme simples biais culturels ?***

Comme l'indique la formulation, cette interrogation porte sur les bibliothèques, mais on pourrait l'élargir à l'ensemble de la sphère culturelle, puisque la culture ne semble pas faire partie de l'avant-garde ou des premières lignes du combat contre l'illettrisme.

En effet, par son cordon ombilical, le secteur de la lutte se raccrocherait plutôt en priorité à la sphère professionnelle. L'ANLCI est née à la suite de la loi contre les exclusions de 1998, avec un fort accent mis sur l'insertion dans le monde du travail. Sa tutelle est justement le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, qui est également chef de file du « collège État » au sein du CA de l'Agence. Cette tendance se confirme depuis de nombreuses années via la participation croissante des entreprises. Les inspirations de la lutte sont elles-mêmes teintées par cette sphère, dans la mesure où les discours gravitent beaucoup autour des thématiques liées à la formation des salariés. Bref, de prime abord, il n'est pas insensé de dire que, dans ce domaine, l'emploi paraît primer sur la culture.

Selon cette conception, le secteur culturel et les bibliothèques publiques en seraient donc, au mieux, réduits à prétendre à une place de figurant, derrière les départements ministériels du Travail et de l'Éducation nationale. La culture passerait, de ce fait, pour un biais, un détour, un alibi, une béquille, un axe secondaire ou annexe à une action estimée primordiale.

Il est vrai que pendant longtemps, dans le cadre de la lutte, le fait d'amener une personne en situation d'illettrisme dans une institution culturelle, qu'il s'agisse d'un musée ou d'une bibliothèque, était vu comme un moyen pour parvenir à une fin : peut-être ce « détour » amènera-t-il cette personne à retrouver le chemin de la formation et d'une meilleure insertion sociale ou professionnelle ? Le passage par la culture servait, en quelque sorte, d'appât. Dans un tel schéma, ce fonctionnement relèverait de l'escroquerie, de la manipulation, à la fois des stagiaires d'une formation et des acteurs du secteur culturel.

C'est en engageant un large travail de réflexion sur la place à accorder à la culture dans le combat contre l'illettrisme que les acteurs de la lutte ont pu dépasser ces questionnements. En 2006, Marie-Christine Bordeaux, Martine Burgos et Christian Guinchard ont réalisé l'étude, déjà mentionnée, qui portait sur les rapports entre l'action culturelle et la lutte contre l'illettrisme. La même année, le 14 juin, avait lieu une rencontre nationale sur ce sujet, organisée à Lyon par l'ANLCI. Les actes de cette rencontre ont été publiés en 2007<sup>79</sup>. Le ministère de la Culture a aussi mis à disposition de l'ANLCI une chargée de mission qui a réussi à transmettre un message clair, dont Éric Nédélec se souvient encore : « Arrêtez de toujours tout instrumentaliser au seul service de la formation, et dites-vous qu'une personne, c'est d'abord et avant tout un être de culture, un être qui doit avoir accès à la culture, pour elle et en tant que telle, et pour simplement avoir accès la culture ». Pour les quelques millions de Français se trouvant en situation d'illettrisme, l'éveil culturel n'est pas forcément naturel, inné et c'est sur ce point très précis que le secteur a sa carte à jouer. Cette période, vers le milieu des années 2000, a été une véritable prise de conscience pour les acteurs de la lutte.

Dans le fond, il y a un fort enjeu à faire travailler conjointement des acteurs issus de secteurs très différents, très éloignés les uns des autres et aux prérogatives très diverses. Il importe de coopérer, de travailler ensemble en portant un regard positif sur les actions des autres, sans vouloir confisquer ou s'accaparer les problématiques. Le combat contre l'illettrisme ne doit pas être pensé en termes de hiérarchie mais en termes de complémentarité ; de là l'importance des partenariats entre les acteurs.

En reprenant la fable du colibri, on pourrait dire que les bibliothèques publiques ont leur propre petite goutte d'eau à apporter à l'entreprise générale d'extinction de l'illettrisme.

### *c. Les bibliothèques, des lieux d'ouverture culturelle*

Dans la lutte contre l'illettrisme, une logique de segmentation entre les secteurs a prévalu pendant de nombreuses années. Depuis, elle a été abandonnée au profit d'une prise en compte globale de l'individu. Une personne est envisagée dans toute sa complexité : c'est un(e) citoyen(ne), ce peut être quelqu'un qui a une vie associative, un parent d'élève(s), un(e) syndicaliste, un(e) salarié(e), un demandeur ou une demandeuse d'emploi, mais toutes ces facettes composent le même individu. C'est une approche systémique, où des interconnexions existent entre les composantes et où chaque composante peut aider à atteindre cet individu.

Pour un homme ou une femme en situation d'illettrisme, on emploie souvent le terme de « déclic », et ce déclic peut être une rencontre avec une personne qui le/la met en confiance et lui permet, un jour, d'oser dire frontalement « Tu sais, moi, les livres, c'est pas bien mon fort... » ou encore « Moi, tu sais, lire, j'en ai jamais vraiment été capable... » ; toutes ces formules qui cachent un aveu qui n'en est pas un, qui dissimulent un sens caché, celui de « Je suis en situation d'illettrisme ». Et cette personne qui met l'autre en confiance peut aussi bien être celle qui est au guichet de la Poste que celle qui est à l'accueil d'une bibliothèque, qui n'est pas nécessairement le/la bibliothécaire professionnel(le) mais qui peut être un(e) bénévole, un agent ou un magasinier.

Éric Nédélec pousse plus loin ce raisonnement :

*On a réussi à améliorer l'efficacité de nos actions à partir du moment où on est sortis de la logique de la culpabilisation, c'est-à-dire que pendant longtemps, on s'est dit : “Si on a encore tant d'adultes, en France, qui sont en situation*

---

<sup>79</sup> Ces actes peuvent être retrouvés en ligne en suivant ce lien (consulté le 24 juin 2016) : <http://www.anlci.gouv.fr/Mediatheque/Action-culturelle-et-lutte-contre-l-illettrisme>.

d'illettrisme, c'est qu'il y a quelqu'un qui a échoué quelque part", et donc là, forcément, c'est l'école qu'on désignait. Voilà. On cherchait le coupable, on le mettait sur le banc des accusés et on lui coupait la tête. Tant qu'on a fait ça, on n'a pas beaucoup avancé, on n'a fait que crisper le "coupable".

En s'interrogeant sur la place des bibliothèques publiques dans le combat contre l'illettrisme, on en vient fatalement à poser la question de leur légitimité dans l'étendue des actions engagées. La question est absolument justifiée, mais à trop la poser, on finit par piéger les équipements dans une sorte de recherche perpétuelle de leur valeur ajoutée. Cette introspection est assez stérile, en raison de l'enfermement dans le cercle vicieux de dénigrement qu'elle induit. En faisant cela, on en vient à tout regarder à travers le prisme de la culpabilité. À terme, il ne s'agit pas d'intégrer les bibliothèques dans un martyrologe de la lutte contre l'illettrisme.

La question de la légitimité des bibliothèques peut être posée, elle doit être posée, mais il apparaît qu'elle ne l'a que trop été au cours des dernières années, au point que les réalités pratiques de l'engagement ont souvent été masquées par les réflexions théoriques. Une stagnation des bibliothèques sur la question de leur place dans le combat contre l'illettrisme ne serait profitable à personne. Cela léserait les bibliothécaires dans leur motivation, leur potentiel engagement et la pérennité de leurs actions, et cela léserait les personnes directement concernées, celles qui sont prisonnières de leur illettrisme. Le secteur culturel n'a pas à s'emparer exclusivement de la lutte ; c'est un travail d'ensemble, entre partenaires de différents horizons.

Cela ne veut pas dire que les bibliothèques publiques n'ont pas leur rôle à jouer, leurs projets à porter, leurs idées à concrétiser. Modernes et dynamiques, elles ne sont pas repliées sur elles-mêmes. Elles ont des atouts indéniables à faire valoir, qu'il s'agisse du brassage des publics qui les fréquentent, de l'existence de dispositifs spécifiques, de la pratique du hors les murs ou du développement de la lecture plaisir.

Pour reprendre ces derniers points et les appliquer au monde associatif, qui est ici une forte inspiration pour les bibliothèques publiques, l'éveil culturel et la transmission du goût de la lecture sont les raisons essentielles derrière la mise en place de bibliothèques de rue par les bénévoles d'ATD Quart Monde. Précurseur de ces actions, la fondation propose, depuis 1968, ces dispositifs qui permettent à des animateurs volontaires d'aller à la rencontre des familles avec des livres, une couverture, pour échanger autour de l'écrit<sup>80</sup>. C'est une réalisation qui permet de tisser du lien dans un quartier et de donner ou redonner confiance aux habitants. Si le livre reste central dans l'action, il y a une grande diversité dans la mise en œuvre. Bénévole, depuis 2009, à la bibliothèque de rue du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, à quelques minutes du métro Belleville, Mathieu Paté décrit ainsi le déroulement d'une séance :

*Nous venons chaque samedi au même endroit, pour lire avec les enfants (jusqu'à 10 ans environ) et nous nous installons avec une natte et des tabourets colorés, des valises de livres et une banderole réalisée par les enfants. Nous accueillons jusqu'à une vingtaine d'enfants à chaque séance*<sup>81</sup>.

<sup>80</sup> Marie-Thérèse GEFROY et Valérie GRASSET-MOREL, *L'illettrisme : mieux comprendre pour mieux agir...*, 2004, p. 22.

Sur ce qui motive sa participation à la bibliothèque de rue du 11<sup>e</sup> arrondissement, Mathieu Paté précise :

*Je dois admettre que je n'ai que peu de connaissances concernant l'illettrisme et ses problématiques. En effet, en tant que bénévole, ce n'est pas le sujet principal de mon action. D'ailleurs, quand j'ai rejoint l'équipe de la bibliothèque de rue à l'origine, je ne pensais pas en termes de lutte contre l'illettrisme ; je pensais plutôt à apporter le livre là où il n'y en a pas et donner une chance à ceux qui n'ont pas la possibilité d'avoir accès au livre. Je ne me positionne pas en tant qu'animateur qui va apprendre à lire aux enfants. Les effets des bibliothèques de rue contre l'illettrisme sont plus indirects : on y donne confiance, on y donne envie de lire [...] Des enfants qui ne savent pas lire, ou mal lire, il y en a qui nous rejoignent fréquemment. Ce n'est pas quelque chose que nous pouvons évaluer rapidement : un enfant qui rejoint la natte nous demande de lui lire un livre ; à ce moment-là, nous ne savons pas s'il sait lire ou pas. Il y a de jeunes enfants qui n'ont pas encore appris à lire et des enfants plus âgés, qui aiment bien qu'on leur raconte les histoires, même s'ils savent lire. Ainsi, il n'y a aucune stigmatisation dans notre démarche : notre souhait est d'accueillir chacun tel qu'il est et de lui permettre de prendre plaisir à lire et/ou écouter une histoire. Avec le temps, la confiance se crée avec l'enfant, et certains qui sont en train d'apprendre à lire ou éprouvent des difficultés accepteront de nous lire des histoires. L'important est qu'ils ne soient pas jugés. Si leur seule relation avec la lecture est faite de doutes et d'échecs, il ne nous faut surtout pas aggraver ces sentiments. Nous tâchons d'adopter une attitude qui valorise les réussites et qui donne envie de lire ou d'écouter/regarder une belle histoire.*

Le fonctionnement des dispositifs d'ATD Quart Monde se retrouve dans la pratique du hors les murs des bibliothèques institutionnelles. Par-delà les seules problématiques de l'illettrisme, les équipements ouvrent de nouvelles perspectives culturelles et un vaste horizon de lectures en allant à la rencontre de parents et d'enfants éloignés du livre. Parmi toutes les initiatives que l'on pourrait citer, il y a celle conduite par les bibliothécaires de la médiathèque de Gennevilliers, qui investissent les lieux publics, les squares, les parcs et les jardins tous les étés, pendant trois semaines, depuis plus de vingt ans, afin de rapprocher ces personnes de la lecture<sup>82</sup>.

C'est leur capacité à s'adapter, leur flexibilité et leur grande ouverture qui font des bibliothèques publiques des atouts évidents contre l'illettrisme. En dépit des nombreux obstacles qui existent en amont, ces institutions ont donc bel et bien une légitimité et une place revendiquée dans le combat contre l'illettrisme.

Mais toute mise en pratique requiert un investissement et à ce sujet, beaucoup d'autres freins apparaissent bien vite.

---

<sup>81</sup> Les réponses de M. Mathieu Paté sont tirées d'un questionnaire qui lui a été envoyé et qu'il a retourné, rempli, le 22 août 2016.

<sup>82</sup> Pour plus de précisions et des témoignages d'intervenants ou de participants, voir le fil *live* de *Libération* pour le 5 août 2015, « À la maison je n'ai qu'un livre et je ne l'aime pas trop » (consulté le 23 août 2016) : [http://www.liberation.fr/societe/2015/08/05/un-apres-midi-a-la-bibliotheque-de-rue-de-genevilliers\\_1358748](http://www.liberation.fr/societe/2015/08/05/un-apres-midi-a-la-bibliotheque-de-rue-de-genevilliers_1358748).

### **3. Les difficultés pratiques de tout engagement contre l'illettrisme en bibliothèque publique**

Dès lors qu'il y a implication concrète dans le champ de la lutte contre l'illettrisme, la place prise par les équipements de lecture publique renvoie aux modalités pratiques de l'investissement et aux moyens mobilisés, tant en termes de formation et de motivation des personnels, que de ciblage, de financement et d'évaluation des actions mises en œuvre.

#### ***a. La formation des personnels***

Lorsqu'une bibliothèque publique n'a pas recours à des intervenants extérieurs maîtrisant les nuances du phénomène de l'illettrisme pour animer un atelier ou un stage en son sein, elle se heurte irrémédiablement à la question de la formation des personnels. Et cette question est encore plus prégnante lorsque les bibliothécaires souhaitent s'engager eux-mêmes dans une démarche participative, lorsqu'ils veulent élaborer des projets et contribuer aux actions. Un engagement de cette teneur ne peut donc se faire *ex nihilo*.

Comme on l'a déjà vu, le volet théorique de l'illettrisme est, par nature, incroyablement subtil et complexe. Il implique une exigence constante et l'on ne saurait se satisfaire d'approximations ou d'initiations trop générales à cette notion. Cela nécessite une formation orientée, relativement pointue et distincte des problématiques spécifiques du traitement de situations comme l'analphabétisme ou le FLE ; d'autant qu'il faut prendre en compte les différentes catégories de personnels, qu'il s'agisse de professionnels et de bénévoles ou bien de cadres, de bibliothécaires et d'agents. L'acquisition pérenne de compétences et de connaissances relatives à la lutte contre l'illettrisme entre aussi en conflit avec la potentielle mobilité des personnels. Enfin, reste à savoir qui doit dispenser cette formation : l'État, les collectivités, les relais professionnels, les organismes de formation, les associations, la profession elle-même via les BDP ou d'autres dispositifs ?

Les préconisations que l'on fera dans le vade-mecum, à la fin de cette étude, ne constituent pas un catalogue complet de l'offre de formation aux problématiques de l'illettrisme, mais ce développement permettra une présentation de quelques idées et exemples. Dans les faits, la formation est partagée entre différents acteurs : il y a un choix vaste et riche de modules, de rencontres et de ressources. Bien entendu, aucune de ces solutions n'est exclusive des autres. La superposition des dispositifs conduit certainement à une meilleure connaissance du sujet et à une maîtrise plus assurée des questionnements liés à l'illettrisme et aux possibilités de le contrer.

Cela dit, il n'y a pas que les compétences et les connaissances qui peuvent faire défaut dans une équipe ; l'envie de participer activement à ce type d'actions peut aussi manquer.

#### ***b. La motivation des personnels***

Cette idée de motivation permet de porter un regard nouveau sur des thématiques déjà évoquées il y a quelques pages, à la fois la posture du

professionnel, dans une tournure plus introspective et psychologique, et l'image de la bibliothèque, cette fois-ci prise en compte du point de vue des personnes qui travaillent dans ces équipements.

Pour beaucoup, que l'on soit cadre ou agent, l'image traditionnelle de la bibliothèque comme temple du savoir, lieu par excellence de la culture ou service public culturel peut être associée à des logiques d'estime et de valorisation intellectuelle. Pour des membres du personnel, elle peut être tout particulièrement synonyme de promotion sociale. Elle est alors un moyen de s'élever au-dessus d'un milieu familial ou d'une enfance plutôt modeste dont ils/elles sont issu(e)s. De même que certain(e)s verraient ces origines comme un surplus de motivation pour s'engager contre l'illettrisme et venir en aide à des hommes et des femmes fragilisés dans leur apprentissage de la lecture et de l'écriture, d'autres n'apprécieraient peut-être pas de contribuer à une apparente dégradation de l'image d'une institution qui serait perçue, par eux, comme un ascenseur social. Participer au combat contre l'illettrisme reviendrait à être ramené(e), par un biais, à ces origines et à des tâches moins valorisantes, que ces personnels peuvent trouver dégradantes ou dont ils chercheraient à s'éloigner à tout prix.

D'autres encore, qui ne disposent pas des compétences requises en la matière, peuvent ne pas savoir comment s'y prendre pour assumer complètement cette mission. C'est le doute qui est ainsi introduit, qu'il soit relatif à la légitimité de leur implication ou à leurs capacités à remplir le devoir qui semble leur échoir.

Plus généralement, en faisant abstraction des impressions individuelles de chacun et chacune quant à leur implication dans la lutte contre l'illettrisme, se pose la question du périmètre physique des actions et des limites à poser concernant l'intervention des personnels.

### *c. La médiation jusqu'à quel point ?*

On retrouve ici la notion d'accompagnement, en l'approfondissant : dans les faits, en bibliothèque publique, tout le problème est de savoir si l'on peut non ou se livrer à un accompagnement individualisé des personnes en situation d'illettrisme.

En étant strictement pragmatique, l'aspect budgétaire de cette démarche ne peut être occulté, car cela implique un coût en personnels, en moyens dédiés, en heures de travail passées sur cette question précise au milieu du fonctionnement quotidien et chronophage d'un équipement. Par ailleurs, certains discours insistent sur le fait que le temps qui aura servi à l'accompagnement d'une seule personne en difficulté avec l'écrit aurait pu servir à l'aide ponctuelle d'un nombre plus important d'usagers de la bibliothèque. Et puis, au fond, les moyens engagés dans cet accompagnement ont-ils vraiment valu le coup, cette médiation démultipliée aura-t-elle été utile ou mise à profit ?

Ce qui s'entend, en creux, dans ce discours, c'est l'obligation de fournir des résultats, d'avoir une sorte de retour sur investissement à une époque où l'efficacité se doit d'être polymorphe et non spécifique, à une époque où les chiffres sont les données probantes, où une logique de rendement est presque initiée, où les contraintes budgétaires sont une réalité de chaque instant, et où il est nécessaire de fournir aux tutelles des justifications régulières des actions initiées et des deniers publics employés. À terme, les personnels peuvent-ils réellement participer à des actions ciblées d'une qualité optimale quand il leur est demandé de faire du quantitatif d'une qualité optimum ?

En fait, la question émerge de l'idée de suivi d'une personne en situation d'illettrisme, de l'éventualité de voir un(e) bibliothécaire se consacrer pleinement à cette personne sur une durée dépassant la simple visite de l'équipement. Il y a quelque chose



de l'ordre du dévouement dans cette attitude, mais ce dévouement peut apparaître légitimement nécessaire au vu des besoins requis pour que cet homme ou cette femme fasse de réels progrès avec la lecture et l'écriture. Parfois, un tel dévouement est requis pour des actions aussi basiques que de rappeler à une personne qu'elle est attendue à la bibliothèque pour la prochaine séance de sa formation. Michèle Henninger, la responsable du réseau Lever l'encre à la médiathèque d'Albertville, mentionne l'inévitable lourdeur d'un suivi pourtant indispensable :

*Il y a des gens qui n'ont pas la notion d'agenda, la notion d'horaires, de cadres, de toutes ces choses. Si on ne fait pas d'accompagnement, de rappels de dates, tout ça, c'est sûr, ça ne marche pas [...] Mais c'est vrai que si on veut toucher les publics qui sont éloignés, il faut absolument qu'il y ait des personnes qui puissent dire à ces gens-là : "C'est tel jour à telle heure, le premier atelier. Quinze jours plus tard, ce sera à telle heure", etc. On leur rappelle. Et pour certains, ça va même jusqu'à accompagner physiquement les personnes... enfin le groupe de personnes, et de les rappeler régulièrement pour leur dire : "Voilà, c'est tel jour", envoyer un petit mot ou un petit mail pour ceux qui ont ces moyens-là. Voilà, c'est sûr que l'accompagnement, il est important, parce que c'est pas des gens qui ont simplement l'habitude de fonctionner comme nous [...] C'est vrai que moi aussi, je considère parfois que c'est lourd. Parfois, on se pose la question d'où s'arrête notre travail, cette limite-là, de se dire : "Est-ce que c'est mon travail de téléphoner à Mme Untel pour lui dire : Tu sais, l'atelier, c'est demain, à telle heure, je compte sur toi" ? Parce que parfois, il y a des choses qu'on fait sans inscription. Bon, s'il y a dix personnes ou douze ou quinze, c'est pas grave, mais si on fait quelque chose de suivi, à un moment, on demande à ces gens de s'engager sur trois ou quatre rencontres. Et là, s'il sont pas là, le groupe, il ne fonctionne pas. Donc, c'est compliqué et moi, je préfère encore faire cette démarche, de rappeler, de... parce que des gens ont oublié, voilà, et que si je leur rappelle, si ça les intéresse, il vont venir. Et si je ne le fais pas, ils peuvent oublier ou pas être là au bon moment, à la bonne heure et, du coup, le projet, il tombe à l'eau, alors que si on fait le nécessaire, le projet, il va au bout et les gens, ils sont valorisés, ils sont sur scène, ils en redemandent [...] Voilà, c'est sûr que c'est du travail, c'est lourd, mais ça marche si on le fait"<sup>83</sup>.*

Il y a donc, d'un côté, la nécessité d'être efficace en touchant le plus de monde possible et, d'un autre côté, l'obligatoire rapport à l'individu qui doit s'instaurer pour obtenir l'adhésion sur la durée d'une personne en situation d'illettrisme. Une tension certaine existe entre le difficile engagement d'un(e) bibliothécaire en faveur d'une seule personne et le besoin de ces personnes d'un parcours individualisé. La conciliation des deux s'avère plus que problématique.

Poussons maintenant la réflexion à l'extrême en envisageant l'absence d'intervention, qui présente, elle aussi, un coût et non des moindres, puisque ce refus d'implication provoque un effet aggravant de l'illettrisme sur la société et les générations suivantes, comme le souligne Claire Extramiana, de la DGLFLF :

---

<sup>83</sup> Ces propos sont tirés de l'entretien avec Mme Michèle Henninger, en date du 2 août 2016.

*La question des coûts, elle doit être abordée. Il y a le coût de l'intervention, mais il y a aussi le coût de la non-intervention. Donc, il faut regarder les deux coûts, les comparer. Le coût de la non-intervention, c'est qu'un parent illettré aura du mal à... sur le marché du travail... aura des difficultés personnelles parce qu'il n'aura pas réussi à évoluer dans son emploi, parce qu'il restera confiné à des tâches d'exécution, que ces difficultés personnelles rejaillissent sur la famille, que ce parent ne sera pas en mesure d'accompagner son enfant dans son parcours scolaire. Donc, on est là... on est quand même – dans la vie des personnes – dans une société qui a pour standard un niveau élevé de maîtrise de l'écrit. C'est un standard. Donc, maintenir les personnes dans leur isolement social, c'est, en fait, un facteur de déstabilisation de la cohésion sociale.*

Claire Extramiana nuance toutefois son propos en s'appuyant sur l'idée d'une médiation partagée à l'égard des personnes en situation d'illettrisme : « L'accompagnement est essentiel, mais qui doit fournir cet accompagnement ? Je ne pense pas qu'on puisse demander aux professionnels de la lecture publique de le faire. Ce n'est pas leur travail, ils ne savent pas le faire ». Elle développe ensuite un exemple d'une opération qui se déroule dans le Val-de-Marne, que le conseil départemental a mis en place avec le réseau des médiathèques et quelques associations. Précisant qu'il s'agit de FLE et non d'illettrisme, elle indique que le conseil a mis en place des binômes constitués de professionnels des bibliothèques et de professionnels de l'apprentissage du français, qui travaillent en commun : « donc, la médiation, elle est mise en place par les formateurs, qui se sont concertés avec les professionnels de la médiathèque. Ce ne sont pas les médiathécaires qui interviennent directement, en fait. Donc, il y a, là, la notion de relais », dans la mesure où – toujours d'après Claire Extramiana – le/la bibliothécaire ne doit pas être transformé(e) en travailleur social mais collaborer avec les travailleurs sociaux.

On voit ainsi deux tendances se profiler : la remédiation et la médiation partagée. Il ne s'agit pas de trancher pour l'une ou l'autre d'entre elles, mais on peut remarquer qu'au sein de la profession, certaines voix se font entendre en faveur d'une accentuation de la remédiation. Un(e) professionnel(le) interrogé(e) va jusqu'à critiquer l'hypocrisie des tutelles et le paradoxe que représenterait le reproche d'une intervention directe dans le champ de l'illettrisme, par rapport au gaspillage de l'argent public dans des achats toujours plus hypertrophiés de documents qui peuvent ne jamais quitter les rayonnages, au temps considérable passé sur la rédaction des notices de ces mêmes documents et à l'alimentation de plates-formes que personne ou presque ne consulte ; tout cela, d'autant plus que, selon cet(te) intervenant(e), les élus locaux sont préoccupés en priorité par les populations de leurs collectivités, ce qui rendrait des plus audibles les justifications à dominante sociale.

Toutes ces thématiques gravitant autour de la notion de médiation transcendent le seul phénomène de l'illettrisme pour questionner l'accompagnement de tous les publics en difficulté. Chacune est cruciale, mais un volet mérite une mise en lumière toute particulière pour l'importance qu'il revêt au sein des bibliothèques publiques.

#### ***d. La temporalité des actions engagées***

Tout engagement contre l'illettrisme, quel que soit le secteur, implique la mise en place d'actions dont les bienfaits ne peuvent être constatés que sur le long terme, d'où le caractère essentiel de la formalisation, de l'institutionnalisation et de la pérennisation de ces initiatives. Un projet visant à résorber l'illettrisme qui ne serait pas ancré dans un temps long est voué à l'échec et à l'inutilité.

La question de la formalisation de ces actions dans les missions que s'assignent les bibliothèques publiques est un point de passage obligatoire, car elle emporte souvent les moyens mobilisés, l'adhésion et la reconnaissance par le politique. Il n'empêche que les élus sont eux-mêmes temporellement en contradiction avec les personnes en situation d'illettrisme, ainsi que le note Éric Nédélec :

*Ceux qui décident ou pas de l'octroi de moyens, notamment les élus des collectivités locales, ils sont sur des temporalités politiques, des temporalités qui sont beaucoup trop courtes, en fait. C'est-à-dire que pour qu'il y ait un impact mesurable pour une collectivité, si je mets en place une vraie politique culturelle d'accessibilité, je ne le mesurerai pas à la fin de mon mandat de 5 ans. Je vais le mesurer au bout de 10 ans, 15 ans, 20 ans, donc tout ça, c'est le problème [...] Pour ces publics-là, il faut du temps dans l'accompagnement, avec l'accompagnement. C'est quelque chose qui nécessite qu'on soit nombreux, qu'on prenne du temps, qu'on franchisse chacun des paliers, je dirais. Calmement, sereinement, parce que le problème, c'est que quand on passe d'un palier à l'autre, pour ces personnes-là, c'est là où beaucoup de choses peuvent se jouer. Et quand on veut aller trop vite – enfin, je le vois surtout sur le champ de l'éducation pour les tout-petits – quand on veut aller trop vite, on perd tout le bénéfice très rapidement. Et j'ai l'habitude de dire que c'est à ce moment-là que les passages se transforment en ruptures.*

L'immédiateté est un autre problème, puisque la sphère politique s'intéresse beaucoup aux résultats que l'on peut remarquer le plus tôt possible, mais sans investissement sur le long terme, la situation d'un homme ou d'une femme qui n'arrive pas à lire et à écrire ne saurait s'améliorer.

Pour les bibliothèques publiques, un moyen de poser les premières bases d'une action longue contre l'illettrisme est l'inscription de celle-ci dans un CTL<sup>84</sup>.

Outre la temporalité, le problème majeur posé par ces actions concerne leur évaluation, ou plutôt les lacunes en termes d'évaluation.

### ***e. Une difficile évaluation de l'impact des actions***

Si la réticence à participer au combat contre l'illettrisme est souvent grande en bibliothèque, c'est aussi parce que les équipements n'ont pas à disposition d'outils efficaces d'évaluation des projets qu'ils pourraient lancer. Le fait est que l'analyse des conséquences de ces actions ne peut généralement pas dépasser le stade du ressenti, donc de l'impression subjective. Les résultats ne sont pas quantifiables, et cela ne peut qu'affecter l'ensemble de la chaîne des acteurs (tutelles, bibliothécaires, formateurs) dès lors qu'il s'agit de légitimer des entreprises de lutte contre l'illettrisme dans le secteur de la lecture publique.

Pour évaluer, on ne peut que faire au mieux. Le critère le plus objectif que l'on puisse trouver en matière d'impact, c'est le retour récurrent ou l'inscription à la bibliothèque des personnes autrefois en mal avec l'écrit. La majorité du temps, il n'y a rien de tangible pour servir de point d'appui à un bilan. Si l'on imagine une formation ou un atelier d'écriture similaire, par exemple, à celui conduit par la

<sup>84</sup> Les CTL donneront lieu à un développement un peu plus loin dans cette étude.

médiathèque André Malraux de Strasbourg, dispensé sous forme de séances, à l'année, en partenariat avec le CHRS Flora Tristan, le bilan ne peut être construit que sur des jugements personnels et des appréciations de l'ambiance générale, du bien-être des apprenants. Les progrès sont mis en exergue, autant que faire se peut. À terme, la question demeure : comment mesurer l'apport d'une bibliothèque dans le cheminement d'une personne en situation d'illettrisme vers la maîtrise de l'écrit, et cet apprenant aurait-il également progressé sans avoir fréquenté cet équipement ?

Malgré tout, il ne faut pas minorer la place fondamentale de l'ensemble des apports émotionnels, qui participent tout autant de l'appropriation de l'écrit que peut le faire un exercice. Reprendre confiance en soi, s'épanouir intellectuellement, s'ouvrir à plus de culture, gagner en autonomie, élargir ses perspectives sur le monde, tout cela crée un nouveau rapport au livre et à l'écriture, qu'il est certes difficile à analyser mais dont on ne peut nier l'intérêt. Dans le cadre d'une opération du Haut-Anjou dont on aura l'occasion de parler plus amplement dans une prochaine partie de cette étude, un homme qui s'appelle Max Giron a bénéficié du partenariat qui a été institué entre l'association Envol et la médiathèque de Segré pour faire l'apprentissage de la lecture en moins d'une année :

*J'ai appris à lire en dix mois. Mais avant les dix mois, j'ai commencé à lire Michelet. Les Cailloux bleus. J'ai lu Les Menthes sauvages. J'ai lu un peu plus [...] Qu'est-ce que ça m'a apporté ? Je crois que ça m'a apporté l'envie de continuer à lire des livres comme ça, des beaux livres, des belles histoires, des choses très intéressantes [...] Aller dans un musée et lire quelque chose, comment que c'est, l'histoire d'un château ou l'histoire des choses, j'aurais jamais pensé que ça m'aurait intéressé comme ça m'intéresse aujourd'hui [...] La chance, le bonheur, il est pour tout le monde dans les livres. Dans les livres que j'ai lus, certaines histoires, certaines circonstances de la vie, on fait que le bonheur, il est pour tout le monde. Même dans les livres [...] Ma maman, surtout, elle me lisait les journaux, tout qu'est-ce qui... surtout ce qui concernait les environs, les communes d'à côté, tout ce qui concernait un petit peu le monde agricole. Pour un petit peu que... m'informer. Que je sache des choses. Et puis, mes parents sont devenus très âgés et ils pouvaient plus lire. Et après, c'est moi qui leur lisait le journal. Ça a été une satisfaction pour mes parents et mes frères et mes sœurs [...] L'émotion qu'on pouvait tirer d'un livre... l'histoire, la... je sais pas comment dire, mais... Et puis, quand on a envie d'en lire d'autres, surtout. Et puis, quand on va dans une bibliothèque, qu'on va quelque part, on va regarder des livres, on effeuille une ou deux pages, et puis on regarde si ça nous plaît. Je sais pas, j'aime bien ces choses-là. Et ça, je le savais pas, ça, par contre, Si j'avais pas appris à lire, je l'aurais jamais su<sup>85</sup>.*

En y réfléchissant bien, pour des actions ciblées sur un faible nombre de personnes, n'est-il pas plus pertinent de fournir un point de vue et un suivi qualitatif des évolutions de ces personnes dans leur rapport à l'écrit que d'espérer apporter des données quantitatives ? Prenant l'insertion professionnelle comme critère de réussite, Christophe Torresan s'oppose fermement au mirage des résultats rapides ou quasi immédiats :

*Je pense que ça, c'est un raisonnement de court terme, c'est pas un raisonnement qui prend en compte l'ensemble des paramètres. Bon, moi, j'ai travaillé dans le secteur social, ça prête un petit peu à réfléchir à ces questions, et il se trouve que, quand j'étais dans le social, j'ai vu des publics qui sont plus éloignés de*

<sup>85</sup> Ce témoignage, datant de juin 2006, est tiré d'une vidéo disponible sur la chaîne YouTube de l'ANLCI en suivant ce lien (consulté le 30 avril 2016) : <https://www.youtube.com/watch?v=R7QUcCejQSRc>.

*l'emploi – et de bien d'autres choses, d'ailleurs, notamment de l'emploi – et qu'il est complètement irréaliste de penser qu'on va les ramener à l'emploi à court terme, c'est complètement irréaliste, et c'est un public, selon les territoires, qui est quand même assez important et, du coup, on ne peut que travailler sur une notion de parcours. Enfin, moi, je crois à ça, effectivement : la notion d'un parcours, avec des étapes. Et ce parcours par étapes doit être progressif et peut difficilement avoir des résultats rapides, et on peut difficilement risquer de sauter une étape, c'est-à-dire que pour une personne qui a peu de vie sociale, qui est en situation d'échec scolaire, professionnel, parfois familial, etc., le mettre tout de suite sur une action de formation ou de travail, ça ne fonctionne pas et des actions d'insertion plus sociales, où on va essayer de lui redonner confiance, de lui redonner une dignité, de lui redonner des compétences qui vont lui permettre d'être autonome et de reprendre sa vie en main, quelque part – pour aller vite – c'est une première étape indispensable pour pouvoir envisager ensuite, effectivement, un retour éventuel à l'emploi, et je pense qu'il faut travailler sur cette notion de parcours. Et cette notion de parcours, effectivement, c'est compliqué d'avoir des résultats rapides et à court terme sur ces personnes-là, donc du coup, je pense qu'on fait une erreur en pensant qu'on va pouvoir se concentrer sur des dispositifs d'insertion professionnelle avec des résultats rapides sur une partie du public.*

Aussi complexe à mettre en œuvre cette idée puisse-t-elle être, on ne peut donc se défausser d'une certaine attention à porter aux personnes en situation d'illettrisme, étant données les difficultés qu'elles connaissent ; tant et si bien que la participation des équipements de lecture publique au combat contre l'illettrisme paraît relever d'une dimension particulière de leur action.

#### **4. Un rôle spécifique des bibliothèques face à l'illettrisme**

À l'amorce de cette réflexion, l'enjeu était le suivant : la lutte contre l'illettrisme n'est-elle qu'une mission secondaire des bibliothèques publiques, une sorte de complément aux circuits institutionnels, ou représente-telle une cause forte pleinement assumée et revendiquée au sein d'un projet d'établissement. Arrivé au terme de ce développement, on comprend pourquoi beaucoup de bibliothèques n'ont pu trancher nettement dans le débat. Pour ne pas réduire la complexité du réel, il semble préférable de parler d'un rôle spécifique des équipements de lecture publique, donc d'une potentialité d'action à mettre en œuvre. Il s'agit moins d'une réponse affirmée – de toute manière difficile à avancer – que d'un constat amené graduellement, au fil du développement. L'illettrisme, s'il doit être contré par les bibliothèques, comme par les autres acteurs du combat, se doit de devenir un problème spécifique qui appelle, en retour, une réponse du même ordre.

Dans des circonstances données, ce rôle spécifique des équipements se concrétise en une action dynamique et soutenue. Cela dépend en grande partie de la dimension territoriale, de la pluralité des territoires ; un aspect qui sera d'ailleurs précisé par après. On peut d'ores et déjà signaler que dans certains de ces territoires, notamment ruraux ou isolés, les bibliothèques sont souvent le seul point d'accroche pour la résolution du problème que pose l'illettrisme, le seul lieu à disposer de ressources pouvant servir de bases à une entreprise de résorption du phénomène.

L'enjeu connexe est de savoir si, dans les années qui viennent, les bibliothèques publiques comptent véritablement s'emparer de la question de l'illettrisme pour en faire un sujet plus central de leur action. Le séminaire organisé à la fin de l'année 2015, à La Charité-sur-Loire, dans la Nièvre, semble marquer un premier pas dans cette direction.

## **5. Le séminaire de La Charité-sur-Loire : vers une plus grande implication des bibliothèques publiques dans le champ de l'illettrisme ?**

Le 30 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2015 s'est tenu, au prieuré Notre-Dame de La Charité-sur-Loire, un séminaire intitulé « Bibliothèques et publics éloignés de la lecture et du livre ». Organisé par la Cité du Mot, l'un des centres culturels de rencontre, avec le concours actif de la DRAC de Bourgogne, ce rassemblement était voulu par le ministère de la Culture afin d'initier, entre autres, une démarche de sensibilisation aux problématiques de l'illettrisme. Le CNFPT a, quant à lui, donné son agrément à ce colloque, qui était présenté en ces termes :

*Comment, dans son quotidien professionnel, un bibliothécaire peut se positionner par rapport aux publics les plus éloignés de la lecture et du livre ? Peut-il s'impliquer dans la lutte contre l'illettrisme ? Quel rôle jouer dans l'accès des personnes à la maîtrise de la lecture-écriture ? Les professionnels de la lecture publique et de la culture et les acteurs des champs sociaux ou associatifs se sont tous posés ces questions. Les réponses sont multiples.*

*Le Prieuré de la Charité – Cité du Mot propose deux jours de séminaire au cours desquels des intervenants feront un point sur la diversité des publics éloignés de la lecture et du livre et sur le phénomène de l'illettrisme sur nos territoires.*

*Professionnels des bibliothèques, acteurs associatifs, universitaires, élus... croiseront leur regard sur la question et présenteront les expériences qu'ils ont menées sur le terrain.*

*Des ateliers permettront d'échanger sur les actions à mener, sur les publics et les territoires à privilégier, sur les outils et formations à mettre en place<sup>86</sup>.*

En guise d'introduction au séminaire, Claire Extramiana a prononcé un discours ayant pour fil rouge cette volonté de « faire de l'action culturelle un levier au service de la maîtrise du français », transcendant ainsi le seul phénomène de l'illettrisme<sup>87</sup>. Les objectifs étaient clairement énoncés : repérer et/ou créer des outils de référence pour les professionnels de la lecture publique concernant les personnes en situation d'illettrisme et, plus généralement, les publics dits « éloignés » (captation de témoignages, collecte de données, repérage de documents et d'outillage opérationnel pour les acteurs de terrain...), croiser les expériences professionnelles, sectorielles et territoriales (présentation des outils pédagogiques mis en œuvre et des acteurs à associer, confrontation des points de vue, mise en synergie des expériences...), prendre en compte la grande diversité des publics et des situations (illettrisme, décrochage, primo-arrivants, catégories socioprofessionnelles, territoires...) et mobiliser les acteurs sur un périmètre élargi (*a minima* les régions Bourgogne, Franche-Comté, Centre et Auvergne). Des intervenants de tous horizons ont assisté à ces journées. Au final, selon Luc Jolivel, le

---

<sup>86</sup> Cette présentation peut être lue en suivant ce lien (consulté le 16 octobre 2016) : <http://www.enssib.fr/agenda/seminaire-bibliotheques-et-publics-eloignes-de-la-lecture-et-du-livre>. Le programme détaillé de ces journées est disponible sur le site de la Cité du Mot (consulté le même jour) : [http://www.citedumot.eu.preview07.oxito.com/?page\\_id=437](http://www.citedumot.eu.preview07.oxito.com/?page_id=437).

<sup>87</sup> La plupart des interventions sont consultables, en ligne, sur le site de la Cité du Mot.

directeur du CCR, ce séminaire a été une réussite, avec plus d'une centaine de participants, y compris des invités venus du nord de la France et de la Belgique.

Christophe Torresan, alors directeur-adjoint de la BDP du Puy-de-Dôme, comptait parmi les intervenants du colloque pour une opération que l'on détaillera dans les pages suivantes de cette étude. Il confirme le bilan positif établi par Luc Jolivel : « Je pense que ce séminaire était une réussite, effectivement, parce qu'il a permis cette rencontre des acteurs ». Précisant son ressenti, il déclare que ces journées ont servi, à la fois, à reposer les bases de la question de l'illettrisme, qui ne sont pas toujours si bien maîtrisées, et à partager de nombreuses expériences servant de terreau commun aux réflexions. Elles ont également permis la mise en place d'ateliers très riches en enseignements. Christophe Torresan relève pourtant une limite dans l'organisation de ce séminaire : « on était plusieurs à penser que ç'aurait été bien qu'il y ait plus d'acteurs d'autres champs [que la lecture publique], et notamment du champ social. Bon, il y en avait aussi quelques-uns, mais il y en avait assez peu. Et on le regrettait, notamment avec les locaux du séminaire, entre guillemets, puisqu'il y avait le conseil départemental de la Nièvre et il y avait quelques territoires voisins où, effectivement, ils avaient essayé de mobiliser le côté social et ça n'avait pas beaucoup répondu. Ça, c'était un petit peu dommage ».

En dépit de cette réserve, ces journées ont été l'occasion de prouver que les bibliothèques publiques progressent vers une inclusion plus naturelle dans le combat contre l'illettrisme et les autres formes de fragilité avec l'écrit. À ce titre, un second séminaire, toujours en lien étroit avec le ministère de la Culture, devrait se tenir prochainement dans les Hauts-de-France, une région de métropole particulièrement touchée par le phénomène de l'illettrisme.

Complexe à saisir, compliqué à appréhender et difficile à contrer, l'illettrisme est entretenu, dans la société française, par la méconnaissance, les approximations et les confusions qu'il génère. La spécificité du secteur institutionnel de la lutte est sans doute la plus grande force de celui-ci, puisque ces acteurs s'attachent à renseigner les partenaires au mieux sur ce phénomène, à le comprendre dans toutes ses intrications. En un temps où s'opposent les interprétations, que l'on choisisse de considérer l'illettrisme de manière autonome ou la maîtrise du français dans une perspective englobante, la réalité demeure : autour de nous, près de 2,5 millions de personnes vivent discrètement au quotidien sans maîtriser la langue du pays dans lequel elles ont été scolarisées. C'est un véritable défi lancé à la France et pour l'affronter, il faut mobiliser toutes les ressources à disposition et tous les secteurs d'action, qu'il s'agisse du système scolaire, des entreprises, des associations, des services publics ou des institutions culturelles.

Depuis le tournant des années 2011-2013, qui a surtout vu baisser le nombre de personnes en situation d'illettrisme et ce phénomène être érigé en Grande Cause nationale, le combat semble avoir recouvré une nouvelle vigueur, en même temps qu'il paraît avancer vers plus de synergie de la part des acteurs impliqués. Malgré les obstacles et les freins, tant internes qu'externes, les bibliothèques ne font pas exception à cette règle. Elles se dirigent vers une intervention plus innée, plus logique, plus naturelle. Le potentiel est là. Forts de leur diversité et de leur flexibilité, les équipements de lecture publique mettent peu à peu en œuvre tout un éventail d'initiatives, dont les nombreuses traductions se posent en autant de solutions à ce mal social polymorphe qu'est l'illettrisme.

## II. L'ILLETTRISME À BRAS-LE-CORPS : UNE RÉALITÉ PLURIDIMENSIONNELLE EN BIBLIOTHÈQUE

---

Combattre l'illettrisme dans le champ de la lecture publique n'est pas une réalité monolithique. Dans cette partie, on évoquera quelques-unes des mises en pratique de cette pluralité d'options. Au premier rang des critères permettant d'opérer une distinction nette figure l'ancrage territorial. En effet, pour les bibliothèques, les actions engagées contre l'illettrisme ne peuvent que se décliner singulièrement suivant le territoire envisagé. On n'agit pas de la même manière face à cette question en zone urbaine, en zones péri-urbaine et rurale, en Outre-mer ou en milieu carcéral. Les actions elles-mêmes n'échappent pas à une différenciation de ce type, et l'on verra que la prévention de l'illettrisme ne peut être tout à fait assimilée à la lutte contre l'illettrisme. Ces deux axes se traduisent, l'un comme l'autre, par des caractéristiques qui leur sont propres. On terminera ce développement par une typologie des réalisations, qui oscillera au maximum entre la présentation générale des dispositifs pouvant être imaginés et l'illustration ponctuelle de la diversité des initiatives, via une poignée d'exemples représentatifs de l'appropriation des problématiques de l'illettrisme par des équipements de lecture publique.

### A. LA VARIATION TERRITORIALE DU COMBAT CONTRE L'ILLETTRISME

Les villes, les couronnes péri-urbaines, les zones rurales, les territoires ultramarins, les prisons : l'ensemble de ces espaces est traversé par l'illettrisme, qui n'est absolument pas un fait localisé et circonscrit à un environnement unique. C'est un mal transversal, et cette nuance amplifie encore un problème qui est pourtant épineux dès l'origine. Cela contraint les bibliothèques publiques à s'adapter à leurs collectivités et à apporter des solutions spécifiques dans chaque cas. Mais en prélude à ces éléments, parlons d'un dispositif déjà mentionné, lui aussi transversal, celui des CTL.

#### 1. Les contrats territoire-lecture (CTL), un outil transversal pour combattre l'illettrisme ?

Le dispositif des contrats territoire-lecture, abrégés en CTL, trouve son origine dans les CVL, les contrats ville-lecture, une politique pour le livre et la lecture lancée par l'État à la fin des années 1990. L'idée principale était, à l'époque, de donner à des villes labellisées les moyens de promouvoir leur offre en la matière avec le concours des acteurs du monde associatif, le tout selon un principe de contractualisation. Dans ce cadre, de nombreuses manifestations, salons et festivals ayant le livre pour point d'ancrage ont pu voir le jour, et des bibliothèques ont pu être développées dans des lieux comme des écoles, des hôpitaux ou des prisons. Des CVL ont pu être parfois négociés pour des durées assez longues, puisqu'il y a encore, actuellement, certains contrats qui n'ont pas effectué de transition vers le nouveau modèle en vigueur<sup>88</sup>.

<sup>88</sup> La majorité des éléments de cette partie sont soit tirés du site Internet du Service du livre et de la lecture (MCC), soit de l'entretien du 3 juin 2016 avec Mme Cécile Queffelec, chargée de mission Ressources numériques



Les CTL existent, quant à eux, depuis 2010 : Frédéric Mitterrand, qui est alors ministre de la Culture, fait quatorze propositions pour la lecture publique, l'une d'entre elles étant l'instauration de ces contrats. L'évolution vers le concept de territoire renvoie à la volonté d'étendre les signatures aux autres échelons administratifs, pour que le dispositif ne concerne plus seulement les communes et les zones urbaines. Sont donc désormais pris en compte, voire favorisés, les échelons intercommunaux et départementaux, ainsi que les milieux ruraux, périurbains et ultramarins. Au début, le fonctionnement se fait sous la forme d'appels à projet, dans l'optique d'une initiation des premiers CTL par les DRAC. Les contrats les plus précoces sont signés dès 2010, mais c'est véritablement en 2011 que leur nombre commence à croître drastiquement. Ils reposent sur un cofinancement entre une DRAC et une ou plusieurs collectivité(s) territoriale(s), la part de l'État ne dépassant pas les 50 % du coût total. Les objectifs sont l'accompagnement et la structuration de projets très variés liés à la lecture publique, dont les actions contre l'illettrisme constituent un exemple. Dans les faits, les CTL sont des outils assez souples qui ne sont pas en lien avec une thématique plutôt qu'une autre. Ils visent à la mise en place d'un effet levier de l'État sur les politiques territoriales et, en théorie, un CTL n'aurait pas à être renouvelé une fois arrivé à expiration.

Ces contrats sont pluriannuels. La durée privilégiée est généralement de trois ans. Avant la signature, les conseillers/conseillères livre et lecture enclenchent, le plus souvent, une phase de pré-diagnostic afin d'établir un état des lieux ayant pour vocation à être intégré audit contrat. Les trois années de validité d'un CTL sont perçues par le SLL comme une durée optimale d'efficacité en vue d'une pérennisation du projet initié. En effet, la recommandation ministérielle est de chercher à diversifier les territoires affectés par le dispositif, pour respecter une sorte d'égalité territoriale par des reports sur d'autres collectivités. Cependant, certains contrats peuvent être étendus au-delà de cette limite par la signature d'avenants ou un renouvellement de signature si, par exemple, un(e) CLL souhaite poursuivre la dynamique impulsée quelques années plus tôt. La durée n'est donc pas complètement fixée ou rigide, pour correspondre à la flexibilité inhérente aux CTL, qui sont des cadres d'activité plus qu'autre chose.

Concernant l'évaluation du dispositif, un premier rapport a été dressé en 2012, puis un second au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Outre les résultats présentés, des priorités et des perspectives d'évolution ont été listées pour les années à venir. Dans la continuité de la réflexion gouvernementale amorcée après les attentats de *Charlie Hebdo*, des interrogations sont apparues quant aux moyens de mettre en œuvre des politiques de cohésion sociale sur les territoires, en particulier les territoires jugés prioritaires que sont les quartiers de la politique de la ville et les ZRR. Les bibliothèques municipales étant les premiers équipements culturels de France en termes de proximité avec les publics, les CTL ont été identifiés par le SLL comme un outil à renforcer et sur lequel il convient de s'appuyer vivement afin de concrétiser les politiques du livre et de la lecture. Pour la nouvelle génération de CTL, des axes essentiels doivent être mis en avant, dont la desserte des territoires prioritaires cités précédemment, ainsi que la prévention de l'illettrisme et la lutte contre l'illettrisme, le tout dans le but de progresser vers toujours plus de « vivre ensemble » ; encore que le combat contre l'illettrisme ne soit, pour le moment, jamais considéré, dans les CTL, comme l'axe directeur autour duquel doivent

graviter toutes les actions engagées. Ce n'est qu'un axe parmi d'autres nourrissant une thématique bien plus générale.

Malgré la relative minoration des problématiques qui nous intéressent ici, un point important doit toutefois être noté : les CTL servent fréquemment à ancrer les bonnes pratiques dans un territoire donné. Lors de la préfiguration et de la construction d'un équipement ou lors de la création d'un réseau intercommunal, ces contrats permettent ainsi de faire monter en compétence des professionnels, de les mettre en relation avec d'autres acteurs du territoire concerné, de créer du réseau au sein de ce territoire. Le CTL, pensé comme un cadre à un projet fédérateur, sert alors de liant, pour que les bibliothèques s'approprient des façons de travailler plus efficaces et pour qu'elles tissent des partenariats un tant soit peu durables, deux idées essentielles dans l'organisation d'actions contre l'illettrisme.

Les CTL apparaîtront dans les pages à venir, pour des actions menées en prison, dans le Bas-Rhin, ou pour des actions conduites à l'échelle d'un vaste territoire (un département voire une région), comme cela peut être le cas en Bretagne, avec des initiatives telles que les espaces « facile à lire » ou l'opération Ados d'Mots. Il existe donc bel et bien des contrats structurants qui encadrent des projets spécifiques ; d'autres incluent les problématiques de l'illettrisme à un degré moindre et relèvent davantage de la promotion de la lecture publique au sens large du terme, peut-être même trop large, si bien que l'axe l'illettrisme peut être perdu de vue. Il est certes complexe de construire une action bien définie pour un groupe aussi difficile à cerner que les personnes en situation d'illettrisme, et il peut certes arriver que des acteurs engagés contre l'illettrisme participent ou collaborent à un projet d'ensemble, mais on peine parfois à faire émerger une idée cohérente centrée sur l'illettrisme dans le flot des actions mises en œuvre pour promouvoir le livre et la lecture auprès du plus grand nombre. Beaucoup d'opérations concrétisées se rapprochent aussi plus de la prévention de l'illettrisme que de la lutte, ce qui pose des problèmes à part entière<sup>89</sup>. On touche ici aux limites des CTL envisagés comme un outil approprié de réponse à l'illettrisme.

Car les CTL sont souvent présentés comme un remède évident aux défis posés, alors que dans leur conception même, ils peuvent, pour certains, apparaître comme des agrégats d'éléments plus ou moins disparates, ce qui remet en cause leur justification sur le long terme. Faute d'un, deux ou trois axes directeurs, des problèmes de pertinence sont soulevés par l'existence de ce type très hétérogène de CTL. En ce sens, et en gardant le sujet qui est le nôtre à l'esprit, ces contrats ne peuvent être qualifiés d'outil au service du combat contre l'illettrisme. C'est un dispositif structurant qui encadre des actions pouvant se rattacher à l'illettrisme de près ou de loin mais pas de manière spécifique et, en règle générale, la lutte contre l'illettrisme n'est pas un axe directeur d'un CTL. Par conséquent, il s'agit d'un outil d'articulation très utile à mettre en œuvre quand on sait ce que l'on veut accomplir à l'échelle de son territoire et quelle que soit la nature de celui-ci. Bref, c'est un outil qui peut être très efficace, mais ce n'est clairement pas la panacée au mal de société que représente l'illettrisme.

Ces considérations générales énoncées, passons maintenant aux distinctions qui peuvent être faites à l'aune de la diversité des territoires et espaces d'action des équipements de lecture publique. Intéressons-nous d'abord à l'illettrisme urbain.

---

<sup>89</sup> Ce sera l'objet d'un développement ultérieur.

## 2. Lecture publique et illettrisme en territoires urbains

Les villes sont le premier type de territoire à être pointé du doigt lorsqu'on parle d'illettrisme, le plus souvent par idée reçue et méconnaissance du phénomène, plus rarement par association avec les statistiques officielles, qui établissent qu'un peu plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme (51,5 %) habitent dans les zones urbaines. Si dans les zones rurales, le repérage de ces personnes est ardu en raison de leur dispersion sur une étendue relativement vaste, il ne l'est pas moins en ville, où les densités de population peuvent être fortes et la mixité sociale et culturelle prononcée, faisant des territoires urbains de véritables mosaïques. Ce constat n'est pas sans complication : pour les bibliothèques publiques urbaines, se positionner contre l'illettrisme requiert une attention toute particulière. Une fois encore, les évidences apparentes ne résistent pas à une analyse détaillée.

### *a. Des laboratoires du combat contre l'illettrisme ?*

Quand on s'intéresse aux problématiques de l'illettrisme, les équipements de certains territoires urbains sont effectivement très vite érigés au rang de « laboratoires » du combat, au point qu'une présentation de ces zones et de ces établissements passerait pour commune, voire éculée mais, au fond, est-ce vraiment le cas ? Peut-on en rester à cette impression initiale ?

Prenons, par exemple, un territoire d'Île-de-France, proche de la capitale. Selon les chiffres de 2011-12, environ 10 % des personnes en situation d'illettrisme habitent en région parisienne, ce qui représente quelque 250 000 Français et Françaises. Des territoires de la petite couronne, comme l'établissement public territorial (EPT) Plaine Commune, au nord de Paris, en Seine-Saint-Denis, ou la ville de Chevilly-Larue, au sud, dans le Val-de-Marne, comptent parmi les illustrations habituelles de ce concept de « laboratoires » du combat contre l'illettrisme. Ce sont les équipements de lecture publique d'Est-Ensemble qui vont servir à revoir l'emploi de cette appellation et à souligner la complexité inhérente de la question de l'illettrisme sur ces territoires précis<sup>90</sup>.

Après avoir été une communauté d'agglomération entre 2010 et 2015, Est-Ensemble est devenu, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, un EPT. En effet, la création du Grand Paris a eu pour conséquence de faire évoluer la nature des anciennes communautés de communes et communautés d'agglomération. L'existence de plusieurs niveaux d'intercommunalité sur ce territoire étant impossible et le Grand Paris étant une forme d'intercommunalité, il a été décidé que les intercommunalités qui existaient précédemment seraient transformées en un EPT. De fait, Est-Ensemble n'est plus une collectivité locale, au sens propre du terme. Cet EPT regroupe neuf villes de l'est parisien : Montreuil, Bagnolet, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Noisy-le-Sec, Pantin, Bobigny, Bondy et Romainville, ce qui rassemble environ 400 000 habitants dans une zone urbaine ayant la particularité de ne pas avoir de ville-centre. Montreuil est certes la plus grosse de ces neuf villes, avec plus de 100 000 habitants, mais elle est située à l'extrême sud de l'EPT. Le bassin de vie d'Est-Ensemble est très hétérogène, entre la diversité culturelle, la diversité de

---

<sup>90</sup> Ce développement s'appuie, en grande partie, sur l'entretien avec M. Fabrice Chambon, réalisé le 6 septembre 2016.

populations et les inégalités sociales. Pour le moment, il n'y a donc pas de logique territoriale propre.

Ces disparités au sein de la population d'Est-Ensemble créent un environnement où se côtoient, se mélangent et se noient dans la masse des personnes touchées par toutes les formes de fragilité avec la langue française. Cela peut recouper des situations d'illettrisme pour des générations qui ont le français pour langue maternelle et qui sont passées par le système scolaire du pays, comme cela peut concerner des personnes primo-arrivantes, pour lesquelles des logiques de FLE ou d'alphabétisation entrent en ligne de compte. Dans les esprits, la distinction entre ces concepts peut se faire avec plus ou moins de justesse. L'illettrisme est bien perçu comme un phénomène touchant une partie de la population du territoire, mais il n'est pas rare que l'analphabetisme ou la méconnaissance du français pour un(e) primo-arrivant(e) soit classés sous cette même étiquette de l'illettrisme, alors que ces notions diffèrent entre elles sur des points essentiels, que l'on a pu mettre en exergue dans le début de cette étude. Cela est dû principalement aux difficultés d'évaluation du phénomène et aux difficultés de repérage d'un type bien spécifique de population sur un territoire aussi brassé culturellement et socialement qu'Est-Ensemble, une réalité qui affecte sans doute moins les territoires où la densité et la diversité des populations sont moins fortes. Si, dans la théorie, le flou paraît évident et une interprétation biaisée possible, il est indéniable que la ligne devient encore plus ténue dès lors que l'on entre dans la pratique et les actions.

Cela étant, Fabrice Chambon, le directeur des bibliothèques de Montreuil, présente une conception tout à fait légitime des actions engagées par les équipements présents sur ce territoire :

*Nous, on se pose les questions, d'abord, en terme de publics, parce qu'il y a une forte population migrante et primo-arrivante à Montreuil, donc on va travailler en direction de ces publics-là et on va s'insérer dans des réseaux d'associations, de services municipaux ou d'acteurs du soutien aux migrants et donc, dans ces réseaux-là, on va identifier un certain nombre d'acteurs avec qui on va se mettre en cheville pour voir où ils interviennent et pour voir où ils auraient besoin que nous, nous intervenions, en complément de leur action initiale. Et donc, ensuite, j'avoue que la définition de ce qu'on entreprend, au final, c'est pas ce qui nous intéresse au premier chef. Ce qui nous intéresse au premier chef, c'est de répondre à des besoins, qui sont décrits, parfois par les migrants eux-mêmes et, le plus souvent, par les associations de migrants, les formateurs FLE, etc. etc. [...] La question qui nous est posée, à nous, c'est quelles ressources on peut proposer à la bibliothèque pour les migrants qui arrivent et qui souhaitent apprendre le français et pour les professionnels de l'accompagnement des migrants, et notamment les formateurs FLE, en effet. Donc, en dehors de ces collections, qui vont faire l'objet de discussions entre les bibliothécaires et les partenaires, on a mis en place un certain nombre d'initiatives, comme par exemple des ateliers de conversation, des moments en tête-à-tête où on peut venir s'entraîner à parler le français avec un bibliothécaire sur un thème. Et donc ne se pose pas la question, dans ces groupes de conversation... Il y a sans doute des personnes qui sont illettrées, d'autres qui sont analphabètes, mais peu nous importe, entre guillemets. Il s'agit de personnes qui souhaitent s'entraîner à parler français, donc on leur propose ce cadre-là pour échanger sans qu'on leur propose précisément les registres d'actions dans lesquels on s'inscrit d'un point de vue théorique.*

Dans les équipements de lecture publique de Montreuil, l'action est voulue la plus large possible pour embrasser et toucher un public qui soit, lui aussi, le plus large possible et pour engager des actions pensées en termes de quartiers selon un déploiement socio-culturel. Fabrice Chambon poursuit sur cette même ligne en déclarant : « la logique qu'on essaye d'avoir ici, c'est celle de dire qu'une bonne bibliothèque, c'est une bibliothèque qui se soucie des inégalités qui existent sur son territoire et qui tente d'intervenir en réduction de ces inégalités ». L'illettrisme n'est évidemment pas le seul défi de ces zones urbaines, et les bibliothèques qui y sont ancrées sont prises entre des problématiques à la fois diverses et voisines. On pense bien plus volontiers à axer les politiques d'établissements sur certaines populations qui visitent moins les équipements que d'autres, notamment les populations migrantes ou les adolescents. L'enjeu global est de « tenter de familiariser avec l'univers des bibliothèques, et la bataille générale, c'est de créer de la légitimité à fréquenter les établissements de lecture publique ».

Dans les faits, il n'y a pas de ligne directrice en lien avec l'accès à la lecture des personnes en situation d'illettrisme. Il n'y a pas non plus de verbalisation ou de formalisation d'un projet dédié à la lutte contre l'illettrisme. Ces hommes et ces femmes sont peut-être touchés par les dispositifs mis en œuvre mais cela se produit sans qu'on ne le prenne officiellement en compte. Ils/elles sont concerné(e)s indirectement, en creux, par le travail initié. En même temps, un diagnostic de ce type peut-il décevant constituer un reproche ? Ces réalisations ne sont jamais qu'une réponse aux urgences posées par ces territoires spécifiques. À terme, dans ce domaine, il existe une tension inexorable entre la théorie et le principe de réalité.

Cependant, le choix de cette approche englobante équivaut à passer sous silence les spécificités de chaque public (personnes touchées par l'analphabétisme, celles touchées par l'illettrisme et celles ayant besoin d'une formation FLE). Au fond, si les actions engagées mélangent les trois notions, peut-être est-ce parce qu'il y a, malgré tout, méconnaissance des publics potentiels dans toute leur diversité. Il ne s'agit pas, ici, de rejeter la faute sur qui que ce soit, mais la réalité est juste si fragmentée, si complexe, si nébuleuse qu'il est difficile, pour les bibliothécaires, de se positionner et d'affirmer avec précision qu'ils connaissent concrètement leurs publics. Paradoxalement, cette volonté revendiquée de toucher un public qui soit le plus large possible peut tout autant être interprétée comme une mobilisation générale destinée à s'attaquer à tout une galaxie de problèmes d'une manière efficace, qu'elle peut constituer un aveu flagrant d'une incapacité à traiter chacun de ces problèmes séparément. Entre ces deux hypothèses, aussi valable l'une que l'autre, comment trancher formellement ?

Dans la première partie de cette étude, il a été rappelé que les aspects de définitions ne doivent pas occulter les possibilités d'action en perdant chacun et chacune dans une course au sens qui serait sans fin. De même, les questionnements théoriques ne doivent pas piéger quelqu'un dans un immobilisme latent, sans la moindre concrétisation ultérieure. Il y a néanmoins un travail intermédiaire à accomplir, une sorte de juste milieu à atteindre entre deux extrêmes pour préciser les interventions de certains équipements de lecture publique et garantir l'inclusion des personnes en situation d'illettrisme dans le champ de ce qui est mis en pratique.

Au final, rien n'est acquis. Il n'est pas question de juger ; il convient simplement de remarquer que, pour les bibliothèques publiques, l'engagement contre l'illettrisme n'est pas une affaire de représentations mais de réalisations. Un territoire qualifié traditionnellement de « laboratoire » du combat contre

l'illettrisme doit être regardé en détail avant d'être désigné comme tel. À ce titre, Est-Ensemble et le réseau des bibliothèques municipales de Montreuil représentent bien plus un laboratoire de l'apprentissage et de la maîtrise du français en général. Ce concept de « maîtrise du français » est approprié dans ce cas de figure, étant donnés les nœuds presque impossibles à défaire qui existent sur des territoires aussi brassés.

Certaines bibliothèques publiques, qui ne sont pas qualifiées de laboratoires, peuvent parfois initier des actions directement en rapport avec la lutte contre l'illettrisme, soit parce qu'elles ont défini clairement un tel axe, soit parce qu'elles sont en relation avec des partenaires du secteur, à l'instar du réseau de lecture publique de Grenoble, qui travaille étroitement avec l'ANLCI, le CRI de l'Isère (IRIS), le LEFOP, l'IREPS de Rhône-Alpes et la mission locale de la ville. Dans le cadre de ce partenariat s'est tenue, le samedi 10 septembre 2016, à la médiathèque Jardin de ville, une après-midi d'étude intitulée « Des mots pour se dire : Journée contre l'illettrisme » :



*Illustration 3 : Recto du flyer de l'opération*  
« Des mots pour se dire : Journée contre l'illettrisme »<sup>91</sup>

Au verso de ce flyer, on peut lire les informations suivantes : « Votre voisin ne sait peut-être pas lire et vous ne le savez pas. Parlons-en. En Isère, 47 000 personnes sont en situation d'illettrisme. On parle d'illettrisme pour une personne qui, malgré une

<sup>91</sup> Ce flyer est téléchargeable en suivant ce lien (consulté le 21 octobre 2016) : <http://www.parcoursemploi-bassingrenoblois.org/journ%C3%A9e-contre-l%E2%80%99illettrisme-des-mots-pour-se-dire-jardin-de-ville-grenoble>.

scolarité en langue française, est en difficulté tous les jours pour lire, écrire, compter, utiliser l'ordinateur ». En quelques lignes, ce document sensibilise, contextualise et informe sur un phénomène qui s'avère le cœur de cette après-midi d'échanges. Durant quatre heures, des animations de tous ordres se sont déroulées, montrant ainsi qu'une attention peut également être portée à ces publics dans toute leur spécificité.

Un rééquilibrage doit donc être effectué. L'ancrage urbain a des conséquences flagrantes sur la façon dont les professionnels des bibliothèques peuvent être amenés à appréhender leur(s) public(s) potentiel(s). Pour Est-Ensemble, combattre les différentes situations de fragilité avec la langue française, indépendamment de ce qui les sépare, peut fonctionner, du fait de la nature même du territoire et de la pluralité des populations qui y résident, mais si l'on peut se permettre une réflexion avancée et un travail en profondeur sur les degrés de fragilité avec le français, des projets peuvent aboutir, comme cela a pu être le cas à Grenoble.

Si la densité, la diversité et le brassage des villes pèsent sur la manière dont les bibliothécaires s'approprient ou non le combat contre l'illettrisme, ces caractéristiques peuvent aussi jouer en faveur des partenariats qui se créent dans le maillage urbain.

### ***b. Interactions et partenariats à l'échelle du quartier***

En zone urbaine, les équipements de lecture publique peuvent mettre à profit l'extrême concentration des acteurs et partenaires pour collaborer dans des opérations construites conjointement, et l'on s'intéressera ici tout spécialement aux actions qui concernent la familiarisation des tout-petits et des enfants avec la lecture.

En 2009, à Épinay-sur-Seine, dans ce qui n'était alors que la communauté d'agglomération de Plaine Commune<sup>92</sup>, un partenariat existait déjà entre les bibliothèques de la ville, les écoles maternelles et l'association ACCES, dont les membres se rendent dans des lieux destinés aux tout-petits (garderies, crèches...) pour leur lire des livres, tout en incluant au maximum les parents dans ce moment de lecture partagée. Au cours d'un reportage sur une rencontre mensuelle entre des assistantes maternelles et des enfants à la médiathèque Jeunes du centre<sup>93</sup>, Zaïma Hammache, qui était alors directrice d'ACCES, présentait ainsi l'action de l'association :

*La particularité de notre association, effectivement, c'est de transmettre un savoir-faire, qui est de raconter des histoires aux tout-petits. Voilà. Donc, cette formation, elle se passe sous deux formes : sous la forme de formations un peu conventionnelles, c'est-à-dire des journées de formation où on se rencontre et on peut discuter ensemble de contenus autour du livre, des enfants, mais surtout, surtout, surtout, ce qui est promis, c'est l'expérience de lecture. Donc, ce sont des animations-formations<sup>94</sup>.*

<sup>92</sup> Tout comme Est-Ensemble, c'est le 1<sup>er</sup> janvier 2016 que Plaine Commune est devenue un EPT.

<sup>93</sup> Inaugurée en janvier 2011, la médiathèque Colette a remplacé les médiathèques Pierre Mendès-France et Jeunes du centre.

<sup>94</sup> Ce témoignage ainsi que tous ceux qui concerneront l'exemple d'Épinay-sur-Seine datent d'avril 2009 ; ils sont tirés d'une vidéo disponible sur la chaîne YouTube de l'ANLCI en suivant ce lien (consulté le 30 avril 2016) : <https://www.youtube.com/watch?v=KD5IOZD22pE>.

Interrogée, elle aussi, sur le contexte de ce partenariat, Catherine Coret, qui était responsable du relais assistantes maternelles (Ram), déclarait :

*Les assistantes maternelles, elles sont indépendantes, elles accueillent les enfants à domicile et, en fait, c'est les parents qui les emploient. Elles sont assistantes maternelles agréées donc, à ce niveau-là, elles sont vraiment de toutes les classes sociales, de toutes les cultures. L'accueil est gratuit, en fait. Elles viennent si elles veulent. C'est sur le mode, vraiment, complètement volontaire. Le relais envoie à toutes les assistantes maternelles de la ville – à peu près 200 – un courrier une fois par mois, et elles viennent ou elles viennent pas. Les parents sont au courant, évidemment, parce qu'il y a besoin d'une autorisation parentale. Et il y a six bibliothécaires, en moyenne, qui viennent accueillir et lire aux enfants, mais les assistantes maternelles lisent aussi aux enfants, si elles veulent. Et ça, en fait, ça part de l'enfant [...] C'est une lecture individuelle et c'est l'enfant qui choisit son livre, quel qu'il soit [...] Avant tout, c'est basé quand même beaucoup sur le plaisir, le plaisir d'être ensemble. Au milieu se créent des liens. Entre les adultes, les enfants, entre les adultes entre eux, entre les enfants entre eux [...] Et tout ça, ça fait du lien social et voilà, c'est ce qui nous intéresse dans tout ça. Et dans la cité, c'est important [...] Le relais assistantes maternelles, une des missions aussi, c'est de professionnaliser, entre guillemets, les assistantes maternelles, et l'association ACCES est intervenue auprès des assistantes maternelles dans le cadre d'une formation offerte par le relais assistantes maternelles.*

L'intervention de Marylène Moreau, l'une des assistantes maternelles agréées, complétait ce tour des acteurs participant à cette opération :

*Nous venons régulièrement pour lire des livres aux enfants et pouvoir emprunter des livres [...] Les parents sont très intéressés, ils savent qu'on vient en bibliothèque régulièrement. Moi, entre autres, j'emprunte des livres et, des fois, je les prête aux parents [...] J'ai fait plusieurs formations ACCES, et c'est toujours par rapport au livre, comprendre le livre par rapport à l'enfant [...] Il faut savoir qu'on accueille des enfants de 2 mois et demi jusqu'à 3 ans, et à 2 mois et demi, on peut s'intéresser aux livres. Moi, la plus petite que j'ai emmenée, elle avait 2 mois et demi et devant les livres noir et blanc, elle était grands yeux ouverts [...] Au démarrage, ils prennent le livre à l'envers. Quand ils partent à l'école, c'est-à-dire quand on les lâche à 3 ans, ils prennent le livre à l'endroit et ils racontent eux-mêmes les histoires. Donc... et après, la continuité se fait à l'école.*

La superposition de ces témoignages montre bien la synergie qui s'est installée au fur et à mesure, à Épinay-sur-Seine, entre les différents acteurs impliqués dans cette action d'éveil à la lecture des plus petits, une synergie qui se retrouve sur le territoire d'Est-Ensemble, au demeurant. Pour les bibliothèques de Montreuil, Fabrice Chambon indique qu'une large partie des actions à destination des tout-petits a émergé grâce aux conseils de l'association ACCES, dont les membres se réunissent parfois dans les locaux des équipements de quartier pour prodiguer leurs formations aux différents personnels. Si les mœurs professionnelles ont évolué positivement ces dernières années sur ces questions, c'est – toujours selon Fabrice Chambon – notamment dû à ce partenariat qui s'est durablement mis en place : « sur les tout-petits, si on a réussi à faire un axe de



travail aussi important, c'est précisément après des échanges réguliers avec l'association ACCES ». Outre les fréquentes interventions dans les structures de la petite enfance de Montreuil, ce renforcement des actions envers les plus jeunes s'est traduit, là aussi, par une insistance aiguë sur la formation des assistantes maternelles, des personnels des crèches, des personnels de la petite enfance plus largement, pour qu'à leur tour, ils agissent comme des relais de la lecture. Par ailleurs, le réseau de lecture publique et les équipements de quartier sont à l'initiative d'un mois de la petite enfance au niveau municipal et au niveau intercommunal, qui associe le cinéma, le théâtre, le centre d'art contemporain, le conservatoire et d'autres structures partenaires. Ce qui concernait, au départ, l'éveil des publics les plus jeunes à travers la lecture s'est transformé en un éveil à travers la création et la culture en général. Au fil des années, le projet a donc pris un tour plus conséquent, plus large, avec une orientation pluridisciplinaire mais, à l'origine, ces actions étaient portées par les bibliothèques avec l'ambition, une fois par an, pendant le mois d'octobre, que la lecture et les tout-petits soient mis à l'honneur via une installation dédiée dans les halls des établissements ; tout cela dans le but de « rapprocher le livre des tout-petits » et tout cela suite à la collaboration entre les acteurs de la lecture publique et ceux du monde associatif.

Des projets de ce type suffisent pour introduire l'enfant en bas âge dans l'univers de la lecture, mais dans le cas d'enfants plus âgés, ayant déjà un pied dans le système scolaire, les équipements doivent souvent engager des actions capables de susciter un intérêt sur le long terme, et cela passe par le numérique. À la médiathèque Boris Vian de Chevilly-Larue, un atelier pour la construction de jeux vidéo a été lancé en 2012 en associant la Maison pour tous, qui est le centre social municipal, le conservatoire de musique et la Maison du conte<sup>95</sup>. Les enfants de CM1-CM2 qui étaient inscrits à cet atelier faisaient partie du dispositif CLAS. Pour permettre un élargissement des perspectives pédagogiques, les animateurs ont choisi de collaborer avec la bibliothèque et ce choix a porté ses fruits, comme le notait François Rahon, un animateur référent enfant-jeunesse de la Maison pour tous : « Les enfants, par exemple, chaque mardi, ils nous demandent : “Est-ce qu'on va à la médiathèque ?” Voilà. Quand c'est un autre mode, s'ils savent qu'ils viennent sur les PC, généralement, ils sont plutôt contents ».

Le volet numérique n'était, en fait, qu'un prétexte pour obtenir l'attention des enfants. Marion Mercier, la responsable du secteur Multimédia, déclarait : « On a préféré mettre le nom “Atelier de création de jeux vidéo” parce qu'on sait que ça leur plairait et, derrière ça, c'est un atelier d'écriture et de lecture, voilà. Donc, c'est un atelier détourné ». Et Danielle Frélaud, la directrice de la médiathèque Boris Vian de compléter : « On essaye d'associer à la fois la lecture... ça peut être aussi le conte, donc le récit oral... mais aussi l'écriture, mais aussi, je veux dire, le multimédia, la musique, le cinéma. Donc, quand on peut croiser l'ensemble des expressions artistiques, on le fait ». Pour Pierre Barth, l'un des animateurs multimédia, « l'écriture et le numérique, ça se mélange un peu, puisque dans le numérique, il y a une part d'écriture sur l'ordinateur pour les dialogues. Il y a aussi de l'écriture dans le cadre où on va faire un petit manuel. Tout jeu vidéo a un manuel, et donc on va expliquer comment le personnage va bouger, le faire interagir avec les autres personnages. Donc, il y aura de l'écriture forcément dans ce manuel-là. Et puis, sur la petite jaquette qu'on va faire, donc, pour présenter le jeu ».

<sup>95</sup> Ce projet est présenté dans une vidéo disponible sur la chaîne YouTube de l'ANLCL en suivant ce lien (consulté le 30 avril 2016) : <https://www.youtube.com/watch?v=m4z3ar9jPUI>.

En termes de compétences à développer, cet atelier permettait le travail en groupe, en équipe, la fédération autour d'une même création déclinée en diverses tâches, depuis la création des décors en passant par l'animation des personnages. Il donnait également lieu à une initiation à l'outil informatique pour savoir se servir de l'ordinateur, savoir taper au clavier, savoir faire des recherches sur Internet en vue de la validation ultérieure du B2i en fin de primaire. Pierre Barth poursuivait en disant : « Le numérique, c'est complémentaire du papier et du crayon, et ça vient même des fois, parfois après. Là, dans notre jeu vidéo, on a d'abord utilisé le papier et le crayon pour écrire le scénario ».

Pour compléter le dispositif des acteurs, un intervenant extérieur, spécialiste de l'oralité, a été intégré dans les ateliers : « La création d'un scénario, admettait Pierre Barth, c'est un peu complexe, un peu difficile. Il faut avoir l'idée de créer telle ou telle histoire, donc on a fait appel à un conteur ». Sami Hakimi a ainsi rempli ce rôle pour les ateliers qui se sont tenus à un rythme hebdomadaire à la médiathèque Boris Vian : « C'était donc un atelier d'écriture mais où l'enjeu principal était l'oralité, et l'écriture est venue en lien, en superposition, en alternance avec l'oralité [...] Ils [les enfants] étaient pas en train de se dire : “Je suis en train d'écrire, je suis en train de lire” et il y avait quelque chose qui... où on dédramatise le fait de pratiquer ces activités qu'ils font à l'école avec moins de bonheur ». Se posant en complément au circuit institutionnel de l'apprentissage, l'équipement de Chevilly-Larue a pu opérer un rassemblement des acteurs et partenaires qui s'est révélé profitable aux enfants du dispositif CLAS.

On a vu précédemment les difficultés derrière l'engagement de toute action contre l'illettrisme sur certains territoires urbains. On vient de voir que des partenariats peuvent pourtant se mettre rapidement en branle à l'échelle d'un quartier ou d'une commune. Pour assurer une jonction efficace entre un territoire et un projet clairement défini, il faut une impulsion préalable, d'où la place cruciale qu'occupe la sphère des élus dans ce domaine.

### *c. L'appui du politique*

Avant toute chose, la place prépondérante du politique dans le lancement d'actions permettant de contrer le phénomène de l'illettrisme n'est pas un trait proprement urbain, puisque cette position essentielle conditionne l'aboutissement d'énormément de projets sur d'autres types de territoires, notamment les territoires ruraux. Le développement qui suit servira donc autant d'illustration que d'articulation ou d'ouverture vers la suite de cette étude territoriale de l'investissement des problématiques de l'illettrisme par les équipements de lecture publique.

Du reste, ce poids du politique est particulièrement important dans les cas où un(e) élu(e) volontaire souhaite favoriser la mise en réseau de partenaires pour créer une sorte de noyau d'acteurs faisant corps contre l'illettrisme. Cela nécessite souvent un(e) élu(e) qui se fixe la résorption de ce phénomène – entre autres réductions des inégalités sociales – comme objectif de mandat. À cette condition peuvent se mettre en place de vastes initiatives à l'échelle d'une municipalité.

C'est d'ailleurs ce qu'il s'est produit à Nancy, vers la fin des années 2000. Impulsé par la sphère politique, un partenariat contre l'illettrisme a pu naître entre le monde associatif et plusieurs institutions culturelles de la ville, dont le Musée lorrain et le réseau des bibliothèques municipales. Maire radical de la capitale des ducs de Lorraine de 1983 à 2014, André Rossinot a été interrogé, pendant son mandat, sur les origines du rapprochement et de la mise en relation de tous ces acteurs<sup>96</sup> :

---

<sup>96</sup> Pour davantage de précisions sur cette opération, voir la vidéo consacrée à ce sujet sur la chaîne YouTube de l'ANLCI, disponible en suivant ce lien (consulté le 30 avril 2016) : <https://www.youtube.com/watch?v=2aAGeZhmVwo>.

*D'abord, c'est tout le problème du temps, des moyens, des compétences qui sont consacrés à la culture, et la lutte contre l'illettrisme étant une composante de cette politique culturelle, la Ville de Nancy, aujourd'hui, globalement, toutes disciplines confondues, consacre près de 20 % de son budget à la culture. Donc, lutter contre l'illettrisme, c'est d'abord être conscient de l'importance et de la gravité de la situation.*

*C'est ce qui explique, d'ailleurs, que dans un autre registre, au niveau national, je me suis réjoui de cet accord signé entre l'Agence [nationale de lutte contre l'illettrisme] et le CNFPT<sup>97</sup>, parce que la formation des personnels territoriaux est très importante, et il y a, dans la fonction publique territoriale, des femmes et des hommes qui relèvent de cette situation désagréable et pour laquelle il faut apporter des réponses ; réponses pour les fonctionnaires, mais réponses aussi pour les habitants. C'est aussi – il ne faut pas l'oublier – les publics plus âgés ou les publics qui sont assignés à résidence hospitalière ou carcérale, par exemple. Donc, on est obligé d'être attentif à la diversité de ces publics et, à ce moment-là, de faire jouer aux politiques publiques institutionnelles un rôle d'ouverture, de débat, d'accueil.*

*Par exemple, lorsque la grande médiathèque de la ville, il y a plus de dix ans, j'ai décidé qu'elle serait ouverte le dimanche après-midi au public, c'est un gros effort des fonctionnaires, de l'encadrement de la bibliothèque, mais c'est aussi pour les familles, notamment les familles modestes, un lieu d'accueil, de diversité culturelle, de temps passé, partagé en famille à se cultiver. Et la lecture publique, par exemple la politique de lecture publique dans les quartiers ou dans la médiathèque sont aussi des éléments tout à fait forts d'animation et de soutien et d'accueil chaque fois que c'est possible... les parents, les enfants... parce que l'illettrisme, il peut toucher aussi bien toutes les strates d'une famille. Donc, il n'y a plus, aujourd'hui, pour moi, de politique culturelle qui ne comporte un volet d'ouverture, d'éveil, de partage, de formation, et notamment en direction des publics les plus fragiles.*

Exception faite des accents plus politiques du discours, on pouvait noter, chez André Rossinot, une sensibilisation certaine aux questionnements liés à l'illettrisme, un désir d'ancrer le combat contre l'illettrisme dans une politique plus large de démocratisation et d'ouverture de la culture, et la volonté de faire participer à ces initiatives un vaste champ d'acteurs. L'opération engagée, baptisée « Prendre la plume hier et aujourd'hui, prendre son envol », s'est construite à partir des visites des différentes institutions culturelles, selon Isabelle Tassan-Toffola, l'animatrice alors en charge de l'atelier d'écriture de l'association Les Amarres. Elle a également pu se concrétiser grâce au réseau et au patronage du CRI de Meurthe-et-Moselle, dont Marie-Christine Collin se faisait la porte-parole dans le cadre de ce reportage :

*Nous sommes en contact et nous avons connaissance, sur le département, de tous les lieux, toutes les formes de réapprentissage, parce qu'il n'y a pas une forme unique de réapprentissage. Il y a des personnes qui sont dans des organismes de formation, des personnes qui sont plus dans des structures*

<sup>97</sup> Depuis lors, ce partenariat entre l'ANLCI et le CNFPT a été renouvelé à de nombreuses reprises.

*de proximité (centres sociaux, associations caritatives...). Donc, par la connaissance qu'on a, de toutes les réponses existantes et des lieux où se trouvent ces personnes, on peut relayer les propositions que font les lieux culturels.*

Pour Nancy, l'élan donné par le politique a permis l'apparition d'une réponse au défi social qu'est l'illettrisme. Comme cela a été annoncé en début de propos, cet appui est un fait transversal qui est tout aussi valable dans les autres types de territoires.

Bien évidemment, les villes ne sont pas à négliger lorsqu'on en vient à parler d'illettrisme, mais elles ne constituent jamais que la moitié des espaces touchés et les territoires péri-urbains et ruraux sont, eux, beaucoup plus fréquemment occultés, dans les esprits comme dans les études.

### **3. Lecture publique et illettrisme en territoires péri-urbains et ruraux**

L'illettrisme ne fait pas la moindre distinction entre les territoires ; il les traverse allégrement, car un peu moins de la moitié des personnes concernées (48,5 %) ne vivent pas dans les zones urbaines. Par souci de commodité, on reprendra les classifications propres aux enquêtes IVQ réalisées par l'Insee et l'ANLCI : seront prises en compte les zones rurales et les villes de taille modeste, jusqu'à 20 000 habitants au maximum. On s'intéressera donc aux espaces où il y a une accentuation de la rupture du bâti et/ou une érosion de la densité de population.

Bien loin des préjugés que l'on pourrait avoir sur eux, ces territoires et les équipements qu'ils comportent surprennent par le dynamisme et l'implication dont ils font preuve face à l'illettrisme.

#### ***a. Une autre échelle d'implication des acteurs***

Par rapport aux villes de taille conséquente, les territoires péri-urbains et ruraux ont une organisation particulière du combat contre l'illettrisme. Si le rassemblement, la proximité et la concentration sont les maîtres-mots dans un cas, la dispersion, le morcellement et l'atomisation sont les termes qui prévalent dans l'autre. Cet agencement nécessite le passage à un autre niveau de mise en œuvre. Les réponses offertes sont obligatoirement plus limitées en raison de l'étendue territoriale, du maillage plus distendue, de la faiblesse des moyens disponibles ou encore du petit nombre d'acteurs pouvant être mobilisés. Bien entendu, les communes sont impliquées, mais elles doivent être insérées dans un ensemble plus vaste pour que des actions durables soient possibles, ce qui donne une place capitale aux intercommunalités et aux départements.

Il faut surtout noter l'importance de l'échelon départemental, puisque les départements sont des acteurs incontournables dans le domaine social depuis les actes de la décentralisation. Les phases de 1982-83 et 2003-2004 ont opéré un transfert de nombreux champs d'action de l'État à ces collectivités, notamment l'action sanitaire et sociale qui est devenue une vocation prioritaire pour elles : versement du RSA et de l'APA, gestion des services de PMI, lutte contre les diverses formes d'exclusion au sein de la société, résorption de la pauvreté, appui aux personnes en situation de handicap, aide aux personnes âgées ou encore soutien aux personnes en difficulté avec la langue française. La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a fait des départements les chefs de file des actions conduites « en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de

solidarité des territoires »<sup>98</sup>. En dépit de l'application du principe de spécialisation de la loi NOTRe du 7 août 2015, les départements ont conservé les compétences relatives à l'action et à l'aide sociales. En moyenne, la promotion des solidarités et de la cohésion sociale représente plus de la moitié de leur budget de fonctionnement.

En milieu rural, toute action engagée contre l'illettrisme dans une perspective structurante doit donc logiquement transcender le simple échelon communal pour obtenir l'adhésion d'autres niveaux administratifs. Dans le secteur de la lecture publique, la collaboration d'une BDP est une condition absolue. Héritières des BCP, qui avaient originellement été créées dans une démarche volontariste de lutte contre les inégalités d'accès à la lecture des habitants des territoires ruraux, les BDP continuent à assumer cette place auprès des populations. La collaboration de ces équipements à des actions contre l'illettrisme ne peut être que plus efficace si elle est couplée avec la participation d'autres services départementaux, comme les PMI, par exemple. Les intercommunalités sont également un levier fondamental dans les zones rurales et péri-urbaines, parce qu'elles permettent une mutualisation des moyens et le recrutement d'un personnel de bibliothèque professionnel et qualifié à l'échelle d'un réseau. Ainsi, pour une intercommunalité qui englobe et regroupe environ 3 000 habitants au total, issus d'une multitude de petites communes plus ou moins éparpillées sur un territoire relativement étendu, disposer d'un réseau intercommunal de lecture publique peut se révéler incroyablement structurant, ce qui permet de faire travailler en commun des acteurs déjà bien établis. Cette organisation réticulaire est particulièrement importante pour toutes les actions fédératrices liées au hors les murs.

Il semble approprié de parler ici d'une allocution qu'avait prononcée Michèle Gasc au séminaire préparatoire de Clermont-Ferrand, le 10 juin 1994, alors qu'elle était conseillère livre et lecture en région Limousin<sup>99</sup>. Bien que datée par certains aspects, cette intervention n'en demeure pas moins d'actualité sur de nombreux points. Selon Michèle Gasc, le rôle social du bibliothécaire en milieu rural « va de soi ». La part des bénévoles est considérable dans les équipes des petites communes rurales (jusqu'à 2 000 habitants au maximum) et pour ces personnes, le fait de jouer un rôle social est évident, mais dans la pratique, la nature exacte de ce rôle et les motivations derrière son exercice quotidien varient d'un discours de légitimation à l'autre. Michèle Gasc présentait quelques situations qu'elle avait pu constater sur le terrain : les épouses ou les proches de maires qui raccrochent cet engagement social au volet politique, les infirmières militantes d'une association rurale qui s'occupent bénévolement d'une antenne locale parce qu'elles savent combien compte le rapport à l'individu, ou les bibliothécaires qui apportent des livres au domicile de personnes qui ne peuvent que difficilement se déplacer par elles-mêmes. Les postes de professionnels des bibliothèques sont plus nombreux dans les équipements récemment construits ou à mesure que l'on s'approche des villes de 10 000 habitants. Pour Michèle Gasc, le rapport social aux populations deviendrait, dès lors, un rapport culturel, si bien que les bénévoles se sentiraient lésés par ce changement et cette orientation vers un discours plus officiel et politisé. Cette interprétation semble la plus dépassée : dans les seuls

---

<sup>98</sup> Voir « Quelles sont les compétences exercées par les départements ? » sur le site Vie publique: Au cœur du débat public (consulté le 23 octobre 2016) : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/competences-collectivites-territoriales/quelles-sont-competences-exercees-par-departements.html>.

<sup>99</sup> Michèle GASC, « Le rôle social du bibliothécaire en milieu rural », *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français*, n°164, 3<sup>e</sup> trimestre 1994, p. 23-27, [en ligne] : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/43745-le-role-social-du-bibliothecaire-en-milieu-rural> (consulté le 24 juin 2016).

entretiens réalisés pour cette étude, le lien avec le secteur social, associatif, caritatif est extrêmement fort parmi les professionnels des territoires ruraux, qui ont souvent un passé dans ces milieux, qui se répercute directement sur la façon dont ils légitiment les actions de leurs équipements auprès des tutelles dans un contexte de réductions budgétaires et d'optimisation de l'efficacité des projets amorcés.

En somme, dans les zones péri-urbaines et rurales, les partenariats se situent sur plusieurs niveaux, dont la complémentarité et l'emboîtement doivent assurer la réussite des actions engagées. Contrairement aux impressions initiales, la mise en relation des acteurs y est aussi beaucoup plus systématique.

### ***b. Des interactions paradoxalement plus aisées***

Au regard des contraintes de ces territoires, qui ne jouent certainement pas en la faveur d'interactions dans le domaine du combat contre l'illettrisme et, *a fortiori*, dans le champ de l'ensemble des actions sociales, on peut à bon droit s'étonner d'une telle annonce. Et pourtant, c'est un fait : l'instauration de partenariats en zones péri-urbaines et rurales résulte d'un automatisme sans doute bien plus prononcé qu'il ne l'est en milieu urbain et ce, pour la simple et bonne raison qu'il en va de la possibilité de concrétisation de toute action et de la survie de celle-ci sur le long terme. Les interactions y sont souvent nécessaires parce que vitales, la réciproque restant vraie. Pour ces territoires en particulier, si les acteurs concernés ne travaillent pas en réseau, les initiatives sont vouées à échouer et à disparaître.

Reprenons l'exemple de Segré, brièvement évoqué dans les pages précédentes, afin de le développer plus avant. Située dans le pays du Haut-Anjou et servant de sous-préfecture au département du Maine-et-Loire, cette commune d'un peu moins de 7 000 habitants a fait l'objet, à la fin des années 2000, d'un reportage de l'ANLCI intitulé *Chemins de lecture*<sup>100</sup>, qui montrait toute l'importance des interactions dans des territoires de ce type, au travers du partenariat qui avait été mis en place autour de l'illettrisme entre l'association Envol, le comité d'expansion économique (CEE), la DRAC des Pays de la Loire et la médiathèque communale.

L'association Envol a été préfigurée dès le milieu des années 1980 par des assistantes sociales, qui avaient rencontré, au gré de leur travail, un certain nombre de personnes qui, tout en ayant des difficultés avec la langue française, avaient émis le souhait d'apprendre à lire et à écrire pour sortir de cette situation. De fait, ces femmes avaient monté une action, « Lire, écrire, compter », pour dispenser une formation de base durant un peu plus de cinq ans, mais elles se sont trouvées dans l'incapacité d'assurer le suivi en 1990. Une décision devait être prise : soit le dispositif serait abandonné, soit il serait repris et transformé. En définitive, c'est cette seconde option qui a été privilégiée, avec le soutien du CEE du Maine-et-Loire. Cette même année a donc été créé Envol, qui a repris le témoin passé par les assistantes sociales. Françoise Bossé, la directrice en poste à l'époque du reportage de l'ANLCI, a participé à la création de l'association : « Quand j'ai présenté le projet aux élus, le projet était de créer un demi poste salarié et on m'a ri au nez en disant : “Vous rêvez”. Donc, aujourd'hui, il y a huit salariés, sept équivalents temps plein (ETP). Donc, si on en est arrivé là en seize ans d'existence<sup>101</sup>, c'est que, quelque part, on a réussi ». Basé à Baugé-en-Anjou, Envol a pour but « d'aider les personnes à devenir autonomes en travaillant les savoirs de base ».

Dans le cas de Segré, l'engagement contre l'illettrisme a dû être conquis, ce qui rappelle combien les réticences des élus et des tutelles peuvent être fortes. Guy Faurot,

---

<sup>100</sup> Cette vidéo est chargée sur la chaîne YouTube de l'ANLCI, disponible en suivant ce lien (consulté le 30 avril 2016) : <https://www.youtube.com/watch?v=R7QUCcJQSRc>.

<sup>101</sup> Le reportage de l'ANLCI a été tourné en 2006.

qui présidait alors le CEE, évoquait le cheminement vers la reconnaissance de l'action d'Envol :

*Pour un élu également, c'est un peu dévalorisant, c'est-à-dire de dire : “Si je lutte contre l'illettrisme dans mon territoire, j'admets, de fait, qu'il y a des illettrés sur mon territoire”, donc c'est une image négative [...] Nous avons un énorme travail de pédagogie à faire dans ce domaine-là, dans le monde des chefs d'entreprise, dans le monde enseignant, auprès du monde politique [...]*

*Le comité d'expansion fait prendre la mayonnaise, c'est-à-dire que le comité d'expansion économique en lui-même n'est pas un acteur, mais il connaît les différents acteurs. Le rôle du comité d'expansion a été, d'une part, de contacter l'entreprise Envol et de trouver une entreprise réceptive à cette action et, ensuite, d'avoir une sensibilisation auprès du monde politique pour que cette action soit financée. Donc, le rôle du comité d'expansion a été de faire prendre les ingrédients entre eux.*

L'intervention du secteur culturel s'est faite avec l'appui de la DRAC. Jean-Pierre Meyniel, qui était conseiller livre et lecture dans les Pays de la Loire, parlait en ces termes des disparités territoriales du combat contre l'illettrisme :

*Donc, l'approche territoriale, elle est multiple. Elle peut être, tout à fait, très localisée, dans un quartier, dans une ZEP, comme on dit, dans un quartier parfois difficile, comme elle peut être très large, très étendue. Je pense notamment au milieu rural, où il faut pouvoir identifier, regrouper des gens, regrouper des forces vives pour travailler avec ces personnes ou les faire venir, aussi, dans des lieux différents, comme les bibliothèques, quelle que soit la connotation, parfois symbolique, culturelle forte de ces lieux.*

Concernant spécifiquement le périmètre d'action du partenariat instauré, Françoise Bossé ajoutait des détails très précis, en même temps qu'elle évoquait les implications pour le fonctionnement d'Envol face à une telle distribution territoriale :

*Nous sommes en milieu rural. Notre territoire d'intervention réunit 65 000 habitants. Pour moi, c'est important de nous rapprocher des gens. C'est pas aux personnes de se déplacer, parce qu'on l'a vu, il y a le problème de la mobilité. Donc, c'est pas aux personnes de venir sur un lieu dont elles ignorent tout ; c'est à nous de réduire l'inconnu et donc, c'est à nous de nous approcher du domicile de ces personnes. Donc, c'est pour ça que nous avons huit ateliers de formation de base.*

La bibliothèque de Segré est impliquée dans le champ d'action de l'association depuis la création de cette dernière, en 1990. Disposant au départ de très peu de moyens, n'ayant pas de salle attitrée ni de fonds documentaire, l'antenne locale d'Envol a été placée dans une salle située juste au-dessus de la bibliothèque. Ce qui ne semblait être qu'un détail anodin est vite devenu synonyme d'opportunité pour les travailleurs de l'association. Les financements nécessaires à la constitution d'un fonds documentaire faisant défaut, Envol s'est tourné vers les

documents de la bibliothèque pour ses formations : « donc, comme c'était juste l'escalier à descendre, nous faisons des allers-retours entre notre espace de formation et la bibliothèque, révélait Françoise Bossé. Donc, là, ç'a été une richesse, de découvrir qu'il ne fallait pas avoir de fonds documentaire propre dans nos structures [...] parce que c'était déjà – d'utiliser le lieu-bibliothèque comme un lieu-ressource – presque naturel ».

Mais la bibliothèque ne s'est pas révélée qu'un simple moyen pour parvenir à une fin, puisque les personnels ont rapidement été impliqués dans la démarche. Dans le cadre du plan régional de lutte contre l'illettrisme, la DRAC, le CNFPT et le CAFOC ont effectivement mis en place deux actions symétriques de sensibilisation aux problématiques de l'illettrisme. Tandis que les bibliothécaires bénéficiaient de conseils sur les diverses manières d'appréhender le phénomène ou sur les associations spécialisées avec lesquelles entrer en contact, le milieu associatif local était, pour sa part, instruit du rôle que pouvaient jouer les bibliothécaires, pour que ces acteurs « [connussent] mieux les bibliothèques et [pussent] mieux travailler, à partir d'une image renouvelée de ces lieux, avec elles sur des projets très concrets de médiation autour du livre et de la lecture dans ces lieux », pour reprendre les mots de Pierre Meyniel. Une prise de conscience mutuelle a donc eu lieu en parallèle, dans l'un et l'autre secteur.

Quand a été tourné le reportage de l'ANLCL, Jean-Luc Mahé était à la tête de la médiathèque de Segré. Il légitimait les interactions entre son équipement et l'association comme suit :

*La bibliothèque doit aussi être un lieu où on doit essayer de faire venir ce qu'on appelle, dans le jargon de nos métiers, les “non lecteurs”, en fait des personnes qui sont exclues de la bibliothèque d'une façon ou d'une autre, soit parce qu'ils ne connaissent pas les lieux, soit parce qu'ils ont d'autres soucis, soit parce qu'ils n'ont jamais eu affaire à une bibliothèque, en fait. Et donc, là, c'est intéressant, pour nous, avec des associations comme Envol, de leur faire découvrir la bibliothèque [...] Il y a des personnes qui venaient, qui étaient en formation avec Envol, qui... après avoir terminé leur formation à Envol, qui se sont inscrites de manière autonome à la médiathèque. Et des personnes qui viennent régulièrement. Et là, c'est vrai que c'est satisfaisant pour nous.*

Les interactions ne sont pas nécessairement envisagées avec la même urgence dans les zones urbaines, parce que l'on part souvent du principe qu'une action a de plus grandes chances de toucher quelqu'un en ville. Or, en rassemblant, en unissant, en mutualisant, on peut couvrir plus largement un territoire et toucher plus efficacement les populations. Il s'avère essentiel de penser à l'étendue des espaces où peuvent vivre les personnes touchées par l'illettrisme, de penser à des logiques de mutualisation, de penser à la centralité, à ces lieux où se croisent et se rencontrent les individus. On touche là aux questionnements liés à l'accessibilité des structures.

### ***c. La question de l'accessibilité des équipements***

Sur ce sujet voisin des problématiques de l'illettrisme en zones péri-urbaines et rurales, l'accessibilité, qui est un terme généralement placé en juxtaposition d'un handicap de quelque nature qu'il soit, n'est justement pas à entendre comme la seule possibilité pour une personne en situation de handicap d'accéder à quelque chose (un lieu, une offre culturelle...). Il s'agit bien plutôt d'une accessibilité qui serait pensée comme la facilitation, pour le plus grand nombre, pour l'ensemble de la population, de l'accès à des services ou à des lieux publics sur des territoires où les mobilités peuvent être faibles, réduites, voire quasi inexistantes. Car une telle entreprise d'ouverture, non



content d'instaurer une simplification générale, contribue à favoriser l'accueil d'hommes et de femmes touchés par l'illettrisme.

Il convient d'éviter au maximum l'éclatement des structures et leur dispersion sur ces territoires pour épargner des déplacements qui, pris individuellement, peuvent représenter de véritables épreuves pour des personnes dont l'espace vécu est potentiellement très limité ou circonscrit. La mutualisation des structures, si elle n'est pas toujours possible, est néanmoins conseillée ; elle doit être mise en œuvre autant que faire se peut, afin de permettre cette accessibilité très large.

D'ailleurs, les territoires péri-urbains et ruraux ont une tendance à la mutualisation qui est sans doute plus fréquente, dans une optique de rassemblement des moyens, d'optimisation de l'efficacité des acteurs et de centralisation en certains points ou nœuds essentiels du maillage, au point qu'à l'heure actuelle, les territoires fortement urbanisés devraient plus souvent prendre en compte ces thématiques de l'intégration des différents services au sein d'un espace unique, dans des logiques d'interconnexion et de mise en commun de forces de travail. Le but est ainsi de prévenir les ruptures, la compartimentation, le cloisonnement. Pour une personne en situation d'illettrisme, franchir le seuil d'une porte d'entrée peut déjà requérir un effort considérable ; autant chercher à encourager cette personne en réduisant le nombre de seuils symboliques à franchir.

Une initiative de cet ordre réclamerait certes des moyens conséquents pour sa réalisation, mais dans certains cas, des logiques de mutualisation sont opérées bien en amont, que ce soit par choix délibéré ou par le hasard le plus pur. À Segré, la salle d'Envol était donc située au-dessus de la bibliothèque, les deux lieux communiquant par un escalier. Il n'y avait pas vraiment eu de réflexion sur les locaux, puisqu'il s'agissait avant tout, pour la municipalité, de placer l'association à un endroit où de l'espace était disponible. C'était une démarche extrêmement pragmatique, et un partenariat étroit entre Envol et la bibliothèque n'avait pas été prévu. Malgré tout, une coordination entre les deux a graduellement vu le jour. Et à la fin des années 1990, lorsque la municipalité a voulu offrir une nouvelle médiathèque aux habitants, cette mise en commun de l'action et des ressources n'a pas été oubliée. Le fonctionnement en tandem a été conservé et reporté dans la conception du nouveau bâtiment, comme le signalait Jean-Pierre Meyniel : « Sur la ville de Segré, en 1999, s'est ouverte la médiathèque, qui a utilisé les locaux d'une ancienne usine désaffectée et la commune, de façon très intelligente, a profité de ces espaces pour implanter la bibliothèque d'un côté et également les locaux de l'association Envol de lutte contre l'illettrisme »<sup>102</sup>. Ce qui n'était, au départ, qu'une décision relativement erratique, forcée par les impératifs de l'instant, a finalement été formalisé en un projet architectural au moment de la rénovation de l'équipement municipal.

Si une mutualisation ne peut qu'être difficilement appliquée en raison de contraintes tout à fait compréhensibles, cette idée doit être gardée à l'esprit pour des modifications ultérieures apportées aux structures. Pour rester dans un territoire similaire à Segré en nombre d'habitants, prenons désormais l'exemple de Grenay, dans le département du Pas-de-Calais, une zone sévèrement touchée par le phénomène de l'illettrisme. Comptant un peu moins de 7 000 habitants – ce qui en fait une petite ville ou un gros village en zone péri-urbaine – Grenay est l'une des 36 communes regroupées au sein de l'ensemble intercommunal de la

---

<sup>102</sup> Une fois encore, ces détails sont tirés de la vidéo chargée sur la chaîne YouTube de l'ANLCI (consultée le 30 avril 2016) : <https://www.youtube.com/watch?v=R7QUCcJQSRc>.

Communaupole, la communauté d'agglomération de Lens-Liévin, qui rassemble près de 250 000 habitants au total. Au cours des dernières années, la municipalité de Grenay s'est lancée dans un projet particulièrement ambitieux, relativement à sa taille et à son fort taux de pauvreté : la construction d'une toute nouvelle médiathèque. Promesse électorale du maire Christian Champiré, le bâtiment, qui a ouvert en juin 2015, a pris le nom de Médiathèque-Estaminet, en référence à ces fameux débits de boisson de la Belgique et du nord de la France, qui font partie du patrimoine de ces territoires. Cette réalisation s'inscrit dans un projet bien plus large de transformation sociale par le biais de la culture. Très tôt, afin d'assurer une égalité de traitement entre les citoyens, il a été décidé d'instaurer la gratuité de l'inscription à la médiathèque, pour les Grenaysiens et les Grenaysiennes, comme pour toute personne qui ne réside pas dans la commune. L'ambition assumée était de faire entrer tous les publics dans les locaux de la médiathèque, qu'il s'agisse d'habitué(e)s ou de néophytes absolu(e)s. Dans sa conception, directement inspirée des tiers-lieux, cet espace a été transformé en un point de passage aussi attractif qu'obligatoire pour accéder à de nombreuses offres et à de nombreux services. En un même lieu sont donc réunis la bibliothèque, le centre animation jeunesse, la PMI, la mission locale, la RAM ou encore des organismes périscolaires. On y trouve également un auditorium, des studios de répétition et d'enregistrement, une cuisine permettant à des artisans locaux d'animer des ateliers et même un bar, installé dans le prolongement de la banque d'accueil, servant divers produits et plats préparés par des commerçants des environs, ainsi qu'une bière artisanale baptisée Page 24. Tout a été fait pour rendre cet endroit accueillant, pour l'ouvrir au plus grand nombre, pour en faire un lieu qui compte dans la commune. Surdimensionné – 1 300 m<sup>2</sup> – et disposant d'une amplitude horaire digne d'une grande ville – 44 heures hebdomadaires, du lundi au samedi – la Médiathèque-Estaminet se veut un équipement polyvalent et chaleureux, ouvert sur la collectivité dans laquelle il s'insère et propre à accueillir tous les habitants, quel que soit le bagage, quelles que soient les difficultés avec lesquels ils pénètrent dans ces locaux.

Bien entendu, on pourra arguer que la mutualisation n'est pas une solution adaptée à tous les territoires et que certaines populations peuvent rester bien éloignées de ces lieux, ce qui n'encourage pas à les fréquenter. Cela explique, d'ailleurs, pourquoi l'association Envol a choisi de s'approcher des personnes qu'elle souhaite toucher en dispersant ses centres de formation et en répondant à l'atomisation très forte du territoire qu'elle dessert. Mais par-delà l'obstacle que constituent les distances, le rassemblement a des mérites avérés : concentration d'acteurs de tous horizons en un même lieu, plus grande rapidité et facilitation des échanges entre ces acteurs, limitation du nombre de seuils ou de barrières à franchir pour accéder à diverses structures, constitution d'un lieu social, transformation de l'espace en un lieu de vie que les habitants peuvent s'approprier à loisir.

À terme, force est de constater le dynamisme des territoires péri-urbains et ruraux, qui parviennent à rivaliser sur bien des aspects avec les territoires les plus urbanisés. L'emboîtement des échelles et des acteurs, la fréquence des partenariats et des interactions, ainsi que la tendance à la mise en commun des moyens et des ressources ; toutes ces idées font de ces espaces, parfois jugés comme marginaux ou isolés, des territoires capables de mettre en œuvre des stratégies de longue durée pour contrer l'illettrisme.

Quoi qu'il en soit, zones urbaines, péri-urbaines ou rurales, ce sont les territoires de France métropolitaine qui ont été essentiellement décrits jusqu'à présent. Or, comme on a pu le voir en début de cette étude, les territoires ultramarins sont peut-être encore plus concernés par le phénomène de l'illettrisme que ne le sont ceux de la métropole.

## 4. Lecture publique et illettrisme dans les territoires d'Outre-mer

Ce qui suit n'est certainement pas une étude précise, le thème étant si vaste et spécifique qu'il pourrait être le sujet d'un futur mémoire. Le titre de cette partie induit sans doute un peu en erreur, parce qu'il s'agit moins, ici, de traiter des rapports entre la lecture publique et l'illettrisme que d'avancer quelques idées sur les défis posés par les territoires d'Outre-mer, afin d'ouvrir des pistes de recherche et de préparer le terrain d'une analyse bien plus fine.

D'abord, si la diversité des territoires fait que les moyens d'action sont forcément différents, de l'un à l'autre, en termes de réponses à apporter à la question de l'illettrisme, l'Outre-mer est dans une situation très particulière. On l'a déjà vu, les taux y sont démesurés. Les statistiques ont beau être impressionnantes dans certaines régions de métropole, elles le sont encore davantage en France ultramarine, les écarts entre les deux se révélant des plus accablants.

En dépit de la surreprésentation du phénomène en Outre-mer, ces territoires sont soumis à d'autres difficultés, ce qui sous-tend des rapports à dresser obligatoirement entre l'illettrisme et l'éloignement géographique de la métropole, l'explosion de la démographie, l'étalement des zones urbaines, le nombre élevé d'hommes et de femmes au chômage, la tertiarisation des économies et surtout la coexistence de deux modèles linguistiques dominants : la langue régionale et le français.

Dans ces territoires se côtoient les situations d'illettrisme, d'analphabétisme et de FLE dans des proportions inégales. En effet, la diversité linguistique est si forte que le français se trouve noyé dans un mélange de dialectes et de langues parlées depuis d'innombrables générations<sup>103</sup>. En Outre-mer, la problématique est socio-linguistique et les populations ont souvent le français comme langue seconde (FLS), et non comme langue maternelle. Il y a une part non négligeable d'enfants qui arrivent en première année d'école qui ne parlent pas le français ou très peu et qui ont pour habitude de s'exprimer en créole, en shimaorais ou en kiboushi, pour ne citer que ces langues en exemples. La pratique d'un français diglossique est prédominante, et diglossie il y a, car ce français est une variante régionale qui s'ajoute à la diglossie populaire, c'est-à-dire que l'on se trouve en présence d'un parler français populaire qui n'est pas le français tel qu'il est enseigné pendant la scolarité. Ces enfants présentent ce handicap de départ, qui va être pris en compte ou non par l'institution scolaire. On sait ainsi qu'en Outre-mer, 30 % des jeunes Français et Françaises d'une même classe d'âge passés par le service national sont en difficulté avec l'écrit, pour environ 9 % des jeunes métropolitains.

Pour tenter de coordonner les actions proprement engagées contre l'illettrisme ultramarin, on a aussi vu que les plans régionaux sont de vrais outils de pilotage, dans la mesure où ils sont assez récents, restent valables pour la plupart d'entre eux, présentent des contenus étayés et des initiatives dynamiques. Les équipements de lecture publique doivent donc absolument soutenir l'effort général et s'insérer dans des projets transversaux, impliquant des acteurs issus de tous les secteurs dans un déploiement conséquent de moyens, pour espérer résorber l'illettrisme et toutes les formes de fragilité linguistique dans ces territoires.

Encore une fois, on ne saurait trop plaider pour une étude plus approfondie des liens qui existent entre les bibliothèques et l'illettrisme en Outre-mer.

---

<sup>103</sup> Ce développement s'appuie en grande partie sur les précisions apportées par Mme Claire Extramiana, de la DGLFLF.

Un autre type d'espace, également concerné par de forts taux d'illettrisme, doit enfin être mentionné, bien qu'il ne s'agisse pas d'un territoire, à proprement parler : ce sont les prisons françaises.

## 5. Lecture publique et illettrisme en milieu carcéral

Les prisons sont des espaces qui tranchent radicalement avec les territoires évoqués précédemment, en ce qu'elles présentent des caractéristiques très particulières qui rendent leur investissement difficile pour les professionnels des bibliothèques, qui ne sont pas toujours à même de savoir comment s'y prendre pour apporter le livre aux personnes détenues. Il y a des faits évidents à prendre en compte, depuis l'omniprésence des murs jusqu'à l'enfermement en un lieu où les déplacements sont très contraints.

Contraints, les bibliothécaires le sont aussi : ils doivent aller à la rencontre de ces personnes, de ces publics potentiels. Le travail avec les équipes enseignantes et les relais au sein des établissements pénitentiaires doit être étroit s'ils entendent aller chercher les personnes détenues pour leur ouvrir les portes de la lecture, d'autant que ces hommes et femmes ne sont pas forcément très enclins à lire. Comme cela a été dit, en prison, la question de l'illettrisme est très prégnante, de par le nombre de personnes touchées par ce phénomène, qui est toujours situé au-dessus de la moyenne des territoires et régions de France. Les taux y sont presque toujours à deux chiffres, et ils varient grandement d'un établissement à l'autre. C'est donc un sujet très volatil.

Quand bien même un travail contre l'illettrisme à destination des prisons serait complexe à mettre en œuvre pour les bibliothécaires, il existe des cas de partenariats de longue date entre des réseaux de lecture publique et des administrations pénitentiaires, comme à Oermingen, dans le Bas-Rhin<sup>104</sup>. Cette petite commune d'un peu plus d'un millier d'habitants est bordée par un centre pénitentiaire, une ancienne caserne de la ligne Maginot reconvertie au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Les personnes détenues y purgent de longues peines. Ce centre était historiquement pris en compte par la BCP, puisqu'il est très proche de la bibliothèque d'Oermingen et du relais de Sarre-Union, qui est situé à moins d'une dizaine de kilomètres. Le bibliobus desservait ainsi cet établissement pénitentiaire depuis les années 1970-1980. Actuellement, il n'y a plus de bibliobus qui circule à l'échelle du département, mais des contacts réguliers avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du centre d'Oermingen sont entretenus, et des bibliothécaires ont été sensibilisés à la question de la lecture publique en prison. Des prêts de documents ont été instaurés. Le responsable du SPIP peut faire venir des documents via la navette. Les proches bibliothèques ont également prêté du mobilier au centre. Plus récemment, une réflexion a été engagée en parallèle de la construction d'un nouvel espace pour accueillir les familles des personnes détenues, le week-end. Les bibliothécaires ont souhaité profiter de cet aménagement pour développer des actions de médiation et une offre documentaire à l'endroit des enfants et des autres membres des familles. Ce projet, encore en cours, a toutefois achoppé sur des aspects techniques d'un volet précis lié au numérique, l'idée initiale étant d'expérimenter le prêt de tablettes et de liseuses. Les restrictions sont strictes et l'administration a logiquement dû reculer. Les bibliothécaires n'étaient pas moins motivés, comme le souligne Anne-Marie Bock, qui est à la tête de la BDP du Bas-Rhin : « Là, c'est vraiment l'administration pénitentiaire qui a renoncé, parce que nous, on était prêts à acheter les tablettes et les liseuses et à former les personnels ». Dans l'ensemble, ce partenariat a été formalisé à la suite de la mise à jour du plan régional de prévention et de lutte contre

<sup>104</sup> Les détails de ce partenariat sont tirés d'un entretien avec Mme Anne-Marie Bock, directrice de la BDP du Bas-Rhin, qui a été réalisé le 17 août 2016.

l'illettrisme, qui est intervenue en 2012. Un CTL a été signé par le conseil départemental, la DRAC et le ministère de la Justice. À bien y regarder, ce ne sont pas tant des actions engagées contre l'illettrisme que des tentatives de faire entrer la lecture dans le milieu pénitentiaire. Cela peut certes être pris comme un moyen de lutte, mais cela peut aussi être pris comme un axe à part. Dans le fond, une entreprise de ce genre est-elle bien suffisante pour résorber un illettrisme aussi important que celui des prisons ?

En d'autres occasions, les initiatives peuvent être plus récentes et participer d'un dynamisme voulu et assumé dans le combat contre l'illettrisme. C'est ce qu'a indiqué Christine Loquet, chargée de mission Promotion de la lecture en direction des publics empêchés et éloignés du livre au sein de l'EPCC Livre et Lecture en Bretagne. La question des établissements pénitentiaires est un volet de son action qui l'occupe à peu près à mi-temps, ce qui fait d'elle l'interlocutrice régionale privilégiée pour les bibliothèques de prison et pour tout projet concernant la lecture en direction de ces espaces :

*Et ce qui se passe aussi, c'est que les enseignants, en prison, font la détection des personnes en situation d'illettrisme à l'entrée en prison, avec un certain nombre de tests, qui s'appellent les tests Bentolila, qui ont été créés par Alain Bentolila il y a quelques années, il y a une vingtaine d'années [...] Du coup, les équipes sont assez mobilisées, les enseignants sont assez mobilisés là-dessus, et il y a quelques années [...] en 2012, on avait tenté quelque chose avec des enseignants mais qui n'avait abouti à rien. On ne savait pas trop comment faire, comment s'y prendre pour travailler sur la question de l'illettrisme en prison avec l'entrée "Bibliothèque".*

Et puis, en 2015, dans le prolongement naturel de tout ce qui a été entrepris en Bretagne autour de l'offre « facile à lire »<sup>105</sup>, un projet a été démarré, qui reprend le concept et l'étend aux prisons de la région. La présentation des livres, leur sélection et toute la médiation qui entoure ce choix sont autant de démarches initiées afin de rendre la lecture accessible aux personnes en détention qui sont les plus en difficulté avec l'écrit. Ce projet a été baptisé Quartier Livre :



Illustration 4 : Visuel du projet breton « Quartier Livre »<sup>106</sup>

<sup>105</sup> Cette offre sera plus amplement détaillée dans les pages qui viennent.

<sup>106</sup> Réalisé en avril 2016 par l'illustrateur Arnau Garin, ce visuel a été téléchargé sur le blog du projet (consulté le 31 octobre 2016) : <https://quartierlivreblog.wordpress.com/presentation-generale/le-projet-regional-quartier-livre/>.

Quartier Livre s'est décliné en deux volets d'actions. D'une part, le projet consistait en la mise en place d'espaces « facile à lire » dans chacun des sept établissements pénitentiaires de la région (Saint-Brieuc, Brest, Rennes-Vezin, Saint-Malo, la prison des femmes de Rennes, Vannes et Ploemeur), avec le soutien de la coordination culturelle et de l'équipe enseignante de chaque site. D'autre part, cela prenait la forme d'une résidence d'auteur dans la maison d'arrêt de Saint-Brieuc, qui s'est tenue au premier semestre de l'année 2016, grâce au solide partenariat qui s'est noué entre la bibliothèque municipale et l'équipe enseignante de cet établissement, la Nantaise Laurence Vilaine étant l'auteur choisi pour cet axe.

Mais les acteurs impliqués ont souhaité pousser plus loin ce projet, en prenant appui sur les réflexions tournant autour du phénomène de l'illettrisme et sur la réticence qu'ont certaines personnes à franchir la porte d'une salle officiellement désignée comme une bibliothèque. Mettre des ouvrages de type « facile à lire » dans une bibliothèque de prison ne veut pas dire que des hommes ou des femmes en détention vont automatiquement venir découvrir ces livres par eux-mêmes et se les approprier. L'idée au cœur de cette étape supplémentaire était de faire sortir les livres de la bibliothèque pour qu'ils puissent se répandre dans l'environnement de la prison ; tout cela étant encadré par des temps de médiation assurés par des compagnies de comédiens qui viennent lire des textes et travailler avec les personnes détenues, d'une manière ou d'une autre. Cela se traduit dans plusieurs réalisations. Par exemple, une compagnie est allée déclamer des textes simples choisis au sein du corpus « facile à lire » dans des lieux comme les salles d'activité et de sport, les salles d'accueil, les parloirs, les infirmeries et les lieux de santé des prisons, bref des lieux de passage qui ne sont pas des bibliothèques, dans l'optique d'aller à la rencontre des hommes et des femmes en détention. Pour reprendre les termes de Christine Loquet : « Bon, c'est des idées assez simples... enfin, des idées qui sont celles, aussi, des bibliothèques de rue et du hors les murs, mais le hors les murs en prison, c'est encore autre chose ! Il y a quand même des murs, mais il faut aller chercher [ces personnes] dans les lieux ».

En allant au-delà de la simple salle aménagée en bibliothèque de prison, les acteurs du projet Quartier Livre ont voulu transcender les a priori et la satisfaction d'un travail accompli, des constats derrière lesquels on peut rapidement chercher à se réfugier :

*Moi, indique Christine Loquet, j'ai eu souvent l'impression que la bibliothèque en prison, c'était comme une réponse définitive à la question de l'illettrisme, en tout cas c'est comme ça que le perçoivent les gens du ministère de la Justice, enfin certains. Mais ça ne suffit pas, en fait. C'est pas parce qu'on installe une bibliothèque que les détenu(e)s vont venir et que les détenu(e)s qu'on voulait toucher vont venir [...] Ça, ça n'engage que moi [...] mais je l'ai dit souvent et j'en suis assez convaincue. Et du coup, moi – parmi d'autres – ça me paraît très important d'aller beaucoup plus loin que de juste proposer un lieu du livre en prison, sachant qu'y a des détenu(e)s – pas tous mais souvent – qui ont un rapport un peu fracassé avec la culture, et avec la lecture en particulier. C'est les mauvais souvenirs, c'est l'échec scolaire, c'est l'obligation, enfin voilà... et du coup, une bibliothèque, c'est vraiment, vraiment, vraiment pas suffisant. Surtout que bien souvent, la bibliothèque est installée dans un local qui va ressembler à une cellule, donc c'est pas très engageant, d'emblée. Voilà, il y a une grosse porte blindée. Il faut parfois, le plus souvent, qu'elle soit fermée. Il faut s'inscrire, il faut... voilà. L'accès n'est pas simple.*

Combattre l'illettrisme en milieu pénitentiaire interroge directement la capacité qu'ont les équipements de lecture publique à s'adapter à cet environnement particulier, à proposer des actions qui ne se résument pas à la simple promotion du livre derrière les barreaux, et à s'impliquer dans des projets qui sont tout à la fois contraints et contraignants.

Au terme de cette analyse territoriale de l'implication des équipements de lecture publique dans le combat contre l'illettrisme, diversité est indéniablement le maître-mot : diversité des territoires et des espaces, diversité des populations, diversité des actions mises en œuvre ou encore diversité des impacts sur les publics. Cette même diversité implique une pluralité de réalisations de la part des bibliothèques. Comme on a pu l'esquisser dans les pages précédentes, le spectre de ces actions est si large qu'on en vient à pouvoir questionner la réelle efficacité, voire la légitimité de ce qui est entrepris à l'encontre de l'illettrisme.

## **B. PRÉVENTION ET LUTTE : DEUX AXES, UN MÊME BUT ?**

Cette étude traite globalement des deux aspects que sont la prévention de l'illettrisme et la lutte contre l'illettrisme en bibliothèque, mais jusqu'à présent, la distinction entre ces notions a été quelque peu éludée, au profit d'autres axes peut-être plus essentiels pour le métier que ne l'est cette interrogation relativement formelle. La séparation que l'on peut opérer entre prévention et lutte n'en constitue pas moins une autre dimension très concrète de l'action des bibliothécaires dans le combat contre l'illettrisme. La question soulevée en filigrane est celle de l'articulation entre les concepts de lutte, prévention et illettrisme.

Ainsi cette question peut-elle être posée pour certaines initiatives de quartier présentées dans les paragraphes concernant les rapports entre la lecture publique et l'illettrisme dans les territoires urbains. Cela n'a pas été explicité dans le développement auquel on fait ici référence, mais maintenant qu'il semble pertinent de le faire, dans quelle mesure est-il possible de parler d'actions visant à résorber l'illettrisme dès lors que l'on envisage des publics très jeunes, qui ne sont théoriquement pas en situation d'illettrisme ? À plus d'une reprise, les bibliothécaires concrétisent des actions à destination de tous les âges qui sont présentées comme des moyens efficaces de faire reculer l'illettrisme, mais les solutions apportées sont-elles réellement en adéquation avec le problème ?

Dans les faits, la distinction entre la prévention de l'illettrisme et la lutte contre l'illettrisme n'a rien d'une évidence.

### **1. Ce qui ne va pas de soi...**

De même que cela a pu être le cas pour beaucoup d'autres nuances dans le champ de l'illettrisme, il faut une fois encore en revenir aux définitions pour saisir pleinement les tenants et les aboutissants de la problématique qui structure cette partie.

D'abord, la terminologie n'est pas uniforme, d'un individu à l'autre. Certains ne font pas la distinction entre les notions de prévention et de lutte, usant de ces termes à leur guise, alternant entre les deux sans aucune différence : pour eux, « prévention » est synonyme de « lutte », et inversement. D'aucuns voient aussi la

prévention comme de la lutte, si bien que celle-ci n'existe pas et que le volet préventif affecte tous les âges : pour ces personnes, il s'agit du tout préventif. D'autres, enfin, perçoivent les choses à l'opposé, en partant du principe que la lutte est une réalité permanente et qu'il n'y a pas matière à parler de prévention. Une distinction pourrait malgré tout être faite, étant donnés les degrés de variation entre ces notions.

Rappelons que la lutte contre l'illettrisme se définit comme « l'ensemble des procédures, pratiques et formations mises en œuvre pour permettre aux personnes en situation de difficulté par rapport à l'écrit, de parvenir à se familiariser de façon concrète et durable avec la lecture et l'écriture, dans une perspective d'épanouissement personnel, social et professionnel »<sup>107</sup>. *Stricto sensu*, l'illettrisme est un phénomène qui touche la population française adulte, en tout cas toute personne ayant 16 ans ou plus, donc lorsqu'on envisage de parler de lutte contre l'illettrisme, ce ne peut être qu'une fois que celui-ci s'est déclaré, que cette situation peut être constatée. En somme, la lutte concerne le phénomène déjà à l'œuvre.

En revanche, la prévention de l'illettrisme se définit comme l'ensemble des dispositions prises et des moyens engagés afin d'empêcher une fragilité avec l'écrit de se déclarer une fois sorti(e) du parcours scolaire initial. Toujours *stricto sensu*, parler de prévention équivaut à parler de toutes les tentatives initiées pour chercher à empêcher le phénomène d'apparaître. On se place en amont de ce phénomène, avant que celui-ci ne soit effectif, avant qu'une situation d'illettrisme ne se soit déclarée, donc avant l'âge de 16 ans, depuis le berceau jusqu'à l'entrée dans les dernières années de l'adolescence. Par conséquent, prévenir l'illettrisme, c'est essayer de pallier un problème qui pourrait hypothétiquement émerger par la suite.

On voit se profiler les difficultés : en effet, comment appréhender ce qui pourrait (ou non) se produire, et comment savoir si ce que l'on entreprend en termes de prévention a un effet tangible, sur l'instant et au final ? Cela revient à entrer dans des questionnements très complexes liés à l'évaluation de l'impact des actions. À ce sujet, Christophe Torresan déclare :

*C'est difficile de faire un lien, me semble-t-il, entre des actions de prévention et l'impact sur l'illettrisme. C'est vrai qu'on n'a pas forcément tous les outils, là-dessus. En quoi faire de la lecture aux tout-petits agit contre l'illettrisme ? En quoi ? Alors, on va dire que, de manière naturelle, on considère que ça a un impact, mais c'est pas forcément très étayé et il n'y a que quelques recherches qu'on avait été amené à faire – bon, assez sommaires – mais par rapport à des travaux là-dessus, notamment à l'étranger, puisqu'il y a beaucoup de littérature anglo-saxonne là-dessus, notamment des Anglais dans le dispositif BookStart, etc. Eux, ils sont meilleurs que nous, entre guillemets, sur l'évaluation plus pragmatique de ces actions, en disant : “On va faire un suivi en cohorte. On va prendre un groupe d'enfants et faire des groupes de comparaison entre ceux qui ont des livres chez eux, certains qui ont eu accès à des lectures tout petits, dès moins de 3 ans, et d'autres pas, et on va voir vraiment l'impact et dans quelle mesure ça a un impact sur la réussite scolaire, sur la lutte contre l'illettrisme, etc., même sur l'exclusion ou X facteur”<sup>108</sup>. Nous, aujourd'hui, je trouve qu'on est assez pauvre là-dessus et, presque par facilité, on va donner des effets à ces actions, qu'on maîtrise pas objectivement, et on va dire : “Eh bien oui, puisqu'on va faire tel type d'action, on va agir contre l'illettrisme”. Parfois, le lien, on a du mal à le qualifier précisément.*

---

<sup>107</sup> Georges PERRIN (dir.), *op. cit.*, p. 47.

<sup>108</sup> Il faut pourtant nuancer ce propos en précisant que le monde anglo-saxon se place davantage sur des problématiques de *literacy* que d'illettrisme, qui est un concept valable en France.



Dans ce cas précis – celui de la distinction voire de l'opposition entre prévention et lutte – parler de maîtrise de la langue française semble plus approprié, puisque cela permet de regrouper les thématiques au sein d'une problématique d'un seul tenant, en rapport avec le niveau de familiarité d'un individu avec le français, quel que soit l'âge de cette personne, qu'elle ait 6 ou 60 ans. Cela permet de contourner la difficulté, mais en l'évitant, on en vient à rapprocher les situations de personnes qui ne sont pas (encore) touchées par l'illettrisme et d'autres qui le sont déjà, de la même façon que la maîtrise du français réunit en un ensemble discutabile des états aussi différents que l'illettrisme, l'analphabétisme et le FLE. Le périmètre même des actions s'en trouve dilué.

Concernant ce périmètre, justement, le sujet n'a rien de simple : alors que les actions de prévention peuvent porter sur des groupes très larges (des classes, des groupes d'enfants accompagnés de leurs parents...), les actions de lutte doivent, en revanche, cibler plutôt des publics strictement identifiés comme étant en situation d'illettrisme, ce qui rejoint les problèmes de repérage signalés en première partie de cette étude. En allant plus loin dans cette logique, la prévention propose tout une palette d'outils, que les bibliothécaires maîtrisent généralement, parce qu'il s'agit d'actions qu'ils ont l'habitude de conduire, depuis les accueils d'élèves en passant par des dispositifs comme l'heure du conte. À l'inverse, la lutte englobe certes un vaste éventail d'outils, mais ceux-ci sont tout sauf homogènes ou fixes, ce qui fait que, d'un équipement à l'autre, d'un territoire à l'autre, d'un contexte à l'autre, on ne lutte pas de la même manière contre l'illettrisme, et dans une telle configuration, les personnels se rabattent volontiers sur ce qu'ils sont capables de maîtriser, surtout en l'absence de sensibilisation et de formation adéquates au phénomène de l'illettrisme.

Enfin, dernière nuance et non des moindres : contrairement à la lutte, qui est un volet d'action assez spécifique, la prévention baigne dans un flou immanent, rendant possible l'agrégation d'actions de tous ordres autour d'elle, à tel point que la question de la prévention de l'illettrisme peut rapidement jouer contre elle-même, puisqu'au final, toute action à destination d'un jeune public ayant l'écrit pour base de travail pourrait potentiellement être rangée sous cette étiquette. Et l'on pourrait alors sans grande difficulté se targuer d'agir en prévention de l'illettrisme en menant de simples actions de promotion de la lecture, qui n'ont peut-être qu'un rapport lointain avec le phénomène. Ne s'agit-il pas, en réalité, d'un moyen de se mettre à l'abri ?

## **2. Le chemin de la facilité ?**

Pour les bibliothécaires, participer à la prévention de l'illettrisme semble plus logique, plus légitime, plus naturel que de s'impliquer dans la lutte. Ce volet est mieux accepté au sein de la profession, parce qu'il recoupe une certaine zone de confort faite d'actions prédéfinies et clairement délimitées pour les jeunes publics. Cela demande des efforts moindres ou, en tout état de cause, un investissement moins lourd que ne le réclame la lutte (formation, motivation, diagnostic, dialogue étroit avec les partenaires, mise en place de dispositifs spécifiques...). En outre, comme on l'a vu, s'engager dans la lutte contre l'illettrisme confère une certaine dimension à un équipement. Là où la prévention procure une image beaucoup plus neutre, plus proche de l'éveil culturel et de l'apprentissage de la lecture, lutter contre l'illettrisme est un axe qui peut paraître bien trop fléché pour les

bibliothécaires ou leur tutelle. La lutte pose également problème en ce qu'elle est pensée sur le mode de la remédiation, donc du retour vers formation à l'âge adulte, ce qui est un domaine aux antipodes de l'apprentissage durant l'enfance, tant et si bien que l'on pourrait voir cette apparente préférence pour la prévention au détriment de la lutte comme une tendance à emprunter le chemin de la facilité face à l'illettrisme.

Si l'on prend désormais un peu de recul, tout en ne perdant pas de vue le secteur des bibliothèques, qui nous intéresse au premier chef, dans quelle mesure une grande opération de promotion du livre et de la lecture, comme Premières pages, participe-t-elle concrètement de la prévention de l'illettrisme ? Et n'est-ce pas aussi prendre le chemin de la facilité que de lancer un projet de ce type en le proposant, entre autres, comme un outil de résorption du phénomène ?



*Illustration 5 : Visuel de l'opération « Premières pages »<sup>109</sup>*

Au préalable, il faut présenter le cadre de cette opération, qui en est déjà à sa seconde phase, à l'heure actuelle. Dispositif mis en place par le ministère de la Culture, Premières pages comprend quatre objectifs, détaillés sur son site officiel : « réduire les inégalités en matière d'accès au livre et à la culture de l'écrit », « sensibiliser les bébés et les très jeunes enfants au livre », « favoriser la collaboration entre les acteurs du livre et ceux de la petite enfance » et « valoriser la littérature jeunesse »<sup>110</sup>.

La première phase, dite phase d'expérimentation, a été lancée en 2009 et s'est prolongée jusqu'en 2012, avec le soutien de la Cnaf. Dans sa mouture initiale, l'opération consistait à tirer profit de chaque naissance et de chaque adoption d'un enfant pour offrir « un lot constitué d'un album original, d'un guide à destination des parents et des conseils de lecture ». Elle a été conduite dans sept départements de métropole et d'Outre-mer : l'Ain, la Seine-et-Marne, le Lot, la Savoie, les Pyrénées-Orientales, La Réunion et le Puy-de-Dôme, qui fait historiquement partie des précurseurs ou des pionniers pour les actions liées à la petite enfance, puisqu'un album y était offert pour la naissance d'un enfant depuis 2005. C'est en 2010 que le département a été labellisé Premières pages. Christophe Torresan revient sur les motivations à l'origine de la mise en œuvre de ce dispositif :

*Et dès cette opération, qui a été la première opération forte autour du livre et de la petite enfance, donc de faire entrer le livre dans les familles à travers la naissance de l'enfant, il y avait cette idée de prévention, tout de suite, qui était présente, même si elle est difficile, on en est conscient. Il est difficile de faire un lien de causalité entre offrir un album à la naissance d'un enfant, faire entrer le livre dans une famille et la prévention de l'illettrisme [...] Le lien n'est pas*

<sup>109</sup> Le visuel de Premières pages a été téléchargé sur le site officiel de l'opération (consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2016) : <http://www.premierespages.fr/>.

<sup>110</sup> Voir la page suivante (consultée le 1<sup>er</sup> novembre 2016) : <http://www.premierespages.fr/editorial/55>.

*toujours aussi facile à établir, donc est-ce qu'on fait de la prévention de l'illettrisme parce qu'il y a un livre dans la famille ? Bon, c'est un peu plus compliqué que ça, mais tout de même, voilà, il y a cet objectif derrière, cet objectif sous-jacent, de dire : "C'est offrir un livre à toutes les familles, c'est parfois le seul livre jeunesse qu'il y aura dans le foyer, c'est une ouverture et puis, ça contribue, on va dire, à lutter contre les inégalités à l'école, etc. Et potentiellement contre l'illettrisme"<sup>111</sup>.*

Il est vrai qu'à première vue, si l'on entend le relier à l'illettrisme, un don de quelques livres peut sembler légèrement anecdotique comme action préventive mais, d'après une évaluation effectuée en 2012, le dispositif aura tout de même concerné près de 60 000 enfants au cours de chacune de ces quatre années.

Suite à cette phase d'expérimentation, le SLL a souhaité refonder Premières pages en renforçant l'ancrage territorial. S'inscrivant dans le cadre de l'Éducation artistique et culturelle (EAC) et bénéficiant de soutiens étendus (UNAF, ACCES...), l'opération a été portée dans d'autres collectivités, qui ont dès lors pu déterminer par elles-mêmes les projets à élaborer sur leurs territoires, le tout dans le but de toucher davantage de bébés. Il faut noter que les projets désormais soumis au ministère de la Culture doivent être pilotés par les bibliothèques. Les dossiers sont examinés en fonction de trois critères : la nature des actions de sensibilisation au livre et à la lecture, les partenariats instaurés avec des structures de la petite enfance et les modalités d'évaluation prévues. Un avis favorable conduit à une labellisation Premières pages et à une participation éventuelle de l'État au financement des actions engagées.

Le site de l'opération Premières pages stipule qu'« un rapport précoce au livre et à la lecture sous toutes ses formes, avant l'entrée à l'école maternelle ou pendant la période de pré-scolarisation, favorise en effet l'accès aux arts et à la culture », ce qui en ferait plutôt une sorte d'éveil ou d'initiation en vue d'une démocratisation de la culture et d'un renforcement de l'égalité des chances. La largesse du dispositif permet donc, bon gré mal gré, d'y inclure un volet de prévention de l'illettrisme et ce, en dépit de toute formalisation allant dans ce sens. Ainsi, à aucun endroit le terme « illettrisme » n'apparaît-il sur le site officiel. Pour l'instant, à défaut d'être officiellement une opération servant à prévenir l'illettrisme, Premières pages passe pour un dispositif potentiellement mobilisable au titre de la prévention s'il devait être présenté comme tel à l'avenir, mais là encore, les problèmes liés à la délimitation nette de ce qu'est la prévention conduirait, en l'absence de réelle réflexion, à un fléchage du dispositif par raccourci ou par facilité.

Cela dit, même s'il s'avère improbable d'établir un rapport strict entre Premières pages et la prévention de l'illettrisme, certains arguments plaident en la faveur de cette opération. Pour reprendre l'idée de Christophe Torresan, ce dispositif a le simple mérite d'exister, et les familles éloignées de l'écrit peuvent y

---

<sup>111</sup> Le département du Puy-de-Dôme propose deux autres opérations plus locales dans la lignée de Premières pages. L'une d'elles, baptisée Bamin bouquine, repose, à l'échelle des communautés de communes, sur de la formation dispensée aux acteurs du livre et aux acteurs de la petite enfance, qui sont ainsi sensibilisés aux techniques de la lecture envers les tout-petits, pour organiser par la suite des séances pour bébés-lecteurs, pour développer des collections autour de cet axe ou pour mettre en place des coins lecture ; un travail d'envergure qui est effectué en partenariat avec l'association ACCES, qui a engagé des formatrices dans ce dispositif. L'autre opération est destinée à la petite enfance et aux publics dits « éloignés » : le réseau de lecture publique travaille avec la PMI. Dans plus d'une trentaine de locaux du département, des séances de lecture sont organisées avec des lectrices professionnelles, qui sont éducatrices de jeunes enfants formées par ACCES, et cela concerne surtout des personnes qui ne fréquentent pas habituellement les bibliothèques ou qui ne profitent pas véritablement de l'offre culturelle à leur disposition.

trouver l'encouragement tant nécessaire à aller vers le livre. Cette action mise, ensuite, sur un moment très fort de la vie – la naissance ou l'adoption d'un enfant – un moment qui cristallise les ressentis, un moment où les parents prêtent particulièrement attention à ce qui leur est transmis, et l'on peut être sûr qu'ils vont être plus enclins à regarder ces livres, à les utiliser. Puisque leur enfant est directement concerné et que n'est pas juste un autre événement du quotidien, ils ne vont pas se contenter de mettre ces livres de côté, ils ne vont pas juste les oublier. Cela participe d'une sensibilisation plus large des parents à la lecture, en amont d'instantanés privilégiés ayant le livre pour pivot, comme les temps dédiés aux bébés-lecteurs dans les bibliothèques. Tous ces éléments peuvent concourir à prévenir une future situation d'illettrisme, encore que le dispositif Premières pages ne puisse pas être pris comme une action isolée, sur laquelle l'avenir d'un enfant devrait intégralement reposer.

Pour revenir à la co-éducation, qui a déjà été évoquée plus tôt dans cette étude, un vaste réseau d'acteurs est à l'œuvre pour garantir l'appropriation de l'écrit par les jeunes Français et Françaises. C'est un partenariat tacite qui débute devant le berceau et se perpétue jusqu'à la sortie du système scolaire. Au fond, aucune action envisagée individuellement ne peut être considérée comme de la prévention pure ; le champ est toujours beaucoup plus ample, et les projets à l'endroit des plus jeunes s'inscrivent généralement dans un ensemble gravitant autour des thématiques de la lutte contre les exclusions sociales. La prévention ne saurait se réduire à une action, parce qu'elle se compose bien plutôt d'une multitude d'initiatives mises en œuvre par des partenaires de tous horizons (parents, école, lecture publique, milieu associatif...) et juxtaposées tout le long des seize premières années de la vie d'un homme ou d'une femme, avant qu'une situation d'illettrisme ne puisse être constatée. Du fait de ses contours flous, la prévention ne peut que difficilement se décréter, étant en construction sur la durée, et pour les bibliothèques publiques, participer à la familiarisation des plus jeunes avec la langue française n'équivaut pas à prendre le chemin de la facilité, mais à contribuer au cheminement éducatif de chaque enfant.

### **3. La formation tout au long de la vie**

L'idée d'un cheminement vers la maîtrise de la langue française peut être étendue au concept de formation tout au long de la vie qui se définit, d'après le ministère de l'Éducation nationale, comme « un continuum entre la formation initiale, générale ou professionnelle et l'ensemble des situations où s'acquièrent des compétences : actions de formation continue, activités professionnelles, implications associatives ou bénévoles »<sup>112</sup>. Ce concept est très signifiant dans le champ du combat contre l'illettrisme.

On a déjà parlé de la formation « tout au large de la vie »<sup>113</sup> : la prise en compte globale d'un individu correspond bien à un intérêt manifesté pour cette personne sous toutes ses facettes, dans toute sa complexité. Une formation ayant la diversité comme socle peut tout aussi bien intervenir à un moment précis qu'elle peut être ancrée dans une temporalité plus longue, en l'occurrence celle d'une vie. C'est une approche presque « écologique » des personnes, héritée de la pensée québécoise, qui est de plus en plus adoptée par les acteurs institutionnels de la lutte, et surtout par l'ANLCI. Pour Éric Nédélec, un changement s'est clairement opéré dans les dernières années :

---

<sup>112</sup> Voir la page dédiée à cette notion sur le site Internet du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (consulté le 3 novembre 2016) : <http://www.education.gouv.fr/cid217/la-formation-tout-au-long-de-la-vie.html>.

<sup>113</sup> Cette expression est tirée de l'entretien avec Éric Nédélec, qui citait Edmond Hervé, ancien maire de Rennes.

*Pendant longtemps, on a vraiment segmenté : prévention de la naissance à la fin de la scolarité obligatoire, insertion des jeunes, lutte contre l'illettrisme. Et petit à petit, y compris en lien avec cette approche écologique que je viens de vous dire, on s'aperçoit que, d'une manière ou d'une autre, tout est dans tout.*

Bien loin de toute généralisation vide de sens, la formation tout au long de la vie appliquée au phénomène de l'illettrisme a pour visée principale la sortie de cette logique binaire, où l'on parlerait de prévention jusqu'à un âge défini, à partir duquel la lutte prendrait le relais. Il s'agit d'articuler ces deux axes pour en faire un seul mouvement cohérent, s'inscrivant dans une même continuité : si la prévention a rempli son office, il n'y a pas lieu de poursuivre quoi que ce soit à l'âge adulte ; si, au contraire, elle n'a pas permis d'empêcher une situation d'illettrisme de s'installer, elle a au moins posé des bases sur lesquelles la lutte pourra s'appuyer par la suite.

En fait, la question de l'illettrisme se pose à tous les temps d'une vie. Pour les bibliothèques, il est impératif de pouvoir se positionner à chacun de ces temps pour intervenir efficacement. De ce point de vue, la baisse de la fréquentation des équipements de lecture publique par les adolescents à partir de leur entrée au collège représente un écueil évident, d'autant plus massif lorsqu'on voit la proportion conséquente de jeunes filles et garçons qui arrivent en classe de 6<sup>e</sup> sans maîtriser les rudiments de la lecture et de l'écriture. Ainsi la reconquête de ces publics constitue-t-elle un enjeu crucial, en particulier à un âge où une situation d'illettrisme peut insidieusement prendre racine pour finir par se déclarer.

Au final, entre « prévention » et « lutte », les termes importent peu, puisque ce débat sémantique est l'arbre cachant la forêt. Le vrai problème n'est autre que l'illettrisme. La vraie question est de savoir comment réduire la fracture linguistique en France. C'est d'ailleurs parce qu'il n'est pas essentiellement fondamental et parce qu'il ne doit surtout pas masquer ce qui compte vraiment, que ce sujet n'a pas été abordé plus tôt dans cette étude.

Cela veut-il pour autant dire qu'il ne faut pas faire de distinction entre les deux notions ? Certes non, et les nuances apportées dans les pages précédentes prouvent qu'elles ne sont pas synonymes l'une de l'autre, mais cette distinction n'est que rarement effective lors de la concrétisation d'une action. Pour les bibliothécaires ainsi que pour les acteurs du livre et de la lecture, la mise en œuvre est le plus souvent inconsciente ; preuve en est l'absence quasi générale de formalisation avérée autour de la prévention de l'illettrisme.

Après un développement sur la dimension territoriale du combat contre l'illettrisme et une différenciation des actions conduites par les bibliothèques publiques à l'encontre du phénomène, il nous faut maintenant prendre une orientation plus pratique dans notre propos. À cet égard, tournons-nous vers des réalisations à portée des équipements de lecture publique.

## **C. PETITE TYPOLOGIE ET EXEMPLES DE DISPOSITIFS ENVISAGEABLES**

La prévention étant un domaine relativement bien couvert par les bibliothèques publiques, on se focalisera, dans cette partie, sur des considérations en matière de lutte contre l'illettrisme, donc en direction de publics adultes.

En lecture publique, il existe un certain nombre de dispositifs mobilisés ou mobilisables permettant de contrer l'illettrisme. Dans certains cas, ces dispositifs sont assez habituels et/ou répandus ; dans d'autres cas, ils s'appuient sur le numérique pour prendre un tour plus innovant. Il est toutefois important de noter qu'il n'y a pas vraiment de formule miracle ou d'action toute faite à transposer telle quelle dans un environnement. La mise en place d'un dispositif, quelle que soit sa nature, nécessite bien évidemment une adaptation. Chaque bibliothèque doit prendre en compte les réalités de son territoire et le contexte dans lequel elle baigne pour se positionner efficacement face à l'illettrisme.

C'est pourquoi un descriptif assez général de quelques dispositifs traditionnels et d'autres dispositifs tournés vers le numérique sera suivi par une présentation détaillée de trois initiatives lancées sur trois territoires distincts de France métropolitaine, chacun ayant ses propres problématiques.

## 1. Le volet traditionnel

Il y a presque un canevas de la lutte contre l'illettrisme en bibliothèque, une sorte de capital commun dans lequel les équipements peuvent puiser pour s'adapter aux impératifs du secteur ou mettre en place des projets pertinents<sup>114</sup>. Beaucoup de ces actions relèvent du bon sens. Ce sont des stratégies qui sont appliquées depuis longtemps, qui sont encore employées et qui peuvent notamment être utilisées lorsqu'un équipement ne dispose que de moyens modestes à consacrer à la lutte. C'est pourquoi elles constituent, pour les bibliothèques, un volet traditionnel d'actions à engager contre l'illettrisme.

La première stratégie qu'un équipement met habituellement en œuvre concerne ses collections. Pour répondre, entre autres, aux défis posés par des publics potentiellement en situation d'illettrisme, une réflexion est amorcée autour des outils, des ressources et des documents qui peuvent être proposés à ces hommes et à ces femmes. Sont alors assemblées des collections à la fois spécialisées et adaptées, qui peuvent être composées de livres pour adultes faibles lecteurs, de livres de type « facile à lire », de livres en gros caractères ou encore de livres audio. En règle générale, un petit fonds documentaire est aménagé à un endroit de la bibliothèque, qui devient un espace dédié aux publics en difficulté avec la langue française. Il est possible, parfois, que les achats de documents servent tout particulièrement à alimenter le travail des acteurs institutionnels de la lutte ou des acteurs issus du monde associatif, avec lesquels un équipement aura noué un partenariat. À Segré, rappelons-le, les collections ont véritablement servi de fondement aux ateliers d'Envol lorsque l'association s'est initialement établie dans la salle située au-dessus de la bibliothèque et, de même, il n'est pas rare de voir des bibliothèques aligner partiellement leur politique et leur offre documentaires sur les besoins de certains partenaires impliqués dans la lutte, afin de devenir un lieu ressource par excellence.

Dans un second temps, les équipements de lecture publique peuvent accueillir des groupes et conduire des ateliers, la différence entre les deux se situant dans le degré d'implication de la bibliothèque, qui peut soit être un simple lieu d'accueil en fournissant une salle à un organisme ou à un intervenant extérieur qui assure le suivi des apprenants, soit prendre part à la formation en s'insérant dans le calendrier du dispositif. Là aussi, en toute logique, le partenariat est la clef de voûte : aucune bibliothèque ne peut se lancer dans la réalisation d'un atelier à destination de personnes en situation d'illettrisme sans liens étroits avec des acteurs fortement intégrés dans la lutte, même s'il est clair que des

---

<sup>114</sup> Ce développement s'inspire du travail de Sylvie Tomic, qui avait étudié les dispositifs les plus communément choisis par les équipements de lecture publique lorsque ces derniers veulent lutter contre l'illettrisme (Sylvie TOMIC, *op. cit.*, p. 38-45).

bibliothécaires peuvent être en charge du déroulement de certaines séances. L'accueil de groupes et la conduite d'ateliers sont les principales formes d'actions envisageables en bibliothèque publique, en raison de la relative accessibilité de ces dispositifs pour des équipements de tailles variées, encore que, bien souvent, lorsque les moyens s'avèrent limités, dans un but d'optimisation, une tendance plus prononcée à la mixité des groupes apparaisse, entre des situations d'illettrisme, d'analphabétisme et de FLE. Les modalités de ces dispositifs sont discutées avec les organismes de formation et les associations. Sont ainsi déterminées le déroulement de certaines séances au sein de la bibliothèque et le rythme de ces séances, des aspects qui diffèrent grandement d'un équipement à l'autre. On note également que les pratiques du hors les murs sont de plus en plus favorisées pour ce type de dispositifs.

S'agissant, par exemple, du partenariat déjà évoqué entre la médiathèque André Malraux de Strasbourg et le CHRS Flora Tristan, qui s'occupe de l'accompagnement de femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants, un cycle d'ateliers d'écriture a été instauré il y a quelques années, celui-ci il étant perpétué depuis lors. Pour 2014, 2015 et 2016, des ateliers ont été organisés conjointement. Même si les temporalités et les thématiques n'étaient pas les mêmes d'une année sur l'autre, ce cycle suivait toujours le même schéma, celui du passage progressif des apprenantes vers cet environnement singulier que représente la médiathèque. Le premier atelier se déroulait invariablement au centre Flora Tristan, où se rendaient les bibliothécaires impliqué(e)s afin d'avoir un premier contact et de faire connaissance avec les femmes qui suivaient la formation. Cette rencontre était suivie par un accueil à la médiathèque des apprenantes, de leurs enfants et du formateur, pour permettre une familiarisation avec le lieu. À cette occasion était organisée une visite du bâtiment dans le but de rassurer ces publics sur cet espace susceptible de les accueillir à nouveau ultérieurement. Les ateliers organisés par la suite se déroulaient à la médiathèque Malraux, à l'exception de celui qui clôturait la saison, dont le déroulement était porté hors les murs, en l'occurrence au parc de la Citadelle.

Cela fait de nombreuses années que des dispositifs de ce genre sont fréquemment mis en œuvre pour tenter de contrer l'illettrisme, mais au fil du temps, un autre axe a émergé, jusqu'à gagner toujours plus d'importance dans la lutte : le numérique.

## 2. Le volet numérique et innovation

Les 6 et 7 septembre 2016 ont été organisées, sur le site de la Manufacture des tabacs de l'Université Jean-Moulin-Lyon-III, les journées du numérique de l'ANLCI sur le thème « Pour que le numérique profite à tous, mobilisons-nous contre l'illettrisme ». Cette manifestation avait plusieurs objectifs : d'abord, sensibiliser à la question complexe de l'accès au numérique des personnes en situation d'illettrisme dans une société où la digitalisation ne cesse de s'accélérer et où cet accès devient peu à peu une condition *sine qua non* d'une insertion sociale et professionnelle réussie : « Pour les 2 500 000 personnes confrontées à l'illettrisme dans notre pays, cette accélération peut générer de nouvelles formes d'exclusions ou d'inégalités car l'utilisation des supports numériques repose majoritairement sur l'écrit. L'illettrisme constitue donc un obstacle supplémentaire dans l'accès aux droits, aux soins, au travail, à la mobilité professionnelle, à l'échange

d'informations »<sup>115</sup> ; ensuite, rassembler les acteurs et partenaires de la lutte contre l'illettrisme (associations, partenaires sociaux, pouvoirs publics nationaux et territoriaux, acteurs culturels...) afin d'initier une prise de conscience générale et de sensibiliser très largement ; enfin, « promouvoir toutes les initiatives qui tendent à rapprocher du numérique les personnes ne maîtrisant pas les compétences de base en développant des solutions qui garantissent leur accès à la lecture, à l'écriture et plus particulièrement aux usages de base du numérique ».

Outre la participation de nombreux intervenants sur les aspects les plus divers, tant théoriques que pratiques, ces journées étaient ponctuées de multiples ateliers, chacun d'une durée d'une heure et demie environ, permettant à tous les acteurs qui les mettent directement en œuvre sur les territoires de présenter des solutions au problème de l'exclusion numérique des hommes et des femmes en difficulté avec l'écrit. Ces travaux de groupe abordaient différentes thématiques, depuis le développement personnel jusqu'au monde du travail, en passant par la sphère culturelle. Ce dernier cas de figure était traité dans un atelier intitulé « Comment utiliser le numérique pour renforcer la citoyenneté et l'accès à la culture et aux droits des personnes confrontées à l'illettrisme ? Pour l'égalité d'accès aux informations et services dématérialisés. Pour l'accès autonome aux droits et à la culture ». Plusieurs projets étaient ainsi présentés, dont celui du centre du livre et de la lecture en Poitou-Charentes : une bibliothèque numérique nomade, appelée Kit@lire.



*Illustration 6 : Sélection de visuels tirés du flyer de présentation de Kit@lire, la bibliothèque numérique nomade<sup>116</sup>*

<sup>115</sup> Ces propos sont tirés de l'introduction au programme des journées des 6 et 7 septembre 2016, téléchargeable en suivant ce lien (consulté le 4 novembre 2016) : <http://www.anlci.gouv.fr/Actualites/Agir-ensemble-contre-l-illettrisme/6-et-7-septembre-Journees-du-numerique-de-l-ANLCI-a-Lyon>.

<sup>116</sup> Ce flyer et les autres documents mentionnés sont disponibles en suivant ce lien (consulté le 1<sup>er</sup> juin 2016) : <http://livre-poitoucharentes.org/developpement-de-la-lecture/kitlire>.



Étant l'une des 713 idées proposées dans le cadre de l'appel à projets de Fleur Pellerin sur « L'action culturelle au service de la maîtrise du français » et l'une des 146 initiatives finalement retenues par le ministère de la Culture en 2015<sup>117</sup>, le dispositif Kit@lire repose sur un principe d'adaptabilité : adaptabilité dans le déplacement, dans le déploiement (en intérieur et en extérieur), dans l'utilisation, dans la sélection des ressources et des supports, et adaptabilité aux formateurs et aux publics. Son système de caissons sur roulettes, qui facilite le transport, en fait un « outil de médiation pour tous et partout » intégrant ordinateurs, liseuses, Ipads, ressources numériques (textes, musique, vidéos) et ouvrages papier.

Le centre du livre et de la lecture de Poitou-Charentes prête ce Kit@lire à toute structure ou à tout organisme qui en fait la demande, après analyse et acceptation du projet soumis. Le flyer précise : « Vous êtes bibliothécaire, enseignant, animateur, éditeur, libraire, organisateur de manifestation littéraire, éducateur, formateur... Le CLL met à disposition gratuitement Kit@lire pour vos projets de développement de la lecture ». Le centre n'intervient pas directement dans les animations qui résultent de ce prêt, mais il peut participer à leur co-construction en adaptant le contenu des boîtes. Le choix des « publics cibles » est laissé à l'appréciation de l'emprunteur, quoique la page Internet du ministère de la Culture consacrée à l'appel à projets stipule que les publics initialement visés étaient les scolaires, les jeunes de 16 à 25 ans et les personnes en détention.

Afin de faciliter l'appropriation du Kit@lire par les formateurs, une demi-journée de prise en main est systématiquement prévue et un petit livret pédagogique est proposé en complément du matériel. Par ailleurs, le centre du livre et de la lecture encourage les emprunteurs à manipuler les différents outils proposés et à expérimenter en amont de tout atelier.

En parlant d'atelier, le livret pédagogique donne sept pistes d'animations numériques autour du livre, de la lecture et de l'écriture : un atelier d'initiation à la poésie, un atelier de lecture, un atelier de lecture d'images et d'écriture, un atelier cadavre exquis, un atelier *booktube*, un atelier de fabrication d'un livre numérique et enfin, un atelier de fabrication d'un livre enrichi. La liste n'est pas exhaustive et fait l'objet d'enrichissements progressifs en ligne, sur le site du centre du livre et de la lecture. En outre, chaque fiche type donne des conseils sur le contexte dans lequel mettre en place une animation, les objectifs de cette dernière, le temps nécessaire à sa réalisation, l'âge à partir duquel participer, le nombre de participants, le mobilier et les supports requis. Chacune de ces fiches donne aussi un phasage pour fournir les grandes lignes du déroulement de l'ensemble des ateliers.

Le Kit@lire est un dispositif à offres modulables relativement proche, dans son concept, des *Ideas Boxes*, qui ont été originellement créées par l'ONG Bibliothèques sans frontières (BSF) pour permettre « l'accès à l'information, à la culture et à l'éducation des populations dans les situations de crise humanitaire »<sup>118</sup>. En France, quelques équipements de lecture publique ont été porteurs des déploiements d'*Ideas Boxes* au cours de l'année 2015, comme la médiathèque Françoise Sagan dans le 10<sup>e</sup> arrondissement parisien, la bibliothèque intercommunale Anna Langfus autour de deux EPI de Sarcelles ou la médiathèque

---

<sup>117</sup> Pour lire une explication détaillée de cet appel à projets et avoir une carte des 146 projets sélectionnés, voir ce lien (consulté le 5 novembre 2016) : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Actualites/En-continu/Maitrise-du-francais-la-carte-des-146-projets-selectionnes>.

<sup>118</sup> Voir le site officiel des *Ideas Boxes* (consulté le 6 novembre 2016) : <http://www.ideas-box.org/index.php/fr/>.

municipale de Calais<sup>119</sup>. Pour le Kit@lire, comme pour les *Ideas Boxes*, l'objectif est d'aller vers les publics les plus fragilisés pour les faire entrer dans l'univers des livres et de la lecture, quel que soit le territoire ou le contexte, mais ces dispositifs passent davantage pour des services ou des offres d'appoint. Ce sont surtout des bibliothèques de médiation qui ne sauraient se substituer à des visites physiques d'un équipement.

Il en va de même pour le numérique appliqué à la lutte contre l'illettrisme qui n'est, pour l'instant, guère plus qu'un apport alternatif aux actions déjà engagées contre le phénomène en lecture publique. Si le volet numérique est de plus en plus présenté par l'ANLCI comme un outil au service de la lutte, ce n'est pas encore un allié de premier ordre pour les bibliothèques qui participent au combat. Dans ce domaine, il n'y a pas encore de vraie montée en puissance. Les actions en sont à un stade d'émergence, elles sont portées par quelques équipements qui veulent fortifier la position du numérique contre l'illettrisme, même si ces initiatives restent très modestes ou ponctuelles : les CD-ROM d'il y a quelques années ont été remplacés par des ressources en ligne, notamment pour l'auto-formation, qui prend une place toujours plus grande dans les collections des bibliothèques et qui rompt un processus d'apprentissage très scolaire en donnant plus d'autonomie aux usagers et en leur permettant d'avancer à leur propre rythme, mais cet usage des ressources électroniques est une réponse plus systématique pour des situations de FLE, et l'on pense ici spécifiquement aux méthodes Assimil. Contre l'illettrisme, le numérique en bibliothèque publique est encore souvent un prétexte ou, parfois, une sorte d'étendard derrière lequel certain(e)s bibliothécaires veulent rallier la profession. Ce n'est pas une pratique qui s'est imposée comme une norme dans la manière dont les professionnels peuvent appréhender la lutte contre l'illettrisme, puisque les formes majoritairement employées demeurent les plus traditionnelles, les ateliers et leurs dérivés immédiats. Actuellement, en bibliothèque publique, le numérique représente bien plus un axe à creuser qu'un véritable champ d'action contre l'illettrisme.

Quoi qu'il en soit, la description de ces dispositifs, tant traditionnels qu'innovants, peut sembler détachée de toute vision concrète. Afin d'inscrire notre propos dans cette perspective de praticité évoquée en début d'étude, il faut donc fournir un ancrage territorial plus prononcé, d'où la présentation de trois périmètres d'action en particulier.

### **3. Trois exemples de réalisations destinées à contrer l'illettrisme en lecture publique**

Les trois initiatives qui seront présentées dans les pages qui suivent permettront tout à la fois de souligner la pluralité des dispositifs mis en œuvre pour contrer l'illettrisme en bibliothèque publique et la diversité des territoires et des échelles d'application de ces dispositifs. De fait, le contexte de chacune de ces initiatives sera grandement détaillé. Ainsi seront tour à tour présentés un service à part entière de lutte contre l'illettrisme d'un équipement municipal devenu intercommunal (Albertville), une opération montée à l'échelon départemental avec le soutien de la BDP (Puy-de-Dôme), et des actions qui rayonnent dans toute une région faisant preuve d'un fort dynamisme dans son engagement contre le phénomène (Bretagne).

---

<sup>119</sup> Pascal SANZ, *Les Ideas Box en France, de l'idée à la réalité...*, p. 11-13.

### ***a. Le réseau Lever l'encre de la Communauté de communes de la région d'Albertville (Co.RAL)***

À Albertville, les problématiques de l'illettrisme sont investies par un large réseau de partenaires depuis près de vingt-cinq ans. Basé sur le territoire d'Arlyère<sup>120</sup>, Lever l'encre est une structure qui implique un grand nombre d'acteurs institutionnels, associatifs et bénévoles ayant pour missions le repérage des personnes en situation d'illettrisme, leur orientation vers des solutions adaptées aux difficultés qui les touchent et leur accompagnement poussé en vue d'une familiarisation avec la langue française, d'une (ré)appropriation des pratiques de lecture et d'écriture et d'une exploration du champ culturel<sup>121</sup>. Parmi les acteurs concernés, on trouve la médiathèque intercommunale d'Albertville. Au fil du temps, la lutte contre l'illettrisme s'est muée, au sein de cet équipement, en un axe de travail pleinement formé, au point de devenir un service propre. Cette médiathèque a donc ceci de particulier que son positionnement en la matière est des plus clairs, en même temps qu'il est revendiqué. En une trentaine d'années, le réseau a toutefois beaucoup évolué ; c'est pourquoi il nous faut revenir à sa genèse et dessiner les contours de ses changements successifs jusqu'à son état actuel.

Dès l'origine, la bibliothèque d'Albertville était en lien avec la création de Lever l'encre. En effet, cet équipement se plaçait à l'avant-garde de la réflexion qui a émergé, dès 1991, sur le phénomène de l'illettrisme et les conséquences qu'il peut avoir dans la société et dans le secteur professionnel. Très sensible à cette question, la directrice de l'époque n'hésitait pas à participer à des réunions régulières qui rassemblaient des acteurs issus de différents horizons (ANPE, centre social, associations, missions locales...). Pour être efficaces, tous ont fini par convenir de l'obligation qu'il y avait à travailler ensemble, à impulser une dynamique générale et à fonder une structure qui permettrait notamment aux secteurs social et culturel d'œuvrer de concert.

Les premières actions du réseau étaient modestement intégrées au PDI du conseil général de Savoie : des interventions ponctuelles d'un écrivain public vacataire dans les locaux du centre social, la participation d'une formatrice du Greta à des animations auxquelles contribuait un groupe de bénévoles, par exemple. Mais une disparité certaine s'est rapidement faite jour entre le cadre effectif du PDI, qui était à destination des allocataires du RMI, et les personnes concernées par ces actions, qui ne bénéficiaient pas en majorité bénéficiaires de cette allocation. Par ailleurs, le réseau a graduellement perdu cet élan initial au point de s'essouffler, notamment en raison de changements de personnes impliquées<sup>122</sup>. Durant plusieurs années, les grandes questions étaient surtout celles du portage et du financement du réseau Lever l'encre. Entre autres acteurs, le CCAS et la DTEFP d'Albertville ont participé à ces échanges. Il a été décidé que la structure serait pilotée par le centre social. Des financements ont graduellement été acquis via le Fonds social européen et le contrat de pays de Rhône-Alpes. Par la suite, le lancement d'un appel à projets a redéfini les orientations du réseau en lui donnant un tour bien plus culturel<sup>123</sup>.

<sup>120</sup> Arlyère est un Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), un établissement public regroupant plusieurs EPCI à fiscalité propre, en l'occurrence les communautés de communes de la région d'Albertville, de la Haute Combe de Savoie, du beaufortain et du Val d'Arly. Ce PETR rassemble 54 000 habitants répartis en 39 communes.

<sup>121</sup> Voir notamment cette page consacrée au réseau Lever l'encre sur le site Apriles : [http://www.apriles.net/index.php?option=com\\_sobi2&sobi2Task=sobi2Details&catid=4&sobi2Id=1420&Itemid=95](http://www.apriles.net/index.php?option=com_sobi2&sobi2Task=sobi2Details&catid=4&sobi2Id=1420&Itemid=95) (lien consulté le 11 novembre 2016).

<sup>122</sup> Joëlle GUIDEZ, « Lutte contre l'illettrisme à la médiathèque d'Albertville », dans *BBF*, n°5, 2006, p.108-109.

<sup>123</sup> *Ibid.*

C'est à cette occasion qu'un poste à mi-temps (60 % de temps plein), rattaché au conseil général de Savoie, a été créé. La chargée de mission désignée, Michèle Henninger, avait pour objectif de coordonner le réseau Lever l'encre, qui a finalement été repris, au 1<sup>er</sup> janvier 2006, par la Communauté de communes de la région d'Albertville (Co.RAL) et rattaché à la médiathèque intercommunale<sup>124</sup>, privilégiant encore davantage cette voie culturelle qui avait été empruntée dès l'appel à projets. Outre ce poste, une vingtaine de bénévoles environ ainsi que les salariés des équipements de lecture publique investis contribuaient au fonctionnement du réseau.

Depuis 2006, le dispositif Lever l'encre est bien rodé grâce à la place importante prise par les relations de partenariat, à la force d'un réseau très étendu et à des logiques de travail fortement axées sur la synergie. En tout, ce travail est accompli avec une cinquantaine de partenaires : vingt partenaires actifs et trente sympathisants qui interviennent plus ponctuellement. Les services du conseil départemental participent évidemment à cette entreprise, notamment les assistantes sociales ou les PMI. Le travail se fait aussi quotidiennement avec de multiples partenaires de l'emploi et de l'insertion professionnelles, divers organismes de formation, la mission locale des jeunes, Pôle emploi, Cap emploi. Dans un volet plus culturel des partenariats, on dénombre des associations de quartier, les centres sociaux et culturels ou encore Le Dôme cinéma et Le Dôme théâtre. Les équipements de lecture publique des communes voisines sont incluses dans cette dynamique (bibliothèques de Grignon, Tournon, Queige, Esserts-Blay, Grésy-sur-Isère, Villard-sur-Doron). Tous les acteurs du réseau travaillent ensemble afin de promouvoir l'offre de formation disponible sur le territoire et de s'assurer que la population est informée de l'existence de cette offre. Le but est de garantir les bons renseignements et l'orientation appropriée à toute personne en situation d'illettrisme qui entrerait en contact avec un membre d'une institution, d'une structure ou d'un organisme :

*Ainsi, dans le cadre de leurs missions, des travailleurs sociaux départementaux peuvent être amenés à repérer un besoin particulier et à orienter une personne vers le réseau Lever l'encre. À l'inverse, les bénévoles, la coordinatrice du réseau ou encore les équipes des médiathèques sont à l'écoute des besoins des personnes, qui vont parfois au-delà des attributions du réseau. Dans ce cas, il est opportun d'orienter la personne vers les bonnes structures. La dynamique partenariale est alors aussi importante pour inventer des projets pertinents et innovants que pour enrichir une certaine qualité d'écoute, améliorer les réponses apportées et créer du lien sur le territoire. Grâce à ce fonctionnement, même si toutes les demandes ne peuvent pas être satisfaites pour cause de financements limités, le réseau Lever l'encre a atteint son objectif de contribuer à améliorer le quotidien de certaines personnes par l'apprentissage et la culture<sup>125</sup>.*

Dans le cadre de la mission qui lui a été assignée, Michèle Henninger assure, quant à elle, la coordination du réseau. Sur une année complète, son action se traduit de différentes manières. D'abord, elle organise un comité de suivi avec l'ensemble des partenaires, qui se tient deux ou trois fois par an. En cas d'empêchement, les acteurs qui ne seraient pas présents au comité se verraient adresser le compte-rendu de la réunion pour rester à jour sur les modifications les plus récentes. Dans le même intervalle, Michèle Henninger réalise un panorama faisant état de l'intégralité des ressources de formation du territoire, qui est diffusé à tout acteur qui en fait la demande et qui permet d'avoir une image fréquemment actualisée de la palette des ressources à disposition.

---

<sup>124</sup> C'est en 1993 qu'est construite la nouvelle médiathèque du Dôme, qui prend la suite de la bibliothèque d'Albertville. Cette médiathèque est intercommunale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

<sup>125</sup> Ces propos sont tirés de la page consacrée à Lever l'encre sur le site Apringles.

Bien entendu, son travail s'appuie fortement sur l'étroitesse des liens qui se sont progressivement tissés entre les partenaires de Lever l'encre.

Lorsque le réseau a été rattaché à la médiathèque intercommunale, il est également devenu un service de celle-ci pour une période d'essai de deux ans, « en cohérence avec la politique de développement de la lecture mise en place, et le travail sur le territoire élargi »<sup>126</sup>. Désormais inscrite dans le projet d'établissement, la lutte contre l'illettrisme a été érigée en axe de travail légitime, au même titre que peut l'être le travail en direction de la petite enfance ou des personnes âgées. La formalisation ne saurait être plus explicite.

En termes de formation, quatre agents de la médiathèque ont pu assister à deux journées consacrées au repérage des personnes en situation d'illettrisme, à l'accueil des publics et à la connaissance du réseau et des partenaires. Travaillant en collaboration avec Michèle Henninger, une assistante de conservation a été nommée référente illettrisme pour toute l'équipe. En plus de cette base solide, des formations spécifiques ont été dispensées à des volontaires par le CRI de Savoie (CRI 73), un partenaire essentiel pour le réseau Lever l'encre. La sensibilisation s'adressait aux bibliothécaires mais aussi à tous les acteurs du territoire ayant souhaité s'impliquer, quel que soit leur secteur d'intervention, y compris les bénévoles ; elle se devait d'être la plus vaste possible pour assurer l'efficacité de tous les maillons de la chaîne. Les questions liées à la formation sont un sujet de préoccupation constant, puisque le *turnover* des personnels, les moyens réduits et les emplois du temps très chargés représentent autant d'obstacles à l'uniformité des bonnes pratiques et au bon fonctionnement de Lever l'encre.

Concrètement, les actions mises en œuvre pour aider les personnes en situation d'illettrisme sont de deux ordres. Il s'agit, d'abord, d'un apprentissage du français sur des niveaux complémentaires de travail. Une offre de formation est ainsi assurée par des organismes spécialisés qui, après avoir remporté les marchés publics, se voient mandatés afin de réaliser divers stages de familiarisation avec la langue française. En parallèle à cette offre, la vingtaine de bénévoles du réseau Lever l'encre se livrent à un accompagnement individualisé des hommes et des femmes qui se sont engagés dans une formation. Le suivi est méthodique et régulier, ce qui permet d'évaluer les besoins et les préférences de chacun(e) en vue d'une définition des objectifs personnels et du rythme des rencontres. Ce qui sert de liant à ces solutions, c'est le repérage et l'orientation des personnes en difficulté par les différents membres du réseau : « Face à une offre qui, bien que se développant, reste limitée, le rôle du réseau est d'effectuer du lien entre les publics désireux d'apprendre et les diverses possibilités, de diffuser l'information ou encore de formuler des propositions par rapport aux besoins identifiés »<sup>127</sup>.

Le second volet d'actions consiste en la création de liens, de sociabilités et de rencontres qui passe par un éveil à la culture. Le but est de lutter contre l'isolement social dans lequel peut enfermer une situation d'illettrisme. Là aussi, deux axes sont promus. Un Parcours Découverte a été instauré, qui propose une large gamme de visites d'expositions, de visionnage de films ou encore d'ateliers d'arts plastiques. « Il s'agit à la fois de permettre la découverte d'un certain patrimoine, d'initier à des pratiques culturelles et artistiques, et de favoriser l'ouverture et le contact [...] Par ces Parcours Découverte, le réseau Lever l'encre cherche à stimuler la curiosité des personnes participantes, ce qui peut

---

<sup>126</sup> Joëlle GUIDEZ, *op. cit.*

<sup>127</sup> Là encore, voir la page du réseau Lever l'encre sur le site Apringles.

éventuellement conduire à une fréquentation plus assidue de la médiathèque »<sup>128</sup>. En outre, le réseau est associé à l'antenne rhodanienne de la Caravane des dix mots, un projet culturel sur le partage de la langue française et la francophonie. S'inscrivant dans ce partenariat, des manifestations culturelles sont organisées depuis le milieu des années 2000. Avec le soutien du théâtre des Asphodèles de Lyon, des ateliers sont mis en place avec des artistes professionnels : « En 2006, la Caravane a débuté par une mise en situation des médiateurs (assistants sociaux, éducateurs, bibliothécaires) avec un atelier conte et une réflexion conduite par un chercheur de l'Observatoire des politiques culturelles sur l'apport des pratiques culturelles dans une situation d'apprentissage. Six ateliers d'expression artistiques se sont soldés par une production de nouvelles policières, de contes accompagnés de théâtre d'ombres montrés et dits lors d'une fête de restitution à la médiathèque. Les ateliers étaient décentralisés sur le territoire de la communauté de communes, et métissés quant à la composition des participants (habituels de la médiathèque et adultes en situation d'illettrisme). La richesse de cette mixité a été très vite "palpable" et la création s'en est trouvée enrichie »<sup>129</sup>.

Dans une perspective plus fonctionnelle de la médiathèque, de nombreux axes ont été privilégiés pour renforcer cette inscription de la lutte contre l'illettrisme dans le projet d'établissement. La politique documentaire, les acquisitions et les collections ont été adaptées au maximum aux besoins exprimés par les publics en difficulté et les formateurs, ces derniers restant en contact étroit avec l'assistante de conservation. Ce renforcement passait aussi par une révision de la politique tarifaire pour les inscriptions : « Les bénévoles s'inscrivent gratuitement à la médiathèque avec une possibilité d'emprunt de quinze documents pour un mois, l'idée étant d'introduire des livres dans les actions de formation. Ils peuvent ainsi également emprunter des documents pour les apprenants dont ils ont la charge. Des tarifs individuels attractifs ont été votés pour tous les habitants de la communauté de communes, avec la gratuité pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans »<sup>130</sup>. Enfin, l'espace de la médiathèque a été aménagé afin de permettre l'accueil des demandeurs de formation dans un bureau dédié, où un échange est possible avant toute réorientation vers d'autres organismes ou toute mise en relation avec des formateurs. L'ensemble de ces mesures ont été prises pour tenter de toucher la proportion la plus forte d'hommes et de femmes en fragilité face à l'écrit.

Selon les chiffres de l'ANLCI, sur le territoire d'Arlysère, près de 10 % de la population est en situation d'illettrisme ou en difficulté avec les savoirs de base, ce qui équivaut à environ 5 500 personnes. Comme dans de nombreux autres cas, les problèmes de repérage sont un frein majeur et sur la durée, des compromis ont dû être faits. D'après Michèle Henninger, l'illettrisme n'est plus la seule situation prise en compte dans les stratégies du réseau Lever l'encre, puisque les situations d'analphabetisme et de FLE y sont désormais incluses. C'est une réalité : très peu de personnes concernées par le phénomène de l'illettrisme sont actuellement touchées par les dispositifs mis en place. La directive d'origine demeure, elle est toujours la même qu'à l'instauration du réseau, mais le repérage et surtout l'acceptation de la formation par ces personnes rend tout engagement complexe. Bien souvent, une maturation de la décision s'avère obligatoire en prélude à un passage à l'acte. Quoiqu'elles affectent tous les publics, les actions réalisées conservent cette distinction cruciale entre les trois situations de fragilité linguistique.

Concernant les perspectives d'évolution pour les prochaines années, la question primordiale est celle du financement du réseau Lever l'encre. Si des financements ont pu être dégagés pendant les deux années de période d'essai, si d'autres soutiens ont été trouvés par la suite sur la thématique « Lever les freins de l'emploi », en particulier celui

---

<sup>128</sup> *Ibid.*

<sup>129</sup> Joëlle GUIDEZ, *op. cit.*

<sup>130</sup> *Ibid.*

du FSE, les critères ont changé et les actions à venir seront vraisemblablement portées par la seule Co.RAL, même si des contributions sont envisageables grâce au contrat de ville ou à la DRAC, qui encourage certains projets d'action culturelle. En parlant d'action culturelle, justement, deux pistes doivent être prochainement explorées, la première s'intéressant à une participation encore plus poussée des personnes en formation, la seconde s'adressant plutôt aux parents via des dispositifs de proximité ou des actions hors les murs, directement mises en œuvre dans les quartiers.

Au final, ce qui a permis la mise en place du réseau Lever l'encre, c'est aussi bien l'histoire que les personnes qui ont travaillé sur le territoire d'Arlysère et les liens tissés par la mise en relation de partenaires issus de tous les secteurs mobilisables, ou comme l'indique Michèle Henninger :

*Je pense que ça pourrait être le cas de toutes les bibliothèques – puisqu'on est un service de lecture publique – de pouvoir proposer le service de la lecture à tous. Donc si on ne sait pas lire et pas écrire et pas parler, c'est quand même difficile. Donc, voilà, nous, on est un lieu où cette action-là, c'est une action sociale, culturelle, etc. Bon, c'est l'histoire qui a fait ça sur notre territoire, aussi. Si les autres ne le font pas, c'est qu'il n'y a peut-être personne pour le mettre en place, parce que ça demande énormément de temps, de travail, de réseaux, de volonté, d'avoir un axe social dans l'établissement. Donc, voilà. Et nous, maintenant, c'est devenu les élus qui l'ont défendu à un moment, donc il y a eu différents financements possibles, qui ont permis de pouvoir financer un peu cette action. Donc, je pense que c'est ça qui a motivé aussi le fait que ce soit rattaché à la médiathèque et qu'on puisse continuer à le développer [...] Oui, je pense que c'est l'histoire locale, les personnes qui ont travaillé sur le territoire et... On a quand même, nous, ici – je ne sais pas pour tous les territoires – mais on travaille quand même pas mal en partenariat, donc ça permet de tisser des liens et d'avoir comme envie de faire venir des publics qu'on dit “éloignés” dans les médiathèques.*

### **b. L'opération Mots de passe 63 dans le Puy-de-Dôme**

Comprendre l'ampleur que peut revêtir un phénomène tel que l'illettrisme sur un territoire donné est une chose tout sauf évidente. C'est pourtant une prise de conscience de ce type qui a permis l'émergence de l'opération Mots de passe 63 à l'échelle d'un département comme le Puy-de-Dôme.

En essence, l'illettrisme puydomois a ceci de commun avec l'illettrisme se manifestant sur d'autres territoires qu'il est difficile à cerner et à mesurer, en raison des stratégies de contournement des personnes affectées par cette forme de fragilité linguistique. Dans les faits, c'est un biais qui a permis d'appréhender la réalité quotidienne d'une partie de la population du département. Avec l'expérimentation puis la généralisation du RSA à la fin des années 2000, les services sociaux du conseil départemental ont voulu procéder à un accompagnement optimal des bénéficiaires de l'ex-RMI. Des questionnaires ont donc été adressés aux allocataires. Dans ces questionnaires, ces personnes étaient amenées à se définir selon un certain nombre de critères pré-établis, en l'occurrence leur logement, leur situation familiale, leur vie professionnelle ou encore leur rapport aux démarches

administratives et à l'accès aux droits. Au travers des réponses qui ont été fournies (ou non), les services sociaux ont bénéficié de remontées sur les difficultés que pouvaient avoir certaines personnes avec les démarches écrites de toutes natures. Avec l'appui du CRI de la région Auvergne, les agents ont pu déterminer que, dans la plupart des cas, ces difficultés étaient dues à un illettrisme plus ou moins prononcé. Ce constat a été réalisé en 2013. Disposant de tous ces éléments, à la fois quantitatifs et qualitatifs, les services sociaux ont pu estimer les zones où le phénomène était le plus prégnant dans le Puy-de-Dôme. La situation était nécessairement contrastée dans le département, puisque certains territoires étaient plus gravement touchés que d'autres, comme les environs de Thiers ou une partie des Combrailles, qui est un secteur à très forte dominante rurale. Pour remédier à ce problème, les services ont souhaité instaurer un nouveau dispositif. Des ateliers de lutte contre l'illettrisme favorisant l'insertion professionnelle des allocataires du RSA ont ainsi été mis en place dans tout le Puy-de-Dôme, la particularité de cette initiative reposant sur l'organisation des ateliers dans des bibliothèques. Suite au lancement d'un marché public, des organismes de formation ont été mandatés pour mener ces formations. Le CRI Auvergne a contribué à la naissance de cette action en sensibilisant les travailleurs sociaux et les personnels des équipements de lecture publique aux problématiques de l'illettrisme. À terme, cela a conduit à la mise en place de l'opération Mots de passe 63 :

*La médiathèque départementale a été sollicitée pour contribuer à cette action et a mobilisé le réseau départemental de lecture publique pour accueillir ces ateliers. Cela s'inscrit dans les orientations du département consistant à faire des bibliothèques des lieux ouverts, pour tous les publics, permettant l'accès à l'information, à la connaissance et aux savoirs, et un vecteur de lien social et de convivialité<sup>131</sup>.*

Dans le Puy-de-Dôme, le réseau de lecture publique et le maillage territorial conservent une certaine force. Comptant plus de 350 lieux de lecture il y a encore quelques années, le réseau a dû traverser une phase de rationalisation dans une logique d'amélioration de l'offre, ce qui fait qu'à l'heure actuelle, il comporte environ 250 lieux de lecture répartis plutôt équitablement sur tout le département, y compris dans les secteurs enclavés ou montagneux. Des réseaux intercommunaux structurés existent également au sein de cette armature départementale, comme dans les secteurs de Lezoux ou d'Ambert. Le nord du département est, lui aussi, bien desservi par des intercommunalités qui s'emparent des questions de lecture publique. Cependant, des secteurs sont moins bien maillés, comme la région des Combrailles. En envisageant le réseau de lecture publique dans sa globalité, la BDP entretient une collaboration efficace avec les BM, tout particulièrement en direction des équipements situés dans les villes de 10 000 habitants ou plus, dont Thiers (12 000 habitants) et Issoire (15 000 habitants) sont des exemples de premier plan. La bibliothèque départementale travaille véritablement avec tout le réseau, en prenant en compte le paramètre clef de l'hétérogénéité des structures, mais les relations sont surtout fortes dans les domaines du numérique et de la formation.

Même si elle ne fournit pas une aide spécifiquement ciblée contre l'illettrisme dans le cadre de son plan de formation, la BDP s'efforce de coordonner les tentatives de sensibilisation qui s'approchent au mieux de ce phénomène. Le principal acteur et partenaire est bien évidemment le CRI de la région. En 2014 et 2015 ont aussi été organisées quelques sessions avec BibliAuvergne, qui est le centre régional de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB), mais cette piste n'a guère abouti, car les

<sup>131</sup> Voir ce lien, renvoyant vers le site officiel de la Cité du Mot, pour trouver une présentation de l'opération Mots de passe 63 : [http://www.citedumot.eu/?page\\_id=451](http://www.citedumot.eu/?page_id=451) (consulté le 13 novembre 2016).



jours de retours d'expérience et d'initiations qui ont initialement été prévues ont dû être annulées, faute de participants en nombre suffisant. Sur les derniers mois de l'année 2016, la question des publics dit « éloignés » a servi de base à une réflexion qui incluait Bibliothèques sans frontières, cette ONG ayant été invitée à venir présenter les différentes actions qu'elles met en œuvre pour ces catégories de publics, que ce soit au plan national ou sur les territoires urbains et ruraux en difficulté. Une journée a ainsi été organisée, qui était ouverte aux professionnels de la lecture publique mais aussi aux professionnels du social. En plus de cette rencontre, l'année 2016 a été celle de la mise en route d'une démarche de rapprochement des services sociaux et culturels du département du Puy-de-Dôme : au cours d'un séminaire collaboratif réunissant plus d'une cinquantaine de personnes, des grandes orientations pour de futurs partenariats ont été dessinées. Plus précisément, dans le cadre de son plan de formation pour 2017, la BDP prévoit d'amorcer un travail en profondeur sur les collections « facile à lire », après avoir été sollicitée par un réseau intercommunal du territoire puydômien. Dans l'ensemble, les structures de lecture publique du département questionnent les problématiques de l'illettrisme via des champs d'intervention connexes, sans pour autant se les approprier directement.

Cela n'empêche pas Mots de passe 63 de suivre son cours depuis son lancement, dans le cadre du PDI du Puy-de-Dôme, en 2012-13. Transcendant le seul phénomène de illettrisme, l'opération s'intéressait à la question des savoirs de base, donc à tout ce qui permet à un individu de gérer son quotidien dans l'autonomie la plus parfaite. Le but était de mobiliser les financements sur une action d'envergure touchant tout le département. Grâce au marché public engagé, treize ateliers de lutte contre l'illettrisme et d'acquisition des savoirs de base ont pu être montés et délégués à des prestataires, qui étaient en fait des organismes de formation travaillant régulièrement sur ces aspects et devant respecter un cahier des charges donnant des éléments de contenus pédagogiques et de compétences à transmettre dans les ateliers. C'est cette série de treize ateliers qui a, par la suite, été nommée Mots de passe 63.

Omniprésente, la question du repérage se posait, là encore. Dans le Puy-de-Dôme, elle a été confiée aux travailleurs sociaux du conseil départemental, aux agents de Pôle emploi et aux agents d'autres structures œuvrant sur le territoire dans le champ du social, avec pour objectifs de repérer les personnes en situation d'illettrisme et de les orienter vers les ateliers de l'opération.

Très vite a été posée une autre question essentielle, celle des lieux où devraient être conduits ces ateliers. Comme on l'a vu, le CRI Auvergne a été mis à contribution de manière précoce pour sensibiliser les travailleurs sociaux et les professionnels des bibliothèques ; or, ce sont les formateurs du CRI qui, les premiers, ont suggéré l'inclusion accrue du réseau de lecture publique dans le dispositif et le recours aux médiathèques comme points d'ancrage territoriaux pour les ateliers, allant à rebours des représentations que l'on pourrait habituellement se faire du lieu bibliothèque concernant les hommes et les femmes ayant des problèmes avec l'écrit. Pour eux, il s'agissait de trouver des espaces différents des services sociaux ou des bâtiments administratifs. Au départ, les médiathèques étaient donc perçues comme de simples lieux d'accueil de ces ateliers. À partir de là, la BDP a fait le lien avec son réseau pour mobiliser les BM susceptibles d'accueillir les formations, en sachant que les sites étaient relativement pré-désignés en fonction de l'aménagement du territoire et de la présence géographique

des publics en difficulté. Treize bibliothèques ont été sélectionnées, en territoires urbains, péri-urbains et ruraux.

Dans le développement de l'opération Mots de passe 63, de nombreux écueils sont néanmoins apparus. Le marché publique et l'appel du FSE pour le financement ont généré un certain nombre de contraintes, à la fois en termes de délais et de modalités de fonctionnement des ateliers. D'une part, en ce qui concerne les délais, pour reprendre le mot de Christophe Torresan, la BDP a dû mobiliser « au pas de charge » les médiathèques pour organiser ces ateliers, sans vraiment les avoir associées à ce projet, ce qui a pu rebuter les agents de certains sites destinés à n'être que de simples lieux d'accueil. Cela a eu un impact direct sur la motivation des personnels et l'envie de s'investir dans une entreprise reliée plus ou moins artificiellement aux équipements de lecture publique. En l'absence de réelle synergie, l'opération a donc été inégalement soutenue selon les bibliothèques. D'autre part, concernant les contraintes liées aux modalités de fonctionnement, des rigidités existaient, qui imposaient un nombre minimum de participants pour garantir la perpétuation d'un atelier. Le public visé étant, par définition, difficile à atteindre, à convaincre et à conserver sur le temps long, un accompagnement des plus poussés était absolument impératif, et dans bien des cas, cet aspect a été sous-estimé. Ainsi, beaucoup d'ateliers n'ont pas réussi à perdurer, en l'absence d'un minimum de participants. À terme, ces obstacles ont nui à l'opération Mots de passe 63, ce qui fait que sur les 13 ateliers initiaux, il n'y a plus qu'un seul atelier qui fonctionne actuellement, celui de la médiathèque de Thiers, les séances y étant animées par l'Agence de développement régionale des emplois et compétences (ADREC).

Parlant de sa présentation de Mots de passe 63 lors du séminaire de La Charité-sur-Loire à la fin de l'année 2015, Christophe Torresan déclare :

*Donc, ce qu'on a dit aussi un petit peu au séminaire, c'est que, sur la stratégie consistant à déployer une action d'envergure, un dispositif global et ainsi de suite, ça, ç'a été plutôt un échec, parce qu'on n'a pas réussi à avoir une action sur tout le territoire, de manière un petit peu... enfin, d'avoir un dispositif intégré, descendant et homogène sur tout le territoire.*

En revanche, si l'opération s'est maintenue à la médiathèque de Thiers, c'est parce qu'il se trouve que cet équipement n'a pas été qu'un simple lieu d'accueil pour les sessions de formation. Il a été un véritable partenaire de l'opération, au point d'intégrer les thématiques qui en découlent dans son projet d'établissement. Un partenariat extrêmement fort s'est bâti autour de la médiathèque, autour des services sociaux basés dans cette ville, autour du CRI, qui a vraiment assumé un rôle d'expert, en appui technique, et autour du formateur, donc de l'ADREC. Cette association d'acteurs a développé des potentialités qui n'étaient, au départ, pas soupçonnées. La médiathèque de Thiers est désormais devenue un lieu ressource pour ses partenaires et un catalyseur du lien social pour les personnes qui ont suivi et suivent les formations dispensées dans les ateliers. La plupart des gens concernés vont à la médiathèque en dehors des sessions, ils viennent avec leurs enfants, ils participent aux activités proposées et font des sorties culturelles. Plus généralement, c'est une action d'insertion sociale qui a jailli de l'inscription de cet équipement dans la lutte contre l'illettrisme. Si Mots de passe 63 a pu connaître des échecs, ce dispositif a également produit des effets aussi inattendus que bienvenus. Pour Christophe Torresan, les résultats sont indubitables et les séances ont procuré un net regain d'estime à ces publics qui ont osé faire un pas en avant pour se confronter à leur situation d'illettrisme :

*On a un certain nombre de sorties positives d'atelier. On a des gens qui sont passés dans cet atelier qui ont trouvé un contrat, qui ont trouvé du travail, qui sont transformés, même métamorphosés physiquement, qui sont arrivés dans l'atelier dans un état, on va dire, de présentation qui n'était pas forcément terrible et qui, au fur et à mesure de leurs participations à l'atelier, de la reprise d'une vie sociale aussi, de beaucoup d'éléments, du fait de se sentir acquérir des compétences, de se ressentir capables, ont changé complètement d'apparence, de... enfin, c'est assez impressionnant.*

Si l'on quitte maintenant une analyse à l'échelon départemental pour nous rapprocher du contexte local de Thiers, Catherine Perissel, la directrice de la médiathèque, parle des « clef du succès » de l'opération dans cette ville<sup>132</sup>. Pour elle, si Mots de passe 63 s'y est implanté efficacement, c'est pour trois raisons précises. D'abord, à chaque maillon de la chaîne, les intervenants dédiés à cette action étaient clairement identifiés : « la permanence des personnes, des “visages”, dans les différents métiers en a fait des points de repère rassurants », depuis l'accompagnatrice en insertion professionnelle au centre d'action médico-sociale (CAMS) chargée du repérage des personnes en situation d'illettrisme, de leur orientation vers la médiathèque et du suivi de leur parcours, en passant par Maria Moreira qui est la formatrice de l'ADREC, et par l'agent de la médiathèque s'occupant de l'accueil et de la médiation pour les groupes. Ensuite, tous les intervenants se sont grandement investis, et Catherine Perissel salue « notamment la très grande qualité professionnelle et humaine de la formatrice, son choix d'une approche individualisée et adaptée aux besoins de chacun, sa connaissance des parcours de vie de chacun de ses stagiaires, sa grande rigueur concernant les questions de présentisme, de ponctualité et de respect des règles de vie en société ». Enfin, point non négligeable, la bonne coordination et la bonne communication des différents intervenants a participé du succès local de l'opération : « Le dialogue entre les différents métiers, qui aurait pu être un dialogue de sourd en raison de nos habitudes de travail, de nos préoccupations pas toujours convergentes et de nos jargons respectifs, a été une réussite, du fait de comités de pilotage réguliers rassemblant tous les organismes concernés (médiathèque départementale, conseil départemental pour les aspects financiers, CAMS, ADREC, CRI, médiathèque de Thiers) ».

Pour les personnels de la médiathèque de Thiers, comme pour les personnels de tout autre équipement, la formation a représenté un obstacle majeur dans leur acceptation de l'opération Mots de passe 63. Après avoir participé à une journée de sensibilisation coorganisée par la BDP et par le CRI Auvergne, Catherine Perissel avoue regretter *a posteriori* de ne pas avoir proposé à l'ensemble de son équipe de bibliothécaires de suivre cette formation :

*Lorsque je leur ai présenté le projet, il y a eu d'abord, de leur part, une certaine appréhension : la peur de commettre un impair (notamment d'employer le mot “illettrisme” avec lequel le CRI nous avait demandé d'être très prudents), la peur de ne pas réussir à se faire comprendre, ou au contraire d'en faire trop... Comment ne pas bloquer ce public en étant trop exigeant, sans être infantilisant ?... Comment s'adapter ?*

---

<sup>132</sup> Un questionnaire a été adressé à Mme Catherine Perissel, directrice de la médiathèque de Thiers, qui l'a complété et l'a retourné le 10 septembre 2016.

En définitive, au fur et à mesure que se mettait en place l'opération, la formation a été moins importante que la prise de confiance graduelle, la réciprocité de cette confiance et le choix d'un agent référent au sein de l'équipe :

*Avec l'expérience, nous nous sommes rendus compte que l'acquisition de la confiance a été une question de réciprocité. D'une part, nous avons à gagner la confiance des personnes accueillies, pour qu'elles se sentent à l'aise avec nous, qu'elles n'aient plus peur de pousser la porte de la médiathèque. D'autre part, nous avons à faire connaissance avec ces personnes, pour mieux connaître leurs parcours de vie, mesurer leurs besoins, mais aussi leur courage, pour se sentir à l'aise avec elles comme avec n'importe quel autre usager de la médiathèque. Il nous a fallu, chacun de notre côté, aller à la rencontre de nos a priori. Cette confiance s'est gagnée progressivement, dans un premier temps par la présence d'un agent "sur le terrain", toujours le même, qui accueillait le groupe, qui s'est intégré à lui notamment en partageant ses pauses-café. Bien que d'autres membres de l'équipe aient partagé ponctuellement des moments, c'est l'agent qui était le mieux connu du groupe qui, dans un premier temps, était la seule personne à laquelle on s'adressait pour demander des conseils (notamment des conseils de lecture). Aujourd'hui, la plus part des membres de l'équipe accueille ces personnes avec naturel, comme tout autre usager.*

Si elles étaient confrontées à de nouveaux usagers, qu'elles ne connaîtraient pas et dont elles ignoreraient la situation d'illettrisme, les équipes de la médiathèque de Thiers estiment être sûrement mieux armées aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a cinq ans. Et Catherine Perissel de résumer son expérience de Mots de passe 63 et son ressenti en une formule des plus claires : « Tout est finalement et simplement une question de qualité d'accueil et d'écoute... »

Pour ce qui est de l'appui documentaire, la médiathèque a développé une offre de complément. Dans la mesure où la formatrice spécialisée assure par elle-même les sessions de formation, elle est maîtresse des contenus de ses ateliers et des supports pédagogiques qu'elle utilise et qui sont, pour l'essentiel, des ressources qui viennent du centre de documentation du CRI Auvergne. Toutefois, à sa demande, la médiathèque a développé le fonds d'ouvrages de grammaire, de niveau scolaire. Elle a aussi entamé la constitution d'un fonds de lectures de fiction pour adultes débutants, mais la pauvreté éditoriale dans ce domaine (contenus destinés à des publics trop jeunes ou adolescents) empêche de fournir une offre appropriée à ces nouveaux publics. Les bibliothécaires aimeraient disposer d'une collection en grands caractères d'histoires courtes, faciles, adaptées, intéressantes, qui feraient rêver et permettraient de s'évader (policiers, romans sentimentaux...).

L'évaluation de l'opération Mots de passe 63 par le personnel de la médiathèque de Thiers est fondée sur quelques critères, principalement liés aux usages culturels des personnes qui suivent ou ont suivi la formation. Catherine Perissel rappelle avant tout qu'il « s'agit d'un travail de patience, et [que] les résultats mettent, dans le cas présent, plusieurs années pour se manifester ». Concrètement, plusieurs participants aux ateliers disposent de leur propre carte de lecteur, gratuite, et empruntent fréquemment des livres depuis qu'un rayon de lectures « facile à lire » a été créé en section Adulte, ce dernier point étant important, puisque les formés ne souhaitaient pas emprunter tant que les bibliothécaires leur proposaient des livres en section Jeunesse. De plus, une part significative du groupe répond favorablement aux invitations qui leur sont adressées pour venir participer à diverses actions culturelles, comme la fête locale du livre ou les spectacles programmés par la Ville de Thiers.

L'évaluation réalisée par la BDP présente un bilan qualitatif positif pour toutes les parties impliquées. Il est d'abord signalé que les participants sont « assidus, reprennent goût à l'apprentissage, acquièrent les savoirs de base indispensables au quotidien (lire, écrire, compter, suivre la scolarité de leurs enfants...). Certains ont même pu accéder à l'emploi suite à leur participation à l'atelier »<sup>133</sup>. Les travailleurs sociaux de la CAMS de Thiers y trouvent, quant à eux, « une réponse adaptée pour certains publics, ne disposant pas des compétences de base pour accéder aux dispositifs mis en place par Pôle emploi [...] Cette action permet en outre aux participants de retrouver une vie sociale, en rencontrant d'autres personnes confrontées aux mêmes difficultés, mais aussi en côtoyant les bibliothécaires ». Enfin, dans l'opération Mots de passe 63, la médiathèque de Thiers a « découvert un “nouveau” public, qui ne s'autorisait pas à passer la porte d'un établissement culturel, associé au savoir et pouvant renvoyer à l'échec scolaire. Les bibliothécaires ont développé un accueil personnalisé pour le groupe, et ont gagné la confiance des participants en partageant des moments conviviaux et en leur faisant découvrir la richesse de leurs fonds documentaires. Plusieurs participants se sont ainsi inscrits à la médiathèque, et la fréquentent avec leurs enfants. Certains ont même participé à des événements organisés par la médiathèque (fête du livre, ateliers tricot) ». Au total, si l'opération ne s'est maintenue que sur un seul des treize sites de départ, les résultats semblent satisfaire aussi bien les formés que les structures partenaires à tous les maillons de la chaîne.

Poussant plus loin encore cette volonté de promouvoir les résultats produits par Mots de passe 63, Christophe Torresan indique que le souhait initial, pour le séminaire de La Charité-sur-Loire, était de réaliser une présentation de l'opération par les participants aux ateliers eux-mêmes, afin d'incarner véritablement le propos, mais les réalités pratiques ont vite prévalu, car les interventions, au cours de ces deux journées, étaient assez formelles, entre les discours devant une assemblée et le fait de se tenir sur une estrade, qui pouvaient constituer des exercices insurmontables pour certaines de ces personnes. De fait, un autre vecteur de promotion a été choisi : la vidéo. Deux petits films ont ainsi été tournés, l'un faisant deux minutes, durant lesquelles deux participants aux ateliers expliquent leur parcours dans Mots de passe 63, et l'autre faisant près de huit minutes, qui inclut également le point de vue des partenaires, qu'il s'agisse des partenaires sociaux, de la médiathèque de Thiers, de la formatrice de l'ADREC, du CRI ou de la BDP. La seconde vidéo a été diffusée sur le stand interprofession du congrès annuel de l'ABF qui s'est tenu à Clermont-Ferrand, du 9 au 11 juin 2016. Les acteurs de Mots de passe 63 ont voulu faire de ce film un outil à l'attention des professionnels de tous les secteurs et des élus, afin de les sensibiliser et de leur montrer que ce type d'action de lutte contre l'illettrisme est envisageable et surtout possible. Dans cette vidéo<sup>134</sup>, tournée en avril 2016, Christophe Torresan note que « l'idée, ç'a été beaucoup de travailler sur la représentation que pouvait avoir chacun du métier de l'autre : pour un travailleur social, qu'est-ce que c'est qu'un bibliothécaire ? Et vice-versa. Ç'a été intéressant de voir qu'en fait, ces métiers peuvent être complémentaires à partir du moment où on les connaît mieux ».

Les évolutions pour les prochaines années sont d'ordres divers. Là aussi, l'enjeu financier est une question primordiale. Le financement de l'opération Mots

<sup>133</sup> Ces éléments de bilan pour l'opération Mots de passe 63 sont disponibles en suivant ce lien : [http://www.citedumot.eu/?page\\_id=451](http://www.citedumot.eu/?page_id=451) (consulté le 13 novembre 2016).

<sup>134</sup> Christophe Torresan a eu l'extrême amabilité de fournir cette vidéo, qui n'est pas téléchargeable en ligne.

de passe 63, qui consiste en la rémunération de l'organisme de formation, passe par le FSE et le PDI. Acquis jusqu'à la fin de l'année 2016, les crédits sont à renégocier systématiquement, avec une forte incertitude, parfois jusqu'au dernier moment. Les premiers éléments semblent indiquer qu'il y aura un terme au financement par le département, ce qui oblige à explorer d'autres pistes, notamment celle d'un financement par la région.

Concernant la médiathèque de Thiers, les perspectives sont nombreuses. En cours de rénovation, cet équipement suit un projet de reconstruction partielle et d'agrandissement vers une médiathèque troisième lieu. De manière plus générale, le projet d'établissement inclut un axe fort sur l'insertion, la mixité sociale et la prise en compte des publics dits « empêchés », qui doit se traduire par un certain nombre d'applications. Les sessions de formation animées par des intervenants qualifiés et les acquisitions basées sur les besoins des personnes en difficulté face à l'écrit seront certes poursuivies, mais un plan de classement favorisant les usagers peu familiers de la lecture sera aussi mis en place. La sectorisation Adulte/Jeunesse est appelée à disparaître, au profit d'une présentation thématique et multimédia des collections, qui regroupe à un même endroit tous les documents sur un même sujet. Sur les documents eux-mêmes, la mention Adulte/Jeunesse va être remplacée par une cotation signalant des niveaux de lecture (de une à trois étoiles), l'objectif étant de favoriser l'emprunt de documents par les lecteurs en difficulté sans pour autant les stigmatiser. Cette réflexion sur la simplification des cotes portera aussi sur la signalétique, afin de rendre autonomes des personnes peu habituées à l'environnement de la médiathèque. Le dernier axe à explorer concerne le numérique, qui est pour l'instant très peu employé dans les ateliers de Mots de passe 63. La médiathèque de Thiers étant de plus en plus équipée dans ce domaine, la BDP prévoit de mettre à sa disposition des outils numériques, en particulier des modules d'auto-formation dans le but de miser sur toujours plus d'autonomie pour les personnes touchées par l'illettrisme.

Enfin, la dernière perspective d'évolution se situe au niveau des sorties et découvertes culturelles s'inscrivant dans le cadre de l'opération. Outre les ateliers à la médiathèque de Thiers, l'objectif serait d'emmener les participants à la formation sur d'autres territoires, pour voir d'autres contextes. Exceptionnellement, une sortie avait été faite au marché de Noël de Clermont-Ferrand au cours d'une année précédente, une autre sortie avait aussi été faite au puy de Dôme. Parmi les idées avancées, il y a notamment le projet de visiter un autre équipement culturel du département, à Clermont-Ferrand ou à Vichy, pour avoir un complément ou une ouverture permettant de travailler plusieurs aspects, au premier rang desquels figure la mobilité, puisqu'un voyage de Thiers à Clermont-Ferrand représente une véritable expédition pour une frange conséquente des groupes de personnes formées par Mots de passe 63. Se rendre dans différents environnements en bus ou en train amène à travailler sur l'orientation et les savoirs de base, et peut-être qu'un jour, ces hommes et ces femmes n'hésiteront plus autant à s'aventurer au-delà de leur périmètre de vie. De telles sorties peuvent paraître périphériques ou être assimilées à de la distraction pure pour des acteurs en charge du financement, et cela force les partenaires de l'opération à rappeler dans quel cadre ces découvertes s'inscrivent et l'impact qu'elles doivent avoir sur des personnes originellement en situation d'illettrisme.

Après un lancement sur les chapeaux de roue, qui a dû être assumé par les équipements de lecture publique puydomois, l'opération Mots de passe 63 s'est finalement cristallisée sur le site de Thiers, où elle a pu se développer et produire des effets transcendant toute prévision, ce qui montre combien la question de l'échelle de mise en œuvre peut déterminer la réussite ou l'échec d'une action de ce type.

### *c. Le Bretagne illustrée par le Finistère : Ados d'Mots et « facile à lire »*

D'emblée, il faut rappeler que la Bretagne fait preuve d'un fort dynamisme face à l'illettrisme, dont le symbole par excellence est sans doute le plan régional, valable pour la période 2015-2018, qui inscrit totalement le secteur de la lecture publique dans cette vaste entreprise de résorption du phénomène. Si cette partie est consacrée à ce dynamisme, l'étude qui suit sera focalisée sur un échelon départemental afin ne pas trop éloigner le propos des réalités du terrain. Lorsqu'une perspective régionale sera possible, elle sera tracée, mais le département du Finistère servira de réel point d'ancrage territorial dans ce développement, qui vise à illustrer les tentatives bretonnes de lutte contre l'illettrisme.

En Bretagne, la situation de l'illettrisme est en grande partie liée à la sphère professionnelle. Globalement, selon les données de l'ANLCI, il y aurait environ 150 000 personnes touchées sur près de 3,3 millions d'habitants, ce qui équivaut à près de 4,5 % de la population régionale, contre un taux national de 7 %. Le Finistère se situe, pour une bonne part, dans cette problématique, en lien avec la place principale qu'occupe le secteur et les industries agroalimentaires dans l'économie départementale. Au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle, beaucoup de populations du nord de la France sont arrivées en Finistère pour être embauchées dans ces entreprises. Suite à la crise économique et aux problèmes qu'a connus ce secteur, des études ont révélé que le taux d'illettrisme pouvait atteindre des proportions inquiétantes, jusqu'à 30 % des employés dans la plupart des entreprises agroalimentaires<sup>135</sup>. De fait, dans le cadre du pacte d'avenir signé entre l'État et la région, il a été décidé, avec Livre et Lecture en Bretagne, entre autres, de travailler sur le nord Finistère, plus particulièrement sur les éléments qui ont émergé après la crise de ce secteur professionnel.

En tant qu'équipement, la bibliothèque départementale du Finistère représente le modèle le plus intégré à son territoire. Depuis 2015, le réseau de lecture publique finistérien n'a plus de bibliobus, parce qu'un plan de restructuration avait été engagé pour parvenir à une territorialisation complète de la BDP, et garantir à 80 % des 280 communes l'accès à moins de vingt minutes de trajet à l'un des sites de la bibliothèque départementale. En plus du siège situé à Quimper, faisant office de relais pour la Cornouaille, il y a trois antennes, une par pays : la première à Saint-Divy pour le pays de Brest, la deuxième à Sainte-Sève pour le pays de Morlaix et la troisième à Plonévez-du-Faou pour le centre-ouest du Finistère. Les deux antennes du nord du département ont été ouvertes en 2014, celle du centre-ouest en 2015, en sachant que ce relais-ci est mutualisé avec une salle polyvalente communale ouverte aux habitants. En termes d'aménagement, l'antenne de Plonévez-du-Faou joue le rôle d'une médiathèque intercommunale pour cette portion territoriale en relative difficulté. L'intercommunalité est un fait ancien dans le Finistère, mais il y a très peu de prise de compétence culturelle. Pour l'instant, Quimper Communauté est la seule structure à s'être emparée de cette compétence et à l'avoir fait sienne, quoique de prochaines fusions de communautés de communes doivent redéfinir la donne. Quoi qu'il en soit, depuis l'élaboration et le vote d'un plan de développement de la lecture publique (PDLP), en 2004-2005, le souhait des élus finistériens était que les bibliothèques s'inscrivent véritablement dans le combat contre l'illettrisme et dans le cadre du plan régional de prévention

<sup>135</sup> Pour rappel, ce sont les salarié(e)s des abattoirs Gad de Lampaul-Guimiliau, dans le Finistère, qui ont été qualifié(e)s d'« illettré(e)s » par Emmanuel Macron, en 2014, lorsqu'il occupait le poste de ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.

et de lutte, en rapport étroit avec la direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS), qui est devenue par la suite la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS). Ce qui a surtout été demandé des équipements, c'était de travailler en direction des adolescents de 12 à 16 ans et des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, en partenariat avec les acteurs socio-éducatifs et ceux de l'insertion professionnelle, dans l'optique de renforcer les liens entre les bibliothèques du réseau de lecture publique et les structures locales. Étaient principalement visés les publics de milieu rural, éloignés du livre et de la lecture.

L'action-phare portée par la BDP, qui a émergé de cette demande du conseil général, a été baptisée Ados d'Mots :



*Illustration 7 : Logo de l'action finistérienne « Ados d'Mots »<sup>136</sup>*

Destinée aux jeunes de 12 à 25 ans, l'action Ados d'Mots prend la forme d'ateliers d'écriture conduits par des auteurs, au cours desquels les participants sont « invités à prendre le temps de poser leur regard et de mettre des mots sur le vivre ensemble, la tolérance, le respect, la parité, la fraternité, la laïcité, l'engagement... »

Suite au PDLP, la première édition de cet événement a été lancée à cheval sur les années 2005-2006. À deux reprises, en 2006 et en 2011, le conseil général a intégré Ados d'Mots aux axes présentés dans l'Agenda 21 local<sup>137</sup>. C'est en 2012 que le projet est parvenu à maturité, avec la signature d'un CTL d'une durée de trois ans, par lequel les élus ont pu manifester leur volonté de soutenir une action contribuant à « élargir de manière toujours plus équitable l'accès pour tous, y compris pour les jeunes, à la lecture, à l'information et à la documentation ». Le travail pratique associe les bibliothèques du réseau finistérien au Théâtre de Cornouaille Max Jacob, à la Maison du Théâtre de Brest, à la MJC et à la MPT de Kerfeunteun à Quimper, et à d'autres structures locales en charge de l'insertion professionnelle et sociale des adolescents et des jeunes.

La onzième saison d'Ados d'Mots s'est achevée au printemps 2016. Sur cette année, outre le maintien du poste de coordinateur au sein du service d'action culturelle de la BDP et la conduite d'un blog dédié au projet par l'animateur web du réseau, quatre écrivains (Jessie Magana, Erwan Bargain, Alexandre Messenger et Thierry Cazals) sont intervenus pendant des ateliers organisés à Lesneven, Saint-Renan, Plourin-les-Morlaix, Douarnenez et Fouesnant. Ces ateliers se sont déroulés dans les espaces des bibliothèques locales, qui ont accueilli des groupes composés de 6 à 15 participants, chacun de ces groupes ayant vécu dix sessions de deux heures selon un planning établi conjointement par un agent de la bibliothèque concernée, le référent du groupe (enseignant, animateur ou éducateur) et l'écrivain-animateur. Au terme de la saison, les textes écrits par les jeunes ont été valorisés lors d'une mise en voix théâtralisée, assurée par deux comédiens professionnels de la Compagnie du Désordre (Filip Forgeau et

<sup>136</sup> Ce logo a été téléchargé le 5 juin 2016 sur la page dédiée à l'action Ados d'Mots du portail de la BDP du Finistère : [http://biblio-finistere.cg29.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=exploitation&PORTAL\\_ID=erm\\_portal\\_adosdmots.xml](http://biblio-finistere.cg29.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=exploitation&PORTAL_ID=erm_portal_adosdmots.xml).

<sup>137</sup> En juin 1992, lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro, 173 chefs d'État adoptent l'Agenda 21, un plan d'action pour le XXI<sup>e</sup> siècle orienté vers le développement durable. Selon l'article 28 de ce plan, les territoires et collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer en la matière et doivent, de fait, mettre en œuvre un programme qui réponde aux principes édictés au cours de la conférence.



Soizic Gourvil). Au total, depuis 2005, près d'un millier de Finistérien(ne)s, âgés de 13 à 25 ans, ont participé au dispositif Ados d'Mots, un succès qui se perpétue d'année en année, selon Michèle Fitamant, la directrice de la BDP du Finistère et la garante du projet :

*On voit bien, nous, avec Ados d'Mots, des jeunes en très grande difficulté de lecture, voire dysorthographiques, et qui, à la fin de l'année, ont dédramatisé leur rapport à l'écriture et sont très, très fiers d'entendre leurs textes lus par des comédiens professionnels, mis en scène, etc. lors de la restitution théâtralisée, qui a lieu tous les ans, au moins de juin. Donc, ça, c'est très important.*

L'action Ados d'Mots se place à la jonction entre la prévention de l'illettrisme et la lutte contre l'illettrisme, ce qui crée une continuité fluide entre les âges dans le dispositif, sans rupture ou catégorisation ; encore que l'on puisse arguer que la dénomination choisie mette davantage l'accent sur l'adolescence que l'entrée dans l'âge adulte. Mais cela peut-il constituer un reproche légitime lorsqu'un projet a le mérite de toucher un public et un âge qui échappent généralement aux équipements de lecture publique ?

Si le premier CTL concernait Ados d'Mots, le second, signé en 2015, porte plutôt sur le « facile à lire », qui est tout à la fois une logique de sélection documentaire, un travail de redéfinition des espaces, du mobilier et de la disposition des collections, ainsi qu'une réflexion sur la médiation entourant l'ensemble des dispositifs mis en œuvre. C'est un concept qui ne saurait se résumer à un seul de ces aspects. Il est originaire d'Europe septentrionale (Pays-Bas, Scandinavie) et du Canada, où l'on parle des *Easy to Read Squares* :



*Illustration 8 : Logo européen du « facile à lire »*<sup>138</sup>

Parmi les ressources en ligne de l'ANLCL, on peut trouver une fiche synthétique présentant le concept du « facile à lire » en une dizaine de points :

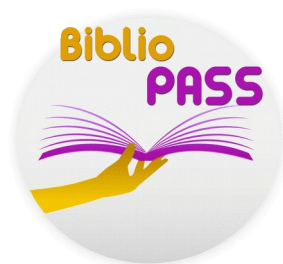
*1) L'objectif est de sélectionner des livres pour des adultes qui lisent peu ou pas du tout ou qui sont en situation de fatigabilité.*

<sup>138</sup> Ce logo a été téléchargé le 15 novembre 2016 sur le site européen du concept « facile à lire ». Voir notamment cette page pour consulter les modalités pratiques d'utilisation du logo : [http://easy-to-read.eu/?page\\_id=124&lang=fr](http://easy-to-read.eu/?page_id=124&lang=fr).

- 2) *Le modèle est très développé dans les pays d'Europe du nord. En Suède, l'État finance un centre « facile à lire » qui en fait la promotion et soutient une maison d'édition spécifique qui produit environ 30 livres chaque année. Aux Pays-Bas, des bibliothèques publiques ont créé des espaces « facile à lire » (Easy to Read Squares) très visibles, colorés et attractifs.*
- 3) *Un livre « facile à lire » s'identifie par des critères précis et objectifs qui s'attachent à la forme : nombre de pages, taille de la police, chapitrage, mise en page aérée, phrases courtes, illustrations, support audio, etc.*
- 4) *Un livre « facile à lire » s'identifie aussi par son fond : les récits sont simples mais pas simplistes, les sujets sont valorisants et répondent aux centres d'intérêt des personnes visées en priorité.*
- 5) *Un livre « facile à lire » peut être : un album, une BD, un roman, un recueil de textes courts, un récit de vie, un roman-photo, un livre d'art, un livre d'artiste, un livre pop-up, un flip book, etc.*
- 6) *Un espace « facile à lire » est un module attractif permettant de présenter un ensemble de livres, en majorité de face, sans se préoccuper de leur classement ou appartenance à un genre ou section (adulte/jeunesse).*
- 7) *Plusieurs bibliothèques en Bretagne ont mis en place un espace « facile à lire », avec pour certaines un mobilier spécifique, réalisé sur mesure par un ou une scénographe.*
- 8) *Un espace « facile à lire » s'accompagne de médiation et de partenariats : organismes d'accès aux savoirs de base, CCAS, établissements médico-sociaux, associations de sourds, dyslexiques, etc.*
- 9) *Entamer une démarche autour du « facile à lire », c'est peu à peu réinterroger ses pratiques de bibliothécaire ou de médiateur du livre (acquisition, signalétique, médiation...).*
- 10) *L'espace « facile à lire » est un levier efficace pour enclencher un projet en direction des publics non usagers car il est un espace vitrine correspondant à des publics différents mais tous en besoin de repères clairs<sup>139</sup>.*

Le « facile à lire » englobe donc le cas des personnes en situation d'illettrisme, mais son périmètre est plus étendu et concerne aussi, par exemple, des hommes et des femmes présentant un handicap ou un trouble cognitif.

La fiche qui précède a été rédigée par le cabinet de formation et de conseil en accessibilité Bibliopass, qui a été créé en 2011 par Françoise Sarnowski, une bibliothécaire ayant travaillé plus de vingt-neuf ans dans des équipements de lecture publique, en régions parisienne et rennaise, qui est aussi membre de la commission Accessibib de l'ABF :



*Illustration 9 : Logo du cabinet Bibliopass<sup>140</sup>*

<sup>139</sup> Pour retrouver cette fiche, voir la page consacrée à Bibliopass, sur le site de l'ANLCI (consultée le 15 novembre 2016) : [http://www.anlci.gouv.fr/Acteurs/\(Acteur\)/Bibliopass](http://www.anlci.gouv.fr/Acteurs/(Acteur)/Bibliopass).

<sup>140</sup> Ce logo a été téléchargé le 16 novembre 2016 sur le site de Bibliopass : <http://www.bibliopass.fr/>.

Entre autres domaines d'intervention, le cabinet Bibliopass promeut l'offre « facile à lire » à l'échelle de la Bretagne, notamment via un blog intitulé « Chronique de Bibliopass »<sup>141</sup>, qui est alimenté depuis la fin du mois de septembre 2013 et qui permet de suivre les avancées du concept, à mesure qu'il se diffuse dans toute la région.

Cette diffusion bretonne se traduit également par les nombreuses formations dispensées par Françoise Sarnowski ; à la demande des BDP, par exemple. Non limitées au seul concept du « facile à lire », ces sessions portent tout à la fois sur le phénomène de l'illettrisme, sur les façons de le combattre et sur ses rapports avec les différentes révisions impulsées par Bibliopass, depuis l'organisation spatiale d'une bibliothèque en passant par les choix documentaires.

À ce propos, la cabinet est en lien avec Livre et Lecture en Bretagne, qui met à disposition, sur son site, un ensemble de ressources concernant le « facile à lire »<sup>142</sup>. Les espaces dédiés y sont présentés<sup>143</sup>, mais ce qui ressort surtout, ce sont les conseils et documents servant à la mise en œuvre d'une telle offre<sup>144</sup>. Sur cette dernière page figure, en effet, ce qui est qualifié de « kit facile à lire », qui a été spécifiquement élaboré par Bibliopass pour que l'agence puisse le diffuser au plus grand nombre. Ce « kit » inclut d'abord une fiche pratique, rédigée par Françoise Sarnowski, sur les critères de repérage des livres de type « facile à lire », détaillant dans la forme et dans le fond, à l'aide d'illustrations, ce qu'implique le classement d'un ouvrage dans cette catégorie. Le « kit » est aussi composé de deux catalogues ou livrets proposant, l'un et l'autre, un choix de livres relevant du « facile à lire » : la première édition date d'octobre 2013<sup>145</sup>, mais depuis mars 2016, une seconde édition est disponible<sup>146</sup>. Il est à noter que dans le champ du « facile à lire », la sélection documentaire est opérée avec la participation active des publics concernés, dans le but de garantir une corrélation optimale entre l'offre et ces personnes. Le « kit » comprend, enfin, une seconde fiche pratique, qui explicite la redéfinition de l'espace et du mobilier prônée par le « facile à lire ». Des ressources annexes – en particulier celles de l'IFLA – complètent cet éventail de documents relayés par l'agence afin d'outiller les acteurs impliqués dans le combat contre l'illettrisme.

Étant en relation étroite avec Bibliopass, Livre et Lecture en Bretagne propose, depuis quelques années, aux bibliothèques de la région de se lancer dans la voie du « facile à lire ». Le Finistère s'est trouvé à la pointe du mouvement émergeant en France, puisqu'il s'agit du premier département dans lequel cette offre a pu être concrétisée. Très volontaire sur cette question, Michèle Fitamant avait repéré bien en amont les possibilités permises par le concept : « Déjà en 2009, de toute manière, j'avais été en voyage d'étude avec l'ADBDP dans les pays nordiques – aux Pays-Bas, entre autres – où j'avais donc vu que chaque bibliothèque avait un espace avec des meubles spécifiques, des logos spécifiques autour de ça, donc pour donner accès à la lecture, à l'écriture pour des publics en difficulté de lecture. Et donc, je me suis dit que ça m'intéresserait de travailler là-dessus ». C'est à la fin de l'année 2013 et au début de l'année 2014 qu'ont été

---

<sup>141</sup> La « Chronique de Bibliopass » sont disponibles en suivant ce lien : <http://chronique.bibliopass.fr/> (consulté le 16 novembre 2016).

<sup>142</sup> Suivre ce lien (consulté le 17 novembre 2016) : <http://www.livrelecturebretagne.fr/facile-a-lire/>.

<sup>143</sup> Voir cette page (consultée le 17 novembre 2016) : <http://www.livrelecturebretagne.fr/les-espaces-facile-a-lire/>.

<sup>144</sup> Voir cette page (consultée le 17 novembre 2016) : <http://www.livrelecturebretagne.fr/le-kit-facile-a-lire/>.

<sup>145</sup> Ce livret est disponible sur Calaméo en suivant ce lien (consulté le 17 novembre 2016) : <http://fr.calameo.com/books/0033302948cf03f46d375>.

<sup>146</sup> Le livret mis à jour est lui aussi disponible sur Calaméo en suivant ce lien (consulté le 17 novembre 2016) : <http://fr.calameo.com/books/00471992344affd564825>.

inaugurés les premiers espaces « facile à lire » bretons, dans deux bibliothèques de l'agglomération de Quimper Communauté, dont le site des Ursulines, qui a mis en place ce coin *Aes da lenn* :



*Illustration 10 : Espace « facile à lire » – Aes da lenn de la médiathèque des Ursulines de Quimper<sup>147</sup>*

Par la suite, d'autres espaces « facile à lire » ont vu le jour dans le Finistère. À son ouverture, l'antenne de la BDP de Plonévez-du-Faou, qui est ouverte au public, disposait d'une section dédiée, baptisée « All » pour « À lire librement », avec un mobilier spécifique, cette initiative s'inscrivant pleinement dans le cadre du second CTL qui a été signé en 2015. Pour cet espace, la politique documentaire a été pensée en direction des personnes en situation d'illettrisme. À ce titre, Michèle Fitamant a encouragé l'équipe de cette antenne à se mettre en rapport avec une association morlaisienne qui s'appelle *Addeski*<sup>148</sup>, dont le président était lui-même autrefois en situation d'illettrisme et a, depuis, réussi à surmonter ses difficultés avec la langue française. Les membres de cette association ont participé à la sélection des livres, même si ce fonctionnement collaboratif a mis quelques temps à être légitimement intégré :

*Ce sont des personnes, anciens illettrés ou illettrés, qui vont participer au choix des acquisitions, note Michèle Fitamant. Donc, ça demande une sacrée organisation, et puis un changement de point de vue de la part des bibliothécaires. Ça demande un gros accompagnement au changement, parce que c'est difficile, pour les bibliothécaires, de laisser des gens extérieurs à l'établissement choisir les documents. Et puis, voilà, on voit... On a fait un test : on leur a soumis des livres que nous pensions être accessibles, selon nos critères à nous, et ils nous ont dit que non, il n'y avait rien qui pouvait être utilisé, donc il faut complètement qu'on revoie nos critères.*

<sup>147</sup> Téléchargée le 17 novembre 2016, cette photo est disponible dans le billet en date du 26 janvier 2014, publié sur le blog « Chronique de Bibliopass » : <http://chronique.bibliopass.fr/post/2014/01/26/Lancement-officiel-des-Espaces-%22facile-%C3%A0-lire%22-en-Bretagne-%21>.

<sup>148</sup> Le nom de cette association signifie « apprendre » en breton. Son slogan est : « Le fil des mots ».

Ce changement de posture nécessite un accompagnement poussé, car il remet véritablement en cause la place du bibliothécaire et force ce dernier à questionner la manière dont il a l'habitude de travailler. Michèle Fitamant indique elle-même combien les frontières traditionnelles ont pu bouger grâce à l'implication des personnels dans ce travail de définition de l'offre « facile à lire » :

*On a travaillé avec Livre et Lecture en Bretagne sur une sélection d'ouvrages aussi, à la base, avec des critères bien particuliers, sur le rapport texte-image, etc. en allant vraiment vers ce qu'on appelle, nous, dans notre milieu, la “culture illégitime”, donc ne pas hésiter à bousculer aussi notre vision élitiste de la culture, et puis se rapprocher de leurs centres d'intérêt, à eux, et non pas des nôtres.*

La DRAC a apporté son soutien à d'autres projets de création d'espaces « facile à lire » portés par Livre et Lecture en Bretagne : deux bibliothèques d'hôpitaux (Lanmeur et le centre hélio-marin de Perharidy) et quatre bibliothèques municipales (Morlaix, Lesneven, Lampaul-Gumiliau et Landerneau)<sup>149</sup>. Dans le cas de Landerneau, la médiathèque Per Jakez Helias a installé ce présentoir, les livres de face, le pictogramme du concept « facile à lire » surmontant l'ensemble :



*Illustration 11 : Présentoir « facile à lire »  
de la médiathèque Per Jakez Helias de Landerneau<sup>150</sup>*

<sup>149</sup> Voir le billet du 15 septembre 2014 posté sur le blog « Chronique de Bibliopass » (consulté le 17 novembre 2016) : <http://chronique.bibliopass.fr/post/2014/09/15/Les-Espaces-%22facile-%C3%A0-lire%22-du-Pacte-Avenir-dans-le-Finist%C3%A8re>.

<sup>150</sup> Téléchargée le 17 novembre 2016, cette photo est disponible dans le billet mentionné ci-dessus.

À noter que les documents proposés dans cet espace « facile à lire » sont beaucoup plus empruntés et génèrent trois fois plus de rotations que la moyenne, selon la directrice de la médiathèque, Hélène Fouéré.

Dans le cas du pays de Morlaix et du centre-ouest du Finistère, qui sont les territoires prioritaires dans le CTL signé avec l'État, le réseau de lecture publique porte l'offre « facile à lire » au-delà des seuls espaces des bibliothèques, poussant la logique du hors les murs à l'extrême. Sachant très bien que le lieu bibliothèque peut rebuter plus d'une personne en difficulté face à l'écrit<sup>151</sup>, les bibliothécaires cherchent à répartir les documents entre les acteurs locaux pour rapprocher l'offre des publics potentiels, comme le souligne Michèle Fitamant :

*Donc, voilà, nous, notre travail, ça consiste à faire en sorte que les collections « facile à lire », que nous prêtons à notre réseau sur ces territoires-là – entre autres le centre-ouest du Finistère – sortent des bibliothèques et aillent dans les commerces, aillent dans la petite supérette du coin, en zone rurale, chez le coiffeur, la coiffeuse, en PMI, chez l'infirmière, le cabinet de soin local, etc. pour qu'il y ait un petit peu des livres à droite, à gauche, et donc, c'est ce qu'on souhaite mettre en place, là.*

Dans le prolongement de cette initiative, le réseau de lecture publique finistérien projette de financer une formation portant sur la création de meubles en carton pour les bibliothèques et pour les structures partenaires, de sorte qu'elles puissent produire leur propre mobilier et réaliser leurs propres présentoirs pour livres « facile à lire ». Ce mobilier de rangement serait surtout conçu en partenariat avec les personnes en situation d'illettrisme, afin de les impliquer encore davantage dans cette vaste entreprise. Il s'agit, en fait, d'intégrer le concept du « facile à lire » dans les logiques de l'économie sociale et solidaire. L'objectif est d'instaurer une co-construction, sur laquelle Michèle Fitamant insiste particulièrement :

*C'est pas la bibliothèque départementale qui, toute seule, va dire comment il faut avancer. Voilà, le principe c'est que chacun y trouve son compte et que, surtout, on tape pas à côté. Donc, ça aussi, c'est difficile pour les bibliothécaires, de lâcher la main, de ne pas toujours avoir la main sur les projets et d'accepter le flou et l'inconnu. Il faut accepter aussi l'échec, parce que quand des gens en situation d'illettrisme nous disent : “Bah non, ça va pas du tout, il faut revoir votre politique d'acquisition”, voilà, il faut l'entendre, il faut accepter de l'entendre, et ça secoue. Donc, les perspectives, c'est surtout de pouvoir imaginer des choses à faire ensemble, et voilà, ça, c'est notre optique aussi.*

En parallèle à ces développements dans le Finistère, le concept du « facile à lire » s'est diffusé en Bretagne. L'Ille-et-Vilaine a été le deuxième département à adopter ce modèle. Très tôt en 2014, la BDP a voulu faire l'acquisition du kit « facile à lire » créé l'année précédente pour l'agence bretonne du livre, afin de le faire circuler au sein du réseau de lecture publique, en complément aux journées de formation dédiées. Ayant déjà mis en place un rayonnage « Lire autrement » pour les enfants en difficulté avec la lecture, les bibliothécaires du site de Vezin-le-Coquet ont notamment manifesté un vif enthousiasme à l'idée de pouvoir adapter l'offre « facile à lire » aux espaces de leur équipement<sup>152</sup>. Dans la pratique, en janvier 2015, la BDP d'Ille-et-Vilaine a élaboré deux

---

<sup>151</sup> Afin d'illustrer cette réalité, prenons le cas d'un équipement breton parmi d'autres, celui du site de Landerneau. Au début de l'année 2014, « la médiathèque avait organisé une série d'ateliers pour un groupe de personnes en situation d'illettrisme dans le cadre d'une résidence avec l'écrivaine Frédéric Niobey. Après s'être tenue dans différents lieux familiaux de ce public-là, la dernière session était prévue dans les locaux de la bibliothèque. Or, aucun participant n'a fait le déplacement », montrant à quel point « la bibliothèque est un lieu encore trop intimidant pour ces personnes » (« Bibliothèque : Lectures pour tous » dans le numéro 1080 de *Livres Hebdo*, en date du 8 avril 2016, p. 31).

<sup>152</sup> Voir le billet du 26 janvier 2014 sur le blog « Chronique de Bibliopass » (consulté le 17 novembre 2016).

« malles » incluant le kit « facile à lire » et un mobilier d'exposition totalement original<sup>153</sup>, dont la réalisation, basée sur un cahier des charges très précis, a été confiée à l'Atelier des possibles, un collectif rennais qui a pour but de « créer, ou collaborer à la création de projets scénographiques, de design d'espaces et d'œuvres, dans les domaines du spectacle vivant, de la muséographie et des arts plastiques »<sup>154</sup> :



*Illustration 12 : Module « C'est facile de lire »*<sup>155</sup>

Ce module consiste en un assemblage de panneaux de bois faisant 1,25 mètre de côté et 1,5 mètre en hauteur. Il peut être adapté à tous types d'espaces. Parfaitement modulable et démontable, ce mobilier peut être présenté en cube, tel qu'il a été photographié ci-dessus, ou, suivant une coupe diagonale, en deux triangles séparés, pour disposer de deux modules distincts à plaquer à un mur en meubles saillants. Il contient également un éclairage permettant de mettre en valeur les lettres découpées et le message « C'est facile de lire ». Au total, grâce à ses quatre faces, il donne la possibilité de présenter une centaine de documents de face. C'est ce module, associé au kit élaboré par Bibliopass, que la BDP d'Ille-et-Vilaine a mis à disposition des bibliothèques du département sous la forme

<sup>153</sup> Voir le billet du 7 novembre 2014 sur le blog « Chronique de Bibliopass » (consulté le 17 novembre 2016) : <http://chronique.bibliopass.fr/post/2014/11/07/Lectures-faciles-%C3%A0-la-M%C3%A9diath%C3%A8que-d-Ille-et-Vilaine>.

<sup>154</sup> L'Atelier des possibles dispose d'un blog : <http://atelier-despossibles.blogspot.fr/>. Voir la page « Présentation » pour plus de détails (consultée le 17 novembre 2016).

<sup>155</sup> Cette photo a été téléchargée le 19 novembre 2016 depuis le billet du 9 avril 2015, posté sur le blog de l'Atelier des possibles : <http://atelier-despossibles.blogspot.fr/2015/04/module-exposition-manga.html>. Une version bleue du module a également été conçue par l'Atelier. Cette version est visible sur la page dédiée à l'espace « C'est facile de lire » sur le site de la BDP d'Ille-et-Vilaine (consultée le 19 novembre 2016) : <http://www.mediathèque35.fr/en/node/2825>.

d'emprunt pour une période allant de quatre à six mois<sup>156</sup>. Plus d'un an et demi après sa mise en circulation, l'ensemble a beaucoup tourné dans le réseau, et plusieurs équipements ont pu bénéficier de cet emprunt, parmi lesquels figurent les bibliothèques de Maure-de-Bretagne, de Saint-Didier, de Thorigné-Fouillard et Renac. Les bibliothécaires tirent un bilan positif de cette initiative, quoiqu'ils reconnaissent devoir être soutenus sur deux aspects : d'une part, la médiation pour la valorisation de cette offre après des usagers ; d'autre part, la veille éditoriale pour le renouvellement des contenus proposés.

Dans le sillage de l'Ille-et-Vilaine, c'est le Morbihan qui a décidé de s'intéresser au concept du « facile à lire » à partir de la fin de l'année 2015<sup>157</sup>. Outre un investissement poussé des équipements à l'endroit des publics en difficulté avec la lecture, la BDP a organisé une sensibilisation autour de cette nouvelle offre, en particulier à son antenne de Caro. Enfin, en 2016, les Côtes-d'Armor ont engagé une réflexion sur cette question<sup>158</sup>.

Le concept gagne donc progressivement du terrain dans la région Bretagne, tant et si bien qu'un prix du « facile à lire » va être remis en 2017, sous la forme d'un véritable prix littéraire destiné à récompenser les personnes en situation de fragilité face à l'écrit ayant gagné une certaine aisance par leur pratique de la lecture. Cette récompense a été proposée par la structure de Françoise Sarnowski, Bibliopass. Depuis le printemps 2016, cette idée est portée par Livre et Lecture en Bretagne, qui a déjà mis ce dispositif en branle, en partenariat avec un certain nombre de bibliothèques, pour une remise inaugurale au premier trimestre de l'année 2017.

Bénéficiant de retombées positives dans la presse pour ses itérations bretonnes<sup>159</sup>, le concept du « facile à lire » commence désormais à s'exporter hors de la région, aux quatre coins de la France. L'offre séduit beaucoup les professionnels du réseau de lecture publique toulousain, puisqu'un fonds spécifique a été constitué dans le pôle Intermezzo de la médiathèque José Cabanis et à la médiathèque Grand M. Le nord de la France s'intéresse aussi à ce modèle : Philippe Bilecki-Gauchet, le directeur de la BDP du Pas-de-Calais, signale que pour le Plan lecture qui doit être adopté courant 2017, une réflexion a été engagée sur la mise en place d'actions concrètes pour lutter contre l'illettrisme. Les groupes de travail ont ainsi émis une proposition d'action s'inspirant du travail breton sur le « facile à lire », les membres de ces groupes s'étant déplacés dans plusieurs équipements d'Ille-et-Vilaine afin de voir par eux-mêmes comment le concept y a été mis en œuvre. Par ailleurs, le réseau des bibliothèques de Lille est entré en contact avec Christine Loquet de Livre et Lecture en Bretagne pour prendre conseil en prélude à un démarrage d'une offre de ce type. Des projets émergent également du côté de Créteil. Christine Loquet fait aussi partie d'une commission du CNL travaillant sur des actions à destination des publics dit « empêchés » et dans ce cadre, elle a pu assister à la présentation de multiples projets d'adaptation du « facile à lire » dans le milieu carcéral, que ce soit pour les prisons et maisons d'arrêt de Bretagne ou pour celles de Bordeaux, de Fleury-Mérogis et de Nancy. La diffusion du concept « facile à lire » est donc de grande ampleur, et il y a fort à parier que ce modèle, qui n'en est encore qu'à ses toutes premières années de concrétisation en France, va vite trouver de nouveaux terrains pour se développer.

---

<sup>156</sup> Voir le billet du 22 mars 2016 sur le blog « Chronique de Bibliopass » (consulté le 19 novembre 2016) : <http://chronique.bibliopass.fr/post/2016/03/22/Caution-Livret-2>.

<sup>157</sup> Voir le billet du 4 novembre 2015 sur le blog « Chronique de Bibliopass » (consulté le 19 novembre 2016) : <http://chronique.bibliopass.fr/post/2015/11/04/Facile-%C3%A0-lire%2C-c-est-parti-dans-le-Morbihan-%21>.

<sup>158</sup> Voir le billet du 22 mars 2016 sur le blog « Chronique de Bibliopass ».

<sup>159</sup> En mai 2016, Bibliopass a constitué un important dossier de presse sur le « facile à lire », disponible en suivant ce lien (consulté le 19 novembre 2016) : [http://chronique.bibliopass.fr/public/Fichiers\\_texte/Dossier\\_presse\\_mai2016.pdf](http://chronique.bibliopass.fr/public/Fichiers_texte/Dossier_presse_mai2016.pdf).



Dans l'introduction générale de cette étude, il était question du positionnement peu clair de beaucoup d'équipements de lecture publique face aux problématiques que soulève l'illettrisme. Les trois exemples qui viennent d'être présentés sont des cas très particuliers de mise en œuvre d'une stratégie pleinement inscrite dans le combat mené par l'ensemble des structures de la société. Plus généralement, se positionner en obstacle à l'illettrisme est un vrai défi pour les bibliothèques, parce qu'il s'agit d'un phénomène peu aisé à appréhender, parce que les publics touchés sont difficiles à repérer, parce que la diversité des territoires et des contextes implique une nécessaire capacité d'adaptation... Au fond, à quel moment peut-on vraiment dire qu'une bibliothèque combat l'illettrisme ?

À terme, une articulation entre l'accueil général des usagers et les politiques de publics spécifiques génère une tension constante : des choix doivent être faits au quotidien, les compromis sont souvent inévitables, les moyens financiers et humains limités, les nuances complexes à traduire dans un projet d'établissement.

L'une des raisons pour lesquelles les bibliothèques publiques ont du mal à se positionner contre l'illettrisme tient sans doute aux relatives lacunes dans le champ des ressources et des documents de référence ; d'où la visée finale de cette étude, qui est de combler le manque qui existe en la matière.

### III. VADE-MECUM DU BIBLIOTHÉCAIRE RELATIF À L'ILLETTRISME ET AUX MOYENS DE LE COMBATTRE

---

#### A. PROPOS INTRODUCTIFS

##### 1. Objectifs du vade-mecum

Des choses simples peuvent être engagées pour contrer l'illettrisme en lecture publique et parfois, il ne s'agit pas tant de présenter des solutions toutes faites aux bibliothécaires que de les rassurer quant à la potentialité des moyens à mettre en œuvre et de l'énergie à déployer. Les bibliothèques et les bibliothécaires ne se sentent pas toujours légitimes ou à l'aise dans le combat contre l'illettrisme, soit parce qu'ils n'ont pas envie de sortir d'une zone de confort délimitant des prérogatives circonscrites, soit parce qu'ils veulent agir mais ne disposent pas forcément des outils ou des conseils adéquats pour se lancer dans une telle entreprise. Dans tous les cas, proposer un vade-mecum revient à fournir un document de référence pouvant servir de socle commun d'usage sur lequel s'appuyer pour étoffer une politique de services et initier des actions utiles et pérennes, tout en garantissant un accueil et un accompagnement convenables aux personnes en difficulté face à l'écrit. Pour que lutter contre l'illettrisme devienne un automatisme, il faut donner aux professionnels une sorte de guide détaillant les axes incontournables de ce domaine très particulier.

L'objectif est également de combler un manque de documentation, pour qu'il ne soit plus possible de simplement détourner le regard en déclarant que d'autres acteurs peuvent prendre les choses en main. Si les personnes en situation d'illettrisme ont besoin d'encouragements, ceux qui peuvent agir et lutter en ont eux aussi fortement besoin. Le cloisonnement rend futile toute tentative, alors que le fonctionnement en réseau permet de démultiplier les efforts. Les bibliothèques ne sont certes qu'un simple maillon d'une chaîne complexe d'acteurs qui peuvent être mobilisés en vue de résorber l'illettrisme, mais c'est bel et bien par la superposition, la coordination et la synergie des actions que peut être initié un projet complet, durable et – plus que tout – efficace.

En bref, si les bibliothèques ne prennent pas leur part de responsabilité, la lutte initiée ne saurait être générale et concertée. Pour ces équipements, il n'est bien sûr pas question de transcender leur rôle en s'érigeant en fer de lance du combat, mais de se répartir la tâche avec les autres acteurs, de collaborer, de contribuer au projet global en tant que service public à part entière. Pour que l'illettrisme ne soit pas une fatalité, « tout le monde doit se sentir concerné »<sup>160</sup>.

##### 2. Quels destinataires ?

Comme son titre l'indique, le présent vade-mecum a pour destinataires privilégiés les bibliothécaires, qu'il s'agisse de ceux qui sont au plus près du terrain, dans les équipements municipaux ou intercommunaux, ou de ceux qui sont en charge du fonctionnement d'un réseau départemental.

---

<sup>160</sup> Marie-Thérèse GEFROY et Valérie GRASSET-MOREL, *L'illettrisme : mieux comprendre pour mieux agir...*, 2004, p. 3.

Ce qui ressort néanmoins de cette étude et des multiples entretiens réalisés, c'est qu'une meilleure connaissance du métier de l'autre ne peut qu'être bénéfique dans la mobilisation générale des forces contre l'illettrisme. C'est pour cette raison que ce vade-mecum sera utile à la profession comme aux acteurs institutionnels de la lutte. Il pourra servir de cheville pour qu'une articulation plus aisée entre les secteurs soit envisageable et réalisable. Du point de vue des relais et des partenaires, il permettra d'éclairer la place occupée par la lecture publique face aux questions et problématiques générées par le phénomène de l'illettrisme. Dans le même ordre d'idée, il sera utile à chaque élu(e) souhaitant donner une tournure plus sociale aux projets et à l'action des bibliothèques de son territoire.

Dans tous les cas, ce document représentera une base de discussion, un outil de communication et un levier d'action pour tout groupe d'acteurs qui inclurait des bibliothécaires et chercherait à élaborer une stratégie de résorption de l'illettrisme dans un contexte précis, sur un territoire défini, qu'il soit question d'une expérimentation initiale en vue d'un déploiement plus vaste par la suite ou d'une réflexion immédiate sur l'échelle adéquate de mise en œuvre d'un projet déjà pleinement arrêté.

### **3. Forme adoptée**

Ce vade-mecum prendra la forme d'une dizaine de fiches pratiques numérotées couvrant des aspects très divers, depuis les éléments les plus basiques de définition jusqu'à des recommandations concrètes érigées en lignes de force, qui pourront éventuellement servir de sillons pré-tracés dans lesquels inscrire la démarche de sa propre bibliothèque.

Toutefois, il importe de noter qu'il n'y a pas de solution unique, pas de réponse toute faite, pas de formule miracle pour contrer l'illettrisme. D'ailleurs, un certain nombre de préconisations formulées ci-après relèvent du bon sens le plus pur ; il suffit, le plus souvent, de les appliquer. La diversité des situations, des territoires et des modalités de lutte est grande. Dans les faits, cela requiert une forte capacité d'adaptation.

Les grandes lignes données dans ce document doivent venir en appui à l'action des bibliothécaires, mais elles ne sauraient constituer une panacée. Au fond, en bibliothèque, la résorption – même minime – de ce phénomène tient davantage à l'ingéniosité et à l'adaptabilité des professionnels de la lecture publique qu'à la concrétisation stricte des pages qui suivent.

## FICHE PRATIQUE N°1 : QU'EST-CE QUE L'ILLETTRISME ?

On ne peut combattre un phénomène comme l'illettrisme sans en maîtriser les spécificités. Or, le degré de subtilité est assez prononcé pour que la plupart des professionnels de la lecture publique ne soient pas fondamentalement avisés de ce qui sépare un tel phénomène des autres formes de fragilité linguistique. C'est pourquoi il faut, avant toute chose, être capable de distinguer une situation d'illettrisme d'une situation d'analphabétisme ou d'une démarche en FLE.

L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), premier acteur institutionnel et véritable fer du lance du combat, se fait un point d'honneur de sensibiliser les travailleurs de tous les secteurs aux nuances de ces trois états, afin que l'ensemble des partenaires disposent des mêmes trousseaux de clefs, qu'ils cessent de confondre ces cas de figure et qu'ils puissent se mettre d'accord sur les mots avant d'agir.

Les trois situations à distinguer sont :

- **L'illettrisme :**

*On parle d'illettrisme pour des personnes qui, **après avoir été scolarisées en France**, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base, dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme.*

- **L'analphabétisme :**

*On parle d'analphabétisme pour désigner des personnes qui n'ont **jamais été scolarisées**. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier niveau d'apprentissage.*

- **Le français langue étrangère (FLE) :**

*Pour les **nouveaux arrivants** dans notre pays, dont ils ne parlent pas la langue, on parle de FLE. Il s'agit pour eux d'apprendre la langue du pays où ils résident.*

La notion d'« illettrisme » a vu le jour à la fin des années 1970, lorsque le père Joseph Wresinski a employé un néologisme dans le rapport moral de son mouvement, ATD Quart Monde, pour désigner la situation des personnes qui ne maîtrisent pas suffisamment le français en dépit d'une scolarité en France, une réalité que le terme « analphabétisme » ne permettait pas de recouvrir.

Le terme « illettrisme » s'est, quant à lui, progressivement imposé dans le paysage public, jusqu'à sa reconnaissance institutionnelle en 1981 et sa première définition officielle, donnée en 1995 par le Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme (GPLI), prédécesseur de l'ANLCI.

Les traductions concrètes de l'illettrisme sont plurielles, ses causes multiples. Il n'existe pas d'explication unique à ce phénomène ; il s'agit bien plus d'un assemblage compliqué de tout une série de causes très diverses qui s'alimentent mutuellement, se superposent ou se combinent (milieu familial, absence de développement d'une familiarité avec l'écrit, éventuel traumatisme pendant l'enfance, difficultés non résorbées au cours de la scolarité, rapports complexes avec l'institution scolaire...).

L'une des difficultés majeures concernant les personnes touchées par ce problème est qu'il s'agit d'un groupe transversal : on peut très bien souffrir d'illettrisme et habiter à la ville ou à la campagne, être jeune ou vieux, une femme ou un homme, travailler ou ne pas avoir d'emploi...

Quand on est adulte, l'entrée dans l'illettrisme peut se faire à tout âge. Cette situation peut s'être déclarée très tôt, dès la sortie de l'école, comme elle peut intervenir à un âge plus avancé. L'effritement devient graduel, imperceptible, insidieux. On glisse alors, sans le savoir, dans un état dont il est difficile de s'extirper.

Des rapprochements sont parfois faits entre l'illettrisme et le handicap. Sur le terrain de la comparaison, la prudence est plutôt de mise. Tout au plus l'illettrisme peut-il être considéré comme handicapant en société pour les individus concernés, ce qui ne signifie pas pour autant que l'on puisse dire que l'illettrisme est un handicap comme un autre.

Il est d'ailleurs très important de prêter attention à la terminologie employée. Il ne faut jamais avoir recours au terme « illettré » comme substantif en raison de la violence de ce mot pour les personnes concernées : l'emploi d'expressions ou de termes plus neutres est vivement conseillé. Enfin, il convient d'être mesuré(e) face à un homme ou une femme dans pareille situation, en évitant de parler d'« illettrisme » en sa présence, ce qui ne ferait que le/la renvoyer à ses difficultés.

### **Pour aller plus loin...**

- Consulter l'onglet de Définition sur le portail Internet de l'ANLCI ;
- Pour des aspects plus poussés de définition de l'illettrisme, voir p. 27-32 ;
- Pour un historique de la notion d'illettrisme, voir p. 21-27 ;
- Pour un développement sur les causes de l'illettrisme, voir p. 32-35 ;
- Pour une illustration des différentes formes d'illettrisme, voir p. 35-36 ;
- Pour une analyse du rapprochement illettrisme-handicap, voir p. 36-38 ;
- Pour des précisions sur la terminologie, voir le préambule, p. 15-16 ;
- Pour trouver des références et approfondir ses connaissances sur la notion d'illettrisme, voir la bibliographie en fin d'étude.

## FICHE PRATIQUE N°2 : COMBIEN Y A-T-IL DE PERSONNES EN SITUATION D'ILLETTRISME EN FRANCE À L'HEURE ACTUELLE ?

Longtemps demeurée en suspens, cette question a trouvé une première réponse en 2004-2005, lorsque l'Insee et l'ANLCI ont conduit ensemble une enquête IVQ sur la population de France métropolitaine âgée de 18 à 65 ans disposant d'une adresse personnelle et ayant été scolarisée dans le pays. Quelque 10 000 personnes ont été interrogées, et les résultats produits indiquaient qu'environ 3,1 millions de Français étaient en situation d'illettrisme, soit 9 % de la population.

Quelques années plus tard, en 2011-2012, l'enquête IVQ a été reconduite par les deux structures partenaires pour fournir une vision actualisée des données. Les outils de mesure employés étaient strictement similaires à ceux utilisés en 2004-2005. Quelque 13 750 personnes formaient l'échantillon représentatif interrogé. Ce sont les résultats issus de cette enquête – la plus récente – qui sont produits ici.

Les données globales sont les suivantes :

**2,5 millions de personnes** sont en situation d'illettrisme, soit **7 % de la population âgée de 18 à 65 ans vivant en France métropolitaine et ayant suivi une scolarité sur le territoire.**

Pour être plus précis :

- **53 % de ces 2,5 millions de personnes ont plus de 45 ans ;**
- 4 % des 18-25 ans, 5,5 % des 26-35 ans, 7,5 % des 36-45 ans, 8 % des 46-55 ans et 12 % des 56-65 ans sont concernés ;
- **Les hommes sont majoritairement en situation d'illettrisme par rapport aux femmes : 60,5 % contre 39,5 % ;**
- **Sur ces 2,5 millions de personnes, 48,5 % sont des ruraux, soit environ 1,2 million de personnes.** Elles se répartissent comme suit : 26 % dans les zones rurales et 22,5 % dans des villes de moins de 20 000 habitants ;
- **Cela laisse donc 51,5 % de personnes en situation d'illettrisme vivant dans les zones urbaines :** 14 % dans les villes de plus de 20 000 habitants, 27,5 % dans les villes de plus de 100 000 habitants et 10 % en région parisienne ;
- Seuls 10 % des personnes concernées par le phénomène vivent en ZUS, mais l'illettrisme affecte 14 % des habitants de ces zones, soit le double de la proportion nationale par rapport à la population totale étudiée (7 %) ;
- Pour les situations socio-professionnelles, **51 % ont un emploi (soit 1,3 million de personnes)**, 17,5 % sont à la retraite, 10 % sont au chômage, 13,5 % sont en formation ou en inactivité et 8 % sont au foyer ;

- Il y a une plus grande probabilité de rencontrer des personnes en situation d'illettrisme parmi celles au chômage que parmi celles qui ont un emploi. Les proportions rapportées sont de 6 % des employés et 10 % des chômeurs ;
- 20 % des allocataires du RSA sont concernés par l'illettrisme ;
- 71 % des personnes en situation d'illettrisme parlaient exclusivement le français à la maison, pendant leur enfance ;
- Enfin, 16 % de celles qui utilisaient une langue étrangère ou régionale pendant leur enfance sont affectées.

Ces statistiques sont essentielles pour déconstruire un certain nombre d'idées reçues qui sont encore fermement ancrées dans les esprits :

- **L'illettrisme, souvent perçu comme un phénomène limité aux classes d'âge les plus jeunes, peut en fait toucher des adultes de tous âges.** Plus de la moitié des personnes concernées ont plus de 45 ans. Les plus âgés sont plus susceptibles d'être touchés que les jeunes ;
- **L'illettrisme n'est pas dû au seul environnement dans lequel on a été élevé :** il est la résultante de plusieurs facteurs qui se combinent entre eux ;
- **L'illettrisme est certes un mal imperceptible de notre société, mais il n'est pas marginal.** Il affecte près de 2,5 millions d'hommes et de femmes ;
- **L'illettrisme ne concerne pas exclusivement les zones urbaines de France.** Un peu moins de la moitié des personnes touchées vivent dans des zones rurales ;
- **L'illettrisme n'est pas un phénomène propre aux exclus.** La moitié des personnes dans cette situation de fragilité avec l'écrit ont un emploi ;
- **L'illettrisme n'est pas le fait de personnes incompétentes ou dépourvues d'intelligence.** En dépit de leurs difficultés conséquentes, ces personnes réussissent à se forger un capital de connaissances et de compétences ;
- **L'illettrisme n'a absolument rien à voir avec l'immigration.** Nées et scolarisées en France, ces personnes ne sont pas dans les logiques de l'alphabétisation et du FLE.

### Pour aller plus loin...

- Pour des statistiques par échelons, consulter ces onglets du portail Internet de l'ANLCI : [Niveau national](#) et [Niveau régional](#) ;
- Pour d'autres données, voir aussi le [Portail des régions](#) sur le même site ;
- Pour une étude approfondie des statistiques de l'illettrisme, voir [p. 38-41](#) ;
- Pour une déconstruction plus précise des idées reçues sur l'illettrisme, voir [p. 41-43](#).

## FICHE PRATIQUE N°3 : S'INSÉRER DANS SON TERRITOIRE

En bibliothèque publique, les pré-requis essentiels pour combattre l'illettrisme sont de s'adapter à son territoire, de faire clairement partie de ce paysage local, d'y trouver sa place, d'être ouvert, de connaître et d'être reconnu, d'être accepté, d'être utile, de coopérer avec d'autres acteurs et secteurs, de tisser des liens, de n'exclure aucun contact, de dialoguer, de communiquer, de valoriser et de rayonner.

Le cadre d'action est absolument crucial. Il ne s'agit pas uniquement de cerner ses usagers, tant habitués que potentiels, mais aussi et surtout de maîtriser les logiques du contexte englobant, de saisir ce qui fait la spécificité de son bassin de vie, d'avoir des notions minimales d'histoire économique et culturelle, d'appréhender les différents types de populations alentours, d'avoir conscience des mouvements de ces populations, de porter un regard sur les activités des entreprises locales ou encore de saisir les dynamiques professionnelles qui traversent un espace donné. Toutes ces tendances se croisent et se mêlent au sein du phénomène qu'est l'illettrisme.

La maîtrise de l'ensemble de ces éléments, aussi disparates puissent-ils sembler, façonne une bonne connaissance d'un territoire et de ses caractéristiques fondamentales. Par-delà le simple fait de connaître, il y a également cette idée d'avoir prise sur l'environnement dans lequel on agit, un environnement qui serait presque envisagé comme une sorte d'**écosystème**, donc comme un ensemble complexe d'interconnexions dans lequel on baigne et on évolue au quotidien. Cela inclut le quartier, la commune, la ville, l'intercommunalité, le département, voire la région dans lesquels une bibliothèque peut s'insérer. Le périmètre doit être modulable à souhait, selon l'impact des actions prévues.

Comme cela peut être le cas pour de multiples champs d'intervention, l'engagement de tout équipement de lecture publique dans la lutte contre l'illettrisme doit aussi partir d'un constat, d'un état des lieux, d'un diagnostic de son territoire, devant être mené à l'aune de l'illettrisme pour cerner les grandes tendances locales du phénomène, les moyens à mobiliser et les acteurs à rallier pour le combattre (mission locale, Pôle emploi, services publics...), l'offre de services, et ainsi de suite.

Il s'avère d'autant plus important de procéder à cet examen de départ que l'on s'éloigne des centres urbains majeurs, puisque les territoires ruraux imposent notamment des liens plus distendus entre les éventuels partenaires et une visibilité amoindrie de ces derniers. Dans un paysage qui ressemble parfois davantage à une nébuleuse difficile à pénétrer qu'à un puzzle aux contours finement tracés qu'il suffirait de recomposer soigneusement, pièce par pièce, on ne peut que souligner la place fondamentale d'une étude territoriale préliminaire.

### **Un exemple de bonnes pratiques :**

#### **La démarche d'explication du contexte alsacien par Anne-Marie Bock, la directrice de la BDP du Bas-Rhin**

- **Une distinction des configurations des deux départements alsaciens**, en particulier en termes de composition sociale, entre d'une part la forte tradition industrielle et ouvrière du Haut-Rhin, des bassins de vie comme Mulhouse, le pays très touristique de Colmar et de la Route des vins, des vallées et des territoires ayant été plutôt marqués par les usines textiles désormais en majorité fermées, les anciennes mines de potasse, tout cela garantissant une très large représentation des travailleurs manuels, des employés du tertiaire et des classes



moyennes ; et d'autre part, la domination de Strasbourg dans le Bas-Rhin, qui figure parmi les villes les plus inégalitaires et contrastées de France, qui inclut des quartiers prioritaires de la politique de la ville à faible distance des quartiers plus aisés comme la Robertsau ou l'Orangerie, avec une large représentation des agents du Parlement européen, des universitaires, des chercheurs ou encore des personnels de santé en lien avec les pôles de compétitivité comme Alsace BioValley ;

- **L'accent mis sur les mouvements de populations**, surtout en rapport avec le marché du travail. Les deux départements alsaciens comportent 40 000 travailleurs transfrontaliers. N'étant frontalier que de l'Allemagne, le Bas-Rhin a beaucoup souffert de la chute du Mur et de la crise outre-Rhin. Ayant pu y trouver un poste élevé pour un niveau modeste de formation initiale, une grande part des Bas-Rhinois ont alors connu la précarité. Le retour de balancier a été moins fort pour le Haut-Rhin, qui continue à bénéficier de la dynamique économique de la Franche-Comté (horlogerie), de la Suisse (pôle chimie de Bâle, laboratoires Novartis et Roche...). Ces deux tendances sont à relier aux niveaux d'études ;
- **La place et l'intérêt des agences économiques locales et des PME** dans les projets et actions visant à résorber l'illettrisme ;
- **L'importance des dialectes et de la pratique de l'oral par rapport à l'écrit**, qui composent un socle culturel et régional ayant fonctionné en une période économique favorable et à un moment où le nombre d'emplois était suffisant, mais qui transforme la maîtrise linguistique en un véritable enjeu pour une époque où les débouchés sont moins naturels et où le paternalisme et les réseaux de cooptation familiale sont moins prégnants que par le passé ;
- **Des sociabilités qui gravitent encore fortement autour des structures familiales**, principalement dans le Haut-Rhin, où cela se traduit par l'habitat intergénérationnel, dans les maisons alsaciennes à cours fermées, les habitations communes, les grands corps de ferme. De fait, la transmission éducative et culturelle se fait encore souvent dans le cercle de la famille, avec des règles d'entraide, une sphère assez resserrée qui peut ne laisser qu'une place mineure aux apports extérieurs.

### **Pour aller plus loin...**

- Pour comprendre l'importance du contexte territorial dans le combat contre l'illettrisme, voir [p. 75-98](#) ;
- Pour une illustration plus détaillée du caractère fondamental de cette dimension territoriale, voir les [trois exemples de réalisations destinées à contrer l'illettrisme en lecture publique](#), p. 109-131.

## FICHE PRATIQUE N°4 : REPÉRER LES ACTEURS QUI ŒUVRENT CONTRE L'ILLETTRISME

D'après le slogan de l'ANLCI, face à l'illettrisme, il faut « réunir pour mieux agir ». Dans ce domaine, les bibliothèques ne peuvent lutter seules, ce qui rend absolument impératifs le repérage des acteurs compétents en la matière et la détermination des partenaires potentiels. Pour combattre l'illettrisme, il n'y a de projets durables et efficaces que s'ils sont co-construits.

Il faut donc repérer les acteurs qui œuvrent exclusivement contre l'illettrisme (l'ANLCI à l'échelle nationale, les CRI pour les régions), ainsi que les acteurs qui peuvent être intéressés par cette lutte sans pour autant qu'ils se revendiquent spécifiquement de celle-ci, dans le but de se constituer un solide réseau de partenaires.

### 1. L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)

En tant que GIP, l'ANLCI est une structure à vocation transversale qui doit mutualiser les moyens d'action dans le but de résorber l'illettrisme en France.

#### *Missions*

- **Centralisation des informations** sur l'illettrisme à l'échelle du pays ;
- **Sensibilisation** des acteurs et partenaires à l'illettrisme et à ses problématiques ;
- **Organisation de formations** dédiées ;
- **Fédération/coordination** des initiatives et actions menées dans le cadre de la lutte ;
- **Conduite de recherches** sur l'illettrisme ;
- **Publication d'une documentation spécialisée** sur l'illettrisme ;
- **Production de statistiques et de données chiffrées** sur l'illettrisme.

#### *Structuration*

- Une **équipe nationale** pour guider l'action à l'échelle du pays et des régions ;
- Un **conseil d'administration** pour fixer des priorités et coordonner l'action ;
- Un **comité scientifique et d'évaluation** pour éclairer les décisions ;
- Un **comité consultatif** pour multiplier les coopérations ;
- Des **chargés de mission régionaux** pour organiser l'action sur les territoires ;
- Des **centres (de) ressources illettrisme (CRI)** pour s'informer et s'outiller.

#### *Cadre d'action*

- Un **cadre national de référence**, outil structurant dont s'est doté l'ANLCI en 2003, qui détaille le rôle de l'Agence, explicite les modalités de son intervention et énonce les visées de son action ;
- Des **plans régionaux** de prévention et de lutte contre l'illettrisme, qui sont des déclinaisons régionales du cadre de référence ; il donne les grands principes qui permettent de rassembler et d'orienter l'ensemble des actions de lutte contre l'illettrisme à l'échelle d'une région. Reposant sur un partenariat entre cette collectivité territoriale, l'État, l'Éducation nationale et le rectorat, un plan est signé pour une durée de 3 à 4 ans.

## 2. Les centres (de) ressources illettrisme (CRI)

→ Des centres offrant **des services et un soutien de proximité** aux acteurs de la lutte contre l'illettrisme (formation, information, appui technique...);

→ Une **cinquantaine de CRI** en France métropolitaine et ultramarine :

- Alsace : Strasbourg ;
- Aquitaine : Bordeaux ;
- Auvergne : Clermont-Ferrand ;
- Basse-Normandie : Caen ;
- Bourgogne : Dijon et Nevers ;
- Bretagne : Rennes ;
- Centre : Tours, Saint-Doulchard, Mainvilliers, Châteauroux, Blois et Orléans ;
- Champagne-Ardenne : Châlons-en-Champagne ;
- Corse : Ajaccio ;
- Guadeloupe : Pointe-à-Pitre ;
- Guyane : Cayenne ;
- Haute-Normandie : Rouen ;
- Île-de-France : Saint-Ouen-l'Aumône ;
- La Réunion : Sainte-Clotilde ;
- Languedoc-Roussillon : Montpellier, Nîmes, Mende, Carcassonne et Perpignan ;
- Limousin : Limoges ;
- Lorraine : Metz, Bar-le-Duc et Nancy ;
- Martinique : Fort-de-France ;
- Midi-Pyrénées : Toulouse ;
- Nord-Pas-de-Calais : Lille ;
- Nouvelle-Calédonie : Nouméa ;
- Pays de la Loire : Nantes ;
- Picardie : Amiens ;
- Poitou-Charentes : Poitiers ;
- PACA : Marseille ;
- Rhône-Alpes : Valence, La Roche-sur-Foron, Chambéry, Péronnas, Villeurbanne, Saint-Étienne et Grenoble.

## 3. Les acteurs complémentaires : secteur social, associations, services publics...

### Pour aller plus loin...

- Consulter le [portail Internet de l'ANLCI](#) ;
- Télécharger le [cadre national de référence de l'ANLCI](#) et parcourir les plans régionaux via le [portail correspondant](#) ;
- Pour plus de détails sur l'ANLCI et les CRI, voir [p. 44-51](#) et [p. 51-52](#) ;
- Trouver un contact CRI sur la [page dédiée](#) de l'ANLCI ;
- Voir la présentation étayée des acteurs complémentaires, [p. 53-54](#).

## FICHE PRATIQUE N°5 : REPÉRER LES DISPOSITIFS DE FORMATION, LES RÉFÉRENTS ET LES RESSOURCES MOBILISABLES

Par nature complexe, la compréhension de l'illettrisme nécessite une formation adaptée, mais qui doit dispenser cette formation ? La réponse n'a rien d'automatique. Elle est multiple, puisqu'un bibliothécaire peut apprendre de bien des manières les nuances du phénomène et les indices permettant de repérer des personnes en situation d'illettrisme, comme il peut trouver de nombreux points d'appui pour les actions qu'il souhaite concrétiser.

Les préconisations suivantes ne forment pas une liste exhaustive et arrêtée présentant les moyens à disposition ou les référents à contacter ; on y trouvera quelques pistes et idées portant sur des acteurs de la formation, quelques modules, rencontres ou ressources envisageables. Bien entendu, aucune de ces solutions n'est exclusive des autres. La superposition des dispositifs conduit évidemment à une meilleure connaissance du sujet et, par là même, à une maîtrise plus assurée des questionnements liés à l'illettrisme et aux possibilités de le combattre en lecture publique

### 1. Moyens mobilisables en dehors du secteur des bibliothèques publiques

#### *L'ANLCI, le référent national*

→ L'ANLCI dispose d'une « **médiathèque** » **en ligne** qui peut être interrogée pour trouver des ressources pédagogiques et d'autres documents de tous ordres (écrits, vidéos, images...) ;

→ L'Agence dispose aussi d'une formation à distance, qui se présente comme **une plateforme e-learning**. Proposant deux modules, l'un d'une quinzaine de minutes et l'autre d'une heure environ, cette formation est à destination des agents du secteur public en général. Nécessitant une inscription en ligne gratuite mais réclamant peu de temps, elle se pose en base essentielle pour tout bibliothécaire ou tout agent qui voudrait s'impliquer. Par la mise en scène de diverses situations de la vie quotidienne, auxquelles les personnes en situation d'illettrisme sont confrontées, dans les sphères personnelles et professionnelles, elle permet de sensibiliser au phénomène (définitions, chiffres, idées reçues...), d'aborder des points de psychologie, de mieux cerner l'attitude des personnes fragilisées dans leur rapport à l'écrit, de déceler les indices comportementaux d'une telle fragilité, de comprendre les bonnes postures à adopter face à ces personnes, etc. Chaque mise en scène est accompagnée d'un quiz. Au terme de chacun des modules, un certificat attestant du suivi de la formation est délivré au participant.

#### *Le CNFPT*

→ Depuis la loi relative à la fonction publique territoriale de 2007, la lutte contre l'illettrisme est inscrite dans le droit à la formation tout au long de la vie ;

→ Ayant signé un partenariat avec l'ANLCI, le CNFPT est fortement impliqué dans la lutte contre l'illettrisme. Il participe activement au combat par différents biais : organisation de **journées d'étude**, soutien apporté à des **colloques**, mise à disposition d'une **mallette** incluant des ressources, rédaction de **fiches** et de **guides pratiques**...

### *Le réseau des CRI*

- Les CRI répondent aux besoins exprimés par tout acteur luttant contre l'illettrisme en termes d'information, de professionnalisation et d'ingénierie ;
- Ils organisent notamment des **journées de formation, de mise en commun et de retours d'expériences**.

#### **Un exemple de journée de retours d'expériences :**

##### **« Le livre pour tous. Susciter le désir de lire », Marseille, 28 juin 2016**

- Une journée organisée par le CRI de la région PACA en partenariat avec le RNPCRIA, avec l'appui du conseil régional et de la DRAC ;
- Publics concernés par la journée : médiateurs du livre, bibliothécaires, formateurs professionnels, intervenants bénévoles, éducateurs, animateurs, institutionnels et partenaires du CRI au sens large ;
- Contenu de la journée :
  - présentation d'initiatives conduites sur trois territoires de PACA (Nice, Aix, Marseille) et mise en lumière des difficultés rencontrées ;
  - présentation de démarches mises en place dans d'autres régions : en Auvergne par le CRI régional, en Bretagne par le cabinet Bibliopass ;
  - zoom sur l'accès au livre dans les établissements pénitentiaires par l'Agence régionale du livre de PACA...

## **2. Moyens mobilisables dans le secteur des bibliothèques publiques**

### *L'action de formation des BDP*

- Dans le cadre de leur offre de formation, les BDP peuvent organiser des **séances de sensibilisation à l'illettrisme destinées aux personnels de lecture publique** ;
- Dans certains cas, des structures extérieures peuvent venir compléter cette offre ou dispenser des formations plus solides : c'est ce rôle qu'a rempli et continue de remplir, par exemple, le cabinet **Bibliopass** de Françoise Sarnowski pour les réseaux respectifs des BDP de la région Bretagne.

### *Une aide à la sélection documentaire : le cas de Boissy-Saint-Léger*

- La médiathèque du Forum de Boissy-Saint-Léger, rebaptisée médiathèque André Hellé en novembre 2016, participe avec treize autres bibliothèques au développement d'un réseau : **« Bibliothèques 94, la bibliothèque départementale thématique du Val-de-Marne »**, créée et financée par le conseil départemental ;
- L'équipement de Boissy-Saint-Léger abrite le « bibliothèque » ou fonds spécialisé consacré à la thématique de l'écrit, du livre et de la lecture. Il est aussi un centre relais de l'association de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme (ALCIA) ;

- Cette médiathèque est un important centre de ressources pour de très nombreux professionnels et acteurs du livre, ainsi que pour des partenaires s'intéressant aux différentes formes de fragilité linguistique ;
- Le « bibliothème » de Boissy-Saint-Léger comporte plusieurs milliers d'ouvrages et une dizaine d'abonnements sous forme papier ou électronique ;
- Les documents sont notamment susceptibles d'intéresser d'autres bibliothécaires, des libraires, des éditeurs, des imprimeurs, des enseignants, des formateurs ou encore des professionnels de l'enfance et de la petite enfance ;
- Ce fonds aborde les problématiques de l'illettrisme, entres autres situations de fragilité (alphabétisation, FLE).

*Les fiches Action du site « Bibliothèques dans la cité »  
et le site professionnel de la Bpi*

- Le site « **Bibliothèques dans la cité** » est un outil participatif en ligne qui a vu le jour en 2012 ;
- Cet outil est coordonné par la Délégation à la coopération nationale et internationale de la Bpi ;
- Le site recense des actions mises en place par d'autres établissements dans le domaine de la cohésion sociale : il permet aux professionnels des bibliothèques d'échanger des expériences et de partager savoirs et savoir-faire ;
- Le but est l'inscription des bibliothèques dans la cité, comme acteurs publics de premier ordre ;
- Les actions promues, exercées entre les murs des équipements aussi bien qu'en hors les murs, sont souvent conduites en collaboration avec des acteurs du champ social ;
- Ces actions visent les personnes dites « éloignées de la lecture et de la culture », qu'elles connaissent la précarité, qu'elles soient en situation de handicap ou d'illettrisme ;
- Cette initiative participative a aussi pour objectif de favoriser la diffusion des bonnes pratiques au sein de la profession ;
- Le site est constitué de fiches Action rassemblées en un annuaire pouvant être filtré ;
- **Attention** : Détail important, « Bibliothèques dans la cité » n'est plus alimenté depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016. Même si toutes les fiches demeurent consultables, elles seront tôt ou tard transférées sur le **site professionnel de la Bpi**, où seront publiées les nouvelles fiches Action.

*L'agrégateur de ressources en ligne « Bibliothèques inclusives »*

- Le site « **Bibliothèques inclusives** » est un blog qui a été publié par la société de conseil Tosca Consultants au printemps 2016 et qui est administré par Marc Maisonneuve, le gérant de la société ;
- C'est un site agrégeant des ressources en ligne à destination des bibliothécaires ;
- Ces ressources sont en lien avec le développement de l'accueil et de l'accessibilité de tous les publics en bibliothèque, dont les personnes en situation d'illettrisme ;
- Quelques dizaines de billets sont postés pour le moment, mais le site a vocation à être alimenté par de nouveaux contenus extérieurs par la suite ;
- Ce blog doit également présenter des contenus originaux, en particulier ceux de Marc Maisonneuve lui-même, qui souhaite y publier ses propres synthèses et analyses ;
- La proposition de nouvelles ressources est possible via un formulaire de contact.

→ Les billets publiés sont organisés en fonction des publics concernés :

- « personnes éloignées de la culture » ;
- « personnes emprisonnées » ;
- « personnes en situation de handicap » ;
- « personnes illettrées » ;
- « personnes ne maîtrisant pas le numérique » ;
- « personnes socialement défavorisées » ;

→ **Attention** : Ayant l'ascendant et étant surreprésentée et plus générale, la catégorie « personnes en situation de handicap » est donc un moins bon outil de tri, et le risque d'amalgame et de caricature est beaucoup plus prononcé, en raison notamment des rapprochements faits entre les personnes en situation d'illettrisme et celles qui présentent un handicap mental.

### **Pour aller plus loin...**

- Consulter la « médiathèque » en ligne de l'ANLCI, ainsi que la plate-forme e-learning de l'Agence ;
- Pour l'action du CNFPT, voir ces liens vers des ressources de base et des ressources d'approfondissement en ligne ;
- La liste des contacts CRI est disponible sur la page dédiée du portail de l'ANLCI ;
- Voir le site Internet de Bibliopass, ainsi que les développements sur l'action du cabinet, p. 124-131 ;
- Pour en savoir plus sur la médiathèque André Hellé de Boissy-Saint-Léger et trouver un contact, voir son site officiel ;
- Se référer au site Bibliothèques dans la cité pour trouver des fiches Action. **Attention** : ce site n'est plus alimenté depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et, à terme, les fiches qu'il comporte seront basculées sur le site professionnel de la Bpi, qui héberge déjà les nouvelles fiches mises en lignes. Pour adresser des contributions, envoyer un courriel à : cooperation.partage@bpi.fr ;
- Se référer au site Bibliothèques inclusives pour trouver des ressources en ligne. Voir aussi le formulaire de contact du site pour proposer de nouvelles ressources ;
- Pour des ressources complémentaires, voir la bibliographie à la fin de cette étude.

## FICHE PRATIQUE N°6 : QUELLE PLACE DONNER À LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME AU SEIN D'UN ÉQUIPEMENT DE LECTURE PUBLIQUE ?

La place prise par les actions engagées contre l'illettrisme dans le projet d'une bibliothèque, pensée à la fois comme un service public et un environnement de travail, n'a rien d'évident. La fiche suivante doit permettre de préciser un positionnement de ce type et partant, de combattre plus efficacement le phénomène dont il est ici question.

### 1. Le positionnement de la bibliothèque face à l'illettrisme

Sur ce plan, trois logiques sont incontournables : l'ancrage des problématiques afférentes dans le fonctionnement de l'établissement, la formalisation d'un axe dédié et la connaissance a priori de l'impact que la revendication d'un tel engagement va générer.

#### *Une base solide*

- Un pré-requis essentiel en amont de tout engagement : une **bonne maîtrise des questionnements liés à l'illettrisme**, pour connaître le sujet mais aussi et surtout éviter les impressions déformantes ;
- D'où l'importance prise par la **sensibilisation**, la **formation** et l'**inscription des caractéristiques de l'illettrisme dans la réflexion interne de l'équipement** ;
- Il s'agit d'**irriguer au maximum la structure avec un noyau dur de connaissances** ;
- C'est dans ces conditions que pourra se positionner clairement une bibliothèque.

#### *La formalisation*

- Si l'on entend **revendiquer la lutte contre l'illettrisme comme l'un des champs d'action de son établissement** et ne pas rester à l'échelle de la seule prévention de l'illettrisme, certaines recommandations doivent être prises en compte ;
- Dans l'optique d'être utile dans la vaste entreprise de résorption de l'illettrisme, **on ne peut se contenter d'un volet si périphérique qu'il en deviendrait anecdotique**, qu'il passerait pour un simple prétexte ou qu'il comporterait des projets montés avec quelques bouts de ficelles ;
- Le travail préalable doit être mené **en profondeur**, les concrétisations doivent être **solides** (partenariats durables, mises en œuvre partagées...), les actions initiées sont obligatoirement à placer dans le **temps long**... ;
- Il faut donc que la lutte contre l'illettrisme – ou, à défaut, la lutte contre l'illettrisme intégrée dans un ensemble destiné à aider les publics en difficulté avec la lecture – soit **une part affirmée et clairement définie d'un projet d'établissement** ;
- **On ne saurait se satisfaire d'approximations** dès lors que l'ambition fixée est de résorber l'illettrisme.

#### *L'impact sur l'image*

- La revendication d'un axe de lutte contre l'illettrisme dans un projet peut donner une **tonalité particulière** à un établissement, ce qui peut être **voulu** ou, au contraire, **rejeté**, tant par les **élus** que par les **personnels** de la bibliothèque ;
- Pour une bibliothèque, la tension peut se faire à l'égard des tutelles et des agents ;
- Prendre une telle décision reste associé à un **marquage social évident**, qui peut ne pas remporter les suffrages de tout un chacun dans une collectivité.



## 2. Le positionnement des personnels face à l'illettrisme

Au fond, la lutte contre l'illettrisme est-elle l'affaire d'un groupe de travail ou d'une personne qui ferait office de référent dans ce domaine ? L'un de ces scénarios semble plus propice à développer un axe « Illettrisme » en bibliothèque.

### *La création d'une mission spécifique*

- L'illettrisme est un **sujet pointu qui nécessite une connaissance très fine** ;
- Cela impose de **désigner un professionnel pour se spécialiser et devenir référent**, pour les personnes en situation d'illettrisme, qui ont besoin de développer une familiarité avec le lieu bibliothèque et d'être reçues par un visage connu, comme pour les autres agents, qui peuvent avoir besoin de conseils précis ;
- Ce/cette **chargé(e) de mission** doit donc être formé(e) **individuellement**, ce qui garantit un **coût relativement modeste** (moyens, temps).

### *Faire tache d'huile*

- La **transmission des connaissances** au sein des équipes doit être amorcée par le référent ;
- Le *turnover* des personnels rend intenable la concentration de tous les savoirs, ce qui rend impérative la diffusion de proche en proche d'un bagage de connaissances qui formerait un **socle commun d'acquis** ;
- Des **formations ultérieures** peuvent venir compléter le rôle du référent.

### *La motivation des personnels*

- La motivation des équipes est **cruciale pour la réussite** de chaque étape ;
- Les personnels doivent **être à l'aise** avec les problématiques de l'illettrisme, **savoir quelle est leur place** dans les dispositifs élaborés, développer une **confiance en eux** et, plus que tout, apprendre à **mettre les nouveaux publics accueillis par la bibliothèque en confiance**.

### **Pour aller plus loin...**

- Une maîtrise de l'illettrisme étant importante, voir les [fiches précédentes](#) ;
- Pour une analyse des rapports et différences entre la prévention de l'illettrisme et la lutte contre l'illettrisme, voir [p. 98-104](#) ;
- La formalisation et la question des temporalités sont abordées [p. 69-70](#) ;
- L'image prise par les bibliothèques engagées contre l'illettrisme est étudiée [p. 59-60](#) ;
- Pour la motivation des personnels, voir le traitement [p. 66-67](#) ;
- Pour des exemples de formalisation de la lutte au sein d'un établissement, voir les cas d'[Albertville](#) et du [Puy-de-Dôme](#).

## FICHE PRATIQUE N°7 : RENDRE LE LIEU BIBLIOTHÈQUE ACCESSIBLE AUX PERSONNES EN SITUATION D'ILLETTRISME

La bibliothèque perçue comme le temple du savoir et de l'érudition n'existe plus ; elle est devenue un lieu profane, où tout le monde peut entrer librement. Désormais, le tout-venant fréquente ces équipements culturels, qui s'occupent à juste titre de la « lecture publique », et les dissonances en termes de culture sont vivement revendiquées. En dépit de ce constat, les personnes en situation d'illettrisme présentent une vulnérabilité particulièrement accrue et, de fait, l'institution se doit de ne pas créer de difficultés ou d'obstacles supplémentaires dans leur cheminement. On touche là aux problématiques de l'accueil et du tiers-lieu. Dans le champ de l'illettrisme, une bibliothèque doit chercher en priorité à déculpabiliser et à désinhiber l'utilisateur potentiel.

### 1. L'accueil par l'environnement

- L'enjeu est de **faire de l'environnement « lettré » un environnement accessible** ;
- Cela peut se traduire par de nombreuses réalisations : agencement des espaces, choix du mobilier, conception de la signalétique sur le bâtiment et à l'intérieur de celui-ci, mise en œuvre d'un plan de classement adapté... ;
- En prenant l'exemple de la signalétique, penser à avoir recours à des pictogrammes, à réduire la place du texte voire à le supprimer partout où cela est possible, à éviter les signalétiques trop bavardes ainsi que les caractères trop stylisés...
- En prenant l'exemple du plan de classement, penser à l'établir selon des règles de simplicité, à le rendre des plus lisibles, à y inclure des couleurs pour chaque section...

### 2. L'accueil par la simplification procédurale

- **Le fonctionnement des bibliothèques publiques est très mal connu de l'extérieur, et plus que tout très mal connu des néophytes** : peut-on entrer gratuitement, faut-il payer pour bénéficier de ce service public... ?
- L'enjeu est de **simplifier pour accentuer la lisibilité du lieu** ;
- Il faut réduire au maximum la part de l'administratif et des procédures qui en découlent afin de ne pas trop contraindre l'utilisateur, notamment pour les inscriptions et les emprunts, ce qui équivaut à faire tomber les barrières internes.

#### Un exemple de simplification :

##### Les espaces « facile à lire » bretons en dehors des bibliothèques publiques

- La création d'espaces « facile à lire » dans les lieux publics partenaires des bibliothèques a conduit à l'instauration d'un prêt sans carte ;
- Il y a bien entendu des risques de pertes de documents ou de vols, mais les proportions sont minimales ;
- L'absence d'inscription ou d'identification pallie la multiplication des procédures, qui pourrait décourager les personnes confrontées à l'illettrisme, pour lesquelles le simple fait de franchir le seuil d'une porte constitue une épreuve considérable.

### 3. L'accueil par le changement de posture

- La posture du bibliothécaire est difficile à établir, puisque dans le champ de l'illettrisme, elle doit s'insérer **entre les deux extrêmes que sont le professionnalisme et la proximité avec l'utilisateur**, en sachant que dans ce cas de figure, le second de ces extrêmes est préférable pour les logiques de mise en confiance et d'accompagnement ;

- Les formations à l'accueil ne peuvent évidemment qu'être profitables ;
- Il est surtout conseillé de ne pas tomber dans les travers du « bibliothécais », en utilisant un jargon qui mettrait les personnes en situation d'illettrisme irrémédiablement en porte-à-faux ;
- Enfin, les personnes en fragilité linguistique ne sont pas à sous-estimer, puisqu'elles se sont bien souvent constitué un capital de connaissances tout au long de leur vie et ce, malgré leurs problèmes avec l'écrit.

**L'expérience vécue par Agathe Bischoff-Morales  
lorsqu'elle était directrice de la bibliothèque municipale de Belfort :**

« Le CCAS m'avait demandé d'accueillir un groupe [...] constitué de femmes dont les enfants fréquentaient la bibliothèque avec leur classe. On m'avait bien précisé que ces femmes ne savaient pas lire, et qu'elles n'avaient jamais franchi les portes d'une bibliothèque [...] Je les accueillais donc un après-midi, faisant une présentation globale de la bibliothèque, avant de les emmener au premier étage, en Jeunesse, où elles pourraient trouver des livres faciles pour elles. Je les ai promenées en secteur Adulte. Passant en géographie, je leur ai présenté des ouvrages [...] avec beaucoup de photos qu'elles commentaient allégrement, et j'allais avec elles voir les livres en cuisine, en passant rapidement devant les autres secteurs : politique, économie, histoire, botanique, littérature... Mais je passais rapidement, trop pour l'une qui m'interpella pour me demander si nous avions des poèmes de Nâzım Hikmet, grand poète turc ! C'est elle, cette jeune femme illettrée, qui m'a appris qui était ce grand poète, et qui m'en a récité des extraits ! Je serai toujours reconnaissante à cette jeune femme dite "illettrée" de m'avoir ouvert les portes d'une autre culture ! »

#### 4. L'accueil formalisé

- Il est possible d'intégrer une partie dédiée aux personnes en situation d'illettrisme dans les **chartes et livrets d'accueil**, afin d'adjoindre l'accueil de ce type très spécifique de public au socle commun de compétences.

**Pour aller plus loin...**

- Pour une réflexion détaillée sur la légitimité de la participation des bibliothèques publiques au combat contre l'illettrisme, voir p. 57-65 ;
- Pour des illustrations de systèmes simplifiés de cotation, voir les cas de la médiathèque Gulliver de Saint-Denis, de la médiathèque de Romainville ou de la bibliothèque Louise Michel du XX<sup>e</sup> arrondissement de Paris ;
- Pour une réflexion sur les espaces et le mobilier, voir la partie consacrée au « facile à lire » en région Bretagne, p. 124-131 ;
- Pour un exemple de formalisation de l'accueil, consulter le livret dédié de la médiathèque de Saint-Denis (**attention : document interne**) ;
- L'article de Noëlle Balley sur le « bibliothécais », publié en 2007 dans le *BBF*, est consultable en ligne en suivant ce lien.

## FICHE PRATIQUE N°8 : ALLER À LA RENCONTRE DES PERSONNES EN SITUATION D'ILLETTRISME

L'environnement d'une bibliothèque peut certes représenter un obstacle insurmontable pour toute personne confrontée à l'illettrisme, mais par-delà les seuls espaces, les rapports humains peuvent aussi leur paraître compliqués, étant donné l'isolement social dans lequel ces individus sont parfois piégés. Ces personnes sont effectivement dans un état de vulnérabilité bien supérieur à la moyenne, ce qui les a amenées à construire des murailles plus ou moins étanches autour d'elles. Pour le bibliothécaire, ces défenses, ces protections sont autant de barrières à franchir pour espérer atteindre ces hommes et ces femmes et pour gagner leur confiance, afin de les aider dans leur parcours vers une appropriation de l'écrit.

### 1. La difficile question du repérage des personnes en situation d'illettrisme

- Au fil des années, pour se protéger du monde qui les entoure, les personnes concernées par l'illettrisme ont souvent développé des **stratégies de contournement** ;
- Dans la vie de tous les jours, elles tendent donc à se camoufler pour se préserver ;
- De fait, elles n'osent pas nécessairement faire le premier pas et aller vers les autres : elles font rarement ces démarches par elles-mêmes ;
- Pour les aider face à l'illettrisme, les professionnels des bibliothèques n'ont d'autre choix, l'immense majorité du temps, que de **repérer ces personnes pour pouvoir les orienter** vers des acteurs à même de répondre à leurs besoins ;
- Le repérage est une **compétence à acquérir** dès lors que l'on cherche à résorber le phénomène de l'illettrisme ;
- Pour repérer les personnes touchées, il faut **s'appuyer sur une série d'indices plus ou moins subtils, plus ou moins faciles à déceler** ;
- Des initiations au repérage sont prodiguées dans le cadre des formations spécifiquement dédiées à l'illettrisme ;
- À défaut, la **plate-forme e-learning de l'ANLCI** s'avère un premier outil de qualité pour apprendre les bases du repérage.

### 2. Le dur équilibre entre la médiation et l'accompagnement

- Contre l'illettrisme, **la médiation ne suffit pas : il faut un accompagnement** ;
- Toute la question est de **savoir jusqu'où cet accompagnement doit être porté**, puisqu'il faut pouvoir contrebalancer l'accueil général et le rapport à l'individu, proche du dévouement dans le cas des personnes en situation d'illettrisme ;
- Bien entendu, cet accompagnement est **coûteux** (temps, moyens humains...) et interroge le **rôle des bibliothécaires** ;
- Sur le long terme, **l'absence d'intervention est bien plus coûteuse** pour la société ;
- Pour faciliter cette implication, des choix peuvent être faits, comme l'équipement d'une bibliothèque en RFID, qui donne une plus grande autonomie à l'ensemble des usagers, ce qui libère les personnels et leur permet de se consacrer à un meilleur accompagnement de certains publics ayant besoin d'une attention particulière ;
- L'accompagnement individualisé doit toutefois se faire jusqu'à un certain stade, les bibliothécaires devant **partager cette tâche avec d'autres acteurs**, notamment issus du secteur social ;
- Pour une personne en situation d'illettrisme, la notion de **parcours progressif** est cruciale : les étapes doivent s'enchaîner, mais à un rythme adapté à chaque individu.

### 3. Sortir de la bibliothèque

→ Dans certains cas, il s'avère impossible de faire venir les personnes concernées par l'illettrisme dans une bibliothèque, l'épreuve étant disproportionnée ;

→ Il faut donc aller chercher ces personnes à l'extérieur, d'où l'importance des **dispositifs déployables hors les murs** ;

→ Penser à des dispositifs comme l'*Ideas Box* ou le Kit@lire, qui sont certes des modules d'appoint, des compléments à l'offre physique des bibliothèques, mais qui sont malgré tout des moyens d'aller à la rencontre des publics en fragilité avec l'écrit et de s'adapter à un contexte autre que celui de la bibliothèque.

### 4. Faire des personnes en situation d'illettrisme des acteurs de leur propre parcours

→ Il s'agit d'impliquer au maximum ces personnes, afin qu'elles soient **actives**, qu'elles osent **aller vers les autres**, que les échanges ne soient pas à sens unique mais qu'il puisse y avoir une **construction partagée** ;

→ Le but d'une formation, d'une familiarisation avec l'écrit est aussi la **revalorisation personnelle** : permettre à une personne de s'épanouir, de (re)trouver confiance en soi et de s'ouvrir sur le monde qui l'entoure ;

→ Faire de ces personnes des acteurs les met **au cœur du processus**, au lieu de les rabattre à la périphérie : elles ne subissent pas, elles agissent.

#### Un exemple d'implication des personnes en situation d'illettrisme :

##### Le travail de co-construction mené par les bibliothèques finistériennes

- L'une des antennes de la BDP du Finistère, située à Plonévez-du-Faou, travaille en collaboration avec l'association *Addeski*, dont les membres sont confrontés à l'illettrisme ou l'ont été, afin d'adapter la sélection documentaire et l'offre à ces publics spécifiques ;
- S'inscrivant dans les logiques de l'économie sociale et solidaire, le réseau de lecture publique entend faire participer les personnes en situation d'illettrisme dans la réalisation d'un mobilier en carton pour les partenaires de l'offre « facile à lire ».

#### Pour aller plus loin...

- Pour un développement sur les stratégies de contournement et sur les difficultés posées par le repérage, voir [p. 58-59](#) ;
- Pour une réflexion sur la médiation et l'accompagnement, voir [p. 67-69](#) ;
- Le Kit@lire du centre du livre et de la lecture en Poitou-Charentes est présenté [p. 106-109](#) ;
- Les exemples finistériens d'implication des personnes en situation d'illettrisme sont détaillés [p. 124-131](#).

## FICHE PRATIQUE N°9 : QUELLES ACTIONS MENER CONTRE L'ILLETTRISME ?

Il est strictement impossible de prescrire des actions qui permettraient de contrer l'illettrisme de manière transversale, quelles que soient les forces et les faiblesses d'un territoire, quels que soient les moyens à disposition dans une bibliothèque, quelle que soit l'ampleur constatée du phénomène. **Chaque action relevant de la lutte est spécifiquement reliée à son contexte de mise en œuvre**, et seule l'illustration ponctuelle demeure concevable. Un dispositif qui a pu fonctionner dans un quartier d'une ville de quelque 50 000 habitants ne peut être transposé tel quel, sans modification aucune, sur un territoire rural, éclaté et à la densité moindre ; pareille entreprise ne peut être que vouée à l'échec. C'est pour toutes ces raisons que la présente fiche fournira **des grandes lignes et un périmètre global plutôt qu'un schéma précis à suivre à la lettre**.

Il n'est pas question de donner une clef en indiquant qu'elle correspond à telle serrure ; il s'agit, au contraire, de confier un large trousseau aux professionnels des bibliothèques en leur disant qu'ils ont le loisir de concrétiser toute action qu'ils jugent opportune dans leurs collectivités. Les maîtres-mots sont toujours compréhension, adaptation et flexibilité. Les bibliothécaires doivent pouvoir **oser, tester** des dispositifs, **tâtonner** quelquefois, quitte à **chuter pour perfectionner**. Ce n'est qu'à ce prix que les équipements de lecture publique pourront être moins menaçants et plus attractifs pour les personnes en situation d'illettrisme, en même temps qu'ils pourront proposer un suivi plus approprié à leurs besoins.

Les difficultés sont évidentes, depuis l'entrée des personnels dans des zones d'inconfort en passant par les incertitudes liées à une implication concrète dans la lutte contre l'illettrisme. Cela oblige néanmoins à modifier ses habitudes de travail, à chercher à s'ancrer davantage dans un territoire, à l'aune d'un sujet qui a ses spécificités propres. Au demeurant, dans le champ de l'illettrisme, comme cela a déjà pu être dit, on ne peut concevoir d'action indépendamment de l'environnement dans lequel on s'inscrit, ce qui force à prendre en compte les partenaires potentiellement mobilisables.

La diversité des contextes ne doit pas être prise pour un risque ou un écueil, car elle se révèle bien une chance, une véritable opportunité d'initier quelque chose de neuf, d'engager des actions efficaces, soutenues par un fort réseau d'acteurs. Le plus important, au sein d'un réseau luttant contre l'illettrisme, est de **garantir que chacun trouve son compte dans un projet commun**. Chacun doit définir et cerner ses capacités, ses enjeux, ses objectifs. Il convient de mobiliser des acteurs aux compétences complémentaires, et non des acteurs dont les prérogatives se chevaucheraient ou entreraient en conflit ; tout cela pour qu'une synergie s'instaure, pour que les pièces s'emboîtent au mieux et pour que chacune d'entre elles procurent une vraie valeur ajoutée à l'entreprise générale.

Il est impératif de **définir avec une grande précision la nature des actions** qui vont être organisées et ce, en fonction de très nombreux critères : la place prise par la bibliothèque dans le réseau, le degré d'implication effectif, les modalités de cette implication, l'échelle territoriale d'intervention, la fréquence de participation, le recours à des personnels ou à des intervenants extérieurs, la formation de ces personnels, l'utilisation des espaces ou des ressources documentaires disponibles, les différentes façons de penser l'accueil des personnes en situation d'illettrisme, etc.

Pour une bibliothèque, **les formes les plus traditionnelles d'actions** sont la révision de la politique documentaire en fonction des besoins de ces publics spécifiques et l'organisation d'ateliers d'écriture et de formations dans les locaux de l'équipement. **Un volet d'action plus innovant** est évidemment possible, quoique l'offre soit

actuellement encore modeste. Cela n'empêche pas de guetter les nouvelles réalisations, en particulier dans le domaine du numérique.

Dans le même ordre d'idée, les logiques de **veille** et de **benchmarking** sont essentielles. Il ne faut pas hésiter à regarder les techniques qu'emploient les autres équipements de lecture publique face à l'illettrisme, pour s'en inspirer, pour voir ce qui fonctionne efficacement et pour éventuellement travailler à l'adaptation de ces actions sur son propre territoire. Cela permet, entre autres choses, de sauter les étapes de perfectionnement, d'éviter des doublons trop coûteux ou de combler des lacunes. Malgré un positionnement qui n'est pas toujours aisé, les bibliothèques publiques sont de plus en plus investies dans la lutte contre l'illettrisme.

Cela étant, **la détermination des formes de suivi et l'élaboration de dispositifs d'évaluation efficaces posent problème**. Les critères objectifs et quantitatifs sont rendus presque inopérants par la mise en œuvre d'action destinées à un faible nombre de personnes et qui ont pour visée première de favoriser l'épanouissement de celles-ci. Les résultats ne pourront donc que difficilement dépasser le stade des impressions, du ressenti et du qualitatif, ce qui ne constitue pas nécessairement une faiblesse au regard des thématiques qui sont traitées ici.

#### **Pour aller plus loin...**

- La nuance territoriale se révélant fondamentale dans le combat contre l'illettrisme, voir le développement portant sur cet aspect, [p. 75-98](#).
- Pour une typologie des actions envisageables face à l'illettrisme, voir les exemples donnés [p. 104-131](#) ;
- Sur les difficultés d'évaluation des actions engagées, voir [p. 70-72](#).

## FICHE PRATIQUE N°10 : CONTACTS, TEXTES ET SITES DE RÉFÉRENCE

Pour cette dernière fiche, on trouvera, établie ci-dessous, une **liste des acteurs et des ressources** utiles pour tout bibliothécaire souhaitant combattre l'illettrisme sur son territoire.

### → Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) :

- Portail Internet : <http://www.anlci.gouv.fr/> ;
- Organisation de l'Agence : <http://www.anlci.gouv.fr/L-ANLCI/Les-partenaires-federes-par-l-ANLCI/Un-vaste-reseau> ;
- Cadre national de référence : <http://www.anlci.gouv.fr/Mediatheque/Cadre-national-de-reference-sept-2003> ;
- Plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme : <http://www.anlci.gouv.fr/Portail-des-regions> ;
- « Médiathèque » : <http://www.anlci.gouv.fr/Mediatheque> ;
- Chaîne YouTube : <https://www.youtube.com/user/anlci> ;
- Plate-forme *e-learning* : <http://www.anlci-elearning.com/>.

### → Centres (de) ressources illettrisme (CRI) :

- Annuaire : <http://www.anlci.gouv.fr/L-ANLCI/Les-partenaires-federes-par-l-ANLCI/Un-vaste-reseau/Des-Centres-de-Ressources-Illettrisme>.

### → Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) :

- Illettrisme – Compétences de base : <http://www.cnfpt.fr/sinformer/grandes-causes/lutte-contre-lillettrisme-competences-base/national?gl=ZTQxM2NkZjk>

### → Cité du Mot, La Charité-sur-Loire :

- Actes du colloque « Bibliothèques et publics éloignés de la lecture et du livre » (2015) : [http://www.citedumot.eu/?page\\_id=433](http://www.citedumot.eu/?page_id=433).

### → Cabinet de formation et de conseil en accessibilité Bibliopass :

- Site officiel : <http://www.bibliopass.fr/> ;
- Blog « Chronique de Bibliopass » : <http://chronique.bibliopass.fr/>.

### → Livre et Lecture en Bretagne :

- Page dédiée à l'illettrisme : <http://www.livrelecturebretagne.fr/sites-ressources/lutte-contre-lillettrisme/> ;
- Sur le concept « facile à lire » : <http://www.livrelecturebretagne.fr/facile-a-lire/>.

### → Bibliothèque publique d'information (Bpi) :

- Site « Bibliothèques dans la cité » : <http://www.bibliothequesdanslacite.org/> ;
- Site professionnel de la Bpi : <http://pro.bpi.fr/bibliotheques-dans-la-cite>.

### → Société de conseil Tosca Consultants :

- Site « Bibliothèques inclusives » : <https://bibliotheques-inclusives.fr/>.



## CONCLUSION

---

Cela fait près de quarante ans que l'illettrisme a émergé en tant que problème de notre société, et pourtant il constitue encore un lourd défi pour les bibliothèques publiques et pour les bibliothécaires, qui ne sont pas toujours à même d'appréhender pleinement ce phénomène très complexe et très subtil.

Les équipements de lecture publique occupent une place absolument légitime dans le combat mené par un vaste réseau de partenaires contre l'illettrisme, mais leur action n'est pas automatiquement reconnue ou mobilisée par les forces en présence, ce qui implique, en retour, une visibilité moindre dans le paysage des acteurs à rassembler, un rôle bien spécifique qui n'est pas systématiquement mis à profit ou considéré comme essentiel par les acteurs institutionnels du combat et, en définitive, une méconnaissance des possibilités d'intervention et de l'impact que cette intervention peut réellement avoir sur les personnes confrontées à l'illettrisme. L'action des bibliothèques en la matière n'est donc pas toujours valorisée, et si l'on adjoint à ce constat les nombreux obstacles freinant leur implication, il devient évident qu'elles souffrent d'une certaine fragilité dans ce domaine. L'inscription de toute action visant à combattre explicitement l'illettrisme dans les missions d'une bibliothèque ou dans son projet d'établissement ne va pas de soi. Ce n'était pas un acquis en 2008-2009, au moment où Sylvie Tomic menait ses recherches, et même si la participation des bibliothèques s'est accrue depuis lors, même si des réalisations existent, qui témoignent bel et bien de cet accroissement, elles ne sont pas encore suffisantes pour que l'action des équipements de lecture publique soit uniformément perçue comme une partie intégrante du combat contre l'illettrisme.

Pour une bibliothèque, tout dépend de ce qui constitue véritablement ce combat mené contre l'illettrisme, entre la prévention et la lutte. Certes la distinction des deux volets n'est pas toujours profitable, en particulier lorsqu'on se place du point de vue des publics, pour lesquels il y a continuité, complémentarité entre ces champs d'action, mais si l'on envisage la lecture publique en elle-même, il est indubitable que la prévention demeure beaucoup plus innée que ne l'est la lutte, ne serait-ce qu'en termes de facilité d'appropriation. C'est ici qu'entre en jeu l'inévitable question territoriale, puisqu'il y a une multitude d'approches de l'illettrisme, qui varient en fonction des spécificités et des caractéristiques de chaque contexte. La relative timidité des équipements de lecture publique, leur positionnement parfois hasardeux sont en grande partie dus à la forte volatilité de la notion d'illettrisme, qui rend celle-ci d'autant plus difficile à cerner, dans tous les sens du terme, qu'elle contraint souvent les bibliothèques à se cantonner à des actions de prévention, qui sont surtout un simple reflet de ce qui est mis en œuvre à l'égard des publics les plus jeunes. À terme, tout l'enjeu est de savoir si le volet de la lutte – celui des actions engagées pour contrer une situation d'illettrisme déjà déclarée – va être investi plus naturellement par les bibliothèques dans les prochains temps.

L'idée est d'assurer une transition, de faire passer cette participation de la lecture publique à un autre niveau, plus immédiat, plus naturel, plus systématique. Or, jusqu'à présent, les bibliothèques étaient assez peu armées pour vraiment prendre d'assaut l'illettrisme, ou pour accueillir un public ayant des besoins propres tout en contrebalançant cette démarche avec l'accueil plus général des usagers, ce qui s'avère un équilibre extrêmement difficile à tenir à une époque où les contraintes budgétaires sont des réalités de chaque instant, où l'efficacité est constamment demandée et où des résultats sont obligatoirement attendus. Dans le

combat contre l'illettrisme tel qu'il peut être conduit en bibliothèque, cette logique de la preuve génère un problème qui n'en devient que plus grand au regard de la difficulté posée par l'impossibilité de dégager des données purement objectives ou qui ne seraient pas issues du seul ressenti des participants. C'est en raison de cette tendance à la rationalisation, à la recherche de l'efficacité optimale pour des moyens optimaux, que prend peu à peu forme la tentation du rassemblement des problématiques de l'illettrisme, de l'analphabétisme et du FLE sous un seul et même chapeau, celui de la maîtrise de la langue française. La facilité avec laquelle ces rapprochements peuvent être effectués suscite des réflexions sur la manière dont on considère les publics et les modalités d'apprentissage du français de l'un à l'autre. Au final, peut-on dire qu'un lion est un tigre, peut-on dire qu'un tigre est un guépard ?

Par-delà ces questionnements et ces évolutions, il est apparent que les bibliothèques publiques se trouvent à une période charnière. Le rôle social de ces établissements tend effectivement de plus en plus à s'affermir. La profession revendique toujours plus son implication dans le champ social, en se mettant au service d'une collectivité et de l'ensemble de ses habitants, quelles que soient leurs situations respectives. Et dans ce cadre, on assiste très probablement au passage d'une participation au combat contre l'illettrisme perçue comme une simple valeur ajoutée de la bibliothèque à une participation qui serait vue comme un axe fondamental de l'action de la bibliothèque. Les équipements de lecture publique font désormais « la part belle à tous types de publics », pour reprendre les termes employés par Sébastien Lagarde, qui avait été justement chargé de préfigurer une commission consacrée à la prévention de l'illettrisme et à la lutte contre l'illettrisme au sein de l'ABF. Au début du mois d'août 2016, ce groupe de travail s'est trouvé un responsable en la personne de Jean-Rémi François, le directeur de la BDP des Ardennes. Entérinée lors du conseil national de l'association au mois d'octobre, cette création met totalement en exergue l'ancrage de l'illettrisme et de ses problématiques dans les interrogations actuelles des bibliothécaires. Le groupe de travail de l'ABF est opérationnel depuis la mi-décembre 2016.

En espérant que le présent document pourra compléter cette mise en œuvre et servir aussi bien de bagage théorique que de manuel de référence à tout professionnel des bibliothèques qui souhaiterait engager une action destinée à résorber un phénomène qui, bien que souterrain en apparence, ne représente pas moins un obstacle conséquent dans le quotidien d'une part tout sauf négligeable de la population française.

## BIBLIOGRAPHIE

---

La bibliographie suivante est tout à la fois une présentation des ressources ayant concouru à l'élaboration de ce mémoire et une liste de références pouvant être utile à un bibliothécaire voulant faire siennes les thématiques de l'illettrisme. Elle est organisée par thèmes, eux-mêmes subdivisés en supports, les ressources y étant ensuite classées par ordre alphabétique de leurs auteurs.

### COMPRENDRE L'ILLETTRISME

#### *Monographies*

BOUVET (Catherine), FALAIZE (Benoît), FEDERINI (Fabienne), FREYNET (Pierre), *L'illettrisme : une question d'actualité*, Paris, Hachette éducation, 1995, 175 p.

GEFFROY (Marie-Thérèse), GRASSET-MOREL (Valérie), *L'illettrisme : mieux comprendre pour mieux agir*, Toulouse, Éditions Milan, coll. Les essentiels Milan, 2004, 64 p.

GEFFROY (Marie-Thérèse), GAUTIER-MOULIN (Patricia), *L'illettrisme : mieux comprendre pour mieux agir* (édition de 2004 revue et augmentée), Toulouse, Éditions Milan, coll. Les essentiels Milan, 2013, 84 p.

Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme, *De l'illettrisme. État des lieux de la recherche universitaire concernant l'accès et le rapport à l'écrit*, Paris, Centre INFFO, 1995.

LAHIRE (Bernard), *L'invention de « l'illettrisme » : rhétorique publique, éthique et stigmates*, Paris, La découverte, 2005, 370 p.

POMPOUGNAC (Jean-Claude), *Illettrisme : tourner la page ?*, Paris, Hachette, 1996, 138 p.

TORUNCZYK (Anne), avec la contribution de Françoise Xambeu, *Un autre regard sur les « illettrés » : représentations, apprentissage et formation*, Paris, L'Harmattan, 2011, 294 p.

#### *Rapports*

ESPERANDIEU (Véronique), LION (Antoine) et BÉNICHOU (Jean-Pierre), *Des illettrés en France : rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 1984, 157 p.

OHEIX (Gabriel), *Contre la précarité et la pauvreté : 60 propositions du groupe de travail interministériel présidé par G. Oheix*, Paris, Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, 1981, 148 p.

### ***Périodiques***

« Illettrisme : le dépasser et construire », *Empan*, n°81, 2011/1, 160 p.

DOURY-BONNET (Juliette), « L'illettrisme entre actions et réflexions », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°5, 2005, p. 68-69, [en ligne] : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-05-0068-003> (lien consulté le 3 décembre 2016).

LAHIRE (Bernard), « Rhétorique de l'“illettrisme” », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°5, 1998, p. 13-16, [en ligne] : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-05-0008-001> (lien consulté le 3 décembre 2016).

VOGLER (Jean), « L'illettrisme en France », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°5, 1998, p. 13-16, [en ligne] : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-05-0013-002> (consulté le 3 décembre 2016).

### ***Fiction***

LADJALI (Cécile), *Illettré*, Arles, Actes Sud, 2016, 224 p.

### ***Témoignage***

LOUVIOT (Gérard), *Orphelin des mots*, Paris, XO Editions, 2014, 236 p.

### ***Pages Internet***

Medialearn, *L'illettrisme, ce handicap qui ne se voit pas* [vidéo], YouTube, 20 octobre 2015, 4 min 25, [en ligne] : <https://www.youtube.com/watch?v=76JLeXeN0ic> (lien consulté le 3 décembre 2016).

NÉDÉLEC (Éric), « L'illettrisme en milieu rural », dans le cadre du séminaire *Deuxième chance – Autres lieux et autres temps de formation*, Dijon, 15 décembre 2011, 1h03, [en ligne] : <http://www.canal-eduter.fr/videos/detail-video/video/signalee-dijon-la-deuxieme-chance-autres-lieux-et-temps-de-formation.html> (lien consulté le 25 décembre 2016).

## **GÉNÉRALITÉS SUR LE COMBAT CONTRE L'ILLETTRISME**

### ***Monographies***

Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, *Lutter ensemble contre l'illettrisme : cadre national de référence*, Lyon, 2003. 90 p., [en ligne] : <http://www.anlci.gouv.fr/Mediatheque/Cadre-national-de-reference-sept-2003> (lien consulté le 3 décembre 2016).

BARRÉ de MINIAC (Christine), LÉTÉ (Bernard), *L'illettrisme : de la prévention chez l'enfant aux stratégies de formation chez l'adulte*, Paris : INRP, Bruxelles : De Boeck université, 1997, 385 p.

Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme (document coordonné par Christiane El Hayek), *Territoires à livre ouvert : la lutte contre l'illettrisme en milieu rural*, Paris, La Documentation française, Ministère du Travail et des Affaires sociales, 1997, 349 p.

LEPEYTRE (Jérôme), PARRA-PONCE (Emmanuelle), *Lutter ensemble contre l'illettrisme, avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme*, Paris, Autrement, 2008, 150 p.

### ***Rapports***

KAISERGRUBER (Danielle), *Prévention et lutte contre l'illettrisme*, Paris, Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie, rapport ministériel, 2014, 232 p., [en ligne] : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64138-prevention-et-lutte-contre-l-illettrisme-rapport.pdf> (consulté le 3 décembre 2016).

GEFFROY (Marie-Thérèse), *Lutter contre l'illettrisme : rapport à Mme la ministre de l'Emploi et de la Solidarité et à Mme la secrétaire d'État aux droits des femmes et à la formation professionnelle*, Paris, La Documentation française, 1999, 82 p.

### ***Périodiques***

HAU-ROUCHARD (Marie-France), « Le groupe permanent de lutte contre l'illettrisme », *Bulletin des bibliothèques de France*, n°2, 1986, p. 128-130, [en ligne] : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1986-02-0128-003> (lien consulté le 3 décembre 2016).

### ***Pages Internet***

1) Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en **Alsace**, 2012-2015, 16 p. Disponible sur le site de l'ANLCI : <http://www.anlci.gouv.fr/Portail-des-regions/Grand-Est> (lien consulté le 3 décembre 2016).

2) Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en **Aquitaine**, 2013, 2 volumes, 49 et 70 p.

● Volume 1 :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/Action\\_educative/18/1/prplci\\_vol.1b\\_1\\_313181.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Action_educative/18/1/prplci_vol.1b_1_313181.pdf) (lien consulté le 3 décembre 2016).

● Volume 2 :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/Action\\_educative/19/0/prplci\\_vol2\\_313190.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Action_educative/19/0/prplci_vol2_313190.pdf) (lien consulté le 3 décembre 2016).

3) Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en **Auvergne**, 2010-2013, 81 p.

Disponible sur le site de l'ANLCI : <http://www.anlci.gouv.fr/Portail-des-regions/Auvergne-Rhone-Alpes> (lien consulté le 3 décembre 2013).

4) Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en **Basse-Normandie**, 2007, 7 p.

Disponible sur le site de l'ANLCI : <http://www.anlci.gouv.fr/Portail-des-regions/Normandie> (lien consulté le 3 décembre 2016).

5) Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en **Bourgogne**, 2007-2009, 15 p.

Disponible sur le site de l'ANLCI : <http://www.anlci.gouv.fr/Portail-des-regions/Bourgogne-Franche-Comte> (lien consulté le 3 décembre 2016).

6) Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en **Bretagne**, 2015-2018, 2 volumes, 34 et 84 p.

Disponible sur le site de l'ANLCI : <http://www.anlci.gouv.fr/Portail-des-regions/Bretagne> (lien consulté le 3 décembre 2016).

7) Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en région **Centre**, 2011-2013, 16 p.

Disponible sur le site de l'ANLCI : <http://www.anlci.gouv.fr/Portail-des-regions/Centre-Val-de-Loire> (lien consulté le 3 décembre 2016).

8) Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en **Champagne-Ardenne**, 2011-2013, 181 p.

Disponible sur le site de l'ANLCI : <http://www.anlci.gouv.fr/Portail-des-regions/Grand-Est> (lien consulté le 3 décembre 2016).

9) Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en **Corse**, 2007-2009, 40 p.

Disponible sur le site de l'ANLCI : <http://www.anlci.gouv.fr/Portail-des-regions/Corse> (lien consulté le 3 décembre 2016).

10) Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en **Guadeloupe**, 2010-2015, 82 p.

Disponible sur le site de l'ANLCI : <http://www.anlci.gouv.fr/Portail-des-regions/Guadeloupe> (lien consulté le 3 décembre 2016).

11) Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en **Guyane**, 2011-2013, 41 p.

Disponible sur le site de l'ANLCI : <http://www.anlci.gouv.fr/Portail-des-regions/Guyane-Francaise> (lien consulté le 3 décembre 2016).

12) Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en **Haute-Normandie**, 2005-2007, 97 p.

Disponible sur le site de l'ANLCI : <http://www.anlci.gouv.fr/Portail-des-regions/Normandie> (lien consulté le 3 décembre 2016).

13) Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en **Île-de-France**, 2008-2011, 144 p.

Disponible sur le site de l'ANLCI : <http://www.anlci.gouv.fr/Portail-des-regions/Ile-de-France> (lien consulté le 3 décembre 2016).

14) Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme à **La Réunion**, 2011-2015, 134 p.

Disponible sur le site de l'ANLCI : <http://www.anlci.gouv.fr/Portail-des-regions/La-Reunion> (lien consulté le 3 décembre 2016).

15) Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en **Limousin**, 2009-2012, 4 volumes de 3, 28, 40 et 24 p.

Disponible sur le site de l'ANLCI : <http://www.anlci.gouv.fr/Portail-des-regions/Nouvelle-Aquitaine> (lien consulté le 3 décembre 2016).

16) Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en **Lorraine**, 2010-2012, 42 p.

Disponible sur le site de l'ANLCI : <http://www.anlci.gouv.fr/Portail-des-regions/Grand-Est> (lien consulté le 3 décembre 2016).

17) Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en **Languedoc-Roussillon**, 2008-2011, 74 p.

Disponible sur le site de l'ANLCI : <http://www.anlci.gouv.fr/Portail-des-regions/Occitanie> (lien consulté le 3 décembre 2016).

18) Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en **Martinique**, 2015-2018, 160 p.

Disponible sur le site de l'ANLCI : <http://www.anlci.gouv.fr/Portail-des-regions/Martinique> (lien consulté le 3 décembre 2016).

19) Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme à **Mayotte**, 2011-2015, 54 p.

Disponible sur le site de l'ANLCI : <http://www.anlci.gouv.fr/Portail-des-regions/Mayotte> (lien consulté le 3 décembre 2016).

20) Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en **Midi-Pyrénées**, 200\_ - 2010, 26 p.

Disponible sur le site de l'ANLCI : <http://www.anlci.gouv.fr/Portail-des-regions/Occitanie> (lien consulté le 3 décembre 2016).

21) Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en **Nord-Pas-de-Calais**, 2008-2012, 26 p.

Disponible sur le site de l'ANLCI : <http://www.anlci.gouv.fr/Portail-des-regions/Hauts-de-France> (lien consulté le 3 décembre 2016).

22) Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en **PACA**, 2011-2013, 62 p.

Disponible sur le site de l'ANLCI : <http://www.anlci.gouv.fr/Portail-des-regions/Provence-Alpes-Cote-d-Azur> (lien consulté le 3 décembre 2016).

23) Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en **Pays de la Loire**, 2005-2007, 78 p.

Disponible sur le site de l'ANLCI : <http://www.anlci.gouv.fr/Portail-des-regions/Pays-de-la-Loire> (lien consulté le 3 décembre 2016).

24) Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en **Rhône-Alpes**, 2013-2016, 40 p.

Disponible sur le site de l'ANLCI : <http://www.anlci.gouv.fr/Portail-des-regions/Auvergne-Rhone-Alpes> (lien consulté le 3 décembre 2016).

## PRÉVENIR L'ILLETTRISME, LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME EN BIBLIOTHÈQUE

### *Monographies*

BORDEAUX (Marie-Christine), BURGOS (Martine), GUINCHARD (Christian), *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2006. 207 p.

Ministère de la Culture, Direction du livre et de la lecture, *Bibliothèques publiques et illettrisme*, Paris, 1986, 80 p.

Ministère de la Culture, Direction du livre et de la lecture, *Bibliothèques publiques et illettrisme*, Paris, 1989, 56 p.

PERRIN (Georges, dir.), *Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi : les atouts des bibliothèques*, Presses de l'Enssib, La boîte à outils, 2013, 192 p.

Voir notamment : JACKSON (Catherine), TOMIC (Sylvie), « Les bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme : brève typologie des actions possibles » (Le contexte et les partenaires, Les types d'actions menées en bibliothèque), p. 47 à 56.

### *Mémoire d'étude et de recherche (Enssib)*

TOMIC (Sylvie), *Le rôle des bibliothèques publiques dans la lutte contre l'illettrisme*, Villeurbanne, Mémoire d'étude et de recherche (sous la direction d'Alain Duperrier), 2009, 75 p.

### *Actes de colloques, de rencontres et de séminaires*

Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, *L'action culturelle et la lutte contre l'illettrisme*, Actes de la rencontre nationale (Lyon, 14 juin 2006), 2007, 62 p., [en ligne] : <http://www.anlci.gouv.fr/Mediatheque/Action-culturelle-et-lutte-contre-l-illettrisme> (lien consulté le 3 décembre 2016).

Prieuré de la Charité – Cité du Mot, *Bibliothèques et publics éloignés de la lecture et du livre*, Boîte à outils (La Charité-sur-Loire, 30 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2015), 2016, [en ligne] : [http://www.citedumot.eu/?page\\_id=433](http://www.citedumot.eu/?page_id=433) (lien consulté le 3 décembre 2016).

### *Rapport*

SANZ (Pascal), *Les Ideas Box en France, de l'idée à la réalité. Évaluation des Premiers déploiements en France de l'Ideas Box conçue par Bibliothèques Sans Frontière, mai-décembre 2015*, mars 2016, 53 p.



## ***Périodiques***

BRINKLEY (Jacquelyn), LEHN (Carla), « Alphabétisation et lutte contre l'illettrisme en Californie : l'action des bibliothèques », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°2, 2009, p. 35-38, [en ligne] : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-02-0035-005> (lien consulté le 3 décembre 2016).

GASC (Michèle), « Le rôle social du bibliothécaire en milieu rural », *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français*, n°164, 3<sup>e</sup> trimestre 1994, p. 23-27, [en ligne] : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/43746-le-role-social-du-bibliothecaire-en-milieu-rural.pdf> (lien consulté le 3 décembre 2016).

GUIDEZ (Joëlle), « Lutte contre l'illettrisme à la médiathèque d'Albertville », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°5, 2006, p. 108-109, [en ligne] : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-05-0108-015> (lien consulté le 3 décembre 2016).

JOHANNOT (Yvonne), GIRET (Clotilde), TEILLARD (Sylviane), « Autour de l'écrit et de sa maîtrise : Agir contre l'illettrisme à Grenoble », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°5, 1998, p. 27-30, [en ligne] : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-05-0027-005> (lien consulté le 3 décembre 2016).

LE SAUX (Annie, dir.), « Lecture et illettrisme », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°5, 1998, [en ligne] : <http://bbf.enssib.fr/sommaire/1998/5> (lien consulté le 3 décembre 2016).

Livre et Lecture en Bretagne, « Dossier : Le "Facile à lire" », *Pages de Bretagne*, n°40, novembre 2015, 36 p., [en ligne] : <http://www.livrelecturebretagne.fr/wp-content/uploads/2015/12/PDB40BD.pdf> (consulté le 3 décembre 2016).

RICH (Marie-Josée), « Le Festival de l'écrit en Champagne-Ardenne : une contribution à la lutte contre l'illettrisme », *Bibliothèque(s)*, n°38, mai 2008, p. 64-65.

## ***Pages Internet***

Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, *Sègre [Chemins de lecture]* [vidéo], YouTube, 9 février 2009, 10 min 55. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=R7QUCcjQSRc> (lien consulté le 3 décembre 2016).

Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, *Nancy* [vidéo], YouTube, 10 février 2009, 9 min 54. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=2aAGeZhmVwo> (lien consulté le 3 décembre 2016).

Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, *Bibliothèque* [vidéo], YouTube, 9 avril 2009, 4 min 05. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=KD5IOZD22pE> (lien consulté le 3 décembre 2016).

Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, *Médiathèque Chevilly-Larue – Un clic pour le dé clic* [vidéo], YouTube, 29 mars 2012, 4 min 17. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=m4z3ar9jPUI> (lien consulté le 3 décembre 2016).

Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, *Renforcer les compétences de base des apprentis – CFA d'Antibes* [vidéo], YouTube, 10 juillet 2012, 6 min 23. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=UBJF36usF6c> (lien consulté le 30 avril 2016).

## LE RÔLE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

### *Mémoires d'étude et de recherche (Enssib)*

BEUDON (Nicolas), *Apprendre et se former dans les bibliothèques : la mission éducative des bibliothèques municipales*, Villeurbanne, Mémoire d'étude et de recherche (sous la direction d'Anne-Marie Bertrand), 2009, 89 p.

BOURRION (Yoann), *Les bibliothèques, un atout pour les politiques publiques d'insertion professionnelle ?*, Villeurbanne, Mémoire d'étude et de recherche (sous la direction de Georges Perrin), 2011, 92 p.

CALMET (Marie), *Médiathèque, publics empêchés, publics éloignés : les enjeux d'un projet de service spécifique*, Villeurbanne, Mémoire d'étude et de recherche (sous la direction d'Annie Garden), 2004, 86 p.

CHAMBON (Fabrice), *Le rôle social des bibliothèques : quels terrains d'action et stratégies d'alliances pour la réduction des inégalités d'accès au savoir*, Villeurbanne, Mémoire d'étude et de recherche (sous la direction de Thierry Ermakoff), 2010, 81 p.

CORDIER (Marie-Pierre), *L'alphabétisation des migrants dans les bibliothèques publiques : actions, partenariats*, Villeurbanne, Mémoire d'étude et de recherche (sous la direction de Gérard Regimbeau), 2012, 89 p.

RAUTENBERG (Julia), *Les contrats ville-lecture : évaluation du dispositif*, Villeurbanne, Mémoire d'étude et de recherche (sous la direction de Benoît Lecoq), 2013, 85 p.

TOM (Geneviève), *Politiques culturelles départementales et action culturelle des BDP*, Villeurbanne, Mémoire d'étude et de recherche (sous la direction de Dominique Lahary), 2008, 92 p.

SÈNE (Christophe-Bruno), *Des missions et collections d'une bibliothèque de lecture publique dans un territoire contraignant : l'exemple de la BDP de La Réunion*, Villeurbanne, Mémoire d'étude et de recherche (sous la direction de Bruno Dartiguenave), 2004, 130 p.

### *Périodiques*

ALLOUCHE (Abdelwahed), « Les médiations dans les bibliothèques publiques », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°6, 2007, p. 71-77, [en ligne] : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-06-0071-002> (lien consulté le 3 décembre 2016).

BALLEY (Noëlle), « Le bibliothécais sans peine », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°3, 2007, p. 78-81 [en ligne] : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-03-0078-015> (lien consulté le 3 décembre 2016).

BERTRAND (Anne-Marie), « Une estime lointaine : Les non-usagers des bibliothèques municipales », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°5, 1998, p. 38-42, [en ligne] : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-05-0038-007> (lien consulté le 3 décembre 2016).

BORDEAUX (Marie-Christine), « Du service éducatif au service culturel dans les musées : éducation et médiation », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°3, 2013, p. 18-22, [en ligne] : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-03-0018-003> (lien consulté le 3 décembre 2016).

CHOURROT (Olivier), « Le bibliothécaire est-il un médiateur ? », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°6, 2007, p. 67-71, [en ligne] : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-06-0067-001> (lien consulté le 3 décembre 2016).

GUITTON (Marcelle), « L'élu rural et la lecture publique », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°3, 1997, p. 84-87, [en ligne] : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-03-0084-008> (consulté le 3 septembre 2016).

PARRAUD (Brigitte), ROUDEIX (Carole), « Bibliothèque, lecture et surdité », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°2, 2004, p. 120-121, [en ligne] : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-02-0120-012> (lien consulté le 3 décembre 2016).

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

---

Illustration 1 : Logo du collectif Agir ensemble contre l'illettrisme pour l'année de la Grande Cause (2013).....	24
Illustration 2 : Diagramme du réseau coordonné par l'ANLCI.....	45
Illustration 3 : Recto du flyer de l'opération « Des mots pour se dire : Journée contre l'illettrisme ».....	81
Illustration 4 : Visuel du projet breton « Quartier Livre ».....	96
Illustration 5 : Visuel de l'opération « Premières pages ».....	101
Illustration 6 : Sélection de visuels tirés du flyer de présentation de Kit@lire, la bibliothèque numérique nomade.....	107
Illustration 7 : Logo de l'action finistérienne « Ados d'Mots ».....	123
Illustration 8 : Logo européen du « facile à lire ».....	124
Illustration 9 : Logo du cabinet Bibliopass.....	125
Illustration 10 : Espace « facile à lire » – <i>Aes da lenn</i> de la médiathèque des Ursulines de Quimper.....	127
Illustration 11 : Présentoir « facile à lire » de la médiathèque Per Jakez Helias de Landerneau.....	128
Illustration 12 : Module « C'est facile de lire ».....	130

# TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	11
PRÉAMBULE.....	15
INTRODUCTION.....	17
MÉTHODOLOGIE DES ENTRETIENS.....	19
<b>I. PENSER L'ILLETTRISME EN BIBLIOTHÈQUE : LES BASES.....</b>	<b>21</b>
<b>A. L'illettrisme : de quoi parle-t-on, où en est-on, quel constat ?.....</b>	<b>21</b>
1. <i>Aux origines de l'illettrisme.....</i>	<i>21</i>
a. Historique de l'illettrisme.....	21
b. Définition(s) de l'illettrisme.....	27
c. Causes de l'illettrisme.....	32
2. <i>Cinquante nuances d'illettrisme.....</i>	<i>35</i>
3. <i>Illettrisme et handicap.....</i>	<i>36</i>
4. <i>Les chiffres de l'illettrisme.....</i>	<i>38</i>
5. <i>Une nécessaire déconstruction des idées reçues.....</i>	<i>41</i>
<b>B. Cadre d'action et contexte institutionnel de la lutte contre l'illettrisme :     présentation des partenaires et des textes.....</b>	<b>43</b>
1. <i>L'ANLCI, le fer de lance de la lutte contre l'illettrisme.....</i>	<i>44</i>
a. Présentation de l'Agence.....	44
b. Le cadre national de référence de l'ANLCI et les plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme.....	46
c. Vers une restructuration prochaine ?.....	50
2. <i>Le réseau des centres (de) ressources illettrisme (CRI).....</i>	<i>51</i>
3. <i>Les acteurs complémentaires.....</i>	<i>53</i>
<b>C. La place des bibliothèques publiques dans le combat contre l'illettrisme     .....</b>	<b>54</b>
1. <i>Quel rôle social pour les bibliothèques publiques ?.....</i>	<i>54</i>
2. <i>Les bibliothèques publiques ont-elles réellement une légitimité dans la lutte         contre l'illettrisme ?.....</i>	<i>57</i>
a. Les bibliothèques handicapées ?.....	57
Atteindre les personnes en situation d'illettrisme : stratégies de contournement et autres parties de cache-cache.....	58
L'image de la bibliothèque.....	59
La posture du professionnel.....	60
b. Les bibliothèques comme simples biais culturels ?.....	62
c. Les bibliothèques, des lieux d'ouverture culturelle.....	63
3. <i>Les difficultés pratiques de tout engagement contre l'illettrisme en         bibliothèque publique.....</i>	<i>66</i>
a. La formation des personnels.....	66
b. La motivation des personnels.....	66
c. La médiation jusqu'à quel point ?.....	67
d. La temporalité des actions engagées.....	69
e. Une difficile évaluation de l'impact des actions.....	70
4. <i>Un rôle spécifique des bibliothèques face à l'illettrisme.....</i>	<i>72</i>
5. <i>Le séminaire de La Charité-sur-Loire : vers une plus grande implication         des bibliothèques publiques dans le champ de l'illettrisme ?.....</i>	<i>73</i>

<b>II. L'ILLETTRISME À BRAS-LE-CORPS : UNE RÉALITÉ PLURIDIMENSIONNELLE EN BIBLIOTHÈQUE.....</b>	<b>75</b>
<b>A. La variation territoriale du combat contre l'illettrisme.....</b>	<b>75</b>
1. <i>Les contrats territoire-lecture (CTL), un outil transversal pour combattre l'illettrisme ?.....</i>	75
2. <i>Lecture publique et illettrisme en territoires urbains.....</i>	78
a. <i>Des laboratoires du combat contre l'illettrisme ?.....</i>	78
b. <i>Interactions et partenariats à l'échelle du quartier.....</i>	82
c. <i>L'appui du politique.....</i>	85
3. <i>Lecture publique et illettrisme en territoires péri-urbains et ruraux.....</i>	87
a. <i>Une autre échelle d'implication des acteurs.....</i>	87
b. <i>Des interactions paradoxalement plus aisées.....</i>	89
c. <i>La question de l'accessibilité des équipements.....</i>	91
4. <i>Lecture publique et illettrisme dans les territoires d'Outre-mer.....</i>	94
5. <i>Lecture publique et illettrisme en milieu carcéral.....</i>	95
<b>B. Prévention et lutte : deux axes, un même but ?.....</b>	<b>98</b>
1. <i>Ce qui ne va pas de soi.....</i>	98
2. <i>Le chemin de la facilité ?.....</i>	100
3. <i>La formation tout au long de la vie.....</i>	103
<b>C. Petite typologie et exemples de dispositifs envisageables.....</b>	<b>104</b>
1. <i>Le volet traditionnel.....</i>	105
2. <i>Le volet numérique et innovation.....</i>	106
3. <i>Trois exemples de réalisations destinées à contrer l'illettrisme en lecture publique.....</i>	109
a. <i>Le réseau Lever l'encre de la Communauté de communes de la région d'Albertville (Co.RAL).....</i>	110
b. <i>L'opération Mots de passe 63 dans le Puy-de-Dôme.....</i>	114
c. <i>Le Bretagne illustrée par le Finistère : Ados d'Mots et « facile à lire ».....</i>	122
<b>III. VADE-MECUM DU BIBLIOTHÉCAIRE RELATIF À L'ILLETTRISME ET AUX MOYENS DE LE COMBATTRE.....</b>	<b>133</b>
<b>A. Propos introductifs.....</b>	<b>133</b>
1. <i>Objectifs du vade-mecum.....</i>	133
2. <i>Quels destinataires ?.....</i>	133
3. <i>Forme adoptée.....</i>	134
<b>Fiche pratique n°1 : Qu'est-ce que l'illettrisme ?.....</b>	<b>135</b>
<b>Fiche pratique n°2 : Combien y a-t-il de personnes en situation d'illettrisme en France à l'heure actuelle ?.....</b>	<b>137</b>
<b>Fiche pratique n°3 : S'insérer dans son territoire.....</b>	<b>139</b>
<b>Fiche pratique n°4 : Repérer les acteurs qui œuvrent contre l'illettrisme.....</b>	<b>141</b>
<b>Fiche pratique n°5 : Repérer les dispositifs de formation, les référents et les ressources mobilisables.....</b>	<b>143</b>
<b>Fiche pratique n°6 : Quelle place donner à la lutte contre l'illettrisme au sein d'un équipement de lecture publique ?.....</b>	<b>147</b>
<b>Fiche pratique n°7 : Rendre le lieu bibliothèque accessible aux personnes en situation d'illettrisme.....</b>	<b>149</b>
<b>Fiche pratique n°8 : Aller à la rencontre des personnes en situation d'illettrisme.....</b>	<b>151</b>
<b>Fiche pratique n°9 : Quelles actions mener contre l'illettrisme ?.....</b>	<b>153</b>
<b>Fiche pratique n°10 : Contacts, textes et sites de référence.....</b>	<b>155</b>

<b>CONCLUSION.....</b>	<b>157</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>159</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>169</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>171</b>